نسخة من الأصل

Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16746 – 7,50 F – 1,13 EURO — SAMEDI 28 NOVEMBRE 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Pinochet : tensions à Santiago

Les pressions se multiplient sur le gouvernement britannique qui doit statuer, le 9 décembre, sur le sort de l'ancien *dictateur*. A Santiago, de violentes manifestations se poursuivent. Les Chiliens ne croient pas à un coup d'Etat. p. 4

■ Liban : les morts d'Israël

Quatre militaires israéliens tués en 48 heures au Liban-sud, 24 depuis le début de l'année. p. 6

■ Légère baisse du chômage

Le chômage a baissé en octobre de 0,3 % par rapport au mois de septembre, soit 9 000 personnes de moins inscrites dans les ANPE. p. 35

■ SNCF : la grève, encore

Le mouvement de grève perturbe fortement le trafic. Les syndicats menacent de la prolonger ce week-end. p. 20 et la chronique de Pierre Georges p. 35

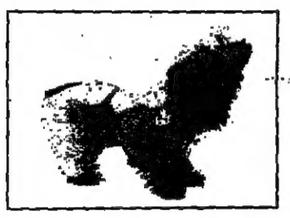

■ Mode pour chien

Les plus grands créateurs s'intéressent à la clientèle à quatre pattes, pour peu que les maîtres soient fortunés. p. 27

■ Deux patrons parlent

En pages Débats, le PDG d'Hachette-Livres, Jean-Louis Lisimachio, défend *« l'irrévocable modernité du livre »* ; *Pierre Fabre*, PDG des laboratoires pharmaceutiques, réclame *« une politique du médicament »*. p. 16

■ Rois du cannabis

Alors que se termine à Amsterdam la onzième édition de la « cannabis cup », les Pays-Bas dominent le marché des drogues douces. Enquête. p. 15

■ Cinéma par satellites

L'expérience menée par les studios Babelsberg sur la projection numérique de films par satellites pourrait révolutionner l'industrie cinématographique. p. 29

■ Jean Moulin par Pierre Péan

L'historien Laurent Douzou a lu pour *Le Monde* le livre de Pierre Péan, *Vies et morts de Jean Moulin*. p. 30

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 45 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 18 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1128 - 7,50 F

Les trois erreurs de Roland Dumas

● La direction des impôts a engagé un contrôle fiscal sur les ressources et le patrimoine du président du Conseil constitutionnel ● M. Dumas reconnaît avoir dissimulé des « broutilles » au fisc ● Deux nouveaux éléments dans l'enquête judiciaire affaiblissent sa défense

TROIS nouveaux *éléments* déstabilisent la ligne de défense de Roland Dumas. Saisie par le parquet de Paris, la direction générale des impôts a décidé d'engager une vérification fiscale sur les ressources et le patrimoine du président du Conseil constitutionnel. De 1989 à 1997, environ 10 millions de francs ont été déposés en espèces sur les comptes de M. Dumas et de certains de ses proches. Devant les juges Joly et Vichnievsky, l'ancien ministre n'a justifié de leur origine que de manière imprécise, tout en admettant des irrégularités fiscales qu'il qualifie cependant de *« broutilles »*. Un emprunt de 500 000 francs, contracté auprès d'un ex-banquier genevois, n'a ainsi jamais été déclaré. De même, les sommes que M. Dumas assure avoir entreposées dans des coffres ainsi que la vente de certaines œuvres d'art n'auraient pas été déclarées.

Autre élément d'inquiétude pour le président du Conseil constitutionnel : un témoignage vient contredire ses déclarations aux juges concernant son implication dans l'achat de l'appartement occupé depuis le printemps 1992, rue de Lille, par sa compagne parisienne, Christine Deviers-Joncour. La concierge de cet hôtel particulier a en effet affirmé aux enquêteurs se souvenir avoir aperçu M. Dumas *« à deux ou trois reprises en avril-mai 1992 »*, alors qu'il semblait observer le bâtiment. Contrairement à ce qu'il a toujours affirmé, M. Dumas ne serait donc pas tenu à l'écart de l'achat de ce somptueux appartement.

Enfin, la découverte, par les enquêteurs, d'un fax adressé le 13 février 1997 par Christine Deviers-Joncour au gestionnaire suisse de ses comptes bancaires, met en lumière un aspect jusqu'alors méconnu de la vie de Roland Dumas : sa relation amicale avec Kajla Goldfarb, plus connue sous le nom de Lucienne Tell.

Lire pages 8 et 9 et notre éditorial page 17

L'Afrique à Paris

■ 49 pays d'un continent meurtri par les guerres tentent d'organiser leur sécurité

■ Jacques Chirac relance l'idée d'une conférence régionale de paix sur les Grands Lacs

■ Compétition entre lobbyistes pour « vendre » l'image de M. Kabila en France

Lire pages 2 et 3

Robert Lefort, ce RMiste dont l'administration a creusé la tombe

TOULOUSE
de notre correspondant régional

Il avait trente-huit ans et une solide envie de s'en sortir. Après des années de galère, Robert, l'habitué du rien, sans-logement ni revenu, venait d'apercevoir une lueur. Un stage, un diplôme de maçon, un petit chez lui, un droit au RMI... Mais, le 1er novembre, une lettre de la Caisse des allocations familiales (CAF) de la Haute-Garonne est arrivée : *« Nous vous avons accordé une avance de 1 069 F sur votre RMI du mois de septembre 1998 dans l'attente de la transmission de votre déclaration de ressources. Cette justification ne nous est toujours pas parvenue. Vous nous devez donc 1 069 F à nous rembourser le plus rapidement possible. »* Quelques jours plus tard, le 11 novembre, Robert se donne la mort après avoir griffonné quelques mots : *« Je suis au bout. J'ai tout fait pour m'en sortir, mais là, ça creuse ma tombe. »*

La vie de Robert Lefort, c'est l'histoire grise des démunis extrêmes qu'une sèche lettre-circulaire administrative peut abattre. Mais, à la différence de l'administration, l'homme avait une âme dont il a laissé une trace au fil de 71 pages noircies d'une écriture bâton. *« Cette histoire est une partie de la vie de chacun de nous*, écrit-il. *Tous les jours que je me lève, je cherche, n'obtiens rien, mais je me dis demain peut-être sera le jour. »* L'enfance n'était pas dorée, à Creil, pourtant elle s'est déroulée « normalement », ou presque : *« Toutes les petites gâteries, on pouvait à peu près les avoir. »* Jusqu'à ce que, premier coup dur, le père *« tombe invalide »*. La mère se retrouve au chômage. Elle a des crises d'épilepsie. A seize ans, Robert est embauché à l'usine. Deuxième coup dur, il tombe malade. Puis ça s'arrange. Manœuvre dans une entreprise de maçonnerie, il se fait des copains, s'achète une voiture – *« chouette qu'elle était, avec le toit noir »* –, part en vacances...

Nouvel accident, huit ans après : son père meurt au moment où son entreprise dépose son bilan. Robert se retrouve au chômage, seul avec sa mère, quasiment impotente : *« J'ai fui, je le reconnais, je l'ai littéralement laissé tomber. Je suis parti pour l'aventure qui allait faire de moi un SDF. »* Commence l'errance, les petits boulots alternant avec le chômage, les squatts. Et l'alcool : *« J'étais devenu drogué de l'alcool. »* Robert se sent *« si bas »* avec ses mains qui tremblent qu'il rompt tout contact avec sa famille : *« La honte m'a poussé à effacer toute trace de moi. »* Il échoue à Toulouse, où il décroche le RMI : *« On le grille et après on retourne faire la manche dans l'espoir de gagner ce qui maintient un semblant de vie, je parle de l'alcool, du tabac. »*

En 1997, une éclaircie. Un prêtre, Bernard Berthuit, tient table ouverte autour d'une tasse de café chaud dans son presbytère du quartier Saint-Cyprien. Dans le groupe de SDF qui vient tous les matins, Robert rencontre Monika : *« Elle était grande et mince, j'ai pas besoin de vous en dire plus. »* Il l'appelle *« mon petit ange »*. Il cesse de boire, suit un stage de maçonnerie, revoit sa famille : *« C'est difficile de réintégrer un SDF, beaucoup n'en ont pas trop envie. »* Robert s'obstine. Cette année, il touche à nouveau le RMI, s'installe dans une pièce de 18 m². Chaque jour, il cherche du travail. En vain. Et, début novembre, il trouve cette lettre n° 728 001. Sans doute, dans son désespoir, n'aura-t-il pas prêté attention à la dernière phrase : *« En cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. »*

Jean-Paul Besset

Très cher bogue

LA LUTTE contre le bogue de l'an 2000 devrait coûter à la France de 50 à 100 milliards de francs sur trois ans (de 1997 à 1999). C'est ce qu'a annoncé le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, jeudi 26 novembre. Le gouvernement a mis en œuvre une dizaine de mesures destinées à sensibiliser l'industrie et l'administration aux risques de dysfonctionnements que le bogue fait peser sur les systèmes informatiques français, et à dresser un bilan des actions déjà engagées. Certains secteurs sont en retard, en particulier les PME. Dominique Strauss-Kahn juge *« probable »* que, pour éviter tout risque, les avions ne voleront pas le 1er janvier 2000. La direction générale de l'aviation civile a démenti.

Lire page 26

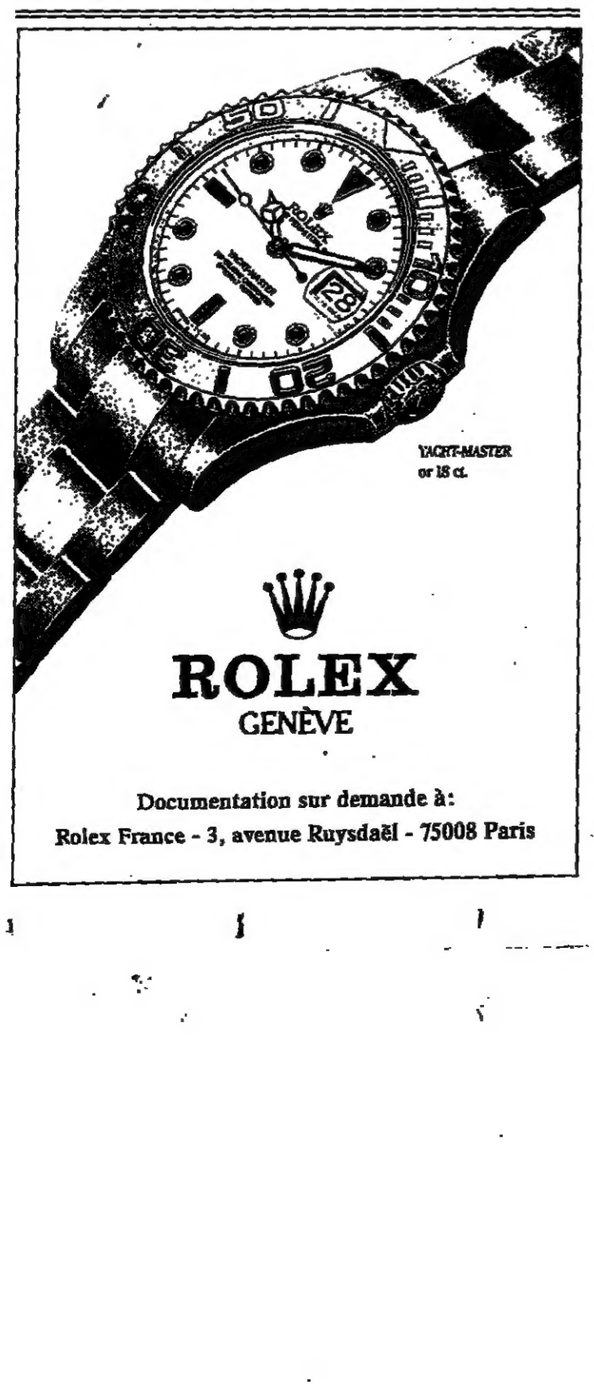

L'Allemagne industrielle de nouveau conquérante

IL SE VEUT la nouvelle star de l'Allemagne : Rolf Breuer, président de la Deutsche Bank, va racheter la banque américaine Bankers Trust et de devenir numéro un mondial du secteur. Il rêve de rejoindre Jürgen Schrempp, patron de Daimler-Benz, au faîte de sa gloire depuis qu'il a repris Chrysler. Humilié il y a un an, lorsque la Mercedes Classe A, s'était retrouvée sur trois roues, M. Schrempp, qui fait placarder sa photo dans tous les journaux, tient sa revanche : il incarne la nouvelle Allemagne, celle qui gagne et conquiert l'Amérique. Autre succès allemand outre-Atlantique, Bertelsmann, troisième groupe de communication mondial, au côté duquel Havas et Hachette font petite figure, est devenu au printemps premier éditeur américain en rachetant Random House.

L'Europe reste un terrain de chasse des Allemands : BMW et Volkswagen, naguère moribonds, se sont partagé les vestiges de Rolls-Royce ; l'assureur munichois Allianz a raflé le français AGF, convoité par l'italien Generali ; le pharmacien Hoechst veut fusionner avec le français Rhône-Poulenc tandis que le conglomérat Viag négocie son rapprochement avec Alusuisse. A quelques semaines du lancement de l'euro, l'Allemagne a pris plusieurs longueurs d'avance sur ses concurrents continentaux, pour profiter de la vague européenne de restructurations, qui pourrait être comparable à celle connue par les Etats-Unis depuis dix ans.

Deux enseignements toutefois : les acteurs majeurs, leaders en Europe comme Daimler-Benz ou Bertelsmann, s'intéressent plus à l'Amérique qu'au Vieux Continent. Il n'y a pas de volonté exprimée de constituer des *« champions européens »* face aux américains, comparables aux prétendus *« champions français »*. Et lorsque les acquisitions sont intra-européennes, elles vont, pour l'instant, dans un seul sens : grâce à leur taille, les entreprises allemandes sont plus chères et donc moins vulnérables. De toute façon, l'achat d'entreprises allemandes par des étrangers est *de facto* impossible.

Les nouveaux héros du capitalisme allemand défendent sans complexes les intérêts de leur entreprise et de leur pays, et eux seuls.

Arnaud Leparmentier

Lire la suite page 17 et nos informations page 18

Le centrisme au prix fort

FRANÇOIS BAYROU

« J'AI PAYÉ, mais je l'ai fait », dit François Bayrou, président de l'UDF, à la veille de la fusion, dimanche 29 novembre, des composantes de ce qui fut la confédération libérale et centriste. M. Bayrou a payé cher sa volonté de s'installer à la tête d'un *« grand parti du centre et du centre-droit »*. Libérale, cette formation ne l'est plus qu'à la marge. Alain Madelin ayant fondé son propre parti.

Lire page 10

International	2	Tableau de bord	29
France	8	Aujourd'hui	25
Société	11	Météorologie, jeux	26
Régions	13	Culture	29
Carnet	14	Guide culturel	32
Horizons	15	Kiosque	33
Entreprises	18	Abonnements	33
Communication	22	Radio-Télévision	34

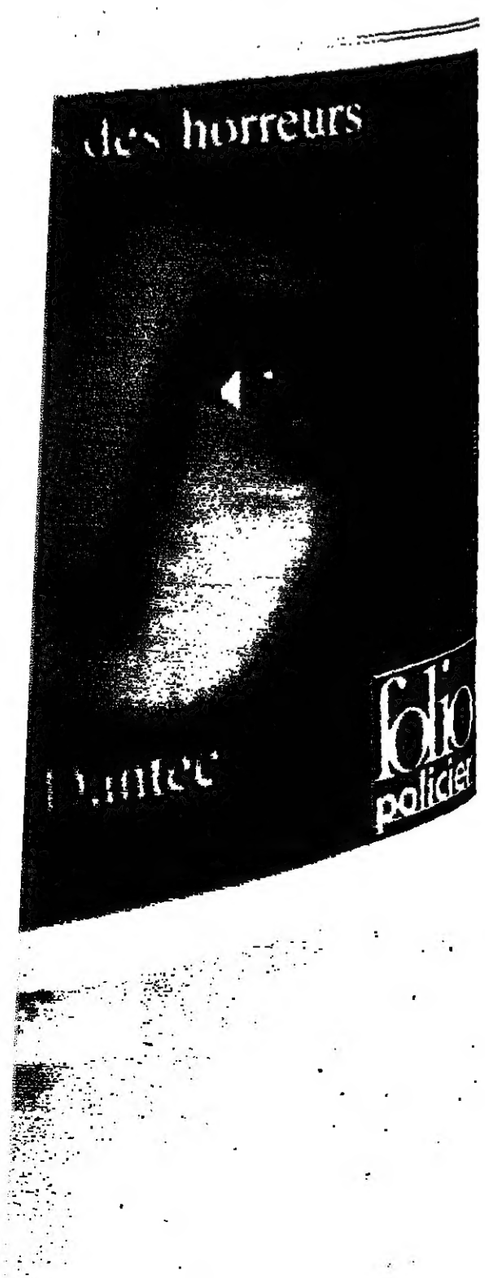

DIPLOMATIE Jacques Chirac a ouvert les travaux du 20e sommet franco-africain, vendredi 27 novembre en fin de matinée, au Carrousel du Louvre à Paris. Quarante-neuf pays africains ont répondu « présent » à l'invitation française, trente-quatre sont représentés par leur chef d'Etat. Jeudi, M. Chirac a réuni les présidents des pays francophones. ● LA « SÉCURITÉ », thème majeur de ce sommet, sera au centre des interventions et des discussions bilatérales. Un quart des pays africains sont affectés par des conflits armés. ● PARIS est décidé à profiter de l'opportunité pour relancer son projet de Conférence régionale et tenter de trouver une solution à la crise qui déstabilise l'Afrique des Grands Lacs depuis huit ans. ● LA FRANCE infléchit sa politique de coopération militaire et recentre son dispositif sur le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

Au menu du sommet de Paris : les guerres qui touchent un quart de l'Afrique

La France relance son projet de conférence régionale pour tenter de sortir la région des Grands Lacs d'un conflit armé qui menace la stabilité du continent. Le 20e Sommet Afrique-France qui s'est ouvert, vendredi 27 novembre, est essentiellement consacré aux problèmes de la sécurité

A BIARRITZ, en novembre 1994, le sommet franco-africain – le dernier présidé par François Mitterrand – avait été placé sous le signe *« la sécurité et les interventions militaires »*. Après le génocide rwandais, le monde venait de découvrir avec stupeur que le pire était toujours possible, et l'idée de favoriser la création d'une force interafricaine de maintien de la paix s'était imposée dans les mois qui avaient suivi le drame. Au cours de ce sommet, une mission de réflexion fut d'ailleurs confiée au président togolais, Gnassingbé Eyadéma, dont les résultats n'ont jamais été rendus publics...

Deux ans plus tard, en décembre 1996, à Ouagadougou, la capitale du Burkina-Faso, les travaux du sommet étaient axés sur *« la bonne gouvernance et le développement »*. Mais les participants n'avaient pu ignorer les conflits africains en cours et l'instabilité croissante dans la région des Grands Lacs. La France préconisait depuis plusieurs mois déjà l'organisation d'une conférence régionale pour tenter de trouver une solution durable à la crise qui secoue cette partie du continent. Elle poussait aussi au renforcement des moyens africains – matériels et militaires – pour le maintien de la paix. Ces sujets sont plus que jamais d'actualité. Le XXe sommet franco-africain, qui a débuté jeudi 26 novembre et durera jusqu'à samedi, au Carrousel du Louvre à Paris, est de nouveau organisé autour du thème majeur de la *« sécurité »*.

L'Afrique, dans sa majorité et sa grande diversité, a répondu présent à l'invitation française. Quarante-neuf pays sur cinquante-trois sont représentés – dont 34 par leur chef d'Etat et 3 par leur vice-président. L'Algérie, régulièrement invitée, n'a, à son habitude, pas répondu : elle ne participe jamais au sommet. La Lybie et le Soudan, soumis à des sanctions votées par le Conseil de sécurité de l'ONU, n'ont pas été conviés. La Somalie, en plein chaos depuis l'éviction de Syaad Barré, le 27 janvier 1991, et toujours en proie à la guerre civile, n'a plus d'Etat.

MOBILISATION TARDIVE

Pour la première fois dans l'histoire des sommets franco-africains – le premier a été organisé en 1973 à Paris –, le secrétaire général des Nations unies, le Ghanéen Kofi Annan, participe en observateur à la rencontre. Y assistent également le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Tanzanien Salim Ahmed Salim, et l'Egyptien Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie. Une présence qui traduit à la fois l'intérêt de la communauté internationale pour le continent africain et l'importance prise par ces grand-messes, qui réunissent souvent plus de chefs d'Etat et de gouvernement que les sommets annuels de l'OUA.

La *« sécurité »* est un thème d'autant plus rassembleur qu'*« un quart des Etats d'Afrique subsaharienne,* comme le rappelle Jacques Chirac dans son allocution d'ouverture, *sont impliqués dans des crises qui, dans la plupart des cas, débordent le cadre national »*. Un grand nombre des participants à ce XXe sommet sont confrontés, à domicile, à des situations conflictuelles qu'ils ne parviennent pas à résoudre. Et il y a les conflits majeurs, comme celui qui secoue la région des Grands Lacs depuis huit ans. Il y a enfin des crises de moindre importance, qui dégénèrent simplement parce que la volonté de les régler n'est pas mobilisée au moment opportun.

Ainsi le Sénégal est-il toujours miné par les indépendantistes casamançais, eux-mêmes alliés conjoncturels des mutins de Guinée-Bissau qui veulent renverser le régime du président João Bernardo Vieira. Les rebelles sierra-léonais continuent de terroriser et de mutiler les populations civiles depuis l'éviction de leurs alliés putschistes d'un pouvoir qu'ils avaient confisqué à un président démocratiquement élu. Des mouvements de rébellion troublent épisodiquement Djibouti, le Tchad, le Congo-Brazzaville, quand les mouvements touaregs n'ont pas de subite poussée de fièvre au Niger ou au Mali. La guerre a récemment repris en Angola entre l'armée gouvernementale et les troupes de Jonas Savimbi, le chef rebelle de l'Unita (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), au regret de l'ONU, qui entretient à grands frais une importante mission sur place depuis le début des années 90.

Le gros morceau reste évidemment la guerre en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), qui oppose entre eux d'anciens alliés. L'Ouganda, le Rwanda et – dans une moindre mesure – le Burundi, ceux-là mêmes qui avaient contribué à asseoir Laurent-Désiré Kabila dans le fauteuil présidentiel de feu le maréchal Mobutu, combattent depuis début août aux côtés de rebelles congolais d'origine tutsie décidés à renverser le régime en place. Mais M. Kabila, que tout le monde considérait perdu à la mi-août, a réussi à rallier à sa cause l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie, avant de convaincre le Tchad – et peut-être le Soudan – d'entrer dans la danse, sur des financements lybiens.

Outre Laurent-Désiré Kabila, l'Ougandais Yoweri Museveni, le Rwandais Pasteur Bizimungu et le Burundais Pierre Buyoya sont à Paris. Le Zimbabwéen Robert Mugabe et le Namibien Sam Nujoma sont là aussi. L'Angolais José Eduardo Dos Santos et le Tchadien Idriss Déby, absents pour raisons de santé, sont représentés, tandis que Lybiens et Soudanais ne sont pas invités. Les principaux protagonistes de la crise congolaise vont donc se croiser durant deux jours dans les salles de conférences et les couloirs des grands hôtels, où des représentants du Rassemblement des Congolais pour la démocratie (RCD) – la branche politique de la rébellion – se trouvent aussi, cherchant à se faire entendre. Jacques Chirac rencontrera plusieurs d'entre eux en tête-à-tête, mais rien n'indique que les belligérants soient réellement disposés à se parler.

UN VIEUX PROJET

Paris entend profiter de l'occasion pour remettre sur le tapis son vieux projet de *« conférence régionale sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs »*, que M. Chirac voudrait voir organisée *« sous l'égide des Nations unies et de l'OUA »*. L'initiative française n'avait jamais trouvé grâce auprès des Américains, qui avaient d'autres solutions à proposer pour résoudre cette crise, du moins jusqu'en août dernier. Mais, au moins, neuf pays sont directement impliqués en RDC dans des combats qui menacent désormais la stabilité de l'Afrique centrale, sur une ligne de fracture qui va de l'Angola à la mer Rouge. La diplomatie française pourrait être récompensée de sa persévérance en voyant bientôt son projet aboutir.

Pour être vieux de quelques années, ce projet de conférence régionale s'intègre néanmoins dans ce qu'il est convenu d'appeler maintenant *« la nouvelle politique africaine de la France »*. La décision a été prise – et elle est consensuelle – de ne plus intervenir militairement et de manière bilatérale en Afrique. Paris abandonne donc sa panoplie de gendarme – ce qui n'est pas si simple quand on est lié par des accords de défense avec autant de pays – et recentre son dispositif politico-militaire sur le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (Recamp). L'ambassadeur Gabriel Regnaud de Bellescize a été nommé, un mois avant le sommet, à la tête du dispositif Recamp *(lire l'article de Jacques Isnard page 3)*, avec une mission *« de coordination et de promotion »* pour mobiliser d'autres partenaires occidentaux et assurer la liaison avec les organismes africains existants et les organisations internationales.

La nouvelle approche française, prônée par le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, à l'automne 1997 au cours d'un périple africain qui l'a mené au Gabon, en Côte-d'Ivoire, en Ethiopie et en Afrique du Sud, puis par le premier ministre, Lionel Jospin, en décembre de la même année, au Sénégal et au Mali, mesure désormais *« l'Afrique dans sa dimension continentale, dans sa globalité »* et non plus à la seule aune du pré-carré francophone. Autrement dit : fini le paternalisme d'antan avec les anciennes colonies, vive le partenariat avec tous les pays africains ! Le moral des vieux dinosaures d'Afrique francophone en a pris un coup, quatre ans après la dévaluation du franc CFA. Mais les temps changent et les disparitions de vieux acteurs français du « village africain » les touchent aussi, qui permettent d'approfondir les changements.

Jacques Foccart vivant, le ministère de la coopération n'aurait pas été gobé tout rond par le Quai d'Orsay sans que la cohabitation n'en soit affectée. Jacques Chirac a imposé le maintien d'un ministre délégué à la coopération pour que les chefs d'Etat africains aient toujours l'impression d'avoir un interlocuteur à Paris, mais l'application des réformes de la coopération à partir de janvier 1999 est un bouleversement majeur dans les rapports entre la France et l'Afrique.

Frédéric Fritscher

M. Kabila invective l'Europe

Le président de l'ex-Zaïre, Laurent-Désiré Kabila, est arrivé à Paris, jeudi 26 novembre, en provenance de Bruxelles. Au terme de deux jours de discussions avec des responsables belges et de l'Union européenne, qui ont refusé de lui promettre une coopération économique accrue, M. Kabila a critiqué ceux qui *« ne veulent pas délier leurs bourses »* bien qu'il ait promis d'organiser des élections en 1999.

Concernant la guerre qui secoue sa région, M. Kabila s'en est pris violemment au Rwanda et à l'Ouganda, *« agresseurs »* du Congo. Il a qualifié Paul Kagame – l'homme fort de Kigali – de *« sadique sanguinaire »*, et a accusé le président ougandais, Yoweri Museveni, de vouloir recréer *« l'empire Hima-Tutsi »*. Le président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Burkinabe Blaise Campaore, a annoncé à Paris son intention de tenter une médiation entre les belligérants. Charles Josselin, le ministre français de la coopération, a pour sa part confié son *« espoir »* d'un cessez-le-feu *« en décembre »*. – (AFP)

Dissonances

A l'occasion du XXe sommet franco-africain, plusieurs voix dissonantes se font entendre. Les députés Verts ont organisé une conférence-débat à l'Assemblée nationale avec le collectif « Elf ne fera pas la loi en Afrique » – qui réunit quarante-sept organisations africaines et françaises – où était présente Marie-Hélène Aubert, députée Verts d'Eure-et-Loir, présidente de la Mission d'information parlementaire sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental. Le candidat des Verts aux élections européennes, Daniel Cohn-Bendit, a jugé jeudi à Metz *« choquante »* la présence en France de Laurent-Désiré Kabila. Il a ajouté : Lionel Jospin *« aurait pu faire le mort »* au lieu de l'accueillir.

Agir ici et Survie, deux organisations non gouvernementales, soutenues par d'autres associations lancent, une *« campagne d'action citoyenne, en faveur de relations franco-africaines plus transparentes »*.

Jacques Chirac : « Aucune tentative de désengagement »

DANS son discours d'ouverture du XXe sommet France-Afrique, le président de la République, Jacques Chirac, a notamment déclaré :

VERBATIM

« La volonté, sans cesse réaffirmée, de l'Afrique de prendre en main la résolution de ses crises a été unanimement saluée. C'est l'une des applications de cette "renaissance africaine" chère au vice-président M'Beki, à laquelle pour ma part j'adhère pleinement. Mais il ne faut pas pour autant laisser se dessiner un schéma où la sécurité de l'Afrique serait abandonnée aux seuls Africains, alors que la communauté internationale se bornerait à offrir son aide en matière de formation et de logistique en se dérobant aux autres responsabilités exigées par la gravité des situations.

» Ce serait au demeurant de la dernière hypocrisie que de multiplier les réflexions sur la prévention et le règlement des conflits, d'organiser des exercices de maintien de la paix ici et là, si l'on devait détourner la tête lorsque des crises graves surgissent. Les actions d'appui ne sauraient exonérer la communauté internationale, dans son ensemble, de ses responsabilités.

» La position de la France est sans ambiguïté. Notre souci d'aider au renforcement des capacités africaines, nos initiatives en la matière, ne masquent aucune tentative de désengagement. D'abord nous maintenons avec une totale clarté les liens qui nous attachent de longue date à des pays amis, pour autant que ceux-ci le souhaitent. Je parle des accords de défense contre les menaces extérieures, mais je parle aussi de nos forces prépositionnées dans différents pays africains. Ensuite, nous plaidons de manière constante au Conseil de sécurité pour qu'il engage, en Afrique comme ailleurs, les actions adaptées pour réduire les conflits et ramener la paix. Alors que l'actualité met en évidence l'enchaînement implacable des crises dans la région des Grands Lacs (...), nous n'avons cessé de proposer, depuis des années, que soit organisée une conférence sur la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région. »

BANG & OLUFSEN

A Noël, pour 199 frs*, offrez-vous une chaine BeoSound Century

ou 33 gr de caviar
ou 2 mois d'accès à Internet
ou 66 timbres à trois francs
ou 1 réveillon tout seul...

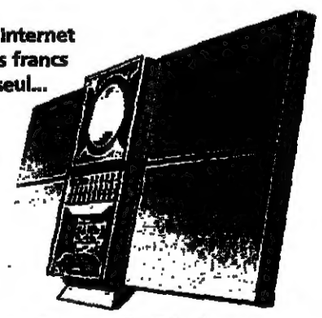

Fêtes Féeriques Bang & Olufsen
Du 1er décembre 98 au 15 janvier 99

Cette offre est déclinée sur l'integralité de notre gamme

Vous pouvez acquérir le BeoSound Century pour 199 F par mois* seulement avec un apport de 0 F.

* Sous réserve d'acceptation du dossier par SOFINROUTE 330557737 RCS Paris. Conditions valables Décembre 1998, susceptible de variation, à partir de 9 000 F de financement - Assurance personnelle facultative non comprise dans l'exemple. Dépôt de garantie : 0 F - 24 loyers à 2 % du prix TTC suivis de 24 loyers de 2,972 % du prix TTC - Option finale d'achat 1 % du prix TTC - Coût total hors assurance : 120, 328 %.

BANG & OLUFSEN B&O

222, bd St-Germain PARIS 7 - 01 42 22 92 10
12, av. F.D. Roosevelt PARIS 8 - 01 53 76 38 08

La valse africaine des « communicants » français

CE SONT surtout des Blancs qui tiennent le marché. Des hommes gravitant autour de chefs d'Etat occidentaux, initiés aux affaires internationales et rois de la communication politique, qui savent que les pouvoirs africains sont prêts à payer cher conseils et expertises. En France, ces hommes-là passent une grande part de leur temps dans les couloirs de l'Assemblée nationale ou les cabinets des ministères.

Les gaullistes ont les leurs. Les socialistes aussi. *« Pour chaque chef d'Etat africain, on trouve une dizaine d'experts, bien payés, dont les compétences sont assez inégales »*, explique François Blanchard qui, au sein du cabinet de communication de Thierry Saussez, organise des rencontres avec la presse ou les parlementaires français pour les présidents Eyadéma (Togo), Konan Bédié (Côte d'Ivoire) et Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville). *« A côté des professionnels,* ajoute-t-il, *on trouve des charlatans, des types qui piquent sa montre au chef de l'Etat pour lui dire l'heure et pondent des notes sublimes qui ne seront lues par personne. »*

On trouve surtout, outre les professionnels de la communication – Thierry Saussez, Jacques Séguéla, Claude Marti – un grand nombre d'hommes qui usent de leurs relations au cœur de l'Etat français. Les anciens ministres PS Michel Charasse ou Kofi Yamgnane, les RPR Jacques Godfrain, Michel Roussin et Bernard Debré, se retrouvent parfois à faire antichambre dans un palais africain. D'autres, anciens conseillers de Michel Rocard ou de Jacques Chirac, travaillent en indépendants, à l'écart des groupes industriels qui, on l'a vu avec l'affaire Elf, ont leurs propres spécialistes.

UN MARCHÉ LUCRATIF

« Les missions sont très diverses », explique Jean-François Probst, ancien collaborateur de Jacques Foccart, de Jérôme Monod, de Charles Pasqua, puis d'Alain Juppé à Matignon, avant de s'installer à son compte. *« Je peux organiser un rendez-vous avec le président du Sénat, obtenir une invitation pour un président à la garden-party de l'Elysée ou trouver un stage dans une entreprise française au fils, au neveu, au cousin »*, énumère-t-il. Quand M. Sassou Nguesso est arrivé au pouvoir au Congo, M. Probst a aussitôt appelé Jérôme Monod, président de la Lyonnaise des eaux, afin de faire rétablir les canalisations à Brazzaville. *« Ce genre de service est gratuit,* indique l'ancien maire de Bois-Colombes, *Ensuite, j'ai un pied dans la porte pour résoudre les problèmes d'une PME française ou faire passer un message politique. »* Depuis un mois, la venue de Laurent-Désiré Kabila à Paris a provoqué un véritable activisme dans le milieu des lobbyistes de l'Afrique. Parallèlement à l'envoi au Congo-Kinshasa d'un émissaire de M. Chirac, Michel Dupuch, chacun s'est préparé à organiser les relations du dictateur africain avec les milieux politiques, économiques et médiatiques. *« Bien sûr, il n'est pas question de passer un contrat sans l'accord implicite de l'Elysée : la situation du Congo est trop particulière »*, explique M. Blanchard, proche des gaullistes et qui s'est mis sur les rangs.

Même si le contexte politique est fragile, « vendre » M. Kabila en France promet d'être un marché lucratif. *« Les tarifs* [en Afrique] *sont deux à trois fois plus élevés qu'en France,* explique un spécialiste. *Un contrat de conseiller en communication comprenant, sur un an, deux voyages de presse d'une vingtaine de journalistes français, cinq notes de synthèse et la publication d'une tribune dans un journal français coûtera à l'Etat africain 3 à 4 millions de francs. »* Si M. Kabila ouvrait la porte du Congo, il deviendrait un nouveau gros client de ce formidable marché.

Raphaëlle Bacqué

depuis huit ans. ● LA FRANCE réduit sa politique de coopération militaire et recentre son dispositif sur le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

… quart de l'Afrique … menace la stabilité … aux problèmes de la sécurité

Les conflits armés internes et externes

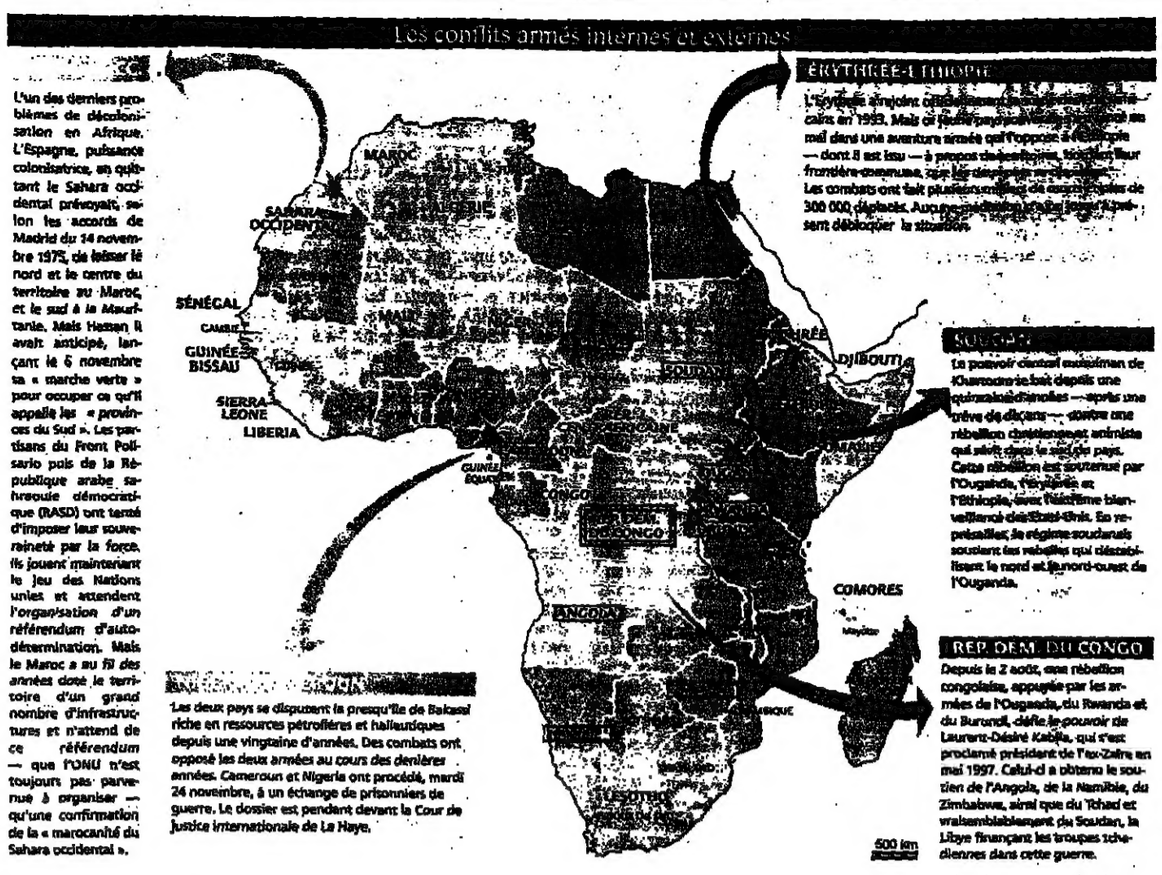

La Côte d'Ivoire a gardé des accents de l'époque coloniale

ABIDJAN
de notre correspondant

A Abidjan, tous les présidents de la Ve République, à l'exception de Jacques Chirac, ont donné leur nom à une avenue, à un pont ou un boulevard. On trouve dans les supermarchés le beaujolais nouveau et du bœuf normand. Par moments, les Français de Côte d'Ivoire – ils sont environ 18 000, dont une forte proportion de binationaux –, se souviennent, pourtant, qu'ils ne sont pas chez eux : lorsqu'il leur faut payer la carte de séjour annuelle, ou quand le gouvernement augmente les taxes sur l'emploi des salariés non Ivoiriens... De tous les anciens territoires français d'Afrique subsaharienne, la Côte d'Ivoire est le pays qui a le mieux conservé certains traits de la colonie. Comme ces réflexes, qui se transmettent mystérieusement, et qui font qu'un enseignant français muté en Côte d'Ivoire a de fortes chances de se comporter, au bout de quelques mois, comme un commandant de cercle des années 20.

La communauté française a pourtant profondément changé. La proportion de coopérants a chuté en même temps que se multipliaient les séjours courts de cadres expatriés venus pour une mission précise. Le rachat de la compagnie de téléphone nationale par France Télécom a provoqué l'arrivée massive de responsables français chargés de moderniser un réseau vétuste. Mais l'employeur le promet : dans quelques années, Côte d'Ivoire Télécom sera dirigé par des nationaux.

RÉSEAUX FAMILIAUX

Reste un noyau dur, fait de Français établis dans le secteur privé depuis des décennies. Cadres de grosses entreprises ou dirigeants de PME, ce sont eux qui structurent la communauté à travers associations et réseaux familiaux. Jean-François, patron d'une petite entreprise, est né en Côte d'Ivoire il y a quarante ans et vit dans la maison que son grand-père a construite, bien avant l'indépendance. Il se souvient d'un temps où les marchés n'étaient pas inondés de produits d'importation mais où l'on vivait quand même « à la française » : « *On faisait de la choucroute avec de la papaye, de la crème de marron avec des patates douces et des fèves de cacao.* » Un temps où les mariages entre Français et Africaines étaient à peine mieux tolérés que les unions entre Africains et Françaises.

Après l'indépendance de la Côte d'Ivoire, en 1960, la génération des parents de Jean-François a longtemps vécu dans le provisoire : « *C'était du camping, ils ne savaient pas s'ils pourraient rester. Ils ne dépensaient rien sur place, envoyaient l'argent en France, exactement ce que l'on reproche maintenant aux Libanais. Mais aujourd'hui, les Français qui sont ici depuis plus de dix ans se sont installés pour durer.* » Il estime à quelques centaines le nombre de familles expatriées à long terme qui ne se sentent plus tout à fait chez elles en France. Mais elles sont de plus en plus rares. La présence française en brousse est désormais pratiquement nulle. Les petits commerces sont tenus par des Ivoiriens ou des Libanais, dont le nombre a crû au moment de la guerre civile au Liban.

Il y a un an et demi, Jean-François a tenté de s'établir en France, où il voulait ouvrir un hôtel. Avec sa femme et ses deux enfants, il est revenu au bout de quelques mois. « *C'est une tare de gagner quelque chose là-bas. En Côte d'Ivoire, quelqu'un qui réussit est reconnu.* » Pour lui, cette reconnaissance se manifeste sur un mode africain : par les sollicitations, par le statut de chef que confère la réussite matérielle. A l'Etat-providence, il avoue préférer la prévoyance sociale paternaliste, qui fait de l'employeur le responsable de la santé de ses salariés. Bref, il se sent « *libre* » en Côte d'Ivoire. Pourtant, il reconnaît que les tracasseries policières sont pénibles, et son souci d'anonymat montre qu'il se sent à la merci d'une décision arbitraire.

Pour Philippe, retraité d'une multinationale, arrivé en Afrique dans les années 50 et en Côte d'Ivoire en 1980, la fin de la période coloniale ne coïncide pas avec l'indépendance : « *Les anciens administrateurs coloniaux sont devenus conseillers des gouvernements.* » Sévère pour les administrations africaines mises en place après les indépendances, il estime cependant que l'africanisation du secteur privé a été une réussite : « *On a vu sortir des gens mille fois plus instruits que les Européens qu'on envoyait en Afrique.* » Dans les années 60, on a cessé de voir des chauffeurs de camion ou des maçons français. En Côte d'Ivoire, il ne reste que quelques dizaines de ces prolétaires, souvent secourus par le service social de l'ambassade de France, et qui préfèrent finir leurs jours sous l'équateur plutôt que dans un hospice en « *métropole* ».

Thomas Sotinel

La France réduit sa coopération militaire

LA FRANCE regroupera en un seul et même budget pour 1999 – un montant global de 789,5 millions de francs – ses efforts en matière de coopération militaire à l'étranger qui étaient répartis entre trois administrations différentes et parfois concurrentes (coopération, défense et quai d'Orsay). Signe des temps : dans cette « enveloppe » gérée par une nouvelle direction unique, les crédits dits de coopération militaire, avec l'Afrique subsaharienne, diminuent de 4 % et le budget dit de coopération de défense, attribué au reste du monde, augmente de 32,5 %. C'est une réorientation majeure d'une politique qui, en pratique, a commencé d'évoluer dès 1995, quand la France a choisi d'étendre son assistance militaire dans les Caraïbes et à certains pays dans le Pacifique.

En Afrique, en 1999, la France alignera au total quelque 500 coopérants militaires et elle formera 800 stagiaires africains chez elle. Déployé sur cinq pays, son dispositif militaire comprendra 6 000 hommes environ.

LES MÊMES PRIORITÉS

Les priorités restent les mêmes : aider les armées et les gendarmeries locales à contrôler leur espace national, éviter que ces mêmes forces ne deviennent des facteurs déstabilisants dans leur propre pays par leur indiscipline ou leur ambition politique et développer leur aptitude à mener des opérations internationales de maintien de la paix en Afrique. Mais, aujourd'hui, cette coopération militaire avec l'Afrique, qui se veut le volet sécuritaire d'une aide au développement, doit s'adapter au chantier de la professionnalisation des armées françaises qui aboutit, entre autres effets, à réduire le volume des effectifs disponibles pour l'encadrement et les capacités d'accueil de stagiaires dans les écoles. Ce qui oblige, par exemple, à demander aux cadres des forces françaises prépositionnées en Afrique de participer davantage aux tâches de coopération technique, là où elles sont basées en vertu des accords de défense et à transférer sur place, dans de nouvelles écoles de formation à vocation régionale, la charge d'instruire et d'entraîner les personnels locaux du pays d'accueil et ceux des Etats voisins qui le voudraient.

Le redéploiement en cours réalise la rétraction du dispositif d'aide militaire en Centrafrique (après le départ, au début du printemps, des garnisons françaises de Bangui et de Bouar), au Tchad et au Gabon (où demeurent les forces françaises prépositionnées) et aux Comores. En revanche, les coopérants militaires français font une apparition – encore modeste – en Ethiopie et ils sont plus nombreux que par le passé en Angola. Ainsi, en 1999, avec l'Angola, l'Ethiopie, la Guinée équatoriale et le Malawi, on recensera quatre pays africains non francophones qui accueilleront des techniciens militaires français.

A côté de ce dispositif d'assistance, la France a ouvert de nouvelles écoles interafricaines. Il s'agit de projets nationaux, partagés par des pays du continent qui veulent s'y associer et soutenus financièrement et matériellement par la France. Chaque pays concerné se spécialise dans un domaine particulier et il en fait profiter les armées de ses voisins, la France – via son armée de terre et la gendarmerie – y ajoutant en quelque sorte son label. Ainsi, en 1998, quatre écoles militaires, à Bouaké (Côte d'Ivoire), Thiès (Sénégal) et deux à Koulikoro (Mali) fonctionnent déjà sur ce modèle. Neuf autres écoles – deux à Abidjan, une troisième à Zambakro (Côte d'Ivoire), une seconde à Thiès, deux autres à Awaé et Garoua (Cameroun), une à Lomé (Togo), une à Porto Novo (Benin), et une dernière à Ouagadougou (Burkina Faso) – recevront 550 stagiaires en 1999.

VERS LE RESTE DU MONDE

C'est à Zambakro et, accessoirement, à Abidjan et à Awae que les Français se préoccuperont de sensibiliser les armées africaines à la nécessité de créer des unités multinationales chargées plus spécialement du maintien de la paix sur le continent, sous l'égide de l'ONU ou de l'Organisation pour l'unité africaine (OUA). C'est le projet dit Recamp (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix), auquel la France aura consacré – toutes réalisations confondues – 180 millions de francs en 1998, dont 16 millions pour la seule école de Zambakro. Tous les deux ans, des exercices sur le terrain entretiendront le savoir faire des armées impliquées, sur le modèle des manœuvres « Guidimakia » et « Bluecrane » qui viennent d'avoir lieu. D'autre part, la France s'est engagée, après ce qu'elle a déjà fait à Dakar (Sénégal) pour un coût de 25 millions de francs, à stocker, à raison d'une base par an, de quoi équiper un bataillon de la paix en matériels militaires et hospitaliers.

Le programme Recamp se veut complémentaire – mais la concertation, instituée en mai 1997 et entérinée en décembre aux Nations unies, n'exclut pas la compétition sur place – de ce que Américains et Britanniques font chacun de leur côté. Les premiers mettent sur pied, avec leur projet ACRI (African crisis response initiative), une assistance militaire au profit, notamment, du Sénégal, de l'Ouganda, du Malawi, du Mali et du Ghana, pour quelque 20 millions de dollars en 1998. Les seconds apportent leur appui au fonctionnement de plusieurs écoles d'état-major, notamment à Accra (Ghana), à Harare (Zimbabwe) et à Pretoria (République sud-africaine).

Cette redéfinition, par la France, de sa politique de sécurité en Afrique s'accompagne d'une accentuation de ses efforts de coopération de défense dans le reste du monde. Cette inflexion est délibérée.

Ce sont des pays d'Europe centrale et orientale (Pologne, République tchèque, Hongrie, Bulgarie, Estonie, Roumanie et Ukraine) qui en bénéficieront en priorité, mais aussi au Proche et au Moyen Orient, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, avec des pays qui renouvellent leur armement.

Jacques Isnard

L'inéluctable autonomie de la défense ivoirienne

ABIDJAN
de notre correspondant

« *Nous avons pu mettre toutes nos ressources budgétaires au profit du développement justement parce que des militaires (français) assuraient la garde.* » Presque trois ans après que le président ivoirien, Henri Konan Bédié, eut ainsi justifié le maintien du 43e bataillon d'infanterie de marine à Abidjan, les marsouins sont toujours là. Avec 18 000 hommes, dont la moitié de gendarmes, l'armée ivoirienne est sous-dimensionnée par rapport aux forces des autres pays de la région, et sans la coopération militaire française, les Forces armées de Côte-d'Ivoire (Fanci) sont incapables d'instruire leurs hommes.

Mais Ivoiriens comme Français savent que ce système est appelé à disparaître. Quand Alpha Blondy, maître du reggae local, chante le départ du BIMa (bataillon d'infanterie de marine), le propos apparaît aussi prémonitoire que contestataire. Félix Houphouët-Boigny, le premier président de la Côte-d'Ivoire, n'aimait pas la chose militaire et avait confié la sécurité extérieure du pays aux troupes françaises, à l'époque de la rivalité avec le frère jumeau anglophone, le Ghana.

COMME UN ABANDON

Félix Houphouët-Boigny est mort en 1993, le franc CFA a été dévalué en 1994. Parallèlement, en Afrique de l'Ouest, le Liberia et la Sierra Leone ont sombré dans des guerres civiles qui ont provoqué déplacements de populations et circulation d'armes légères. Alors que la France se dégageait progressivement de la région, la Côte-d'Ivoire a dû reposer le problème de sa défense.

Les Fanci, qui n'avaient jamais participé à des opérations de maintien de la paix, ont envoyé un détachement médical au Liberia en 1996 dans le cadre de l'Ecomog – la force ouest-africaine d'interposition – puis, l'année suivante, une unité combattante en Centrafrique sous l'égide de l'ONU.

Cette implication accrue est portée à bout de bras par la France. Le budget ivoirien de la défense est de 64 milliards de FCFA (1 franc CFA = 1 centime). Sans l'aide française – 50 millions de francs –, les Fanci seraient contraintes de végéter dans leurs casernes.

En Afrique de l'Ouest, la France met en place des écoles spécialisées, afin de diminuer le nombre des stagiaires africains reçus en France et de rendre les formations moins coûteuses.

Ces inflexions sont souvent perçues par les Africains comme un abandon. Contrairement à leurs homologues anglophones – Nigérians ou Ghanéens – les militaires d'Afrique de l'Ouest francophone ont vécu depuis les indépendances en symbiose avec l'armée française, conservant au-delà des ans des réflexes de dépendance. En manœuvre dans un pays de la région, un sous-officier français exaspéré affirmait que les véhicules africains tombaient en panne sèche au début de chaque exercice, afin que les forces françaises soient contraintes de fournir le carburant.

En Côte-d'Ivoire, affirme un responsable français, les éléments des Fanci, qui partent en manœuvre avec le 43e BIMa, participent au ravitaillement. Mais ce genre de mesure reste cosmétique dans des pays où le budget de la défense est parmi ceux que les institutions internationales regardent avec le moins de sympathie. Contraints par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à l'austérité, les dirigeants africains voient la France s'éloigner sans pouvoir lui opposer d'arguments. Dépourvus de ressources financières, ils ne peuvent se poser en clients potentiels du matériel et du savoir-faire militaires. En Côte-d'Ivoire, au Gabon ou au Sénégal, les fortes communautés françaises restent finalement un élément déterminant du maintien de la coopération militaire française.

T. S.

Bijoux - Montres - Parfums - Lunettes

B
BOUCHERON
PARIS
26, place Vendôme
Boutiques Boucheron : Paris - 78, rue des Saints-Pères
Galeries Lafayette Haussmann • Cannes - 17, la Croisette

Les Chiliens ne croient pas au risque d'un coup d'Etat militaire

Le nouveau chef d'état-major de l'armée de terre, le général Ricardo Izurieta, qui a succédé à Augusto Pinochet, est un officier qui n'a jamais été compromis dans les violations des droits de l'homme. Depuis sa nomination, en mars, il a commencé une « dépinochétisation » des forces armées

Le gouvernement britannique, qui a décidé, jeudi 26 novembre, de se donner jusqu'au 9 décembre pour statuer sur le sort d'Augusto Pinochet, fait face à une avalanche de pressions contradictoires. Jeudi, le gouvernement chilien a réclamé, dans une lettre officielle, la libération de l'ancien dictateur. Le lendemain, le chef de la diplomatie chilienne, José Miguel Insulza, était à Londres pour plaider auprès de son homologue, Robin Cook, en faveur de l'élargissement immédiat du général, privé de toute immunité par les juges de la Chambre des Lords. Ceux-ci avaient en effet décidé, mercredi, de casser la décision de la Haute Cour britannique, qui avait reconnu l'« immunité souveraine » à l'ancien dictateur. L'opposition conservatrice britannique, Margaret Thatcher en tête, en appelle à « *l'humanité* » du gouvernement. Il est vieux, « *malade et fragile* », a imploré la « *Dame de fer* ». Cependant, à Santiago, la capitale chilienne, les manifestations violentes des partisans de Pinochet et de ses opposants se poursuivent.

SANTIAGO DU CHILI
de notre envoyée spéciale

Dans les états-majors des forces armées chiliennes, on observait, jeudi 26 novembre, un silence de circonstance tout en reconnaissant qu'il existe un malaise au sein de la grande famille militaire au lendemain du verdict de Londres, défavorable au général Augusto Pinochet. Alors que des rumeurs de mécontentement dans des casernes isolées du pays préoccupent les citoyens, l'ensemble de la société chilienne s'accorde pourtant à affirmer qu'il n'existe aucun danger de coup d'Etat à Santiago.

Commentant les violentes réactions des fidèles de l'ancien dictateur – dont celles de son fils aîné, Augusto, qui est apparu à la télévision, mercredi soir, le visage déformé par la haine –, certains Chiliens craignent cependant que « *l'image pitoyable du vieux prisonnier de Londres et celle de la souveraineté chilienne bafouée par les Lords* » ne renforcent la position des « faucons » et compliquent la démocratisation en cours de l'armée. Après vingt-cinq ans de contrôle absolu du général Pinochet sur les forces armées, une « dépinochétisation » s'est, en effet, amorcée bien avant l'arrestation à Londres de l'ancien dictateur. Le signe le plus clair a été la nomination à la tête de l'armée, en mars, du général Ricardo Izurieta pour remplacer le général Pinochet, qui partait à la retraite en même temps que son ami le général Luis Cortes Villa, président de la Fondation Pinochet.

Le général Ricardo Izurieta est âgé de cinquante-quatre ans et jouit d'une réputation de militaire professionnel arborant une feuille de service vierge en ce qui concerne les violations des droits de l'homme. Eloigné du « pinochétisme », c'est l'homme que le président Eduardo Frei a réussi à imposer, malgré les fortes résistances de Pinochet. Des vents nouveaux soufflent dans les troupes puisque le commandant en chef de l'armée a annoncé, début novembre, le départ en 1998 d'une douzaine de généraux « élus » de Pinochet pendant la dictature militaire – dont le numéro un de l'armée, le général Sergio Moreno Saravia – et la nomination d'hommes nouveaux.

« *Nous ne souhaitons pas un retour au passé et nous savons que seul le gouvernement est en mesure d'obtenir la libération de Pinochet. Un coup d'Etat serait un suicide* », nous a déclaré, jeudi, dans la capitale chilienne, un haut officier, sous couvert d'anonymat. Mais, précise-t-il, « *nous pouvons laver notre linge sale en famille. S'il rentre au pays, le général Pinochet – comme il en a manifesté le désir depuis Londres et comme le lui ont suggéré nombre de ses alliés politiques – pourrait faire un geste en faveur de la réconciliation* ».

NOUVELLES ALLIANCES

Un banquier de Santiago, qui lui aussi préfère garder l'anonymat, confirme l'idée que pour le gouvernement « *il sera plus facile d'obtenir une réconciliation si Pinochet revient au Chili* ». Car, en fait, ajoute-t-il, « *le Chili s'est déjà habitué à vivre sans Pinochet. Il peut y avoir, ces jours-ci, des réactions d'exploitation émotionnelle chez les nostalgiques du patriarche, des discordes et, peut-être même, des attentats conduits par des groupes paramilitaires, mais ce ne seront que des incidents de parcours. La démocratie, même imparfaite, est solide. La vie continue sans Pinochet, car les affaires sont les affaires. La Grande-Bretagne et l'Espagne sont les principaux investisseurs étrangers au Chili* ».

Les privatisations dont Pinochet a largement fait bénéficier des hommes d'affaires chiliens ont entraîné l'apparition d'un puissant patronat national. Ces grands patrons, qui se sont rendus à Londres au chevet de Pinochet « *par reconnaissance du ventre* », sont perçus aux côtés de l'armée et de l'Eglise comme les détenteurs du pouvoir bien avant les hommes politiques. Ceux-ci ont perdu de leur crédibilité comme l'ont démontré les 30 % d'abstentions lors des élections parlementaires de 1998.

A un an de l'élection présidentielle, c'est en fait dans les états-majors politiques que l'on s'affaire le plus. Il y a une nouvelle donne, car l'« affaire Pinochet » a entraîné de nouvelles alliances au côté de l'opposition de droite et approfondi des divergences au sein de la Concertation (coalition) au pouvoir, chez les démocrates-chrétiens comme chez les socialistes.

LE GOUVERNEMENT CRITIQUÉ

A droite, les représentants de Rénovation nationale (RN) et ceux de l'Union démocratique indépendante (UDI, « pinochétiste ») ont resserré les rangs pour exiger la libération de Pinochet et critiqué les démarches jugées trop « *molles* » du gouvernement Frei.

C'est ce qui explique que le président chilien, quelques heures après le verdict de Londres, ait refusé de recevoir une délégation de ces deux partis. Du côté de la Concertation, on craint une rupture au sein d'une alliance qui existe notamment parce que le Parti démocrate-chrétien et le Parti socialiste se sont mis d'accord pour « *passer l'éponge sur le passé* » et « *oublier les droits de l'homme* ».

Le candidat favori de la Concertation dans la course à la présidence, Ricardo Lagos (PS), est tombé de quatre points dans les sondages. On lui reproche une position ambiguë, tant pour exiger, derrière le président Frei, la libération de Pinochet que pour condamner avec les secteurs plus à gauche les violations des droits de l'homme.

Dans les milieux d'affaires que M. Lagos avait su séduire, on suggère qu'il n'est peut-être plus l'homme du moment. On parle d'Andrés Zaldivar, le candidat de la Démocratie chrétienne et président du Sénat. Mais on évoque aussi une éventuelle réélection du président Frei, qui obligerait toutefois à réformer la Constitution. « *L'amnésie était plus confortable* », souligne ironiquement un militant des droits de l'homme. Mais, désormais, le « cas Pinochet » et les droits de l'homme oubliés depuis un quart de siècle sont plantés sur le devant de la scène chilienne.

Christine Legrand

Réactions prudentes en Amérique latine

La décision de la commission de la Chambre des Lords de ne pas reconnaître l'immunité à l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet a été accueillie avec prudence par les gouvernements latino-américains :

● **L'Organisation des Etats américains** : par la voix de son secrétaire général, César Gaviria, l'OEA a estimé que les délits contre les droits de l'homme qui ont pu être commis au Chili « *relèvent de la compétence de la justice et des organes législatifs de ce pays* ». M. Gaviria se dit « *inquiet* » à la suite de la décision des Lords, qui peut constituer « *un précédent avec des conséquences d'extraterritorialité pour des lois expéditives dans n'importe quel pays* ».

● **Argentine** : les autorités de Buenos Aires ont été les premières à annoncer leur désaccord avec la décision des Lords et à affirmer leur « *solidarité* » avec le gouvernement chilien. Le ministre des affaires étrangères, Guido Di Tella, a estimé que la décision britannique était « *déplacée* ».

● **Uruguay** : le gouvernement du président Julio Maria Sanguinetti a rejeté « *toute compétence extraterritoriale d'un juge ou d'un Etat sur un autre* ».

● **Colombie** : pour le président Andrés Pastrana, la décision marque une étape dans la jurisprudence internationale. Il s'est dit « *très respectueux de la juridiction de chaque pays, mais nous voyons que le monde est en train de changer, d'où l'importance de la création de la Cour pénale internationale* ».

● **Cuba** : le ministère des relations extérieures a indiqué, mercredi, n'avoir « *aucune réaction particulière pour le moment* ».

● **D'autres gouvernements latino-américains** ont préféré garder un silence prudent ou, comme le Brésil, se sont contentés de faire remarquer que l'affaire ne concernait que l'Espagne, la Grande-Bretagne et le Chili.

Le long combat de Joan Garcés contre la dictature

MADRID
de notre correspondante

Il n'aime pas parler de lui et de son passé. Ce passé qui a fait qu'une thèse de doctorat écrite sur le Chili à la Sorbonne lui a valu de rencontrer Salvador Allende et de devenir, pendant trois ans, un de ses proches conseillers. Si proche qu'il fut à ses côtés, au palais de La Moneda, lors du coup d'Etat du 11 septembre 1973.

Joan Garcés a ses raisons, cet avocat valencien spécialiste de droit international et de sciences politiques, représente aujourd'hui les trois mille familles de victimes et de disparus qui ont intenté une action en justice contre Augusto Pinochet. Et comme il le dit : « *Ce sont eux qui comptent. Moi, j'ai seulement été le témoin d'un grand crime. Chercher à faire qu'un jour s'ouvre une possibilité de mettre enfin en jugement celui qui s'est comporté en traître et en meurtrier était personnellement une question d'honneur.* »

Pour satisfaire son honneur, il lui aura fallu vingt-cinq ans. Un très long combat. Joan Garcés est allé aux Etats-Unis chercher, parmi tous les documents « *déclassifiés* » sur le coup d'Etat chilien, de quoi nourrir l'amorce d'une accusation et de livres expliquant, au moment où Pinochet semblait plus « *immortel* » que jamais, comme disent ses fans. Avec la fin de la guerre froide « *s'entrevoyaient peut-être les bases de la bulle d'oxygène internationale, qui permettraient un jour un juste procès* ».

« UN PREMIER PAS »

Durant toutes ces années il a poursuivi son but : faire que les victimes obtiennent justice. C'est le 4 juillet 1996 que l'association progressiste des membres du parquet espagnol, en déposant une plainte pour dénoncer l'impunité de Pinochet, allait ouvrir la voie. Les familles des victimes ont affiué à Madrid, d'autant plus que le Parlement espagnol avait attribué l'année précédente des compétences au tribunal de l'Audience nationale pour enquêter sur des crimes au niveau international, quels qu'en soient les auteurs et le lieu concerné, tels que le trafic de drogue ou le terrorisme et le génocide (deux des accusations retenues en Espagne contre l'ex-dictateur).

Toutes les associations de victimes ont alors intenté une action contre Augusto Pinochet demandant, en quelque sorte, à la justice espagnole d'ouvrir le procès qu'il était impossible d'obtenir au Chili, en raison du décret « d'auto-amnistie » décrété par les autorités de l'époque et aussi du fait que, dès qu'un militaire est mis en accusation, la compétence judiciaire, pour le procès concerné, passe à la justice militaire.

Autant dire que la décision des Lords a été pour Joan Garcés, comme il le dit lui-même, « *une très grande joie personnelle, partagée avec des millions de gens dans le monde qui pensent que la notion d'être humain exclut la torture et la violence systématique* ». Et il ajoute : « *Mais surtout, en tant qu'avocat des familles, j'ai eu la satisfaction de voir accompli un premier pas pour que soit mis un terme à l'impunité.* »

Une grande revanche ? « *Non, pas du tout*, explique-t-il, *il ne s'agit pas de politique, de sentiments, d'idéologie ou même de morale politique. Avec la décision des Lords et celle des tribunaux espagnols de se déclarer compétents, en cas d'extradition, il y a enfin une vraie chance, même s'il faut rester prudents au stade actuel, de voir s'exercer tout simplement la justice. Et la justice, c'est de demander des comptes précis, hors de tout contexte, pour des crimes connus et répertoriés.* »

Selon Joan Garcés, l'Espagne est le pays qui a le plus de chances, en cas d'extradition, de juger l'ex-dictateur, car, dit-il, « *c'est ici que les plaintes sont les plus graves et les mieux étayées* », et il n'exclut pas que le juge Baltasar Garzon, qui a envoyé une demande de commission rogatoire, il y a déjà plusieurs semaines, puisse être autorisé à entendre Augusto Pinochet.

Quant aux conséquences de ces décisions sans précédent, il y voit surtout l'émergence de « *l'humanité comme sujet de droit* », une notion au service de laquelle un tribunal pénal international, fonctionnant pleinement, lui paraît indispensable.

Marie-Claude Decamps

A votre intention

Toute montre Breguet porte en elle une page d'histoire écrite par Abraham-Louis Breguet, le plus grand horloger de tous les temps. Ses fines aiguilles "Breguet", son cadran délicatement guilloché et son boîtier cannelé lui confèrent une personnalité affirmée, inimitable. Terminé à la main, son mouvement perpétue l'esprit novateur hérité du fondateur, voici des siècles. Porter une montre Breguet, l'assurance de posséder l'exceptionnel.

C'est en 1783 qu'Abraham-Louis Breguet créa ses célèbres aiguilles "à pomme". Universellement appelées "aiguilles Breguet", elles soulignent le travail artisanal et l'excellence esthétique de la Breguet que vous choisirez.

Breguet
Depuis 1775

Votre catalogue vous sera adressé sur simple envoi de vos nom et adresse au numéro de fax 01 42 60 36 73 en indiquant la référence S32
BREGUET SA - 7, Place Vendôme - 75001 Paris - Tél. 01 42 60 69 34 - www.breguet.com

En Pologne, le débat sur le général Jaruzelski est relancé

VARSOVIE
de notre correspondant

Au lendemain de la décision prise par les Lords britanniques de ne pas reconnaître d'« immunité souveraine » au général Pinochet, le ministre polonais de la justice, Hanna Suchocka, mettait en route la procédure de demande d'extradition de Helena Wolinska, une vieille dame de soixante-dix-neuf ans résidant depuis des décennies en Angleterre, qui est accusée d'avoir contribué, en tant que procureur militaire, au début des années 50, à la condamnation et à l'exécution de résistants.

Même si elle était préparée depuis longtemps, cette démarche ne peut pas ne pas apparaître comme un commentaire éloquent de la décision concernant Pinochet. Comme l'écrit un éditorialiste du quotidien *Rzeczpospolita* à propos de la décision, qu'il approuve, concernant l'ex-dictateur chilien : « *Le banc des accusés est beaucoup plus long. On y trouve des ex-dirigeants communistes, les représentants d'un système qui a conduit des millions d'êtres humains à l'extermination. Eux aussi méritent justice.* »

Parmi ces ex-dirigeants, on pense tout naturellement au général Jaruzelski, parfois considéré comme un Pinochet de l'autre bord. Lui aussi, en ayant recours à des méthodes dictatoriales (dans son cas, l'imposition de l'« état de guerre » à une société mise en effervescence par le phénomène Solidarité), a prétendu sauver son pays d'un plus grand malheur : en l'occurrence, une intervention soviétique directe.

On pourrait donc s'étonner que lui-même approuve le mauvais sort fait au général Pinochet : il y voit une décision « *juste du point de vue moral* », en raison des « *milliers de crimes, de meurtres et de tortures commis notamment contre des citoyens d'autres pays* ». Mais, bien entendu, Wojciech Jaruzelski ne se met, ni lui-même ni le régime qu'il a un temps dirigé, dans la même catégorie. « *On ne peut pas comparer, en Pologne il n'y a pas eu de victimes à cette échelle.* »

« ÉTAT DE GUERRE »

De fait, le général Jaruzelski a présidé aux destinées d'un régime dont les dents s'étaient beaucoup émoussées : les victimes directes de l'« état de guerre » se comptent au plus par dizaines. Et, lors des quelques procès tenus ces dernières années pour établir les responsabilités (notamment la mort de mineurs grévistes de la mine de Wujek en Silésie, ou encore les dizaines de victimes de la répression par l'armée des grèves sur la côte baltique, en 1970, alors que le général Jaruzelski était ministre de la défense), l'ancien numéro un s'est toujours arrangé pour ne pas apparaître au procès, invoquant son mauvais état de santé.

Certains s'offusquent de cette attitude. D'autres, y compris parmi ceux qui furent ses adversaires les plus déterminés, estiment que les anciens dictateurs (ou dirigeants d'un régime dictatorial) qui ont accepté de passer la main « en douceur » méritent des circonstances atténuantes, c'est-à-dire qu'on les laisse en paix. Dès l'arrestation à Londres du général Pinochet, Adam Michnik, actuellement directeur du quotidien *Gazeta*, et emprisonné de nombreuses années par le régime du général Jaruzelski, affirmait que ce raisonnement devait valoir pour les régimes de droite comme de gauche : « *Au Chili comme en Pologne, la dictature a été abolie, non pas au moyen de barricades et de potences, mais à la table de négociations et par les urnes. Il n'y a pas eu de juste revanche judiciaire, mais une relative paix sociale.* »

Lech Walesa, adversaire plus illustre encore du général Jaruzelski, ne semble pas être tout à fait du même avis – du moins concernant le général Pinochet. Il s'est déclaré satisfait que son cas ait permis « *de poser le problème de l'immunité pour les anciens dirigeants de régimes coupables de génocides* ». L'ancien chef de Solidarité, qui a toujours plaidé pour des méthodes pacifiques, estime cependant que le « cas » Pinochet est difficile à apprécier : « *Il a défendu son pays contre le communisme, mais cela s'est accompagné de cas de génocide.* ».

Jan Krauze

صفحة من الأصل

Le gouvernement danois veut remettre au travail les quinquagénaires victimes du chômage

Les départs en retraite anticipée provoquent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Le gouvernement de centre-gauche danois est parvenu en l'espace de cinq ans à réduire de près de moitié le taux de chômage, qui s'élève actuellement à 6,2 % de la population active. Ce sont principalement les jeunes qui ont bénéficié des plans pour l'emploi du premier ministre social-démocrate, Poul Nyrup Rasmussen. L'objectif est maintenant de venir en aide à d'autres tranches d'âge touchées par le chômage.

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

Les personnes âgées de cinquante ans et plus font désormais l'objet de toute l'attention des autorités danoises. Après avoir réduit le taux de chômage chez les jeunes, le gouvernement de centre-gauche a décidé de se tourner vers la tranche d'âge opposée de la population active. Souvent considérés comme perdus pour le monde du travail, les chômeurs quinquagénaires devront être « réactivés », tandis que ceux qui ont encore un emploi seront incités à le garder aussi longtemps que possible. Telle est la teneur du chapitre social contenu dans la proposition de budget pour 1999. Une *« loi de finances historique »*, selon la presse, puisque qu'elle a fait l'objet, mercredi 25 novembre, d'un accord entre les membres de la coalition minoritaire au pouvoir – les sociaux-démocrates et les radicaux – et quatre partis d'opposition du centre et de droite.

Deux facteurs expliquent ce coup de barre donné en direction des « seniors ». D'une part, la main d'œuvre qualifiée commence à manquer cruellement dans certains secteurs, notamment ceux de la construction et de la santé. Une pénurie qui, comme dans d'autres pays européens, devrait se développer à l'avenir à cause du vieillissement de la population. D'autre part, l'actuel régime de retraite anticipée coûte très cher à l'Etat. Toujours plus populaire, cette formule avait été conçue *pour encourager les actifs à laisser* place libre – dès 60 ans, au lieu de 67 – aux jeunes générations en quête d'emploi. Maintenant que le taux de chômage des 16-24 ans (4,3 % en septembre) est devenu inférieur à la moyenne nationale (6,2 %) – et en baisse de 68 % par rapport à 1994, selon le ministère du travail –, le gouvernement a décidé de réviser son dispositif.

FLEXIBILITÉ ACCRUE

D'après le projet de budget, qui devrait être adopté sans difficulté par le Parlement avant Noël, il deviendra plus rentable d'attendre l'âge de 62 ans pour aller s'occuper de son potager ou taquiner le poisson à plein temps. L'ignorer reviendrait à se priver de déductions d'impôts allant jusqu'à 103 000 couronnes (91 000 francs) et à nuire à son régime de retraite. Grâce au nouveau système, qui ne brille pas par sa simplicité, le ministre des finances, Mogens Lykketoft, espère maintenir 10 000 à 15 000 personnes sur le marché du travail pendant deux années supplémentaires. Selon lui, ce sont les privilégiés qui auront le plus à perdre à ne pas respecter les règles du jeu, bien que les futurs retraités moins argentés n'en soient pas persuadés. Afin de rassurer les inquiets, le gouvernement instaurera, pour les 60 ans, un *« certificat de retraite anticipée »* garantissant ce droit à leurs titulaires, même s'ils tombaient malades par la suite. Mais ce droit sera loin d'être gratuit : les salariés vont devoir doubler la cotisation versée à cette fin pendant 25 des 30 dernières années de leur vie active...

Dans le même temps, le départ officiel à la retraite sera ramené de 67 à 65 ans. Cela ne devrait avoir *que peu d'effets, selon les autorités*, puisque seuls 15 % des actifs continuent à travailler au-delà de 64 ans. Pour la confédération de l'industrie, cet abaissement équivaudra toutefois, à long terme, à *« signaler aux gens qu'ils pourront partir en retraite plus tôt »*, ce qui n'est pas souhaitable à ses yeux. Parmi la panoplie de mesures qui entrera *en vigueur en juillet 1999*, on trouve aussi l'obligation faite aux communes d'activer les 50-55 ans au chômage, comme elles doivent déjà le faire pour les plus jeunes. C'est-à-dire qu'ils auront, eux aussi, *« le droit et le devoir »* de suivre une formation ou un stage *rémunéré un an après* avoir perdu leur emploi. Cette période d'attente sera ramenée à six mois pour les 16-24 ans.

Au bout du compte, le gouvernement espère réduire le taux de chômage à 5 % d'ici à 2005 (sans compter les programmes de formation financés par l'Etat). La taille modeste du pays (5,3 millions d'habitants), combinée à une grande concertation entre partenaires sociaux et à une flexibilité *accrue, a permis de lutter efficace*ment contre un fléau qui touchait encore plus de 12 % de la population active en 1993. Une bataille qui coûte très cher à l'Etat... et donc aux contribuables : la pression fiscale au Danemark figure parmi les plus élevées au monde.

Antoine Jacob

Echec de la conférence de l'OPEP à Vienne

Le cartel n'a pas réussi à s'entendre sur une nouvelle réduction de la production pour stopper la chute des cours du baril

LA CONFÉRENCE semestrielle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), réunie à Vienne (Autriche), s'est soldée par un échec, jeudi 26 novembre. Les onze ministres du cartel ont été incapables de s'entendre sur une nouvelle réduction de production pour tenter de stopper la chute des cours du baril qui ont perdu 40 % depuis un an. L'OPEP a repoussé toute décision à sa prochaine réunion, le 23 mars 1999.

Les pays producteurs se contenteront d'appliquer leurs engagements de réduction décidés en *1998*, soit un total de 2,6 millions de barils/jour, jusqu'à leur terme officiel, fin juin 1999. Sur les marchés, la nouvelle, qui n'était pas vraiment une surprise (*Le Monde du 26 novembre*) a pesé sur les cours. Le Brent (qualité de référence de la mer du Nord) a terminé la séance de jeudi sous le seuil des 11 dollars, à 10,96 dollars contre 10,92 dollars en clôture la veille. En séance, il tombait à 10,85 dollars, son niveau le plus bas jamais atteint depuis le début de sa cotation sur l'IPE (International Petroleum Exchange), le 23 juin 1988.

La 106e conférence de l'OPEP a ainsi confirmé l'impuissance de cette organisation qui, avec une production de 26,85 millions de barils/jour, représente actuellement 37 % de l'offre mondiale. Les *divergences d'intérêts entre les* membres et l'indiscipline de nombreux pays qui se refusent à respecter leurs quotas de production empêchent toute possibilité d'accord. Pourtant, le contrechoc pétrolier a des effets catastophiques sur les économies des pays producteurs. Le président en exercice de l'OPEP, le ministre émirati du pétrole Obaid bin Saif Al-Nassari, a rappelé que les revenus pétroliers des pays membres devraient *être en baisse d'au moins un tiers* en 1998 par rapport à l'année précédente.

Les onze pays se sont seulement entendus pour tenir désormais leurs conférences en mars et septembre et non plus en juin et novembre.

Dominique Gallois

Chez Netto : moins de 45 ans, prière de s'abstenir...

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

Un magasin un peu spécial vient d'ouvrir ses portes dans la banlieue de Copenhague. Pour avoir une chance d'y être embauché, il fallait montrer patte grise : être âgé d'au moins 45 ans ! Netto, la première chaîne danoise de distribution discount, souhaite disposer d'un personnel plus représentatif de sa clientèle, composée en partie de retraités. Or la moyenne d'âge des 4 500 salariés du groupe est de 32 ans. D'où l'idée de ce magasin-test, destiné à susciter des vocations. *« C'est difficile d'engager des gens d'un certain âge, parce qu'ils sont effrayés par le nombre de jeunes employés »*, explique la directrice du personnel, Kirsten Skaarup. Netto a donc recruté 19 « seniors », dont une majorité de mi-temps. Moyenne d'âge : 56 ans ! Le plus jeune en a 46, le doyen 70. *La moitié d'entre eux* étaient au chômage lorsqu'ils sont tombés sur la petite annonce. Seul le chef du magasin (52 ans) vient du groupe.

Un panier jaune à la main, le ministre du travail, Ove Hygum, a paradé dans les rayons de conserves et de bouteilles le jour de l'inauguration du magasin, devant les caméras de télévision. *« C'est fort de la part de Netto*, dit-il, *d'avoir saisi ce que les autres vont tous découvrir bientôt : il existe un potentiel intéressant chez les personnes âgées. »* Pour encourager cette initiative, son ministère a financé le cabinet de consultants qui a assisté Netto dans le recrutement. Dans leur magasin flambant neuf, les 19 employés ont déjà démontré leur efficacité, selon Mme Skaarup, tout en offrant *« un meilleur service à la clientèle, par leur patience et leur sens de l'organisation »*. Pas de discrimination salariale selon l'âge, assure-t-elle : chacun est payé en fonction du temps de travail effectué et de son éventuelle expérience préalable. Arne Moeller Brandt, un ex-chauffeur qui fêtera ses 67 ans en décembre, a choisi de faire la semaine de 16 heures. La retraite ? Il n'y pense pas. Du moins *« pas avant dix à quinze ans ! »*

A. J.

La Macédoine accueillera la force de protection de l'OSCE au Kosovo

LA MACÉDOINE confirmera, au *milieu* de la semaine prochaine, son accord de principe donné, jeudi 26 novembre, au secrétaire général de l'OTAN, *Javier Solana*, pour le déploiement, dans la région de Kumanovo, dans le nord du pays, d'une force de sécurisation vouée à protéger au Kosovo les *2 000 vérificateurs* de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'accord sera officialisé par le nouveau gouvernement macédonien, issu des récentes élections législatives.

A Creil (Oise) a eu lieu, le même jour, sur une initiative française, une réunion d'experts militaires de l'OTAN, chargée de mettre au point la force de sécurisation – entre 1 700 et 2 000 hommes – capable de réagir à une demande d'intervention émanant de *l'OSCE*. A base d'unités héliportées et de détachements d'infanterie stationnés dans la région de Skopje et maintenus en posture d'alerte permanente, la force, dont la moitié des effectifs proviendra du 8e régiment parachutiste d'infanterie de marine et du 5e régiment d'hélicoptères de combat, sera commandée par le général (français) Marcel Valentin, mais elle restera placée sous *le contrôle opérationnel du général* (américain) Wesley Clark, commandant suprême des forces alliées en Europe, via le commandement sud de l'OTAN à Naples. L'OSCE adressera directement en urgence sa demande à l'OTAN.

Outre les unités françaises, la majorité de la force sera constituée à partir d'éléments britanniques, allemands, italiens et néerlandais. Il n'est pas prévu que les Etats-Unis y détachent des forces de combat, les *Américains assurant notamment* la surveillance aérienne du Kosovo grâce au dispositif de renseignement « Eagle eye », auquel la France participe. En cas de prises *d'otages éventuelles de vérificateurs* de l'OSCE, ce sont des forces spéciales, dites d'extraction, constituées sur une base nationale, qui seront chargées de récupérer les intéressés selon leur nationalité.

Jacques Isnard

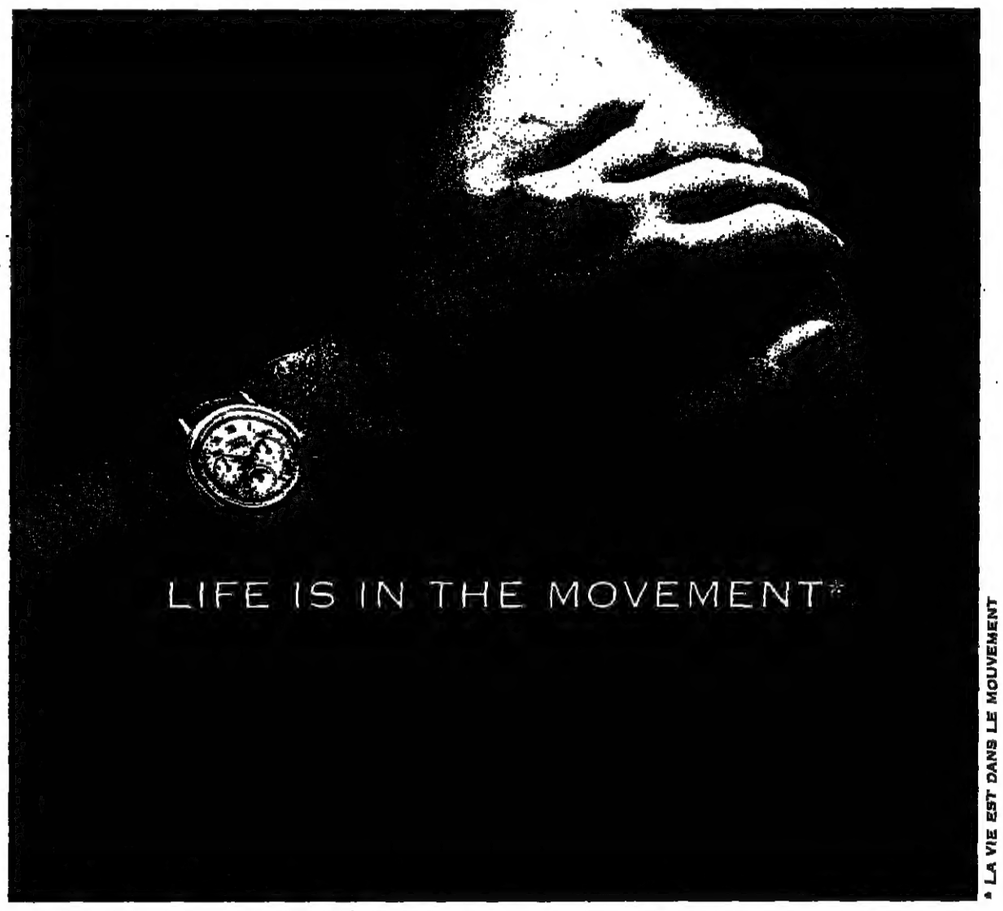

* LA VIE EST DANS LE MOUVEMENT

CHRONOMASTER
El Primero
ZENITH
Swiss watchmakers since 1865
ZENITH TIME FRANCE SA 25130 VILLERS-LE-LAC TEL : 03 81 68 12 22 FAX : 03 81 68 07 74
INTERNET: http://www.zenith-watches.ch

La Russie se débat pour rembourser une partie de sa dette

Un premier accord de réaménagement vient d'être signé avec le Club de Londres. Moscou juge toujours « hors d'atteinte » les objectifs fixés, qui l'engagent à débourser 3 milliards de dollars à ses créanciers avant la fin de l'année

La Russie et ses banques créancières, regroupées au sein du Club de Londres, sont parvenues, *mercredi 25 novembre*, à un accord sur le réaménagement d'une partie de sa dette venant à échéance le 2 décembre. Lundi 23, Moscou avait informé qu'il ne pourrait pas payer en liquide les 360 millions de dollars correspondant aux intérets de sa dette à l'égard des banques. La Vnesheconombank, qui devait honorer cette dette, a trouvé le moyen de la transformer en une émission d'obligations. Au total, la Russie devra débourser environ 3 milliards de dollars à ses créanciers étrangers d'ici à la fin de l'année et plus de 20 milliards en 1999. Les autorités russes jugent ces objectifs *« hors d'atteinte »*. Les difficultés de paiement de la Russie ne tiennent pas tant au montant de ses engagements qu'aux difficultés de l'Etat à faire rentrer l'argent dans ses caisses.

MOSCOU
de notre correspondant

C'est une partie à plusieurs milliards de dollars que la Russie a officiellement engagée avec ses créditeurs étrangers. Etranglé par la crise économique et financière, le gouvernement d'Evgueni Primakov souhaite renégocier massivement l'ensemble de la dette externe et interne du pays. *Si elle veut honorer* l'ensemble de ses engagements, la Russie doit rembourser à l'étranger environ 3 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année, puis plus de 20 milliards de dollars en 1999. *« Ces objectifs sont hors d'atteinte pour notre économie malade »*, estimait au début du mois Iouri Maslioukov, premier vice-premier ministre chargé de l'économie et des finances.

Le seul service de la dette extérieure pour le quatrième trimestre 1998 représente plus des deux tiers des recettes attendues par le gouvernement. *« Le pays n'est pas en mesure de payer, et tous nos partenaires le savent »*, a répété, mercredi 25 novembre, le ministre des finances, Mikhaïl Zadornov. *Les autorités russes veulent donc engager des négociations sur des dettes de natures diverses relevant de calendriers différents.*

En ce qui concerne la dette extérieure, *« l'endettement n'est pas élevé par rapport au produit intérieur brut ou aux exportations »*, estime un analyse occidental. *« Mais le remboursement est très lourd vu la faiblesse des recettes publiques. »* Un accord a été trouvé, mercredi 25 novembre, avec le Club de Londres (banques créancières), sur les remboursements d'intérêts venant à échéance le 2 décembre, conformément au calendrier conclu il y a un an. La Vnesheconombank, qui devait rembourser, pour moitié en liquide et pour moitié en obligations, 724 millions de dollars d'intérêts, a obtenu que cette somme soit entièrement convertie en obligations d'Etat remboursables sur dix-huit ans avec quatre ans de grâce, c'est-à-dire à partir de 2002. En revanche, elle s'est engagée à honorer, en liquide, les 216 millions de dollars de coupons sur des obligations émises en décembre 1997. Cet accord doit encore être approuvé par les huit *cent cinquante banques créancières* de Moscou.

PANCHO

« EN DÉFAUT DE PAIEMENT »

Les pourparlers avec le Club de Paris, qui détient une bonne partie de la dette publique soviétique, n'ont pas officiellement débuté et s'annoncent autrement plus ardus. *Depuis août*, la Russie n'honore que partiellement ses échéances. Elle est, de fait, considérée *« en défaut de paiement »*. Mikhaïl Kassianov, vice-ministre des finances, souhaite que le remboursement des dettes héritées de l'URSS soit repoussé *« d'un an ou deux »*. Un rééchelonnement avait déjà été obtenu en avril 1996 (*Le Monde* daté 1er-2 novembre).

Mikhaïl Zadornov estime qu'une telle renégociation dépend du Fonds monétaire international (FMI). *Il n'est pas d'exemple de* créanciers publics internationaux concluant un rééchelonnement de dettes sans accord préalable avec le Fonds. *« Sans un programme économique coordonné avec le FMI, les institutions internationales ne consentiront pas à restructurer la dette extérieure russe »*, a admis M. Zadornov. Certains *spécialistes* du dossier, à Moscou, n'excluent pas que le Club de Paris annule une partie de la dette soviétique et reçoive en échange des créances russes auprès de pays en développement.

Mais, à ce jour, aucun accord n'a pu être trouvé avec le FMI tant sur le projet de budget 1999 et sur le programme économique du gouvernement que sur le remboursement de 4,6 milliards de dollars dus au Fonds monétaire en 1999. Le 20 novembre, Iouri Maslioukov a *expliqué que la Russie ne pourrait* rembourser que 1,5 milliard et a demandé que les 3 milliards restants fassent l'objet d'un prêt de l'organisation internationale. Après le départ quelque peu précipité, le 22 novembre, d'une mission envoyée à Moscou, Michel Camdessus, directeur général du FMI, et Evgueni Primakov, *premier ministre*, ont eu, mercredi soir, une conversation téléphonique. Selon l'agence Tass, M. Camdessus se rendra à Moscou les 1er et 2 décembre et s'est déclaré [illegible] *travailler* [illegible] *pour des mesures de stabilisation convaincantes »*. *« Nous n'allons pas l'abandonner à son sort »*, a-t-il assuré.

Pour ce qui est de la dette interne russe, elle est détenue pour une bonne part par des banques étrangères, qui s'étaient lourdement engagées sur le marché des bons du trésor (GKO) et d'obligations d'Etat (OFZ), dont les taux d'intérêt étaient très élevés. Avant la dévaluation du 17 août, la dette de 250 milliards de roubles en GKO représentait environ 40 milliards de dollars, dont 12 à 15 milliards pour les banques étrangères. Dans la *foulée de la dévaluation, le gouvernement* russe avait annoncé une restructuration des GKO qui revenait à effacer plus de 80 % de cette dette. Devant le tollé des créditeurs occidentaux, une nouvelle négociation s'est engagée en septembre et a abouti la semaine dernière.

NOUVEAUX BONS DU TRÉSOR

L'accord devrait entrer en application dans les dix premiers jours de décembre. Les GKO venant à terme seront remboursés selon le schéma suivant : 10 % payés en roubles, avec possibilité de conversion en devises ; 20 % par des bons d'Etat à 0 % pouvant être utilisés en 1999 pour acheter des actions de banques russes, pour payer des impôts ou pour rembourser des crédits sur le marché russe ; les 70 % restants le seront par de nouveaux bons du Trésor d'une durée de cinq ans et indexés sur l'inflation. Le ministère des finances a proposé, pour 1999, un taux de 30 %. Avec cet accord, le remboursement des GKO pèsera 35 milliards de roubles (moins de 2 milliards de dollars), l'an prochain, selon le ministère des finances.

François Bonnet

150 milliards de dollars de dette extérieure

Le total de la dette russe à l'égard de l'étranger est de 150 milliards de dollars : 103 milliards au titre de la dette soviétique reprise par la Russie ; 47 milliards d'emprunts contractés depuis janvier 1992. Le service de cette dette représentera en 1999 17,5 milliards de dollars : 1,2 milliard au Club de Londres, qui rassemble les banques privées ; 6,1 milliards au Club de Paris, qui regroupe les Etats créanciers [illegible] Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Le reste relève [illegible] de gouvernements occidentaux. Les autorités russes ont déclaré qu'elles seront en mesure de ne rembourser qu'une dizaine de milliards sur les 17,5 milliards venant à échéance. Elles tentent de faire avaliser par leurs partenaires le schéma suivant : nouveau rééchelonnement de la dette héritée de l'URSS ; remboursement de la dette russe (8,1 milliards de dollars) ; aide internationale sous la forme d'un prêt du FMI.

L'armée israélienne est la cible d'attaques répétées au Liban sud

QUATRE MILITAIRES, dont un officier, tués en 48 heures au Liban sud, vingt-quatre depuis le début de l'année : l'armée israélienne est plus que jamais soumise au harcèlement du Hezbollah chiite libanais, dans la zone dite *« de sécurité »* qu'elle occupe au Liban sud. Pour le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, tout est à revoir à propos du pays du Cèdre.

M. Nétanyahou, qui se trouvait jeudi 26 novembre à Londres en visite officielle, a renoncé à se rendre en Espagne comme le prévoyait son programme, pour rentrer en Israël, où il a l'intention d'engager *« un processus de réévaluation, sur plusieurs semaines, (...) de nos méthodes et tactiques dans le nord* [d'Israël], *afin de renforcer la protection de nos propres troupes »*. *« Dès que nous aurons trouvé un moyen de retirer nos troupes sans renoncer à la capacité de défendre nos villes et nos villages du Nord, ni abandonner nos alliés du Sud* [l'Armée du Liban sud, milice libanaise auxiliaire des Israéliens], *(...) nous nous retirerons du Liban »*, a ajouté M. Nétanyahou.

Quelques heures plus tôt, deux soldats israéliens avaient été tués au Liban sud, lors d'une attaque revendiquée par le Hezbollah. Et quelques heures plus tard, deux autres militaires étaient tués dans la même région, par le même Hezbollah, qui a endommagé deux chars de l'armée israélienne et blessé deux autres militaires.

Ces attaques relancent avec acuité l'un des débats qui animent Israël : que faire avec le pays du Cèdre ? Retirer Tsahal sans barguigner, a déjà répondu l'ancien premier ministre Shimon Pérès, dont l'initiative de lancer Tsahal dans une opération punitive au Liban – intitulée « Raisins de la colère » –, en avril 1996, avait largement contribué à son échec aux élections pour le poste de premier ministre le mois suivant. Seize jours de bombardements avaient surtout coûté au Liban 174 morts, dont 102 dans le seul poste de commandement du bataillon fidjien de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul).

« ARRANGEMENTS DE SÉCURITÉ »

« Il faut prendre la décision d'appliquer la résolution 425 [du Conseil de sécurité] *de l'ONU, qui n'exige pas d'accord préalable avec le Liban, et ramener nos troupes à la frontière internationale »*, a déclaré jeudi M. Pérès, pour qui une éventuelle *« attaque contre le territoire israélien entraînera* [alors] *une riposte plus dure que jamais »*. Mais pour le chef d'état-major de l'armée, le général Shaoul Mofaz, *« effectuer un retrait unilatéral serait prendre un risque non calculé »*. Un retrait doit être *« convenu avec d'autres parties »*.

Le 1er avril 1998, soit vingt ans après son adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU, le gouvernement israélien avait annoncé qu'il acceptait la résolution 425, qui exige le retrait *« sans délai »* de Tsahal du pays du Cèdre. Mais l'équipe de M. Nétanyahou réclamait du Liban des *« arrangements de sécurité appropriés »*, qui seraient définis lors de *« négociations »* bilatérales. Pour le Liban, rien n'est à négocier dans la résolution 425, le seul interlocuteur agréé *pour une mise en œuvre du* retrait de Tsahal étant le secrétaire général de l'ONU, en vertu des termes mêmes de la résolution 425.

Mouna Naïm

Leszek Balcerowicz, vice-premier ministre polonais

« La crise russe ne provoquera pas de choc considérable en Pologne »

VARSOVIE
de notre correspondant

« La Pologne se développe vite, alors que la Russie est plongée dans une crise profonde. Est-ce la conséquence des politiques menées dans ces pays, ou y a-t-il autre chose : l'histoire, la société, les mentalités ?

– Je considère avec le plus grand scepticisme les explications faciles du type : c'est la mentalité. On a ainsi souvent attribué à une mentalité particulière les succès des « tigres » asiatiques. La mentalité des Coréens aurait-elle subitement changé depuis un an ? Evidemment non. La véritable explication, c'est *la qualité de la politique* économique. Et son fondement, c'est la politique à proprement parler : à savoir, qui occupe les postes de responsabilité, et si ces personnes ou ces groupes sont en mesure de trouver un soutien dans la société pour appliquer les réformes adéquates. C'est là que réside la différence entre certains pays d'Europe de l'Est, la Pologne en particulier, et la Russie.

– Vous avez pris très au sérieux la crise russe et, à plusieurs reprises, vous avez appelé à en tirer les conséquences, qui doivent être, selon vous, la poursuite de l'assainissement des dépenses publiques et l'accélération des réformes...

– Notre économie est forte, nous sommes déterminés à poursuivre le renforcement de ses structures. Nous ne pensons pas que la crise russe provoque un choc considérable en Pologne. Bien sûr, il y aura certaines complications, pour tout le monde, qui sont d'ailleurs bien *plus la conséquence du krach asiatique* que de la crise russe. Nous tenons compte de la réduction des dépenses des pays touchés par cet effondrement *financier et aussi* de la révision à la baisse des prévisions de croissance dans les pays d'Europe de l'Ouest. Nous adaptons nos propres prévisions budgétaires en conséquence, renforçons les bases monétaires et financières du développement et, par ailleurs, accélérons les réformes structurelles, et avant tout les privatisations.

– Vous venez de réviser de 6,1 % à 5,1 % les prévisions de croissance pour 1999. Vous allez *donc devoir sérieusement* couper dans les dépenses budgétaires initialement prévues ?

– La baisse des revenus ne sera pas proportionnelle à celle de la croissance (qui restera d'ailleurs l'une des plus fortes au monde). C'est surtout la structure de la croissance qui va changer. Dans la mesure où *nos partenaires connaîtront* un développement moins important, nos exportations baisseront. Mais cela aura pour conséquence une augmentation de nos revenus au titre de la TVA. Par bonheur donc, au total, la diminution de nos ressources sera faible. Nous ne prévoyons pas de hausse du déficit budgétaire. Depuis 1997, nous avons entrepris une réduction systématique du déficit des finances publiques, ce qui a une importance considérable pour notre développement. *Cela diminue le risque de* perturbations économiques : c'est le déficit excessif des finances publiques qui est la cause essentielle de la rupture de l'équilibre économique en Russie.

LESZEK BALCEROWICZ

– Le point central de votre stratégie, c'est une réforme fiscale radicale qui devrait introduire *à terme en Pologne* un impôt à taux unique. Mais ce projet est attaqué de toutes parts et les dernières élections régionales ont affaibli votre parti, l'Union de la liberté. Vous espérez sauvegarder quelque chose de ce projet de réforme ?

– Un accord a été passé au sein du gouvernement et de la coalition. Il prévoit que la réforme fondamentale de la fiscalité sera introduite en l'an 2000. Les principes de cette *réforme ont été posés* : simplification, réduction des taux d'imposition et exemption d'impôts pour les revenus les plus faibles. La question est à présent de savoir si cet accord sera respecté. Moi, je m'appuie sur le principe de la confiance dans la parole donnée.

– Il semble qu'il y ait au moins un point qui fasse l'unanimité au sein de la coalition de centre-droit au pouvoir : la crise actuelle ne doit pas conduire à ralentir les privatisations...

– Oui, c'est un consensus très important. La privatisation doit être considérée comme une réforme fondamentale, aussi bien économique que politique. Ce deuxième aspect est rarement mis en relief. Privatiser, c'est séparer l'économie de la politique, créer des règles du jeu plus claires. On trouvera toujours des hommes politiques dont *le passe-temps préféré sera* de placer leurs amis dans les conseils de surveillance des entreprises publiques, ou bien d'y chercher des sources de financement occulte. L'exemple du Crédit lyonnais en France est éloquent.

« Si l'économie est privatisée, c'est bon pour la vie politique »

» Si l'économie est privatisée, c'est bon pour la vie politique : cela évite de soumettre les hommes politiques à la tentation du clientélisme. Et c'est bon pour l'économie : *l'une* des causes majeures des crises récentes, ce sont les « liaisons dangereuses » entre une partie des responsables politiques de l'Etat, les banques, les finances, et le reste de l'économie. C'est le problème du Japon, où les banques sont nominalement privées, mais sous l'influence de partis politiques. De même, en Corée, en Indonésie, et aussi en Russie. Dans le cas russe, il semble qu'il y ait plutôt une domination du monde politique par le monde de la finance, contrairement à ce qui se passe en Extrême-Orient. Mais le résultat est le même. »

Propos recueillis par Jan Krauze

"GRAND JURY"
RTL-Le Monde-LCI
ELISABETH GUIGOU
ANIMÉ PAR
OLIVIER MAZEROLLE
AVEC
PATRICK JARREAU (LE MONDE)
ET
PIERRE-LUC SÉGUILLON (LCI)
DIMANCHE 18 H 30
RTL

DETAILLANT GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
MATELAS & SOMMIERS
CANAPES, SALONS, CLIC-CLAC
Cuirs - Tissus - Alcantara
Vente par téléphone possible
Livraison gratuite sur toute la France
MOBECO
01.42.08.71.00

صفحة من الأصل

Décès dans des conditions suspectes d'un journaliste iranien

TÉHÉRAN. Magid Charif, écrivain et journaliste proche de l'opposition libérale, a été retrouvé mort, mercredi 25 novembre, après avoir été porté disparu pendant six jours. D'après ses proches, interrogés par l'Agence France-Presse à Téhéran, les conditions de son décès sont suspectes. Collaborateur du mensuel *Irane Farda*, Magid Charif, qui était proche de l'opposition libérale, avait quitté son domicile pour aller assister, dans la ville de Machad, à l'enterrement d'un théologien. Il a été retrouvé vêtu d'une tenue de sport.
De Paris, l'ancien président iranien Abol Hassan Banisadr, a affirmé dans un communiqué qu'il s'agissait d'un *« meurtre »* et dénoncé une *« vague de terreur »* dans le pays. Le Comité iranien contre la répression et le terrorisme d'Etat juge lui aussi ce décès *« pour le moins suspect »* et appelle *« les démocrates et organisations des droits de l'homme à être vigilants »*.

La bulle du pape sur le jubilé de l'an 2000

ROME. Jean Paul II a rendu public, vendredi 27 novembre, la *« bulle d'indiction »* convoquant les chrétiens pour célébrer, à partir du jour de Noël 1999 et pendant un an, le *« grand jubilé »*, c'est-à-dire le deux-millième anniversaire de la naissance du Christ. Il a souhaité que juifs, chrétiens et musulmans puissent, à cette occasion, *« échanger le baiser de paix à Jérusalem, dans cette Terre sainte, où Dieu s'est révélé à l'humanité »*. Il a également souhaité que cet anniversaire soit vécu comme *« un chemin de réconciliation »* entre chrétiens séparés (catholiques, protestants, orthodoxes).
A l'occasion de cette *« année sainte »*, comme le veut la tradition de l'Eglise, les fidèles qui se rendront à Rome et à Jérusalem pourront bénéficier d'*« indulgences »*, mais le document souligne aussi que le bénéfice de ces indulgences ira aux fidèles qui rendront visite, pendant un *« temps convenable »*, à *« leurs frères dans la difficulté ou la nécessité »*, malades, personnes âgées, prisonniers, handicapés, etc.

Cuba interdit les revues étrangères « politiquement incorrectes »

LA HAVANE. Les revues étrangères *« qui portent atteinte à notre idéologie et à notre culture »* seront désormais interdites à la vente au public à Cuba, a indiqué, jeudi 26 novembre, le porte-parole du ministère des relations extérieures. Les magazines féminins en espagnol, ainsi que les revues à scandales ou de potins mondains ont disparu depuis environ une semaine des kiosques installés dans des lieux publics de la capitale cubaine. Les critères servant à désigner les publications interdites à la vente publique *« sont larges, ce sont des critères (conformes) à un point de vue politique, à un point de vue idéologique, à un point de vue éthique, à un point de vue moral »*, a précisé le porte-parole.
Les romans féminins « à l'eau de rose » avaient été les premières victimes de cette purge. Le gouvernement vient également de suspendre la retransmission des télévisions étrangères captées dans les hôtels, car elles étaient piratées par les Cubains. – *(AFP).*

DÉPÊCHES.

■ **INDONÉSIE : plusieurs milliers d'étudiants** ont a nouveau marché, mercredi 25 novembre, vers la résidence de l'ancien président Suharto pour exiger la restitution des richesses accumulées pendant ses trente-deux ans de pouvoir. Les forces de l'ordre ont, sans violence ni incident, arrêté le cortège à moins de 1 kilomètre de la résidence de l'ex-chef de l'Etat. – *(AFP.)*

■ **BOSNIE : les opérations d'exhumation du premier charnier découvert à Sarajevo** – qui contiendrait les corps de quelque deux cents Serbes bosniaques tués pendant la guerre en Bosnie, enterrés dans un cimetière en face du principal hôpital de Sarajevo –, ont commencé, jeudi 26 novembre, a-t-on appris de source serbe bosniaque. Il s'agit de la première exhumation d'un charnier dans la capitale bosniaque, où dix mille personnes ont été tuées au cours du siège de quarante-trois mois de la ville par les forces serbes bosniaques. – *(AFP.)*

■ **ALBANIE : le « oui » a remporté 93,5 %** des voix au référendum constitutionnel de dimanche 22 novembre en Albanie, pour lequel ont voté 50,57 % des inscrits, a annoncé, vendredi 27 novembre, la Commission centrale électorale. Le Parti démocratique (opposition) de l'ancien président albanais Sali Berisha a contesté les premiers résultats et soutenu que le taux de participation n'a pas dépassé 39,6 % des inscrits. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le chômage augmentera de 71 % en Russie d'ici à l'an 2001**, a prognostiqué, jeudi 26 novembre, le vice-ministre russe de l'économie Andreï Charonov. Alors que le nombre de sans-emploi se situe à 8,4 millions de personnes (11,6 % de la population active) au 1er novembre 1998, il pourrait atteindre 14,4 millions de personnes d'ici à l'an 2001, selon les prévisions du ministère. Dans 47 % des entreprises russes se trouve, en outre, un *« chômage caché »* : des salariés en surnombre, maintenus dans l'entreprise pour des raisons principalement sociales, note le ministère. – *(AFP.)*

■ **IRAK : Bagdad a accepté la reconduction pour une nouvelle période de six mois** de l'accord *« pétrole contre nourriture »* et s'apprête à soumettre son plan de distribution de vivres et de médicaments, a annoncé, jeudi 26 novembre, un porte-parole de l'ONU. L'Irak avait pourtant demandé une prolongation de deux mois de la phase actuelle du programme humanitaire plutôt qu'une nouvelle reconduction de six mois. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE/IRAK : des rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan** (PKK séparatiste) ont attaqué, dans la nuit du mercredi 25 au jeudi 26 novembre, l'oléoduc irako-turc dans la zone de Midyat, province de Mardin (Sud-Est), provoquant des dégâts matériels, ont indiqué des sources proches des services de sécurité turques. Près de 50 tonnes de brut ont brûlé et l'incendie a été éteint vendredi. – *(AFP.)*

Le premier ministre japonais lie son avenir au retour de la croissance

TOKYO. Le premier ministre japonais Keizo Obuchi a mis son avenir politique en jeu, vendredi 27 novembre, indiquant qu'il dépendrait de la remise ou non de l'économie japonaise sur les rails de la croissance l'an prochain. *« Je ferai de mon mieux et le sort de mon gouvernement dépendra de la fin du cycle de récession, du retour de l'économie de notre pays à la croissance pendant l'année fiscale 1999 et de la réussite d'un renouveau économique d'ici l'année fiscale 2000 »*, a ajouté le chef du gouvernement japonais.
Le ministre des finances Kiichi Miyazawa a, par ailleurs, fait part de son intention de quitter prochainement son poste, alors qu'il n'occupe ses fonctions que depuis quatre mois. *« Rester dans le cabinet serait contraire à mes convictions »*, a indiqué à la presse M. Miyazawa, à l'issue du conseil des ministres bihebdomadaire. – *(AFP.)*

Le souvenir de la guerre, plaie mal fermée dans les relations entre Pékin et Tokyo

La visite du président chinois au Japon a buté sur le passé

Le voyage du président Jiang Zemin à Tokyo, première visite d'un chef d'Etat chinois au Japon, a mis en lumière les divergences qui subsistent entre les deux pays à propos de la perception du passé. En dépit d'une déclaration commune en vue d'établir un *« partenariat pour le XXIe siècle »*, les relations entre les deux pays restent marquées par le souvenir de l'invasion de la Chine par l'Empire du soleil levant à partir de 1932.

TOKYO,
de notre correspondant

La Chine et le Japon ont publié, jeudi 26 novembre, une déclaration commune de *« partenariat pour le XXIe siècle »* qui, bien que tournée vers l'avenir, reste largement hypothéquée par le passé. La déclaration rendue publique à l'issue des entretiens entre le président Jiang Zemin et le premier ministre Keizo Obuchi qualifie les relations bilatérales nippo-chinoises d'élément parmi les plus importants pour l'équilibre mondial.

Pékin et Tokyo voulaient que cette visite marque une nouvelle étape dans des relations marquées jusqu'ici par la normalisation des relations diplomatiques en 1972 et le traité de paix de 1978. Le *« partenariat pour le XXIe siècle »* devait être le troisième volet scellant l'amitié des deux pays. La non-signature du document par le président Jiang et le premier ministre Obuchi, annoncée quelques heures avant leurs entretiens, révèle de profondes divergences de perception du passé et l'irritation des Chinois. Dans la déclaration, le Japon se dit *« pleinement conscient de sa responsabilité dans les souffrances et les dommages infligés au peuple chinois au cours de son agression en Chine (...) et exprime ses remords »*. La Chine, de son côté, *« espère que le Japon tirera les leçons du passé »*. M. Obuchi a, d'autre part, exprimé oralement les excuses de son pays. Les Chinois voulaient que celles-ci figurent dans la déclaration commune afin de leur donner un caractère plus solennel. Ce que le Japon refusait.

DÉCLARATIONS NÉGATIONNISTES

Le désaccord (*« déplorable »* selon le *Tokyo shimbun*) dans la perception du passé réduit la portée de la déclaration de partenariat sino-japonais. M. Jiang a martelé au cours de ses discours (y compris lors du dîner avec l'empereur) qu'un rapprochement des points de vue sur le passé était une question incontournable et un préalable à un renforcement les relations futures entre les deux pays. *« La question doit encore être débattue si nous voulons ouvrir une porte sur l'avenir »*, a-t-il déclaré, exprimant clairement que, pour la Chine, la question du passé n'est pas close. Si Pékin joue habilement de la carte de l'agression du Japon, les déclarations négationnistes de politiciens nippons jettent régulièrement de l'huile sur le feu.

Dans son éditorial, l'*Asahi* souligne *« la rigidité dont a fait preuve M. Jiang »*. Pour le quotidien, l'incident de la non-signature a mis en relief la méfiance des Chinois à l'égard du Japon. *« La braise du passé continue à couver »* estime le *Nihon keizai* qui souligne le fossé entre les deux pays en dépit de l'aide fournie à la Chine au cours des vingt dernière années (2.000 milliards de yens, soit près de 100 milliards de francs).

Sur l'autre question essentielle pour la Chine – Taïwan –, le Japon a réitéré sa position de 1972 : il n'existe qu'une seule Chine et les échanges avec l'île sont de nature privée et régionale. M. Obuchi a réaffirmé, en outre, que son pays ne soutient pas l'indépendance de Taïwan. Tokyo n'a cependant pas épousé la politique des *« trois non »* à laquelle lui demandait d'adhérer Pékin (non à l'existence de « deux Chines »; non à l'indépendance et non à l'entrée de Taïwan à des organisations internationales) et qui condamne *ipso facto* les aspirations à la souveraineté des Taïwanais.

Les Japonais entretiennent avec Taïwan des liens profonds : la colonisation n'a pas laissé les stigmates qui subsistent en Chine ou en Corée et les échanges avec l'île se chiffraient en 1997 au deux tiers du montant du commerce avec la Chine. En outre, Tokyo attache une grande importance à la libre circulation dans le détroit de Formose, par lequel passent ses approvisionnements en énergie. Sur la question épineuse de l'inclusion de Taïwan dans le périmètre de défense du Japon, élargi dans le cadre de la nouvelle donne de l'alliance avec les Etats-Unis, M. Obuchi a réaffirmé que ce périmètre était une notion vague et non pas géographique.

Philippe Pons

AFFAIRES Mis en examen pour complicité et recel d'abus de biens sociaux, Roland Dumas est désormais visé par une enquête fiscale. Saisie par le parquet de Paris le 18 septembre, la direction générale des impôts a décidé d'engager une vérification sur les ressources et le patrimoine du président du Conseil constitutionnel. ● DANS LE COURS DE L'INSTRUCTION menée par les juges Joly et Vichnievsky, la gardienne de l'immeuble de la rue de Lille a affirmé que Roland Dumas s'était rendu sur les lieux avant l'achat de l'appartement de Christine Deviers-Joncour, ce qui contredit partiellement les déclarations de l'ancien ministre. ● LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL siège actuellement dans une ambiance délétère. Trois de ses membres estiment qu'il faut trouver une solution au plus vite, deux excluent toute démission de M. Dumas et les trois autres restent hésitants *(lire aussi notre éditorial page 17)*.

Roland Dumas est visé par une enquête de la direction générale des impôts

Saisi par le parquet de Paris, Bercy a décidé d'engager une vérification sur les ressources et le patrimoine du président du Conseil constitutionnel. Environ dix millions de francs en espèces ont été déposés sur ses comptes et ceux de certains de ses proches de 1989 à 1997

OUTRE l'information judiciaire conduite par les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky, dans laquelle il a été mis en examen, le 29 avril, pour *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »*, Roland Dumas est désormais visé par une enquête fiscale. Saisie par le parquet de Paris, le 18 septembre, sur la base d'éléments recueillis par les deux magistrates dans le cours de leur enquête, la direction générale des impôts (DGI) a décidé d'engager une vérification sur les ressources et le patrimoine du président du Conseil constitutionnel. Cette procédure devrait conduire M. Dumas à fournir aux services fiscaux la justification des importants dépôts d'espèces enregistrés sur l'un de ses comptes bancaires ainsi que sur ceux de plusieurs de ses proches, ce qu'il avait fait de manière imprécise devant les juges.

« PRÉSUMER UNE FRAUDE »

Pour communiquer ces éléments, qui découlent à la fois des constatations effectuées par les enquêteurs et des propres déclarations de M. Dumas lors de ses interrogatoires, le parquet s'était fondé sur l'article L. 101 du Livre des procédure fiscales, qui dispose que *« l'autorité judiciaire doit communiquer à l'administration des finances toute indication qu'elle peut recueillir, de nature à faire présumer une fraude commise en matière fiscale ou une manœuvre quelconque ayant eu pour objet ou ayant eu pour résultat de frauder ou de compromettre un impôt, qu'il s'agisse d'une instance civile ou commerciale ou d'une information criminelle ou correctionnelle, même terminée par un non-lieu »*.

Sans préjuger du résultat des investigations menées au sujet des sommes dont a bénéficié Christine Deviers-Joncour – l'ancienne compagne parisienne de M. Dumas –, et qui apparaissent avoir été frauduleusement soustraites au groupe Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993, les services judiciaires étaient dans l'obligation légale de communiquer au fisc les éléments relatifs *à la situation personnelle* de l'ancien ministre susceptibles de provoquer le soupçon d'une fraude. De la même façon, la DGI s'est, à son tour, trouvée dans l'obligation de chercher à vérifier – ou à infirmer – ce soupçon, de sorte qu'une enquête fiscale est apparue indispensable. Sollicité par *Le Monde*, jeudi 26 novembre, le ministère des finances s'est refusé à tout commentaire sur notre information, se retranchant derrière le *« secret fiscal »* dû aux contribuables.

Les familiers des procédures fiscales estiment que les enquêtes de ce type, concernant des personnalités connues et conduites par les vérificateurs spécialisés de la DGI, peuvent avoir deux origines : soit le fisc présume de lui-même une fraude, et il peut alors engager de sa propre initiative une vérification (en pareil cas, il a souvent été d'usage, par le passé, lorsque des personnalités étaient en cause, que le ministre en charge du budget soit alerté, ce qui a parfois entraîné le ralentissement de la procédure de vérification) ; soit l'administration des finances est alertée par la justice, ce qui confère à la vérification un caractère d'automaticité qui ne peut souffrir aucune interférence.

Selon *Le Nouvel Observateur* du 19 novembre, M. Dumas a qualifié de *« broutilles »* les infractions fiscales susceptibles de lui être reprochées. Sur l'ensemble de la période examinée par les enquêteurs, qui s'étend de 1989 à 1997, les comptes bancaires de l'ancien ministre, de plusieurs membres de sa famille, de son cabinet d'avocat et d'une associée de ce cabinet auraient été alimentés par une impressionnante série de dépôts d'espèces, dont le total avoisinerait 10 millions de francs. Sur ce montant, quelque 3,3 millions de francs ont été versés de 1991 à 1996 sur le seul compte personnel de M. Dumas, ouvert dans une agence parisienne du Crédit lyonnais.

Au cours de ses sept interrogatoires menés par les deux juges d'instruction, le président du Conseil constitutionnel a offert des explications partielles sur la provenance de ces sommes en argent liquide, invoquant la vente de certaines œuvres d'art de sa collection et de lingots d'or hérités de sa mère, ainsi qu'un emprunt de 500 000 francs qui lui aurait été consenti en 1992 par son ami d'enfance l'ancien banquier genevois Jean-Pierre François – là encore sous forme d'argent liquide et sans qu'aucun document ait été établi. En additionnant ces différents éléments, les enquêteurs ont abouti à une somme de 2,3 millions de francs, qui constitue, selon eux, les *« ressources extérieures invérifiables »* de M. Dumas.

« ÉCONOMIES » EN ESPÈCES

Pour expliquer le reste des dépôts versés sur ses comptes personnels, le président du Conseil constitutionnel a argué de la constitution d'*« économies réalisées sur ses honoraires d'avocat »* lors des périodes durant lesquelles il n'était pas au gouvernement. Le montant total des versements avoisinant 10 millions de francs, il faudrait donc considérer qu'il a pu puiser quelque 7,7 millions de francs dans ces *« économies »* en espèces. Confronté à cette hypothèse chiffrée, Roland Dumas a sèchement répondu aux juges, le 18 septembre : *« Bien que n'ayant pas fait les mêmes études de comptabilité que vous, je ne suis pas d'accord avec votre raisonnement. Je préfère m'en remettre aux autorités fiscales que vous avez saisies (...), qui feront la lumière sur cette question. »*

Au fil des réponses consignées par les deux juges sur procès-verbal, M. Dumas a d'ores et déjà admis certaines irrégularités fiscales en marge des transactions qu'il a lui-même évoquées. Il a ainsi indiqué que l'emprunt contracté auprès de son ami Jean-Pierre François n'avait *« jamais fait l'objet d'une déclaration de* [sa] *part aux impôts »*. Le code des impôts dispose pourtant que *« les personnes qui interviennent à un titre quelconque dans la conclusion des contrats de prêt (...) sont tenues de déclarer à l'administration fiscale la date, le montant et les conditions du prêt »*, et qu'à défaut c'est à l'emprunteur – M. Dumas, en l'occurrence – qu'incombe cette obligation. L'importance de la somme concernée, supérieure au traitement annuel que percevait alors le ministre des affaires étrangères – 460 000 francs – conduit à exclure a priori l'hypothèse d'une négligence.

De même l'incertitude règne-t-elle sur la déclaration aux services fiscaux – d'abord au titre de l'impôt sur le revenu, puis de l'impôt sur la fortune (ISF) – des sommes très importantes que le président du Conseil constitutionnel assure avoir accumulées, parfois pendant plusieurs années, dans des coffres ou dans des *« caches »* situés dans ses résidences (*Le Monde* du 2 juillet). Enfin, M. Dumas semble avoir négligé de signaler au fisc la vente d'œuvres d'art qu'il dit avoir cédées. Interrogé au sujet de l'une de ces transactions, il avait laconiquement répondu aux juges, le 12 juin : *« Il faudrait regarder dans ma déclaration. »* Les enquêteurs de la DGI devraient prochainement s'en charger.

Hervé Gattegno et Laurent Mauduit

Le contrôle des comptes de campagne

Le Conseil constitutionnel est le juge des élections présidentielle, législatives et sénatoriales. Dans le cas de la présidentielle, il surveille le scrutin, approuve ou rejette les comptes de campagne – *sans conséquence sur l'élection* –, juge le contentieux et proclame les résultats. Dans le cas des législatives, il est juge du contentieux électoral et des comptes de campagne, mais un rejet de ceux-ci entraîne l'inéligibilité du candidat, élu ou non.

En vertu de la loi du 15 janvier 1990, les comptes de campagne des candidats aux législatives sont examinés par la Commission des comptes de campagne et des financements politiques. Dans un délai de six mois, elle peut les approuver, les réformer ou les rejeter. Lorsqu'elle rejette un compte, elle doit saisir le Conseil constitutionnel. Celui-ci dispose d'une faculté d'appréciation en cas de dépassement du plafond des dépenses. Jack Lang, député (PS) du Loir-et-Cher, avait été déclaré inéligible, le 9 décembre 1993, pour avoir dépassé de près de 90 000 francs le plafond de 500 000 francs autorisé.

Des déclarations contradictoires

DEPUIS la sortie du livre de Christine Deviers-Joncour, *La Putain de la République* (Calmann-Lévy), Roland Dumas a semblé prendre ses distances avec son ancienne compagne, qui fut aussi sa collaboratrice personnelle, en 1994, après sa démission d'Elf-Aquitaine. Après avoir estimé, par la voix de ses avocats, que l'ouvrage n'apportait *« aucun élément nouveau »* sur l'affaire dans laquelle il se trouve mis en cause, le président du Conseil constitutionnel a émis une appréciation différente, dans un communiqué diffusé le 10 novembre : *« Je puis affirmer*, déclarait alors M. Dumas, *que le récit qu'il contient – en ce qui me concerne – relève davantage, dans son ensemble, de l'imagination de son auteur que de la réalité de notre relation »* (*Le Monde* du 12 novembre).

Répondant à cette critique inattendue, Mme Deviers-Joncour avait confié au *Parisien* avoir été *« troublée »* par le propos de son ancien protecteur, ajoutant : *« Je suis habituée à ce que les hommes me lâchent... Cela fera un de plus. »* Depuis, le président du Conseil constitutionnel a glissé, dans une confidence reproduite par *le Nouvel Observateur*, une autre remarque peu amène à son endroit : *« Je n'ai jamais laissé un costume chez elle, ni une paire de chaussures. Elle était une maîtresse, c'est tout. »* Les agendas de M. Dumas, ainsi que les cahiers tenus par ses secrétaires, saisis par la police, établissent néanmoins que leurs rencontres, déplacements et conversations téléphoniques sont restés fréquents jusqu'au mois d'octobre 1997, soit quelques semaines avant son interpellation par la brigade financière.

En dépit de cette proximité, M. Dumas a toujours contesté avoir constaté une évolution flagrante du train de vie de Mme Deviers-Joncour, durant la période où celle-ci reçut, en Suisse, quelque 60 millions de francs de *« commissions »* occultes. *« Je voyais bien qu'elle avait des facilités*, a-t-il dit aux juges, *mais je ne lui ai pas posé la question. C'était délicat. »*

Deux témoignages de locataires de la rue de Lille embarrassants pour l'ancien ministre

THÉÂTRE du premier acte de l'affaire Dumas, l'appartement parisien de Christine Deviers-Joncour demeure, un an après, au centre de toutes les recherches. Le 6 novembre 1997, c'est dans ce somptueux huit-pièces de 320 mètres carrés, au premier étage d'un hôtel particulier du XVIIIe siècle situé rue de Lille, dans le quartier du musée d'Orsay, que l'ancienne *« chargée de mission »* d'Elf-Aquitaine avait été interpellée par la brigade financière, avant d'être placée en détention provisoire. C'est aussi en s'efforçant d'éclaircir les dessous de son acquisition, au printemps 1992, que les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont découvert la galaxie de comptes bancaires suisses de Mme Deviers-Joncour, par lesquels ont transité quelque 60 millions de francs, en provenance des caisses du groupe Elf-Aquitaine. Une partie de ces sommes a permis de financer l'achat de l'appartement : *17,5 millions de francs*, transférés, le 3 juin 1992, de Lugano vers Paris, au nom d'une société civile immobilière (SCI) dont Mme Deviers-Joncour n'était officiellement que la gérante.

L'intimité des relations qu'entretenait alors cette dernière avec M. Dumas avait conduit, d'emblée, les juges à soupçonner une intervention du président du Conseil constitutionnel dans le processus ayant abouti à cette transaction. Mais l'intéressé a toujours contesté avoir joué un rôle quelconque dans cette transaction immobilière. Pour sa part, Mme Deviers-Joncour a soutenu plusieurs versions, successives et contradictoires, des circonstances de la transaction : elle a d'abord affirmé avoir été chargée de l'entretien et de la revente de l'appartement pour le compte d'un ami italien ; puis elle a reconnu l'avoir elle-même acheté avec une partie de la *« commission »* sur la vente de frégates françaises à Taïwan qui lui fut versée en Suisse, sur l'ordre de l'ancien directeur des *« affaires générales »* d'Elf-Aquitaine, Alfred Sirven ; enfin, elle a précisé avoir acheté l'appartement pour le compte du même Alfred Sirven, aujourd'hui sous le coup d'un mandat d'arrêt international. A aucun moment, Christine Deviers-Joncour n'a en tout cas désigné M. Dumas parmi les protagonistes de la transaction. Ainsi que l'ont confirmé aux enquêteurs le directeur et l'*un des employés* de l'agence immobilière à laquelle elle s'était adressée, Mme Deviers-Joncour avait été assistée, dans ses recherches, par son ami Gilbert Miara. Cet homme d'affaires avait effectué seul les premières visites dans l'hôtel particulier de la rue de Lille, avant qu'apparaisse la future propriétaire. C'est également M. Miara qui semble avoir supervisé les formalités destinées à la constitution de la SCI ainsi qu'à l'ouverture des comptes suisses sous l'intitulé d'une société-écran costa-ricaine baptisée *« Aston »*, comme son chien...

« À DEUX OU TROIS REPRISES »

Recueilli par les policiers le 5 novembre, un témoignage – évoqué par *Le Parisien* dans son édition du 21 novembre – fait toutefois état de l'apparition de l'ancien ministre des affaires étrangères dans la cour de l'hôtel particulier de la rue de Lille dès avant la conclusion de la transaction, ce qui pourrait laisser supposer qu'il en était informé. Interrogée par les enquêteurs, la gardienne de l'immeuble s'est en effet souvenue avoir aperçu M. Dumas *« à deux ou trois reprises en avril-mai 1992 »*, alors que celui-ci semblait observer le bâtiment. Précisant qu'elle ne l'avait *« pas vu visiter l'appartement »*, elle a déclaré aux policiers l'avoir vu *« entrer dans la cour »* : *« Il regardait, me saluait et repartait*, a-t-elle poursuivi. *Personnellement, j'ai pensé qu'il voulait acheter cet appartement. »*

La gardienne s'est déclarée *« formelle »* sur la date de ces apparitions : *« C'était la même période au cours de laquelle M. Miara et Mme Deviers-Joncour visitaient. »* Son récit est en outre partiellement conforté par le témoignage d'un ancien avocat, dont le cabinet était alors sis au rez-de-chaussée de l'immeuble, sous l'appartement de Mme Deviers-Joncour. Interrogé, vendredi 27 novembre par *Le Monde*, celui-ci a confirmé avoir indiqué à la police qu'il avait, lui aussi, aperçu M. Dumas dans la cour, sans toutefois se montrer précis sur les dates. L'ancien avocat a néanmoins indiqué aux enquêteurs qu'il jugeait la gardienne de l'immeuble *« digne de foi »*, et qu'il avait pu constater, pour les avoir vus ensemble en voiture, que Roland Dumas et Gilbert Miara *« se connaissaient »*.

« LOGEMENT DE FONCTION »

Ces déclarations n'apportent nullement la preuve que l'ancien ministre se serait entremis dans le montage de l'opération immobilière de la rue de Lille. Elles contredisent cependant la version de M. Dumas sur au moins un point, puisque ce dernier a affirmé avec constance, tant au cours de l'enquête que dans la presse, s'être tenu à l'écart de l'emménagement de Christine Deviers-Joncour dans sa somptueuse demeure. *« Cette opération m'est étrangère*, expliquait-il ainsi dans *Le Figaro*, le 9 mars. *J'ai toujours tout ignoré des conditions dans lesquelles ce bien a pu être acquis, de la manière dont le financement était assuré jusqu'au montage juridique mis en place. »*

Devant les juges, M. Dumas est allé jusqu'à soutenir qu'il avait considéré le nouvel appartement de Mme Deviers-Joncour comme *« un logement de fonction »* mis à sa disposition par Elf-Aquitaine – négligeant le fait que Mme Deviers-Joncour y demeure encore actuellement, cinq ans après avoir quitté le groupe pétrolier... Aussi a-t-il assuré n'avoir constaté aucun *« changement de train de vie »* spectaculaire dans l'existence de celle qui partageait à cette époque son intimité. Le ministre des affaires étrangères venait pourtant d'apprendre, quelques semaines auparavant, par son plus vieil ami, le financier Jean-Pierre François, que Christine Deviers-Joncour réclamait aux dirigeants de Thomson une *« commission »* sur la vente des *frégates taïwanaises* – dossier lourd de conséquences diplomatiques, à propos duquel elle avait justement cherché à infléchir la position de M. Dumas et du Quai d'Orsay. Force est de croire que cet enchaînement troublant n'avait pas éveillé la méfiance du ministre.

H. G.

Deux ans d'enquête judiciaire

1997

● **4 novembre.** Le parquet de Paris ouvre une information judiciaire contre X... pour *« abus de biens sociaux, recel et complicité »*. Confiée aux juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky, elle vise à éclaircir les conditions d'embauche, par Elf, de Christine Deviers-Joncour, une proche de Roland Dumas.

● **7 novembre.** Christine Deviers-Joncour est mise en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »* et incarcérée. Elle est soupçonnée d'avoir bénéficié, de 1990 à 1993, d'un emploi de complaisance au sein du groupe Elf Aquitaine. Les enquêteurs s'interrogent également sur les conditions d'acquisition de l'appartement parisien qu'elle occupe, rue de Lille, acheté 17 millions de francs en 1992.

● **2 décembre.** L'intermédiaire Gilbert Miara est mis en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »*. Entendu par les deux magistrats, il affirme qu'au début de l'année 1992, quelques mois après la signature du marché des frégates de Thomson à Taïwan, Mme Deviers-Joncour a perçu *45 millions de francs*, versés par Alfred Sirven, ancien responsable d'Elf. Selon M. Miara, une partie de cette somme a permis d'acheter l'appartement de la rue de Lille.

1998

● **8 janvier.** Mme Deviers-Joncour est à nouveau mise en examen pour *« complicité de tentative d'escroquerie »*. Elle est aussi suspectée d'avoir joué un rôle dans l'affaire de la vente des frégates à Taïwan.

● **27 janvier.** Des perquisitions sont conduites au domicile et au cabinet d'avocat de M. Dumas. Le même jour, des policiers se rendent dans sa résidence, en Gironde, ainsi que dans les appartements privés dont il dispose au Conseil constitutionnel. Les juges cherchent à savoir s'il existe un lien entre M. Dumas et la commission de 45 millions de francs perçue par Christine Deviers-Joncour.

● **11 février.** Les avocats de Mme Deviers-Joncour dénoncent un *« chantage judiciaire »*. Me Philippe Lemaire déclare : *« Mme Joncour a été entendue sept fois, elle s'est expliquée. Il est clair que les juges voudraient qu'elle dise qu'une partie de l'argent est allée à Roland Dumas. Si elle le dit, elle sort de prison. Mais elle ne le dira pas, parce que ce n'est pas la vérité. »*

● **6 mars.** L'enquête s'oriente vers les comptes suisses de Mme Deviers-Joncour. Les enquêteurs ont reconstitué le parcours des 59 millions de francs de commission – et non 45 millions, comme le laissait supposer la première évaluation. L'argent, qui provenait des caisses du groupe pétrolier Elf, était ventilé dans un circuit bancaire où se multipliaient virements et retraits en espèces. Les recherches effectuées sur le compte de M. Dumas font apparaître, entre 1991 et 1995, de nombreux versements en espèces dont le total dépasserait 10 millions de francs. Plusieurs cadres de l'agence du Crédit lyonnais ont fait part de leur *« inquiétude »*, à l'époque des faits, sur l'*« origine des espèces »*. Interrogé par *Le Monde*, M. Dumas juge *« exagérée »* l'estimation de 10 millions de francs, assure pouvoir *« justifier toutes les sommes »* déposées et invoque la *« réalisation d'avoirs personnels »*. Il parle de vente d'œuvres d'art et d'activités professionnelles. Plusieurs dépôts importants d'espèces auraient permis l'acquisition d'appartements destinés à des proches de M. Dumas.

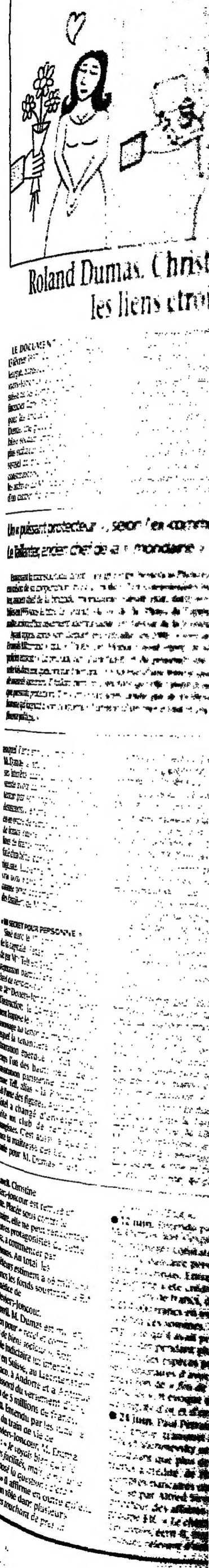

générale des impôts

président du Conseil constitutionnel,
ses proches de 1989 à 1997

rassants pour l'ancien ministre

Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour et Lucienne Tell, les liens étroits de trois amateurs d'opéra

LE DOCUMENT est daté du 13 février 1997. *Ce n'est qu'une télécopie*, adressée par Christine Deviers-Joncour au gestionnaire suisse de ses comptes bancaires, le financier Carlo Pagani. C'est aussi, pour les enquêteurs de l'affaire Dumas, une pièce à conviction qui laisse soudain entrevoir le pan le plus sulfureux de l'entourage personnel du président du Conseil constitutionnel. Retrouvé parmi les archives de M. Pagani, dirigeant d'un cabinet fiduciaire de Lugano auquel l'ancienne compagne de M. Dumas avait, dès 1991, confié ses intérêts cachés, ce document semble avoir davantage attiré l'attention *par son origine que par sa* destination : le texte, qui consistait en un ordre de retrait de 1,5 million de francs suisses (environ 6 millions de francs français), avait été faxé d'un hôtel parisien, dont la dirigeante, Lucienne Tell – de son vrai nom Kajla Goldfarb –, est connue pour appartenir au cercle des familiers de M. Dumas.

« UN SECRET POUR PERSONNE »

Situé dans le 17e arrondissement de la capitale, l'établissement fondé par Mme Tell en 1962 jouit d'une réputation particulière. *« C'est un hôtel de rendez-vous »*, avait déclaré Mme Deviers-Joncour aux juges d'instruction, le 24 mars. *Initialement baptisé le « Del Monaco »*, en hommage au ténor du même nom, auquel la tenancière vouait une admiration éperdue, il fut longtemps l'un des hauts lieux de la prostitution parisienne, dont Lucienne Tell, alias « la Rouquine », était l'une des figures. Aujourd'hui, l'hôtel a changé d'enseigne et abrite un club de rencontres échangistes. C'est aussi là que demeure la maîtresse des lieux, dont l'amitié pour M. Dumas n'est, selon ses propres termes, *« un secret pour personne »*.

Lorsque celui-ci était à la tête de la diplomatie française, elle avait ses entrées au Quai d'Orsay. L'ancien ministre fut d'abord son avocat, lorsqu'elle connut des démêlés avec la justice, dans les années 70. Il partage surtout avec elle une authentique passion pour l'opéra. Ainsi ont-ils fondé ensemble, en 1994, une association consacrée à la découverte de nouveaux talents lyriques, sous le patronage du chanteur Placido Domingo, dont ils sont également proches. Dénommée Opéralia, cette association eut pour trésorière Christine *Deviers-Joncour durant les trois* premiers mois de l'année 1994, soit peu après son départ d'Elf-Aquitaine. L'ancienne compagne parisienne de M. Dumas devait, par la suite, être recrutée par Opéralia en qualité d'attachée de presse, moyennant un salaire de 10 000 francs mensuels. *« Roland me l'avait présentée un soir à l'opéra*, a déclaré au *Monde* Mme Goldfarb/Tell. *Je l'ai trouvée sympathique. On s'est vues régulièrement. Elle présentait bien, parlait bien l'anglais. Et elle aussi, elle aimait l'opéra. »*

Interrogée par les policiers de la brigade financière le 27 mars, au titre de simple témoin, l'hôtelière avait apporté ces précisions : *« Lorsque je l'ai connue, en 1994, Mme Joncour me disait vivre avec la pension versée pour ses enfants* [par ses deux ex-maris] *et de sa société de communication »* ; ajoutant, par ailleurs, s'être rendue *« à plusieurs reprises »* dans le fameux appartement de la rue de Lille, où résidait Mme Deviers-Joncour *(lire page 8)* et avoir été *« étonnée »* par le faste des lieux. *« Elle m'avait dit qu'elle en était gérante, qu'elle l'avait pour le vendre »*, avait-elle rapporté au cours de cet interrogatoire.

Confirmant en tout point l'épisode de la télécopie de Christine Deviers-Joncour, Mme Goldfarb nous a indiqué avoir eu connaissance *« par hasard »* de la découverte par les enquêteurs de ce document, assurant que cette coïncidence l'avait *« mise en pétard »*.

Selon son récit, Mme Deviers-Joncour l'aurait retrouvée ce jour-là dans son hôtel parce qu'elles devaient se rendre ensemble à l'opéra. *« Elle m'a dit que son fax était en panne et qu'elle avait besoin d'envoyer une télécopie en urgence*, poursuit-elle. *Je lui ai dit : d'accord, mais je ne savais évidemment pas quelle lettre elle envoyait. Quand vous prêtez votre fax à quelqu'un qui en a besoin, vous ne lui demandez pas de lire son texte ! »*

En Suisse, le message transmis par Mme Deviers-Joncour fut en tout cas suivi d'effet : les registres de la banque de Lugano, qui abritait alors l'un de ses comptes, attestent que trois retraits d'espèces furent effectués au mois de février 1997 : deux fois 500 000 francs suisses, puis une fois 600 000. Rien ne permet néanmoins de supposer que ces opérations ont le moindre lien avec les activités de Mme Goldfarb. *« Chacun sait que je n'ai aucun rapport, ni de près ni de loin, avec l'affaire Elf »*, dit-elle. *« A part dans Opéralia, je n'ai participé à aucune autre affaire avec M. Dumas ou Mme Joncour »*, avait-elle déjà affirmé aux policiers. Tout au plus l'association a-t-elle versé à l'ancien ministre quelque 23 000 francs : ce chèque *« correspond aux honoraires de création de l'association »*, a indiqué aux enquêteurs Mme Goldfarb. L'association a également servi de refuge à des proches de M. Dumas : l'épouse d'un de ses fils en a tenu la comptabilité, la compagne de son ami, l'avocat Christian Charrière-Bournazel, en a été l'employée.

CARRIÈRE

En 1976, Lucienne Tell avait, une première fois, acquis une notoriété éphémère. Elle avait raconté, dans un livre d'entretiens présenté par Alphonse Boudard et intitulé *La Rouquine*, sa « carrière » de prostituée, puis de proxénète, dévoilant ses relations privilégiées avec la police. A sa lecture, d'anciens membres des Francs-tireurs et partisans (FTP) avaient reconnu en elle la jeune femme qu'ils soupçonnaient d'avoir livré à la police de l'Occupation plusieurs membres de la MOI (Main-d'œuvre immigrée), sous-section du Parti communiste clandestin, immortalisée par ses héros de « l'Affiche rouge ». Après la guerre, certains rescapés des camps de la mort avaient déposé plainte contre elle, mais la loi du 5 janvier 1951, qui amnistiait les faits de collaboration commis par des mineurs, l'avait placée à l'abri des poursuites (*Le Monde* du 2 juillet 1985).

L'éditeur André Balland, lui-même ancien résistant, s'était résolu à faire pilonner l'ouvrage, en *dépit des protestations d'innocence de la Rouquine*, qui a toujours contesté ces accusations – même après la publication, dans *Le Monde* du 2 juillet 1985, d'une enquête sur ces faits. Se souvenant de cet épisode dans un récent entretien accordé à *L'Evénement du jeudi*, M. Balland avait justifié cette décision par la volonté de ne pas voir « [son] *nom associé à une saloperie* », et relaté les propos que lui aurait tenus Mme Goldfarb : *« Vous me faites chier avec ces histoires ! Vous avez des preuves ? »*

Hervé Gattegno

Un « puissant protecteur », selon l'ex-commissaire Le Taillanter, ancien chef de la « mondaine »

Evoquant la mansuétude dont a longtemps bénéficié l'hôtel de Lucienne Tell en raison de sa coopération avec la police, l'ex-commissaire Roger Le Taillanter, ancien chef de la brigade mondaine, faisait état, dans ses Mémoires, publiés en 1995 sous le titre *Le Grand, Ma vie de flic* (Plon), de l'appui d'une personnalité, aujourd'hui aisément identifiable, en faveur de la tenancière.

Ayant appris, après son départ en retraite, en 1981, *« lors de l'avènement de François Mitterrand »*, que *« l'hôtel Del Monaco avait repris du service »*, l'ancien policier écrivait : *« La brigade des stupéfiants et du proxénétisme n'était pour rien cette fois dans une quelconque tolérance en faveur d'une femme qui avait laissé trop de mauvais souvenirs. Il fallait bien en conclure qu'*[elle] *avait trouvé ailleurs quelque puissante protection. Il n'y en avait sans doute pas de meilleure que celle d'un homme qui joignait à son éloquence l'amitié d'un chef d'Etat et une indiscutable influence politique. »*

● **9 avril.** Christine Deviers-Joncour est remise en liberté. Placée sous contrôle judiciaire, elle ne peut rencontrer *les autres protagonistes* de cette affaire, à commencer par M. Dumas. Au total, les enquêteurs estiment à 66 millions de francs les fonds soustraits à Elf au bénéfice de Mme Deviers-Joncour.

● **29 avril.** M. Dumas est mis en examen pour *« recel et complicité d'abus de biens sociaux »*. Son contrôle judiciaire lui interdit de se rendre en Suisse, au Liechtenstein, à Monaco, à Andorre et à Antigua, *et est assorti du versement d'une* caution de 5 millions de francs.

● **3 juin.** Entendu par les juges à propos du train de vie de Mme Deviers-Joncour, M. Dumas déclare : *« Je voyais bien qu'elle avait des facilités, mais je ne lui ai jamais posé la question : c'était délicat. »* Il affirme en outre qu'elle a joué un rôle dans plusieurs *« affaires touchant de près la sécurité de l'Etat »*.

● **12 juin.** Entendu par les juges, M. Dumas doit s'expliquer sur les mouvements constatés sur son compte bancaire personnel au Crédit lyonnais. Entre 1991 et 1996, ce compte a été crédité de plus de 9 millions de francs, dont 2 674 000 francs en espèces. Pour justifier ces sommes, M. Dumas explique qu'il avait pris l'habitude de garder pendant plusieurs années des espèces provenant de ses honoraires d'avocat, en prévision de *« fins de mois difficiles »*. Il évoque aussi la vente de lingots d'or et d'œuvres d'art.

● **24 juin.** Paul Perraudin, un juge de Genève, transmet aux juges Joly et Vichnievsky un courrier indiquant que plus de 1 milliard de francs a crédité, de 1989 à 1993, les comptes bancaires ouverts en Suisse par Alfred Sirven, alors directeur des affaires générales du groupe Elf. *« Le cheminement de ces avoirs*, écrit-il, *insolite et inusuel, relevant d'actes propres à entraver l'identification de leur origine, tend à établir leur caractère criminel. »* Présenté comme le bras droit de Loïk Le Floch-Prigent, ancien PDG d'Elf, Alfred Sirven est visé par un mandat d'arrêt international. Il demeure introuvable.

● **18 septembre.** Le parquet de Paris transmet à la direction générale des impôts les éléments relatifs à la situation fiscale de Roland Dumas. Plusieurs transactions sur son compte dans *une agence parisienne du Crédit* lyonnais n'ont pas été déclarées en dépit des règles fiscales.

● **3 novembre.** *La Putain de la République*, livre-confession de Christine Deviers-Joncour, paraît en librairie. L'ouvrage, qui n'apporte aucun élément nouveau à l'enquête judiciaire, narre la *« relation amoureuse »* de l'ancienne chargée de mission d'Elf avec M. Dumas, qui met publiquement en doute la véracité du récit.

Une ambiance de plus en plus délétère règne au Conseil constitutionnel

TEL LE HÉRISSON qui s'enroule au moindre danger, le Conseil constitutionnel s'est enfermé derrière les lourdes portes de l'aile du Palais-Royal où il siège. Ses membres, tous ses membres, mesurent que l'autorité de cette institution, dont ils ne sont que les gardiens passagers, est gravement atteinte par le comportement de son président, peut-être pour longtemps. Le long chemin arpenté pour faire admettre la légitimité d'un contrôle de constitutionnalité est brutalement refait à contresens.

Les membres du Conseil constitutionnel ont le sentiment d'être enfermés dans un huis-clos qu'ils ne savent pas comment briser. Aucun d'entre eux n'avait imaginé être confronté à un problème où se mêlent, dans un cocktail explosif, la morale, la conception de l'Etat et les intérêts politiques. Ils ont aussi des amis, des relations et des fréquentations. Ils ne peuvent les rencontrer, les croiser, être invités à un dîner, sans que « l'affaire Dumas » ne soit au centre des conversations, mesurant ainsi ses retombées déplorables pour leur institution. A chaque fois, la même question revient : *« Mais que pouvez-vous faire pour que cela cesse ? »* Même les membres de Cours suprêmes étrangères, rencontrés ici ou là, ne comprennent pas : l'air ébahi ou moqueur, ils assurent qu'une telle situation serait impensable chez eux.

Trois des conseillers sont maintenant fermement convaincus qu'il faut trouver une solution. Et vite. Deux autres ne le seront jamais, leur fidélité mitterrandienne leur interdisant de s'en prendre au dernier représentant du clan ayant détenu des postes-clefs des institutions de la République par le seul bon vouloir de l'ancien chef de l'Etat. Trois autres sont encore hésitants ou ne se décident pas à franchir le pas malgré les espoirs et les incitations de leurs amis. Que deux d'entre eux basculent, et Roland Dumas ne pourra plus se prévaloir du soutien de la majorité du Conseil. On aurait tort de voir dans ces positionnements une coupure politique. Leur différence tient à la personnalité des uns et des autres, à leur caractère, à leur histoire, à leur conception de l'action politique. En attendant, l'ambiance est irrespirable dans des salons et des bureaux où l'on ne devrait se préoccuper que de la bonne marche de l'Etat de droit. Les conciliabules se font rares ou fort discrets, par crainte de dévoiler trop clairement une position qui serait immédiatement contrée.

Aucun des membres n'avait imaginé être confronté à un problème où se mêlent morale, conception de l'Etat et intérêts politiques

Aujourd'hui, le bureau du président du Conseil constitutionnel est le QG de la campagne que mène Roland Dumas, alors que jusqu'alors il y était fort peu présent. C'est de là qu'il réactive tous ses réseaux, qu'il met en branle tous les obligés qu'il s'est attachés au cours d'une longue carrière aux facettes multiples. De là qu'il dirige l'Institut François-Mitterrand, dont la vocation de bastion de la mémoire lui permet de s'inviter dans des débats politiques. De là qu'il fait jouer ses relations africaines en usant, notamment, de l'Association qu'il a créée des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français et où se retrouvent les pays de l'ancien empire français. Lui qui, longtemps, a pris plaisir à recevoir dans ses bureaux personnels du quai de Bourbon, utilise dorénavant largement la salle à manger du Conseil. Les déjeuners s'y succèdent. On y a même vu, récemment, arriver Charles Pasqua. Son rang dans l'appareil d'Etat permet aussi au président du Conseil constitutionnel de se montrer, dorénavant avec plaisir, dans les cérémonies, les manifestations, les réceptions dans l'espoir que hauts et petits dignitaires de la République viennent lui serrer la main. Ces hommages lui sont devenus précieux.

Aujourd'hui, surtout, Roland Dumas parle. Il reçoit des journalistes. Il fait part de ses sentiments en espérant qu'ils seront rapportés. Mais ce qu'il dit effare ses collègues du Conseil. Eux qui, si longtemps, ont été sous le charme d'un homme ouvert, brillant, élégant, attentif aux autres, ne comprennent pas qu'il puisse dire que Christine Deviers-Joncour n'était qu'une *« simple maîtresse »*, alors que c'est elle qui, en décembre 1995, recevait à ses côtés lors de la traditionnelle réception de fin d'année du Conseil. Un tel comportement choque des hommes et des femmes habitués à plus d'élégance.

Plus grave, ils n'ont guère apprécié de lire, dans un hebdomadaire, le récit par M. Dumas de la séance *du 10 novembre, quand leur président* a organisé un tour de table sur sa situation, récit qui ne citait, entre guillemets, que les éléments de leur propos favorables au président du Conseil. Ces divulgations ont été d'autant plus mal ressenties que des consignes de silence absolu ne cessent d'être rappelées aux autres conseillers. Et qu'ils s'y tiennent.

Avoir voulu préserver la présomption d'innocence, notion à laquelle le Conseil est particulièrement attachée, est une chose. Ne pas avoir voulu céder aux injonctions de personnalités politiques qui ne sont pas très appréciées au Palais-Royal, en est une autre. Mais se sentir instrumentalisé par un président, avec lequel on s'est montré pleinement solidaire, même si cela n'a pas été de bon cœur pour tous, devient difficilement acceptable. En en ayant fait beaucoup, Roland Dumas en a sans doute fait trop.

Thierry Bréhier

L'UDF de François Bayrou réduite aux acquêts du centrisme

Le conseil national de l'UDF, le 29 novembre à Lille, va consacrer l'unification du mouvement présidé par François Bayrou. Il témoignera aussi de la division et des hésitations de la droite non gaulliste

Après son élection à la présidence de l'UDF, en septembre, François Bayrou va franchir, ce week-end, une nouvelle étape dans sa stratégie de construction d'*« un grand parti du centre »*. Le congrès de son propre parti, Force démocrate, samedi 28 novembre à Lille, puis le conseil national de l'UDF, dimanche 29 novembre dans la même ville, vont, en effet, consacrer la transformation de l'ancienne UDF, confédération libérale et centriste, en un mouvement *« unifié »* avec une carte d'adhésion unique, un siège unique, des services communs et des fédérations départementales fusionnées. Mais M. Bayrou paye cette initiative au prix fort : la dissidence d'Alain Madelin, qui a créé son propre parti, *Démocratie libérale* ; l'hégémonie du RPR sur L'Alliance de la droite ; enfin, le flottement stratégique, notamment pour les élections européennes de 1999.

« UNE SEULE CARTE » d'adhérent, *« un seul siège national »* – celui qu'occupait jusqu'à présent Force démocrate –, *« un seul président »*... Désormais, on ne pourra plus désigner l'UDF par le vocable de « confédération ». Samedi 28 et dimanche 29 novembre, à Lille, le conseil national du parti fondé par Valéry Giscard d'Estaing en février 1978, et aujourd'hui présidé par François Bayrou, adoptera une réforme de ses statuts qui transformera la sorte de holding politique qu'elle était jusqu'à présent en *« un mouvement politique unitaire »*. Auparavant, les composantes actuellement membres de la confédération, dont la principale est Force démocrate, se seront *réunies pour avaliser le principe* de cette intégration. Seul le petit Parti radical, qui tient à fêter son centenaire en 2001, adhérera en tant que personne morale à l'UDF.

A l'instant d'entrer véritablement en possession de l'instrument dont il a rêvé – et auquel il a travaillé – pendant vingt ans, M. Bayrou assure qu'il vivra *« un moment d'accomplissement »*. *Pourtant, au regard des espoirs* initialement placés dans l'offensive qu'il a engagée il y a huit mois, le résultat effectivement obtenu ne peut pas ne pas lui laisser un petit goût amer. *« J'ai payé, mais je l'ai fait »*, préfère dire l'ancien ministre de l'éducation nationale.

Le prix de l'opération a, en effet, été lourd. A l'éventail initial que figurait l'UDF, il manque aujourd'hui de larges pans, partis fonder une autre formation politique – Démocratie libérale (DL) – avec Alain Madelin. L'initiative qui se voulait rassembleuse ne fédère, en fin de compte, autour de Force démocrate, que les maigres troupes d'Hervé de Charette, des Adhérents directs, du Parti radical de Thierry Cornillet et des libéraux en rupture de ban. La majorité de l'ancien Parti républicain, elle, n'a pas suivi.

LE SÉISME DES RÉGIONALES

Ce résultat est l'aboutissement du processus violent de recomposition politique déclenché, le 20 mars, par l'élection de présidents de conseils régionaux membres de l'UDF grâce à l'appui du Front national. Alors que le RPR de *Philippe Séguin* avait alors su éviter que l'un de ses élus soit compromis, l'UDF n'avait même pas tenté d'endiguer les initiatives de Charles Millon (Adhérent direct) en Rhône-Alpes, de Charles Baur (FD) en Picardie, de Jacques Blanc (DL) en Languedoc-Roussillon, de Bernard Harang (DL) dans le Centre ou de Jean-Pierre Soisson (apparenté UDF) en Bourgogne.

Surtout, une fois leur élection acquise, les dirigeants de la confédération s'étaient violemment affrontés sur les conséquences à tirer de cet épisode. D'accord avec le président de l'UDF d'alors, François Léotard, une partie d'entre eux étaient d'accord pour exclure les fautifs. Se rangeant aux arguments d'Alain Madelin, qui dénonçait de nouveaux *« procès de Moscou »*, les autres s'y refusaient, au motif que cela aurait pour conséquence de se couper d'une partie de l'électorat.

François Bayrou a, sur le champ, décidé de saisir cette occasion pour s'emparer enfin de la *direction de la famille* UDF, et pour tenter, dans le même mouvement, de faire de la baroque construction giscardienne un instrument plus à sa main. Sans consulter ni informer personne, il annonce alors, le 25 mars, que la moribonde UDF doit céder la place à un nouveau parti *« du centre et du centre droit »* qui se refuserait *« à tout accommodement avec l'extrémisme »*. Au mot de *« centre »*, M. Madelin comprend qu'il n'est pas le bienvenu. Il s'en va donc, le 16 mai, entraînant avec lui l'essentiel des parlementaires libéraux, ainsi que le principal lieutenant de M. Bayrou, Claude Goasguen.

« Ce sera réussi avant l'été, ou ce sera raté », avait parié M. Bayrou en lançant son opération. Les négociations interminables conduites avec ses partenaires ont quelque peu retardé l'échéance. En revanche, la face de l'opposition n'a pas tardé à être profondément modifiée par la scission de l'ancienne UDF. Désormais, le RPR dispose, au sein de L'Alliance, *fondée dès le 14 mai*, de deux partenaires aux intérêts et à la stratégie radicalement divergents. La nouvelle UDF demeure, certes, la seconde composante de la droite républicaine, mais l'entente privilégiée entretenue entre le RPR et Démocratie libérale l'isole. Celle-ci a déjà coûté très cher à l'UDF, qui a perdu, au profit du RPR, épaulé par Démocratie libérale, la présidence du Sénat, la principale de ses « places fortes » dans la République.

La seconde épreuve qui attend M. Bayrou est d'ores et déjà engagée. Il s'agit de la préparation des élections européennes de juin 1999. Face à M. Séguin, qui étrenne déjà un costume de tête de liste, le président de l'UDF se trouve dans une situation précaire. Le mauvais souvenir que lui a laissé la campagne de la liste centriste de Simone Veil – dont il était le directeur de campagne – *aux européennes* de 1989, le soutien manifesté par le président de la République à cette bataille du président du RPR, l'incitent à préférer la solution d'*une liste unique* de l'opposition.

RÉFLEXE IDENTITAIRE

D'un autre côté, l'Europe a toujours été une sorte de « chasse gardée » de l'UDF, et il lui est difficile de se satisfaire d'un rôle de supplétif sur ce terrain, alors même qu'elle entend affirmer son rôle dans l'opposition. Des voix se *sont déjà manifestées*, au sein de l'UDF, pour demander que ce parti conduise lui-même sa campagne, soit en obtenant la tête de liste de l'opposition, soit en constituant une liste séparée. Le réflexe identitaire centriste est notamment attisé par Philippe Douste-Blazy, qui, s'il a dû renoncer à défier directement M. Bayrou à l'occasion de la réunion de ce week-end, n'entend pas pour autant abandonner son rôle de rival. Le conseil national de l'UDF permettra sans doute de mesurer le ton de ce débat interne sur l'Europe, qui ne sera pas tranché avant le mois de février.

Cécile Chambraud

Pour Alain Madelin, la liste unique s'impose

Deux jours avant le conseil national de l'UDF, Alain Madelin a mis en garde ses partenaires contre la tentation de constituer une liste séparée pour les élections européennes de juin 1999. Dans un communiqué publié jeudi 26 novembre, le président de Démocratie libérale assure que *« ceux qui feraient le choix de la division se mettraient en dehors de L'Alliance »*.

M. Madelin estime que *« le vote commun des trois formations de L'Alliance, lors de la révision constitutionnelle liée au traité d'Amsterdam, ouvre clairement la voie à une liste d'union »*. Jugeant que celle-ci *« est nécessaire pour devancer la liste socialiste »*, il affirme que *« cette clarification s'impose comme préalable à toute avancée de L'Alliance pour la France »*. L'ancien ministre propose aussi que le choix de la tête de liste se fasse *« sans considérations de droits acquis, de domaine réservé, de prédominance »* et *« s'appuie sur la consultation de l'ensemble des comités départementaux de L'Alliance »*.

145 parlementaires

● **Parlementaires** : le groupe UDF de l'Assemblée nationale compte 68 représentants. Au Palais du Luxembourg, les 77 sénateurs UDF sont dispersés *en trois groupes : aux 52 membres* du groupe centriste (dont les deux tiers appartiennent à Force démocrate), s'ajoutent 15 sénateurs du Rassemblement démocratique et social et européen, ainsi que 10 membres du groupe des Républicains et Indépendants. 8 députés européens sont membres de l'UDF.

Les composantes suivantes de l'UDF ont décidé de s'unifier lors du conseil national des 28 et 29 novembre.

● **Force démocrate.** Principale composante de l'UDF, elle est présidée par François Bayrou. Force démocrate est l'héritier du *Centre des démocrates sociaux*, né en 1976. Le changement de nom a eu lieu au congrès de Lyon de novembre 1995. Les députés centristes sont au nombre de 48.

● **PPDF.** Le Parti populaire pour la démocratie française est présidé par Hervé de Charette. Il est issu de la transformation, après l'élection présidentielle de 1995, des Clubs giscardiens Perspectives et réalités en parti politique. Outre M. de Charette, il ne compte qu'un député, Pierre Albertini, par ailleurs secrétaire général du PPDF.

● **Parti radical.** Présidé par Thierry Cornillet, cette composante a beaucoup souffert de la dissolution. Elle ne compte plus que trois députés. Le Parti radical a obtenu, par dérogation, de conserver son statut de personne morale au sein de l'UDF.

● **Adhérents directs.** Les membres de cette composante, présidée par Pierre-André Wiltzer, n'ont pour seul point commun que de ne pas avoir voulu choisir entre les autres. Elle compte sept députés.

● **PRIL.** Le Pôle républicain, indépendant et libéral n'est pas une composante de l'UDF à proprement parler. Il s'agit du regroupement de ceux des libéraux qui ont refusé de suivre *Alain Madelin* lorsqu'il a quitté l'UDF au printemps dernier. Le PRIL compte 7 députés, parmi lesquels François Léotard et Gilles de Robien.

« Si le centre existait, il gouvernerait la France »

SE PRÉPARER pour les échéances, pour toutes les échéances : dans sa déclaration de candidature à la présidence de la famille centriste, en août 1994, François Bayrou avait af*fiché pour elle les plus hautes ambitions.* L'invitant à passer *« de l'esprit de gestion à l'esprit de conquête »*, il lui avait fait miroiter un avenir grisant. *« Si le centre existait, il gouvernerait la France »*, avait-il assuré à ses camarades, en leur promettant de s'attacher à l'accomplissement de ce projet. Or, sous la Vᵉ République, pour gouverner la France, pour prétendre au titre de parti central et de pivot d'une majorité, il faut être en mesure de concourir pour l'élection présidentielle. A l'aune des tribulations de la famille centriste, on mesure ce que cette perspective avait d'audacieux...

Un souvenir glorieux alimente la légende centriste : *celui du temps où le Mouvement* républicain populaire (MRP), fondé en novembre 1944, était le premier parti du pays, autour duquel, sous la première législature de la *IVᵉ République, s'organisaient* les majorités. Cette période dorée ne dure guère : à partir des élections législatives de 1951, le MRP décline en même temps qu'il glisse vers la droite. Le dernier occupant de l'hôtel Matignon issu de ses rangs est Pierre Pflimlin, pour deux courtes semaines, en mai 1958, avant de s'effacer devant de Gaulle.

La Vᵉ République réserve de mauvais jours à un parti qui rejette l'élection du président de la République au suffrage universel, en 1962, et tombe sous les 10 % des voix aux législatives. Il décide alors de participer au scrutin qu'il refusait : Jean Lecanuet, en décembre 1965, mettant en ballottage le général de Gaulle, fait naître des espoirs, qui se révèlent de courte durée. Le *MRP s'efface bientôt, laissant la place* au Centre démocrate, petit concurrent né quelques années plus tôt à l'instigation d'anciens du mouvement. La présidentielle de 1969 ne sourit pas aux centristes. Incapables de s'unir autour d'un candidat, ils se divisent, entre les deux tours, entre partisans d'Alain Poher, issu de leurs rangs, et soutiens du gaulliste Georges Pompidou, qui fondent, autour de Jacques Duhamel, le Centre démocratie et progrès (CDP).

CAPTER L'HÉRITAGE GISCARDIEN

Formellement, la nébuleuse centriste ne se réunifiera qu'en 1976, au congrès de Rennes, pour constituer le Centre des démocrates sociaux (CDS), sous l'impulsion de Jean Lecanuet. En réalité, c'est Valéry Giscard d'Estaing qui, élu président de la République deux ans auparavant avec leur appui, a repris à sa charge l'aspiration des centristes. C'est lui qui, en février 1978, imagine l'UDF, fédérant les formations de la droite non gaulliste. Intégré dans la confédération giscardienne, le CDS ne concourra de nouveau aux élections, sous ses propres couleurs, qu'à l'occasion des élections européennes de 1989. La liste, conduite par Simone Veil, n'obtient alors que 8,42 % des voix.

Etranger aux tendances isolationnistes répandues chez les centristes, M. Bayrou nourrit depuis longtemps le projet de reprendre à son compte l'héritage giscardien et de l'élargir. C'est dans cette *optique* qu'il a été secrétaire général de l'UDF, de 1989 à 1994. La paralysie interne causée par la rivalité entre l'ancien chef de l'Etat et François Léotard le convainc vite de la nécessité d'unifier la confédération pour la rendre utilisable par un autre que M. Giscard d'Estaing.

En attendant d'être en mesure de le faire, il se replie, en décembre 1994, sur la présidence du CDS, qu'il rebaptise, l'année suivante, Force démocrate. La division de l'UDF entre balladuriens (majoritaires) et chiraquiens, en 1995, la *victoire de Jacques Chirac à l'élection présidentielle*, puis la défaite de la droite aux législatives de 1997 et le traumatisme des régionales ont fini par avoir raison de ce projet. Le mouvement gaulliste parvient de nouveau à diviser entre eux les centristes et les anciens Républicains indépendants, pour mieux s'imposer. A M. Bayrou, il ne reste qu'un parti centriste à peine élargi à quelques radicaux et aux fidèles de François Léotard.

Cé. C.

Les menaces feutrées du RPR contre l'« UDF-canal historique »

AU LENDEMAIN des élections cantonales et régionales, Philippe Séguin a imaginé, un bref moment, la fin de la *« systématisation »* des candidatures uniques de l'opposition. *« Qu'il soit clair que nous entendons nous refuser, désormais, à toute stratégie du plus petit commun dénominateur »*, déclarait-il, le 25 mars, en évoquant les conséquences d'*« une conception par trop réductrice de l'union »*. Puis, le 14 mai, il signait avec François Léotard, alors président de l'UDF, un protocole d'accord qui allait donner naissance à la constitution de L'Alliance pour la France.

Le président du RPR explique aujourd'hui cette volte-face par l'implosion de l'ancienne confédération. Il faut désormais *« être unitaire pour deux ou pour trois »*, et éviter que la querelle ne s'envenime trop entre ce qu'on appelle, au RPR, l'*« UDF-canal historique »* et Démocratie libérale. L'une des craintes récurrentes des dirigeants du RPR est, en effet, qu'à la faveur d'une crise ouverte de la « plurielle » et d'un départ des communistes de la majorité les centristes n'aillent frapper à la porte de Lionel Jospin. Auquel cas, la droite, amputée, serait condamnée à l'opposition.

La volonté de ménagement qui en découle ne va pas jusqu'à prendre très au sérieux la menace exprimée, de temps à autre, par l'UDF de conduire sa propre liste aux élections européennes. Lors de la constitution de L'Alliance, le RPR a déjà imposé une présidence tournante d'une durée d'une année pour son propre compte – celle, au demeurant, des élections européennes –, mais de six mois seulement pour chacun des deux autres partenaires. Quant à l'élection de Christian Poncelet (RPR) à la présidence du Sénat, au détriment de René Monory, elle n'a provoqué qu'un accès de mauvaise humeur pendant quelques jours. Enfin, la volonté de M. Séguin d'obtenir plus de 70 % de participation pour l'élection du président du RPR s'explique aussi par la comparaison qu'on ne manquera pas de faire avec l'élection de François Bayrou à la présidence de l'UDF, le 16 septembre, par un cinquième environ des adhérents de la confédération.

UN MESSAGE CLAIR

Tout en ne cessant d'affirmer qu'il n'a *« aucune intention hégémonique »*, le RPR peut se montrer confiant. A Nice, le 25 novembre, Jean Léonetti a été le premier député UDF à dire publiquement qu'il souhaite que M. Séguin conduise la liste de l'opposition aux élections européennes. D'autres centristes ont déjà été approchés. Quant au président de Démocratie libérale, Alain Madelin, il est acquis à l'idée d'une telle candidature. M. Séguin a commencé à nouer des contacts avec d'autres dirigeants européens pour obtenir que, dans un contexte actuel marqué par le recul de la démocratie-chrétienne, les droites se réunissent dans un nouveau groupe, refondé, au Parlement de Strasbourg.

Aussi la direction du parti gaulliste est-elle prête à patienter jusqu'à dimanche pour que, une fois passés le congrès de Force démocrate et le conseil national de l'UDF, François Bayrou et Philippe Douste-Blazy retrouvent de meilleures dispositions. Dans le cas contraire, le porte-parole du RPR, François Fillon, a déjà été chargé de faire passer ce message : *« Qu'il soit bien clair que, si l'UDF présente sa propre liste, les prochaines investitures seront accordées sur la base du rapport de forces qui se sera dégagé aux élections européennes. »*

De son côté, Nicolas Sarkozy, secrétaire général du RPR, laisse entendre que l'objectif annoncé de dépasser la liste socialiste (*Le Monde* du 25 novembre) doit constituer une réplique à l'échec de la droite aux élections législatives. Autrement dit, quiconque se mettrait en travers de cette ambition rendrait encore un peu plus compliquée la situation de Jacques Chirac dans ce que M. Séguin appelle l'*« épreuve de la cohabitation »*.

Jean-Louis Saux

Le Sénat procède à des coupes claires dans le projet de budget

LES SÉNATEURS ont adopté, jeudi 26 novembre, leur propre version de la partie recettes du projet de loi de finances pour 1999, en coupant à la fois dans les recettes, les dépenses et le déficit (*Le Monde* du 13 novembre). Le texte prévoit des recettes (impôts et taxes) en baisse de plus de 12 milliards de francs (à 1 433,44 milliards) par rapport à la version adoptée par les députés. Il prévoit également de limiter les dépenses à 1 658 milliards de *francs, soit une chute* de 27 milliards de francs par rapport à ce qu'avaient prévu les députés. Le déficit est réduit de 15,16 milliards de francs, et s'établit à 222,171 milliards de francs. Secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter a souligné qu'il attend *« avec une curiosité mêlée d'inquiétude »* de savoir la manière dont le Sénat va couper dans les budgets des diffé*rents ministères, examinés* dans la seconde partie du projet de loi de finances.

DÉPÊCHES

■ **RETRAITÉS : les cinq unions confédérales de retraités CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC ont envoyé**, jeudi 26 novembre, une lettre commune à tous les députés pour leur demander de rétablir, lors de l'examen en deuxième lecture du projet de budget pour 1999, à l'Assemblée nationale, une disposition sauvegardant en partie l'abattement fiscal de 10 % dont bénéficient les retaités.

■ **CONSEILS RÉGIONAUX : Lionel Jospin devait recevoir**, vendredi 27 novembre, pour un déjeuner à Matignon, les huit présidents de conseils régionaux socialistes. *Cette rencontre entre le premier* ministre et les présidents PS des exécutifs régionaux est la première depuis l'élection en mars. Elle devrait permettre d'aborder la situation politique dans les conseils régionaux et de faire le point sur la négociation des futurs contrats de plan Etat-régions.

■ **RHÔNE-ALPES : Eric Besson, député (PS) de la Drôme, se démarque** de l'*« arc républicain »* prôné par Bernard Soulage, président du groupe socialiste du conseil régional, pour renverser Charles Millon par une alliance entre la gauche et la droite républicaine (*Le Monde* du 25 novembre). Pour le maire de Donzère, cette stratégie risque d'*« ouvrir un boulevard électoral au Front national »*. M. Besson est *hostile au choix de Thierry Cornil*let, le président du Parti radical, comme successeur de M. Millon, non pour des raisons *« locales »*, mais parce qu'il lui paraît *« indigne d'être soutenu par la gauche »*.

■ **EUROPE : le Parti socialiste a engagé la préparation** de sa convention sur « la nation et l'Europe », qui se réunira lieu le 27 mars 1999. Lancée par l'envoi d'un questionnaire aux *militants*, cette convention sera menée par deux secrétaires nationaux, Alain Bergounioux et Pierre Guidoni, et par Pervenche Berès, présidente de la délégation socialiste française au Parlement européen, *« en liaison »* avec Henri Nallet, chargé des questions européennes au secrétariat national du PS.

■ **MÉDECINS : le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie s'est prononcé**, jeudi 26 novembre, par 27 voix pour et 6 contre (CGT et FO), *en faveur* de la signature de la convention médicale généraliste, conclue le 18 novembre avec le syndicat MG-France (*Le Monde* du 20 novembre). Le comité directeur de MG-France avait décidé, le 22 novembre, de signer cette convention, régissant les *rapports* entre l'assurance-maladie et les généralistes.

■ **DROITE : le Centre national des indépendants doit réunir**, le 5 décembre, au Sénat, son comité directeur, pour *« aborder la stratégie des indépendants en vue de participer à la campagne pour les élections européennes de 1999 »*. Il a chargé de la coordination, du développement et de la communication Jean-François Touzé, vice-président délégué.

JUSTICE Le système de protection des « majeurs incapables » fait l'objet d'un réquisitoire sévère des *inspections générales des finances*, des services judiciaires et des affaires sociales. ● Un rapport commandé par les ministères de l'économie, de la justice et de l'emploi et *rendu public* mardi 24 novembre, pointe une série de dysfonctionnements dans un dispositif prévu au départ pour les déficients mentaux et les personnes âgées dépendantes. ● Le placement sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice concerne aujourd'hui cinq cent mille personnes, parmi lesquelles des victimes de la montée de la précarité et de l'exclusion. ● La prise en charge de cette population est entachée de multiples carences qui concernent notamment la gestion de leurs revenus. ● Pour y remédier, *les rapporteurs* préconisent une série de dispositions.

La protection de cinq cent mille personnes sous tutelle est mal assurée

Un rapport relève des dysfonctionnements importants dans le dispositif encadrant les « majeurs incapables ». Avec la montée de la précarité et de l'exclusion, les déficients mentaux et les personnes âgées dépendantes ne sont plus les seuls concernés par des procédures d'encadrement

DES MESURES de protection des majeurs qui ont explosé, un coût financier pour l'Etat qui ne cesse d'augmenter, des juges des tutelles débordés et sous influence, des associations et des gérants de tutelle exempts de tout contrôle... Trente ans après sa création par le législateur, en 1968, le système de protection des majeurs incapables fait l'objet d'un réquisitoire sévère des inspections générales des finances, des services judiciaires et des affaires sociales.

Commandé par les ministères de l'économie, de la justice et de l'emploi, ce rapport, rendu public mardi 24 novembre, jette une lumière crue sur le fonctionnement d'un *dispositif méconnu, qui s'apparente* pourtant, avec quelque 500 000 personnes prises en charge, à un véritable problème de société.

Destiné à l'origine aux déficients mentaux ou aux personnes âgées dépendantes, le système de protection des majeurs incapables – placement sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice – a largement dérivé de son cadre initial. Sont désormais pris en charge, outre des personnes surendettées, des majeurs *« beaucoup plus jeunes qu'auparavant, souvent alcooliques ou toxicomanes, marginaux ou en voie de marginalisation, ayant perdu pied à la suite d'un divorce ou de la perte d'un travail »*. Le système de protection endosse donc une mission que le législateur ne lui avait pas confié et, ce, *« dans un contexte d'effritement du lien social et de difficulté à renouveler les méthodes du travail social »*.

A ces nouveaux pris en charge, apparus avec la montée de la précarité et de l'exclusion, s'ajoute le *public traditionnel* des tutelles. Son nombre n'a lui aussi pas cessé de progresser, notamment par l'augmentation de la population âgée, maintenue le plus longtemps possible à domicile, et par la politique de fermeture de lits des hôpitaux psychiatriques, qui laisse un nombre croissant de malades en milieu ouvert.

Au total, le nombre de mesures de placement sous tutelle a augmenté de 44 % entre 1990 et 1996, pour représenter aujourd'hui 500 000 personnes, soit, environ, 1 % de la population majeure du pays. Parallèlement, les engagements financiers de l'Etat croissent à un rythme de 15 % par an depuis 1992 pour représenter 1,2 à 1,5 milliard de francs en 1997.

Malgré l'enjeu social que constitue la prise en charge de cette population, le système de protection des majeurs incapables est entaché de multiples carences. Son mode de financement, complexe et inéquitable, ouvre la voie à de nombreuses dérives. Aux différences de rémunération des personnes prenant en charge les majeurs (les associations sont *rémunérées sur une base plus* avantageuse que les gérants de tutelle), s'ajoutent les différences de rémunération selon le type de protection accordée (une tutelle aux prestations sociales est mieux rémunérée qu'une tutelle).

UN « CONSTAT PESSIMISTE »

Ces disparités ont des conséquences perverses évidentes : il n'est pas rare, en effet, qu'une association demande que la mesure de tutelle dont elle a la charge soit doublée d'une tutelle aux prestations sociales, afin de s'assurer un financement plus avantageux.

Faute de moyens suffisants, la gestion des revenus des majeurs pris en charge échappe par ailleurs quasiment à tout contrôle. Tuteurs et curateurs, dont les pouvoirs de gestion sont *« considérables »*, doivent présenter chaque année un bilan comptable de leur gestion aux greffiers en chef des tribunaux d'instance.

Or la mission a relevé que chacun d'eux doit vérifier entre 2 500 et 3 000 comptes par an, soit environ une demi-heure par dossier... *« Dans ces conditions, les contrôles sont le plus souvent lacunaires,* note le rapport. *De nombreux juges des tutelles ont appelé l'attention de la mission sur la gravité des situations prévalant dans leur tribunal. Ainsi, par exemple, de celui de Juvisy-sur-Orge, qui note que* "la vérification des comptes de gestion n'est plus faite depuis des années" *ou encore celui de Montreuil, qui souligne* ex abrupto *qu'en l'absence de greffier en chef les comptes de gestion ne sont plus vérifiés. »*

La mission dresse également un *« constat plutôt pessimiste »* de la procédure de placement sous tutelle, relevant une série de dysfonctionnements inquiétants. Les demandes d'ouvertures de mesure de protection ne sont pas filtrées : les parquets, faute de temps et de moyens suffisants, s'impliquent très peu dans les procédures de mises sous tutelle et les mesures sont donc en majorité ouvertes d'office par les juges, dans l'urgence et sous la pression de signalements multiples.

Ainsi, *« à la surprise de la mission »*, l'enquête a révélé que seul un majeur sur trois était entendu par les juges, *« certains ne* [voyant] *guère l'intérêt d'auditionner les malades atteints d'altérations graves alors que d'autres considèrent que le contact direct avec la personne enrichit le processus de décision »*.

Isolé et surchargé, souvent jeune et inexpérimenté, le juge a tendance à s'appuyer largement sur l'expertise psychiatrique qui lui est fournie. Ainsi l'avis du médecin spécialiste est suivi dans neuf cas sur dix et ce alors même que les experts préconisent souvent, pour des motifs thérapeutiques, d'écarter la famille de l'exécution de la mesure qui sera ordonnée.

UNE « PRESSION EXCESSIVE »

Les juges soulignent par ailleurs *« le poids des associations »* qui exercent parfois une *« pression excessive »* dans le choix du mode de gestion des mesures, alors même qu'elles y sont financièrement intéressées.

La mission estime par ailleurs que l'absence d'obligation de réévaluation périodique des dispositions choisies engendre de nombreuses dérives. *« Ainsi, de nombreux juges des tutelles ont indiqué à la mission que l'examen de toutes les mesures en stock auquel ils ont procédé lors de leur prise de fonction leur avait permis de constater que certaines concernaient des personnes décédées, parfois de longue date, que d'autres n'étaient plus exécutées, qu'un nombre élevé n'était plus adapté à la situation du majeur. Un magistrat a même précisé qu'un tel examen lui avait permis de ramener le stock des mesures en cours de 4 000 à 3 000. »*

Pour remédier à ces dysfonctionnements, la mission préconise un dispositif simple, qui pourrait être rapidement adopté. Les mécanismes de rémunération des mesures pourraient ainsi faire l'objet *d'une remise* à plat, afin d'éviter les effets pervers dus aux différences de financement entre les associations et les gérants de tutelles.

Afin d'empêcher les abus, engendrés par l'absence de contrôle des comptes, la mission propose de détacher une centaine d'agents du ministère des finances auprès des tribunaux d'instance.

Elle suggère de mieux impliquer les parquets dans les procédures de mises sous tutelle, en leur confiant la mission de filtrer les signalements qui parviennent aux juges et propose également de charger un magistrat de coordonner l'action des juges des tutelles au sein de chaque cour d'appel. Enfin, la mission insiste sur la nécessité de responsabiliser davantage les familles dans la prise en charge de leur proche et de rendre obligatoire, tous les quatre ans, le réexamen de l'opportunité du maintien du majeur sous le régime de protection. L'ensemble de ces propositions devrait être examiné par un groupe de travail interministériel, qui sera constitué avant la fin de l'année.

Cécile Prieur

La panoplie des dispositifs

Les régimes de protection des majeurs sont organisés par la loi du 3 janvier 1968, inscrite au code civil. Le juge des tutelles (juge du tribunal d'instance) prononce une mesure de protection lorsque l'altération des facultés a été constatée par un médecin spécialiste. Il apprécie l'opportunité du régime de protection.

● **La tutelle** est un régime d'incapacité complète, qui nécessite le certificat d'un médecin agréé. Elle est ouverte quand un majeur a besoin d'être représenté de façon continue dans les actes de la vie civile. Il perd alors ses droits civiques et notamment son droit de vote. Le *tuteur désigné par le juge gère* seul le patrimoine et les revenus de la personne protégée, mais *demande l'autorisation du juge* pour certains actes comme les ventes d'immeubles ou de valeurs mobilières. Le tuteur rend compte annuellement de sa gestion au juge des tutelles ou au greffier en chef du tribunal d'instance.

● **La curatelle** est un régime d'incapacité partielle. Elle est ouverte lorsque le majeur, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé ou contrôlé pour certains actes de la vie civile, ou lorsque par *« sa prodigalité, son intempérance ou son oisiveté »* il peut tomber dans le besoin ou compromet l'exécution de ses obligations familiales. Le majeur sous curatelle peut percevoir et utiliser seuls ses revenus, conclure un bail d'habitation, établir un testament, voter. En revanche, il est assisté de son curateur pour les ventes de biens immobiliers, les donations et le mariage.

● **La sauvegarde de justice** est une mesure temporaire réservée aux personnes atteintes d'une altération provisoire ou ordonnée par le juge dans l'attente de l'ouverture d'une tutelle ou d'une curatelle.

● **La tutelle aux prestations sociales** n'est pas, juridiquement parlant, un régime d'incapacité. Elle est cependant prononcée par le juge quand il estime nécessaire l'accompagnement éducatif et social. Le tuteur aux prestations sociales perçoit alors directement les allocations du majeur lorsque *celui-ci ne les utilise pas dans son* intérêt ou lorsqu'il vit dans des conditions d'alimentation, de logement ou d'hygiène manifestement insuffisantes. Une mesure de protection civile peut être doublée par une mesure de tutelle aux prestations sociales.

● **Les mesures de protection** sont prioritairement confiées à la famille du majeur, un proche étant désigné tuteur ou administrateur légal. En cas de vacance de la famille, le juge peut confier les mesures à l'Etat (qui les confie lui-même à des associations), ou à des gérants de tutelle, qui se rémunèrent sur les revenus des personnes gérées.

Profil des personnes protégées

S'appuyant sur l'analyse d'un échantillon de 2 000 dossiers, la mission d'inspection a dressé un profil des personnes placées sous mesures de protection. L'âge moyen des majeurs placés sous tutelle est de 53 ans, mais tous les âges de la vie sont représentés (de 19 à 99 ans). Seuls 15 % disposent de revenus supérieurs au SMIC, le revenu mensuel moyen étant de 4 300 francs. La part des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapés atteint 35 %.

S'il est difficile de dresser un portrait précis des pathologies, la mission note que 39,5 % des personnes sont protégées pour altération mentale et/ou physique mal caractérisée, 21 % pour surendettement ou prodigalité, 15,8 % pour troubles psychiques, 15,8 % pour débilité légère ou profonde. La mission précise que *« le profil type du majeur protégé laisse entrevoir un quinquagénaire aux faibles revenus, atteint d'une altération plus ou moins grande de ses facultés mentales »*.

Le compte pivot, une pratique générale mais répréhensible

FRUIT des carences des mécanismes de contrôle du système des tutelles, plusieurs pratiques répréhensibles ont été découvertes par *la mission au cours de ses investigations*. Parmi elles, l'ouverture de comptes pivots, une pratique largement répandue au sein des grandes associations familiales, comme l'UNAF et l'Unapei, qui gèrent plusieurs milliers de dossiers de personnes placées sous tutelle.

Afin de gérer plus facilement les revenus des personnes dont elles ont la charge, ces associations ont pris l'habitude de les centraliser dans un seul et même compte, dit compte pivot, ouvert au nom de l'association auprès d'un établissement bancaire. Chacune des associations dispose ainsi d'un ou plusieurs comptes de ce type, non rémunérés, qui sont crédités des revenus courants des personnes protégées et débités de leurs dépenses ordinaires.

Dans la plupart des cas, cependant, les comptes pivots sont adossés à des comptes de placement, abondés par leurs excédents. Or les associations ne reversent pas aux majeurs protégés les produits résultant de ce placement, fruit pourtant de leurs revenus. Au contraire, elles placent le plus souvent cette trésorerie excédentaire à leur unique profit. Les produits financiers en jeu peuvent être importants (jusqu'à 2 millions de francs par an dans certaines associations visitées par la mission) et leur utilisation variable : investissements immobiliers, charges de gestion courante mais aussi prêts et aides multiples octroyées aux familles.

« UN ABUS DE CONFIANCE »

Interrogée par la mission sur le bien-fondé de ces placements, l'Agence judiciaire du Trésor affirme, dans une note annexée au rapport, que rien ne justifie le *« non-reversement aux majeurs du fruit des placements effectués par les associations tutélaires »*. Le Trésor note au contraire que la pratique des comptes pivots lui paraît susceptible de *« constituer tant un abus de confiance qu'un exercice illégal de la profession de banquier et éventuellement un détournement de fonds par des personnes chargées d'une mission de service public »*.

Qualifiant cette pratique de *« générale et répréhensible, dans la mesure où elle conduit les majeurs protégés à financer à leur insu les associations tutélaires par des moyens non prévus par les textes »*, la mission note qu'elle n'a fait jusqu'à présent l'objet *« d'aucune observation de la DDASS, ni du ministère de l'emploi et de la solidarité »*. Confrontée au cas d'une association du sud de la France, ayant ouvert pas moins de 13 comptes litigieux dans quatre établissements bancaires avec des liens multiples et des mouvements injustifiés, la mission a dénoncé ces faits au procureur de la République, en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

C. Pe.

2490F TTC.
La réponse à ceux qui pensent qu'un copieur est forcément hors de prix.

Outre son prix très attractif, le copieur FC-200 est d'une simplicité exemplaire. Il ne nécessite ni entretien ni préchauffage. Sa taille réduite et sa poignée de transport le rendent utilisable partout.

CRÉÉ PAR CANON POUR ÊTRE UTILE À TOUS

Canon
FRANCE 98 COPIEUR OFFICIEL DE LA COUPE DU MONDE 98

Pour plus d'informations : 3615 Canon (1,29 F TTC/min.)
Internet : http://www.canon.fr
Serveur vocal/fax : 08 36 68 47 87 (2,23 F TTC/min.)

Un an de prison ferme pour un sans-papiers ayant refusé d'embarquer

Les associations de soutien dénoncent une « provocation »

La douzième chambre de la cour d'appel de Paris a condamné, jeudi 26 novembre, à un an de prison ferme, Diawara Sirine, un Malien sans-papiers qui, en mars dernier, s'était opposé à sa reconduite vers Bamako. Un rapport des Renseignements généraux le désigne comme le plus violent du groupe d'Africains qui avaient protesté dans l'avion, alors que les autres passagers s'étaient solidarisés des reconduits.

UN AN DE PRISON ferme. Pour s'être rebellé contre sa reconduite à la frontière, Diawara Sirine, un Malien sans papiers de trente ans va passer un an en prison. Son arrestation inattendue, à l'audience de la cour d'appel de Paris, jeudi 26 novembre, a provoqué la stupeur et la colère des militants des comités de soutien présents, qui rapprochent cette décision des récentes déclarations de fermeté de Lionel Jospin.

La salle a du être évacuée. Visiblement, les magistrats de la douzième chambre présidée par Gérard Pluyette ont voulu faire un exemple, s'agissant d'une personne sans casier judiciaire et d'un délit pour lequel le « tarif » courant est de trois mois ferme. Trois autres Maliens, qui comparaissaient pour les mêmes faits, ont été respectivement condamnés à six mois pour l'un et trois mois pour les deux autres. Tous sont interdits du territoire français pour cinq ans. En première instance, le 8 juin, tous avaient bénéficié d'une relaxe, le tribunal correctionnel de Bobigny ayant constaté des irrégularités dans les procès verbaux de police. Le parquet avait fait appel et réclamé une peine de quatre mois de prison (Le Monde du 31 octobre).

Les faits remontent au 23 mars, lorsque douze Maliens en situation irrégulière, avaient été conduits à Roissy vers un avion d'Air-Afrique à destination de Bamako. Dix jours plus tôt, ils faisaient partie du groupe de sans-papiers qui avaient occupé l'église Saint-Jean-de-Montmartre (Paris 18e) avant d'en être évacués par la police et d'être interpellés.

C'est l'époque où, à l'aérogare de Roissy, un groupe d'extrême-gauche, bientôt rejoint par des syndicats, des militants de gauche et des personnalités, incitait les passagers à refuser de voyager en compagnie de sans-papiers reconduits. Une escorte de vingt-trois policiers avait été chargée d'accompagner les douze Maliens. *« Les étrangers ont été entravés avant de monter dans l'avion pour éviter que des blessures inutiles soient infligées aux escorteurs »*, indique le rapport des Renseignements généraux qui a inspiré la décision des juges.

Selon la police, les douze sans-papiers ont du être portés jusqu'à la cabine puis ont manifesté *« bruyamment et violemment »* leur refus de partir. Quarante minutes plus tard, l'embarquement des passagers ordinaires a compliqué la situation. *« Plusieurs d'entre eux ont affirmé leur solidarité avec les reconduits »*, affirme le rapport.

Le scénario rapporté par les Africains diffère notablement. Ils affirment avoir été entravés aux chevilles et aux poignets, puis attachés aux sièges, une corde passée au niveau du torse s'ajoutant à la ceinture de sécurité. Une situation qui rendait impossible, selon eux, les *« coups »* dont on les accuse. Ils affirment enfin ne s'être rebellés qu'après y avoir été encouragés par les passagers. D'ailleurs, ils n'ont pas été poursuivis pour rebellion mais seulement pour refus d'embarquer et pour séjour irrégulier, souligne l'un de leurs avocats, Me Stéphane Maugendre. Le rapport des RG, lui, désigne Diawara Sirine comme *« l'un des plus violents »*. *« Il a, avec son corps, porté des coups aux fonctionnaires d'escorte*, affirme le document. *Il a proféré une kyrielle de propos outrageants et insultants envers l'Etat français (...). Enfin il a menacé de mort (...) tous les fonctionnaires lorsqu'ils seraient arrivés à Bamako »*.

Les associations de défense des droits de l'homme ont réagi avec virulence contre la décision de la Cour d'appel de Paris. *« Provocation, (...) indissociable de l'option brutale et inhumaine retenue par le premier ministre »*, tonne le Mrap. Le syndicat de la magistrature, lui, exprime sa *« vive indignation »* et dénonce des *« peines exorbitantes »*. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) se dit *« très choquée »* et *« inquiète »* devant ce *« refus complet d'ouverture »*. M. Maugendre, l'avocat de Diawara Sirine conclut simplement : *« en quinze ans de pratique du droit des étrangers, je n'ai jamais vu ça »*.

Philippe Bernard

10 % d'établissements supplémentaires seront classés en ZEP

LA RÉVISION de la carte des zones d'éducation prioritaires (ZEP) est *« un choix fort. (...) C'est une question qui doit être réglée pour la rentrée 1999 »* : le premier ministre lui-même avait fixé la priorité et l'ordre de marche aux assises nationales des ZEP, à Rouen, le 5 juin (*Le Monde* daté 7-8 juin). Ségolène Royal, ministre déléguée aux enseignements scolaires, en a précisé le calendrier et la mise en œuvre, jeudi 26 novembre, devant la presse : en janvier 1999, 10 % d'établissements supplémentaires seront classés en ZEP.

Alors que 190 collèges de plus bénéficieront de ce dispositif, 80 autres devront en sortir, mais à partir de la fin de l'année scolaire, pour *« ne pas déstabiliser les équipes d'enseignants en cours d'année »*, a dit Mme Royal. C'est là que le problème devient *« délicat »*, comme l'a souligné la ministre. Sortir de la ZEP revient pour les enseignants à perdre leur indemnité de sujétions spéciales (ISS), soit 6 200 francs par an. Cette seule raison suffit à expliquer qu'aucun ministre de l'éducation n'ait révisé la carte des ZEP depuis leur création en 1981, sauf à la hausse. Le dernier toilettage date de 1990, bien que les textes en prévoient un tous les trois ans.

Il est vrai qu'en dix-sept ans les conditions socio-économiques se sont aggravées et que le principe fondateur des ZEP, *« donner plus à ceux qui ont moins »*, a trouvé sa justification dans un nombre croissant d'établissements. Pour autant, certains classements en ZEP étaient discutables et une nouvelle répartition des moyens nécessaire. *« Il en va de notre responsabilité et de notre crédibilité »*, a plaidé Mme Royal. Un rééquilibrage a d'ailleurs commencé à s'opérer avec le plan d'urgence pour la Seine-Saint-Denis lorsque, en septembre, 33 collèges, 197 écoles élémentaires et un lycée professionnel ont été classés en ZEP.

Toutefois, les établissements qui perdent leur label ZEP pourront faire partie d'un « réseau d'éducation prioritaire » (REP), dont la mise en place se fera progressivement au long de cette année scolaire. Les REP, déjà critiqués comme les cache-misère d'une diminution de moyens, auront un double objectif : *« mutualiser les ressources pédagogiques et éducatives de plusieurs établissements dans des secteurs défavorisés »* et permettre de constituer des ensembles *« à taille humaine »*. Certaines ZEP, dévorées par leur propre gigantisme, ont perdu en efficacité, comme l'a démontré le rapport de Catherine Moisan et Jacky Simon (*Le Monde* du 30 septembre 1997).

Concrètement, les établissements en REP pourront bénéficier d'un appui logistique et pédagogique du rectorat et de l'inspection, recevoir des moyens pour participer à un projet, mais leurs enseignants ne toucheront pas l'ISS. A Cannes, la sortie de ZEP de sept établissements a déjà provoqué une grève de plusieurs jours, tandis qu'une manifestation des *« partenaires de la ZEP »* est prévue sur la Croisette le 3 décembre. *« Supprimer la ZEP de Cannes-Ouest, c'est risquer de replonger le quartier* [La Bocca] *dans un ghetto »*, fait valoir un enseignant.

Alors que les entrées en ZEP se sont effectuées jusqu'à présent sur des critères assez variables d'une académie à l'autre, Ségolène Royal a assuré que les recteurs opéraient dorénavant sur des *« critères objectifs permettant de mesurer les difficultés sociales, économiques et culturelles »*. Les recteurs devront passer des *« contrats de réussite »* dans les zones et les réseaux d'éducation prioritaires en *« tenant le cap de la réussite scolaire »*. Ils vont également avoir à mettre en place les *« contrats éducatifs locaux »*, destinés à gérer le temps périscolaire. Les discussions s'annoncent vives avec les collectivités locales, les parents et les syndicats d'enseignants mais, en tout état de cause, elles devraient être terminées fin décembre. Le 15, les responsables académiques des ZEP seront réunis à Paris par la ministre.

Béatrice Gurrey

Les nouveaux moyens financiers

Entre la discussion budgétaire du mois d'octobre et le 26 novembre, les chiffres annoncés par Ségolène Royal pour la relance des ZEP ont un peu varié. Ils ne seront *« stabilisés »* que lors de la deuxième délibération sur le budget de l'éducation nationale, mais doivent laisser apparaître un solde positif de 9 000 nouvelles indemnités de sujétions spéciales (ISS) destinées aux enseignants des ZEP, se rajoutant aux 3 000 du projet de loi de finances initial.

Par ailleurs, les indemnités des directeurs d'école sont revalorisées de 450 francs à 1 000 francs par an à compter du 1er septembre. A cette date, les chefs d'établissement toucheront une bonification indiciaire de 6 500 francs par an en moyenne et les personnels non enseignants de 2 700 francs à 3 400 francs selon les catégories. En ZEP, davantage d'instituteurs deviendront professeurs des écoles et davantage d'enseignants du secondaire accèderont à la hors classe. L'accès des « faisant-fonction » au poste de chef d'établissement sera facilité.

Rumeurs et inquiétudes au sein des « prépas » parisiennes

LE PETIT MONDE des « prépas » parisiennes est en émoi. Distillée par des enseignants auprès de leurs élèves, une rumeur s'est propagée de Louis-le-Grand à Henri-IV avant de rebondir du côté de Lakanal, Condorcet, Saint-Louis et Jeanson-de-Sailly, en passant par Turgot, Chaptal et Claude-Monet. Selon des bruits infondés, seule une copie sur deux, prise au hasard, serait corrigée lors des concours d'accès aux écoles normales supérieures (ENS) de la rue d'Ulm, Fontenay-Saint-Cloud, Lyon et Cachan.

Ce serait l'une des dernières accusations portées contre Claude Allègre, un ministre de l'éducation suspecté de vouloir *« asphyxier »* les prépas et les grandes écoles en rognant sur le budget des concours. Après les enseignants, mobilisés contre la diminution du taux de leurs heures supplémentaires (*Le Monde* des 7, 8 et 10 novembre), les élèves ont été appelés à manifester leur ressentiment, samedi 28 novembre place de la Sorbonne.

Comme toute rumeur, celle-ci s'appuie sur quelque fondement, mais, selon l'expression d'un directeur d'ENS, est alimentée par de *« purs fantasmes »*. Elle traduit néanmoins le climat d'inquiétude que trois des quatre dirigeants de ces écoles (Ulm, Lyon et Cachan) ont tenté de dissiper, dans une lettre adressée aux enseignants et aux élèves de prépas en réaffirmant leur souci de ne pas *« supporter des concours aux rabais »*.

PRÉOCCUPATION

Deux décisions ont alimenté la diffusion de bruits les plus divers. Dans un premier temps, le ministère a été contraint de modifier le calendrier des épreuves littéraires d'Ulm et de Fontenay initialement fixées durant la même période. La deuxième modification ne concerne que l'ENS de Cachan qui, en juin, a adopté de nouvelles règles pour le concours de sciences économiques et sociales. Sur six épreuves écrites, seules trois, dans des disciplines majeures, seront prises en compte pour l'admissibilité. Les autres seront corrigées pour la sélection définitive des candidats à l'issue des oraux. *« Pour entrer à Cachan, aucun élève ne peut donc se permettre la moindre impasse »*, souligne Jacques Bodineau, directeur de la formation et des concours.

En réalité, les directeurs d'ENS ne cachent pas leur préoccupation face à l'inflation du nombre de candidats et du coût des concours. Au total, l'organisation des épreuves reviendrait à 13,5 millions de francs pour un peu plus de 600 postes. Avec l'augmentation des effectifs de prépas qui tentent leurs chances à plusieurs concours, les inscriptions – gratuites – se sont multipliées : 8 000 candidats pour 250 places à Cachan et 2 700 pour 114 places à Fontenay.

Depuis quelques années, le ministère de l'éducation tente de contenir cette dépense croissante. En 1998, le budget – 11 millions de francs – a obligé les ENS à puiser dans leurs réserves pour financer le déficit. Dans l'entourage de Claude Allègre, qui dément tout processus de réforme, on reconnaît toutefois que *« ce n'est pas l'économie de 2 à 3 millions de francs qui compte. Il vaudrait mieux s'attacher à corriger le calendrier de tous ces concours en proposant une seconde chance de succès aux élèves lorsqu'ils se présentent à l'un d'entre eux »*.

Pour des raisons budgétaires, mais aussi au nom de l'harmonisation européenne, les directeurs d'ENS envisagent une adaptation de leur mode de sélection. Cette éventualité est vivement contestée par les profs de prépas et certaines organisations d'élèves farouchement attachés au système *« démocratique et républicain »* de recrutement des futures élites de la nation.

Michel Delberghe

Le garde des sceaux envisage des mesures contre les paradis fiscaux

LA MINISTRE DE LA JUSTICE, Elisabeth Guigou, a proposé des pistes pour enrayer le développement de paradis fiscaux qui favorisent le blanchiment d'argent sale, en soulignant que *« l'arrivée de l'Euro imposait à l'Union européenne des responsabilités particulières »*. S'exprimant lors de la *« journée HEC-Parquet financier de Paris »* du 26 novembre, Mme Guigou a prôné *« un renforcement de la vigilance des institutions financières vis-à-vis des opérations réalisées avec des personnes ayant leur compte auprès d'une institution financière implantée dans un centre off-shore »*. Favorable à une *« taxe même minime sur les revenus des capitaux »* afin de *« lever l'anonymat »* de certains fonds, la ministre a envisagé l'adoption de *« mesures de prohibitions partielles ou totales d'opérations avec certains de ces centres off-shore »*, quand ceux-ci se refuseraient à modifier *« une législation ou des pratiques particulièrement dommageables »*.

Le SM dénonce une tentative de déstabilisation du substitut du procureur de Toulon

LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE (SM) estime que le substitut du procureur de la République de Toulon, Albert Lévy, a été l'objet d'une *« opération de déstabilisation »* visant à le *« mettre hors d'état de nuire »*. Le magistrat a été mis en examen pour *« violation du secret d'instruction »* le 6 septembre par le juge parisien Marie-Paule Moracchini (*Le Monde* du 9 septembre). Il est soupçonné d'avoir fourni à un journaliste de *Var-Matin*, Claude Ardid, un procès-verbal d'instruction sur un marché des cantines scolaires passé par la mairie (FN) de Toulon, dont des extraits avaient été publiés dans un article du journaliste paru le 16 avril dans *VSD*.
Jeudi 26 novembre, le SM a relevé que l'information judiciaire a été ouverte – *« chose totalement inhabituelle »* – le jour-même de la publication dans *VSD*. Les poursuites ont visé une *« violation du secret de l'instruction »*, et non le recel de cette violation, généralement retenu dans ce type d'affaire. En outre, l'enquête s'est vite orientée vers M. Lévy : dès le 27 avril, France-Telecom a été *« requis de fournir »* la liste de ses communications *« depuis son domicile et son portable »*. Contrairement à l'affirmation de M. Ardid, M. Lévy a toujours nié lui avoir remis le procès-verbal, a enfin souligné le SM.

Un groupe de travail sur les conditions de travail des professeurs de lycée

CHARGÉ PAR CLAUDE ALLÈGRE, ministre de l'éducation nationale, de piloter une table-ronde consacrée aux conditions de travail et de vie des enseignants de lycée, Daniel Bancel, recteur de l'académie de Lyon, a installé, jeudi 26 novembre, le groupe de travail qui mènera la réflexion. Composé de dix professeurs, de deux inspecteurs généraux, d'une inspectrice académique, d'un proviseur et du directeur de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Rennes, il tiendra un *« séminaire d'orientation »* en janvier à Lyon avant de remettre ses conclusions fin mars.
Aménagement du temps de travail (répartition entre cours magistraux et aide personnalisée aux élèves), conditions matérielles (accès aux nouvelles technologies, logement), carrière et mobilité professionnelle, tels seront les principaux thèmes abordés. *« Nous ne ferons pas de vaste consultation mais nous envisageons d'organiser quelques sondages et des tables-rondes sur des questions précises »*, indique Daniel Bancel pour qui les réponses des enseignants à la consultation menée au printemps dernier constituent *« un matériau intéressant »* (*Le Monde* du 3 novembre).

Scientologie : une école de Vincennes fermée

L'INSTITUT AUBERT DE VINCENNES (Val-de-Marne), qui scolarise une soixantaine d'enfants de la maternelle à la troisième, a été fermé par un arrêté municipal, à la suite de plaintes de parents. Ceux-ci estiment que l'Institut Aubert a été infiltré par des adeptes de l'Eglise de Scientologie, notamment par des anciens de l'Ecole de l'éveil, « succursale » de la scientologie, aujourd'hui disparue. *La direction de l'établissement dément.* Une plainte a été déposée auprès du procureur de Créteil *« pour présentation mensongère des objectifs et méthodes pratiquées par cette institution et application de principes sectaires à enfant »*.

Les malades du cancer organisent leurs premiers états généraux

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER ORGANISE, samedi 28 novembre au CNIT-La Défense à Paris, les *« premiers états généraux des malades du cancer »*. Destinée à *« identifier les besoins des patients »* en matière *« d'information, de soutien, de réinsertion familiale, sociale et professionnelle »*, cette journée doit aboutir à une synthèse des quatre-vingt débats publics organisés par la Ligue en régions en septembre et octobre, qui ont réuni au total environ 3 000 personnes.
« Des propositions concrètes d'amélioration de la prise en charge des patients » doivent être formulées à l'issue de ces rencontres qui ont aussi vocation à *« apporter une contribution aux états généraux de la santé »* lancés par les autorités sanitaires. La Ligue, dont les 100 comités départementaux occupent 30 000 bénévoles, estime que des améliorations peuvent être apportées « surtout au niveau local, là où *sont les malades, dans les structures de soins, par des démarches innovantes de prise en charge »*.

■ **Une campagne d'information** sur la sécurité alimentaire a été lancée jeudi 26 novembre par l'Institut national de la consommation (INC), en collaboration avec les industriels de l'alimentaire (Ania), la distribution (FCD), les jeunes agriculteurs (CNJA) et quinze organisations de consommateurs. Un *« code de la sécurité alimentaire »* donnant des repères sur la composition des aliments, les dates limites de consommation, les conditions de conservation, les contrôles etc. sera diffusé à 1,5 million d'exemplaires via la grande distribution et les organisations de consommateurs.

La Plaine-Saint-Denis entend prolonger l'effet Coupe du monde

Jack Ralite et Patrick Braouezec, maires (PCF) d'Aubervilliers et de Saint-Denis, réclament du gouvernement qu'il concrétise ses engagements. Pour être en position d'accélérer les projets de développement économique, ils ont décidé de constituer une communauté de communes en 1999

SI CE N'EST PAS – officiellement – un *« coup de gueule »*, cela lui ressemble fort. Côte à côte, Jack Ralite, maire (PCF) d'Aubervilliers, et Patrick Braouezec, son camarade de Saint-Denis, ont vivement interpellé leurs *« amis »* du gouvernement, jeudi 26 novembre. Le premier, sénateur de Seine-Saint-Denis, fut ministre d'un cabinet d'union de la gauche de 1981 à 1984 ; l'autre, député du même département, a le vent en poupe, tant et si bien que son nom avait été évoqué pour entrer dans l'actuel gouvernement de la gauche « plurielle ».

Ces deux maires ont accueilli – avec bonheur – la construction du Stade de France et la grande finale de la Coupe du monde de football, *en juillet*, à La Plaine-Saint-Denis, leur territoire commun. Ils estiment que, si le match a été de bonne qualité, il faut à présent jouer les prolongations. *« Les promesses qui avaient été faites pour l'implantation du Grand Stade ont été tenues*, reconnaît M. Ralite. *Mais elles consistaient essentiellement à accélérer des projets anciens. En revanche, l'intervention publique n'a pas encore été assez conséquente. Si bien que ce n'est pas chez nous, au nord-est de Paris, que s'opère la reprise, mais c'est à l'ouest que, de nouveau, s'élèvent les grues. »*

Stade de France et Coupe du monde ont apporté la couverture de l'autoroute A 1, au centre de Saint-Denis, promise depuis si longtemps. Les deux villes ont obtenu la construction de deux nouvelles gares de RER, de voieries nouvelles, de deux passerelles au-dessus du canal Saint-Denis. L'aménagement de la ZAC du Cornillon, autour du stade, se poursuit. *« Nous avons, évidemment, également progressé en terme d'image*, admet M. Braouezec. *Les investisseurs et les promoteurs nous connaissent bien maintenant. Ils viennent nous voir. Nous avons des dizaines d'hectares à leur proposer : une véritable ville aux portes de Paris, avec ses équipements, son église... »* Mais, poursuit le maire de Saint-Denis, *« il nous manque encore beaucoup de choses pour qu'on crée ici les emplois dont cette banlieue défavorisée a tant besoin ».*

PROMESSES NON TENUES

Les deux maires rappellent donc au gouvernement que les implantations d'un institut universitaire de technologie (IUT) et du Centre national des arts et métiers (CNAM), décidées depuis dix ans, n'ont pas encore été concrétisées. Ils n'oublient pas que diverses annonces de délocalisations sont restées sans effet. Si leur projet urbain pour La Plaine-Saint-Denis a été validé par les pouvoirs publics, ils soulignent que l'Etat hésite à s'engager plus avant dans leur agence de développement, que rien n'a été fait pour aider à la construction de logements. Les deux communes se sentent également *bien seules financièrement* depuis qu'elles ont acquis les terrains.

Et, surtout, en pleine préparation du prochain contrat Etat-régions, MM. Ralite et Braouezec craignent que la priorité donnée aux liaisons banlieues-banlieues d'Ile-de-France ne retarde, de plusieurs années cette fois, le prolongement de la ligne 12 du métro vers la mairie d'Aubervilliers, la seule commune de petite couronne à ne pas avoir de desserte directe. Le retentissement médiatique qui a accompagné la Coupe du monde et la desserte du Stade de France ont masqué, selon eux, les problèmes qui continuent à se poser à La Plaine-Saint-Denis. Contrairement à l'image du quartier nord de La Plaine, quadrillé par les infrastructures, tout le sud de cette immense zone urbaine à reconstruire reste dramatiquement privé des liaisons indispensables vers Paris.

« Ce n'est pas uniquement une question de financements et d'infrastructures, souligne M. Braouezec. *Il manque vraiment une volonté politique de ne pas laisser le seul marché décider des investissements immobiliers. »* Le maire de Saint-Denis dénonce le report au mois de mai du comité interministériel d'aménagement du territoire, prévu en décembre, qui devait être consacré à l'Ile-de-France : *« Cela nous fait craindre un manque d'ambition du gouvernement pour un rééquilibrage de la région. »*

Il s'élève aussi contre la création d'un deuxième établissement public d'aménagement de la Défense pour la partie du quartier d'affaires qui reste à construire sur Nanterre : *« Il conduira les promoteurs là où ils ont déjà acheté des dizaines de milliers de mètres carrés depuis le début de l'année. »* Le maire de Boulogne-Billancourt se trouverait, dans ces conditions, en situation avantageuse pour vendre le million de mètres carrés qu'il souhaite construire sur les anciens terrains des usines Renault (*Le Monde* du 18 septembre).

Alors, face à la menace d'un Ouest parisien tout-puissant, ces deux élus communistes ont décidé de briser un tabou de leur parti : le refus de l'intercommunalité. Ils ont annoncé que Saint-Denis et Aubervilliers constitueraient une communauté de communes à taxe professionnelle unique avant la fin de 1999, pour *« jouer à fond la carte du développement économique ». « Il faut cesser de nous traiter avec commisération, et seulement nous donner les moyens de faire valoir nos atouts »*, a conclu M. Braouezec.

Christophe de Chenay

Autour du vaisseau argenté, des chantiers inachevés

LA FÊTE est finie ! Des baraques foraines sont, certes, installées au pied du Stade de France pour tenter de réchauffer l'hiver. Mais il faudra attendre le 6 mars 1999 pour qu'un match – de rugby cette fois – tente de recréer la folie des nuits de juillet. Faute de club résidant de football, le grand vaisseau argenté est surtout une étape pour tour-opérateurs. Si les matches sont rares, le pire a été évité : le quartier du Cornillon n'est pas ce lieu sans vie que Patrick Braouezec, le maire de Saint-Denis, redoutait qu'il devînt. Au point que les jeunes des Francs-Moisins, le grand ensemble de l'autre côté du canal, disent maintenant : *« Nous sommes du quartier Stade-de-France. »*

Grâce au succès du magasin Décathlon, ouvert juste avant la Coupe du monde, la zone d'aménagement concerté (ZAC) démarre doucement, avec ses cinémas, son restaurant... *« Le quartier commence à vivre sans problèmes, même si nous n'avons pas réussi à faire tout ce que nous voulions*, reconnaît Jean-Claude Bordigoni, président de la Sanem, la société d'économie mixte d'aménagement, dans laquelle l'Etat est majoritaire. *Il y aura bientôt une jardinerie. Mais il nous restera près de 100 000 mètres carrés à vendre. »* Or les promoteurs se contentent surtout de visiter le *« site de la Coupe du monde ».*

M. Bordigoni sait que les inquiétudes demeurent pour l'avenir de La Plaine-Saint-Denis : les deux maires qui pilotent ce projet urbain ont voulu qu'il soit aussi le directeur de Plaine Développement, leur société d'économie mixte. L'essor des Magasins généraux, immense zone d'activités qui s'étend des deux côtés du périphérique et première opération privée d'aménagement, ne peut masquer les faiblesses persistantes de La Plaine-Saint-Denis : des navettes de bus sont nécessaires pour transporter chaque jour des milliers de personnes depuis les stations de métro et les gares de RER.

Plus loin, au milieu des centaines d'hectares d'usines et d'entrepôts, souvent en cours de rénovation, une nouvelle route est en construction. Elle coûtera 29 millions de francs, dont près de la moitié à la charge des communes. Elle débouche sur une place. C'est là qu'est espérée la future station de la ligne 12 du métro. En attendant sa réalisation, les investisseurs repartent en disant : *« Nous reviendrons quand la décision sera prise. »* Et les aménageurs s'inquiètent : faudra-t-il se résoudre à vendre les terrains pour y bâtir des entrepôts, au risque de faire passer La Plaine-Saint-Denis à côté de son projet urbain ?

C. de C.

L'écart se creuse avec l'Ouest francilien

Les disparités spatiales en région parisienne se sont accentuées depuis dix ans : *« Une dizaine de pôles, presque tous situés dans la moitié occidentale de l'agglomération, concentrent les activités les plus nobles »*, note un récent rapport de la préfecture de région intitulé « Diagnostic socio-économique de l'Ile-de-France et du Bassin parisien ». A la différence des pôles de la banlieue ouest, Roissy et Marne-la-Vallée ne parviennent pas à entraîner dans leur sillage la proche banlieue nord et est. Il y a autant d'habitants (1,4 million) dans les Hauts-de-Seine que dans la Seine-Saint-Denis, mais deux fois moins d'emplois privés (312 000) dans le département du nord de Paris. L'Essonne, les Yvelines et, surtout, les Hauts-de-Seine concentraient, en 1984, 40 % des cadres franciliens ; la proportion est passée à 45 % en 1995. Le rapport souligne que la Seine-Saint-Denis cumule les handicaps sociaux : en juin 1997, le département comptait ainsi 45 RMistes pour 1 000 habitants, contre 14 dans les Yvelines.

DISPARITION

Jean Dromer

GRAND COMMIS de l'Etat devenu banquier et assureur, Jean Dromer est mort à son domicile parisien, mardi 24 novembre, des suites d'un accident cardio-vasculaire. Né le 2 septembre 1929, cet énarque, inspecteur général des finances, qui avait participé à la création de la Fondation Médecins sans frontières, présidait la Fondation de France depuis 1996 et continuait à jouer un petit rôle dans le monde des affaires parisiens ; il siégeait dans plusieurs conseils d'administration ou de surveillance prestigieux : Air liquide, Eurafrance, Gras-Savoye ou Lyonnaise-Suez.

Ce haut fonctionnaire gaulliste, proche de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur, un de ses camarades de promotion à l'ENA, avait conçu avec ce dernier la vague de privatisations de 1986 à 1988. Alternance politique oblige, il a payé cher ce rôle et sa réputation de proche du RPR après les élections de 1988 : en août, il a été évincé de la présidence de l'UAP (aujourd'hui absorbée par AXA), qu'il n'occupait que depuis avril 1987, au profit de Jean Peyrelevade, l'actuel président du Crédit lyonnais. Il avait ensuite rejoint le groupe LVMH, de Bernard Arnault, où il a présidé la Financière Agache et Louis Vuitton jusqu'en 1997.

Jean Dromer avait eu une autre déception dans le secteur public : directeur général adjoint de la Banque nationale de Paris, il s'était fait ravir la présidence par Jacques Calvet, en 1979. Il s'était contenté pendant quelques années de la présidence d'une filiale, la BIAO, avant de prendre la tête de l'Association française des banques, de 1982 à 1986, puis de présider la Compagnie européenne de CIC. Apprécié par ses pairs, il présidait l'un des clubs parisiens les plus fermés, *Le Siècle*, était vice-président de la branche internationale de l'ancien CNPF, le Medef international, et était régulièrement appelé à jouer le rôle d'arbitre dans les conflits dans les groupes privés.

Sophie Fay

Naissances

Clarissa ROSE et Stéphane BAUM
sont heureux d'annoncer la naissance de

Auguste Paul Thomas,

le 17 novembre 1998.

32, avenue Villemain,
75014 Paris.

Fiançailles

« Cette lampe que l'on déplace pour trouver une ombre nouvelle. »
Daniel Boulanger.

Tom PAÏS
et
Samia HASNAOUI,

samedi 28 novembre 1998.

Mariages

Martine OUDINOT
et
Claude JANIN

sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu le 21 novembre 1998.

2, place Antonin-Jutard,
69003 Lyon.

Décès

Mercedes BORDO POSADAS

est partie rejoindre

Marcelo BORDO POSADAS,
son fils,

et Horacio BORDO,
son mari.

L'inhumation a eu lieu à Buenos Aires, jeudi 26 novembre 1998.

De la part de
Claude Fléomer,
Patricia et Horacito.

– Le 20 novembre 1998, le

docteur Pierre BRUN

est décédé à l'âge de soixante-treize ans.

Il a été inhumé, dans l'intimité familiale, à Dunières (Haute-Loire).

– Gérard Vincent, président du conseil d'administration,
Jean-François Michel, directeur,
Les professeurs, les personnels et les élèves de l'Institut national de jeunes sourds de Paris,
ont la tristesse de faire part du décès brutal de leur ami

Yves CHAPELAIN,
professeur,

survenu mercredi 25 novembre 1998.

Institut national de jeunes sourds de Paris,
254, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

– Ses amis du Groupe d'études et de recherches en audiophonologie (Gerap)
ont l'immense douleur de faire part du décès brutal et prématuré de

Yves CHAPELAIN,
professeur à l'Institut national
de jeunes sourds de Paris.

Enseignant exceptionnel, il avait su, avec intelligence, lucidité et amour de l'autre, révéler, avec l'aide de leurs familles, toutes les potentialités de chacun des jeunes sourds dont il avait la charge et les amener, en respectant leurs différences et leurs richesses, à une vie d'homme et de femme de qualité.

12 *bis*, rue Raynouard,
75016 Paris.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Marion DARRIGADE,
musicienne flûtiste,

survenu le 4 novembre 1998, à Paris, à l'âge de vingt-deux ans.

– Saint-Tropez.

Tessa et Nicolas Turoman,
Théo, Hugo et Zoé,
Ainsi que tous les parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Claude ECOCHARD,
née LESCUYER,

survenu le 25 novembre 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 28 novembre, à 10 h 30, en l'église du Lautaret, à Saint-Vincent-les-Forts (Alpes-de-Haute-Provence).

– Eliane Dromer-Dhombres,
sa femme,

Alain et Corinne Dromer,
Françoise Dromer,
Lucile et Xavier North,
Claire Dromer et Hervé,
Pascale et Guillaume Dry,
ses enfants,

Jeanne et David Dromer,
Pascal et Raphaëlle North,
Clémence et Alice Dromer,
Georges, Gaspard et Gilles Dry,
ses petits-enfants,

Michel et Jacqueline Dromer,
son frère et sa belle-sœur,
Ses neveux, ses nièces,
et leurs enfants,

Hamidou Diallo,

ont la très grande peine d'annoncer le décès de

Jean DROMER,
inspecteur général des finances honoraire,
président de la Fondation de France,

disparu brutalement le 24 novembre 1998.

Une messe sera célébrée le samedi 28 novembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris-16e.

L'inhumation se fera, dans l'intimité familiale, à Seillans (Var).

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons peuvent être adressés à la Fondation de France.

25-27, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

– Les membres du conseil d'administration,
Le directeur général,
L'équipe de direction,
Et tous les collaborateurs de la Fondation de France,
ont la grande tristesse de faire part du décès subit de leur président,

Jean DROMER,
inspecteur général des finances,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,

survenu dans la nuit du 24 novembre 1998.

Ses hautes compétences et ses qualités humaines exceptionnelles étaient appréciées de tous, tous le regretteront.

Ils expriment leur profonde sympathie à son épouse, ses enfants, sa famille et ses proches.

Fondation de France,
40, avenue Hoche,
75008 Paris.

– Les anciens présidents,
Les membres et anciens membres du conseil d'administration,
Les membres de l'association Le Siècle,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur président,

Jean DROMER,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,

survenu le 24 novembre 1998, dans sa soixante-dixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu samedi 28 novembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris-16e.

Le Siècle,
13, avenue de l'Opéra,
75001 Paris.

– Les conseils d'administration de la French-American Foundation, à Paris et à New York,
expriment leur vive émotion devant la disparition de

Jean DROMER,
président d'honneur
de la French-American Foundation Paris,

et adressent à sa famille leurs sincères condoléances.

(Lire ci-contre.)

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu à son domicile, le 25 novembre 1998, dans sa soixante-quinzième année, de

Marie-Cécile ELMALEH,
née DUFOUR.

De la part de
Edmond Amram ELMALEH,
son mari,
Ses frères et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Et tous ses amis.

116, boulevard du Montparnasse,
Paris-14e.

– L'équipe,
Les amis,
Et anciens élèves de la Coûme,
font part du décès de

Yvonne GRANGEON,

survenu le 25 novembre 1998.

La levée du corps se fera le samedi 28 novembre, à 9 heures, à la Coûme.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Robiac (Gard).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Sylvain et Cécile Noël,
Florence et Jean-Pierre Jamet,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean NOËL,
conseiller honoraire
à la Cour de cassation,

survenu le 25 novembre 1998, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

7, avenue Ferdinand-Buisson,
75016 Paris.

– Mme Danielle Soria,
son épouse,
David, Paola, Guillaume, Johanna,
ses enfants,
M. et Mme David Soria,
ses parents,
M. et Mme Marcel Soria
et leurs enfants,
Ses frères et sœurs, neveux et nièces,
Parents et alliés,
ont l'immense douleur de faire part du décès du

docteur
Robert Joseph SORIA.

Les obsèques ont eu lieu ce vendredi 27 novembre 1998, au cimetière parisien de Pantin.

6, avenue de Friedland,
75008 Paris.

– Concarneau, Paris, Rennes.

Sa famille
a la tristesse de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, de

Lucien TRONEL,
ancien élève de l'ENS
de Saint-Cloud (36 S),
inspecteur primaire honoraire,
directeur d'Ecole normale honoraire,
commandeur des Palmes académiques,
officier de l'ordre national du Mérite.

La cérémonie de crémation a eu lieu, le 28 novembre, à Carhaix (29).

Famille Tronel,
19, boulevard d'Anjou,
35000 Rennes.

– Jean-Paul et Catherine Grangeon,
Vladimir et Françoise Kovalenko,
née Grangeon,
ses petits-enfants,
Alexis, Laurence, Paul-Antoine, Lara et Alexandra,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Marie-Augustine VOLFIN,
née PERREYMOND,

survenu à Nouméa, le 23 novembre 1998.

Elle sera inhumée à Saint-Tropez, le 28 novembre.

Jean-Paul Grangeon,
17, rue du Commandant-Rougy,
vallée des Colons,
Nouméa.
Françoise Kovalenko,
57, rue de Montreuil,
75011 Paris.

CARNET DU MONDE
- TARIFS 98 -
TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,
AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
109 HT
TARIF ABONNÉS 95 F HT

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES
500 F TTC FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 60 F TTC
THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Anniversaires de décès

– Le 28 novembre 1987, s'éteignit, à Paris,

Paul ARMA,
né Imre WEISSHAUS,

en 1904, à Budapest.

Elève de B. Bartok, enseignant au Bauhaus de Dessau, il devint, en France, en 1933, soliste et producteur à la radio, composa de nombreuses œuvres chorales et symphoniques, créa la « musique électro-magnétique ».

A sa mémoire.

– Il y a vingt ans, le 28 novembre 1978,

Mila BARDIN

disparaissait soudainement, à l'âge de vingt-huit ans.

Elle n'a pas quitté le cœur de tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Sa famille et ses amis.

– En ce jour d'automne, qu'il aurait aimé vivre,

nous nous souvenons de notre ami,

Albert JACCOUD.

– Vittorio Pedrazzoli,
pour le dixième anniversaire de la disparition de

François PLUCHART,

remercie le professeur Christoforov ainsi que l'équipe de médecins et le personnel de l'hôpital Cochin, le docteur Bloch, le docteur Allegri, les artistes, critiques d'art, écrivains, enseignants des écoles d'art de Nice et de Nancy, où il a été professeur, ainsi que ses nombreux amis, qui ont manifesté à nouveau leur amitié et leur souvenir.

Colloques

– L'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)
organise à Paris, le mercredi 2 décembre 1998, de 9 heures à 18 heures,

Les premières rencontres
stratégiques
franco-hongroises,

sous le haut patronage de MM. Hubert Védrine et Jànos Martonyi, ministres des affaires étrangères.

En présence de responsables politiques, hauts fonctionnaires, experts...

Allocutions de clôture : MM. Pierre Moscovici et Jànos Herman.

Inscriptions IRIS, tél. : 01-53-27-60-60 ; fax : 01-53-27-60-70.

« Cinq sens pour un corps »
au Palais de la découverte

jeudi 3, vendredi 4 décembre 1998,
organisé par la BPI
(centre Georges-Pompidou)
en collaboration avec le CNRS,
Images-Média FEMIS CICT
et le Palais de la découverte,
avec le concours
du secrétariat d'Etat
à l'industrie,
dans le cadre de l'exposition
« Théâtre des Sens »
du Comité Colbert.

Renseignements-inscriptions :
Tél. : 01-44-78-44-49 - 01-40-74-81-73.

Communications diverses

LES AILES BRISÉES,
association reconnue d'utilité publique
depuis 1928,
vous invitent à leur

50e VENTE D'ENTRAIDE,
placée sous le haut patronage
de Mme J. CHIRAC
et des plus hautes autorités
des aviations civile et militaire.

Salons Hoche,
9, avenue Hoche,
Paris-8e.

Mardi 1er décembre, de 14 heures à 19 heures, mercredi 2 décembre, de 11 heures à 21 heures, et jeudi 3 décembre, de 11 heures à 19 heures.

CARNET DU MONDE
Tél. : 01-42-17-39-80 – 01-42-17-29-96
01-42-17-38-42

Challenges
L'ÉCONOMIE C'EST VOUS

DOSSIER SPÉCIAL
La cote des diplômes
Pour la première fois, tous les diplômes professionnels sont passés au banc d'essai :
écoles de commerce,
écoles d'ingénieurs,
IUT, BTS, DESS, MBA, IEP, IUP,
magistères, maîtrises, mastères,
MSG, MST, LEA.

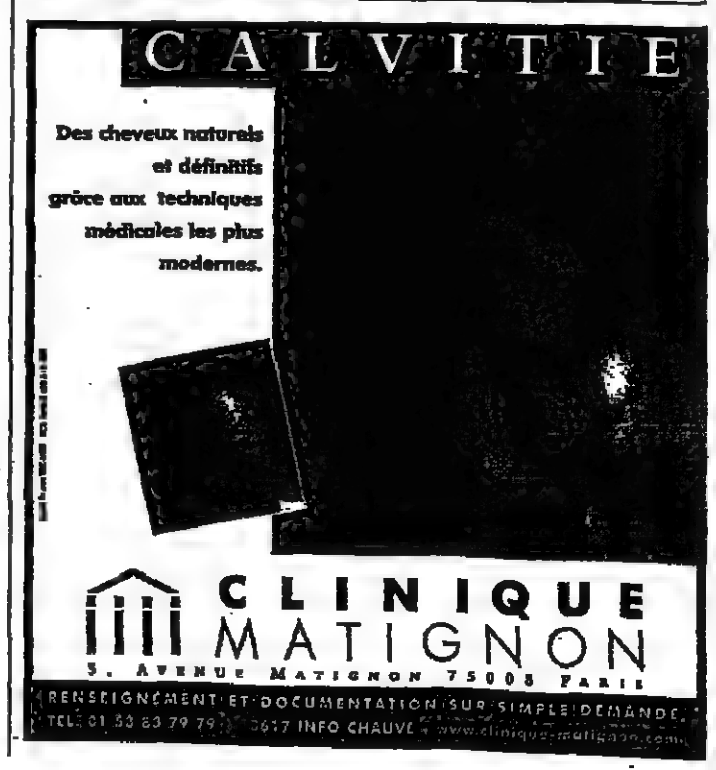

هكذا من الأصل

ENQUÊTE

Cannabis business aux Pays-Bas

Profitant d'une législation tolérante vis-à-vis des drogues douces, les Néerlandais sont devenus, en Europe, les maîtres incontestés de la culture du cannabis. Cette production locale représente un volume de plus de 100 tonnes par an pour un chiffre d'affaires d'au moins 1,5 milliard de francs

AMSTERDAM est bien devenue la capitale mondiale des drogues douces. Du samedi 21 au samedi 28 novembre, la charmante cité du Siècle d'or a accueilli la onzième édition de la coupe High Times, surnommée « cannabis cup » par les amateurs. *« Pas moins de soixante-quinze sortes de haschich et d'herbes seront testées avec le même sérieux que celui accordé à des vins de Bourgogne »*, annonçait *Essensie*, le magazine des planteurs de cannabis et des amateurs de drogues psychédéliques. Le choix d'Amsterdam s'impose. Aucun autre pays du globe ne concentre autant de points de ventes de cannabis et de ses dérivés.

Malgré une volonté politique de réduire leur nombre, on compte toujours entre Maastricht, au sud, et Groningue, au nord, quelques mille deux cents à mille cinq cents coffee-shops aux Pays-Bas. En une dizaine d'années, les Néerlandais sont surtout devenus les rois incontestés de la production, du clonage, et du savoir-faire en matière de cannabis, créant régulièrement des nouvelles variétés au taux de tétrahydrocannabinol (THC), la substance active principale, supérieur à la plupart des productions traditionnelles, de Thaïlande, de la Jamaïque ou du Liban.

Cette position dominante est le résultat d'une conjonction de facteurs : l'immigration aux Pays-Bas de spécialistes américains chassés de leur Californie d'adoption par la guerre à la drogue, la tolérance traditionnelle de La Haye vis-à-vis des drogues douces, dont la vente et la production sont dépénalisées, et l'expérience néerlandaise en matière de culture maraîchère sous serre.

En 1989, à peine 10 % de la vente dans les coffee-shops provenait de la *nederwiet*, un cannabis local à l'odeur si nauséabonde qu'il fut baptisé *skunk* (« putois »). Le reste était composé de substances en provenance des pays producteurs traditionnels. Aujourd'hui, les « canna-planteurs » ont le choix entre des dizaines de variétés, et la quasi-totalité des ventes d'herbe dans les coffee-shops est « made in Holland ». En revanche, pour le haschich, dérivé du cannabis, le marocain et l'afghan sont toujours en tête des ventes, malgré les essais de production locale, notamment grâce à des nouvelles machines ingénieuses, comme le « pollinator ».

Depuis la parution de la « Note sur la drogue », en octobre 1995, la culture de cannabis à grande échelle est interdite, tandis qu'est tolérée la production en petite quantité. L'objectif du gouvernement ? Lutter contre la criminalisation de cette activité et espérer que les petits producteurs vendront directement leurs récoltes aux coffee-shops locaux. Rien ne prouve que le but ait été atteint. En revanche, ces directives inédites ont favorisé l'explosion des « grow shops ».

Interpolm, Home Grow Shop, Plant 2000, Positive Grow, Greenpoint : ils sont entre cent cinquante et deux cents sur le territoire néerlandais, contre trois il y a une douzaine d'années. Ces boutiques offrent absolument tout le matériel nécessaire à la culture du cannabis. Cette activité, qui requiert main-d'œuvre et savoir-faire, peut être organisée en extérieur, mais aussi dans un appartement, un hangar, une serre. Un cultivateur sérieux s'équipera de lampes spéciales, d'un système d'irrigation et d'aération, et, bien sûr, de graines de qualité.

Depuis un certain temps, la vente de clones (petits plants) est interdite, ce qui, affirment les spécialistes, réduit l'ampleur de chaque récolte. Adrien Jansen est professeur et chercheur à l'Institut d'économie de l'université d'Amsterdam. Avec la publication de son étude socio-économique des coffee-shops, ce barbu à la voix posée est l'un des meilleurs connaisseurs du *« cannabis business »*. *« Un producteur moyen peut récolter en intérieur un kilo d'herbe par an au mètre carré »*, estime-t-il.

Une visite dans un grow shop néerlandais serait cause d'infarctus pour n'importe quel croisé français de la prohibition des drogues douces : énorme diversité des graines – de la moins chère aux meilleures, comme la White Widow, ou la Black Domina qui donne *« un sourire énigmatique sur le visage »* –, diverses sortes de lampes, d'engrais, voire d'insectes dévoreurs de parasites, de systèmes d'irrigation, de « THC Boosters » pour accroître la teneur en THC des plantations, etc.

Les grow shops baignent dans l'odeur douceâtre du cannabis. La plupart d'entre eux exposent d'ailleurs fièrement leur propre production : de véritables arbustes couronnés de corolles poisseuses de résine. Les employés sont là pour vendre, mais aussi pour conseiller le chaland. Ceux qui veulent en savoir plus peuvent acheter l'un des nombreux guides pour réussir ses récoltes, traduits dans la plupart des langues européennes. Belges et Néerlandais peuvent aussi s'abonner à *Essensie*, un épais magazine qui regorge de conseils pratiques, d'essais de nouveaux produits et de publicités spécialisées. Certains producteurs malins ont créé des kits clés en mains pour les débutants. Il existe aussi des sas automatisés avec système d'aération qui permettent l'enfouissement du tout, en attendant la récolte. Lors d'une visite récente dans un grow shop, nous avons croisé deux jeunes agriculteurs *« des hauteurs de Marseille »* qui passaient commande d'une de ces merveilles. La peur du gabelou ? Point ! Ni les lampes, bien sûr, ni surtout la possession de graines ne sont illégales en France. Ce qui n'est pas le cas de la culture.

Le pionnier en matière de grow shops fut aussi un trafiquant de haschich, avant de devenir le propriétaire de Mellow Yellow, premier coffee shop d'Amsterdam. *« Wernard, c'était de loin le plus grand. Il a innové, inventé de nouvelles pratiques. Il trouvait des solutions à tous les problèmes. Il voulait être LE prototype du bon entrepreneur dans cette branche »*, raconte Adrien Jansen.

Aujourd'hui, Wernard a perdu Positronics, son grow shop où trônait un baby-foot, *« le seul jeu que l'on pratique mieux "stoned" »*, disait-il. *« A une époque, la vente des clones a explosé. Wernard a alors décidé de ne pas vendre plus de quarante plants par client*, raconte un proche. *Mais certains employés sont passés outre, livrant en secret beaucoup plus qu'autorisé. L'ambiance s'est détériorée, des salariés ont été renvoyés, d'autres se sont déclarés en arrêt maladie. »* Positronics a périclité. *« Beaucoup de propriétaires de grow shops n'ont pas le sens de l'organisation et se retrouvent vite dépassés par les événements »*, analyse Adrien Jansen.

S'il est un seul entrepreneur dans ce marché si particulier qui a toujours gardé la tête sur les épaules, c'est bien Ben Dronkers. Ce petit homme de quarante-huit ans à l'air doux dirige un véritable empire de la culture cannabique (dans tous les sens du terme !). Son chiffre d'affaires ? *« Entre 4 et 6 millions de florins* [de 12 à 18 millions de francs], *plus un million pour les produits dérivés »*, reconnaît-il du bout des lèvres. Des chiffres qu'un observateur juge *« en dessous de la vérité »*. Mais Dronkers s'empresse d'ajouter : *« Je reste un hippy qui tente de se faire prendre au sérieux en portant un costume. Mais c'est un lien très fort qui me lie au cannabis. »*

L'HISTOIRE de Ben Dronkers comme celle de Wernard illustre l'attitude des Pays-Bas à l'égard des drogues douces. *« Cela fait trente et un ans que je fume »*, raconte Ben en roulant de fins pétards odorants. Lors de voyages en Orient, il rend de longues visites aux planteurs de cannabis, pour s'inspirer de leurs méthodes. *« J'ai compris que l'important était plus la qualité de la graine que la méthode de culture. »* De retour chez lui, Dronkers étudie la culture de la tomate et des tulipes sous serres. Il fonde aussi sa chaîne de coffee shops, Sensi Smile, et un Musée du haschich, posé au bord d'un canal du Quartier Rouge, entre prostituées en vitrines et dealers décharnés de « brown » et de mauvaise extasy.

« Le musée attire quatre-vingt mille visiteurs par an », affirme Dronkers. A 8 florins (24 francs) le ticket d'entrée.

Dronkers fonde une association de propriétaires de coffee shops et devient l'un des partenaires privilégiés des autorités locales ou nationales en matière de législation sur le cannabis. Ben Dronkers veut assainir une branche « polluée » par des propriétaires qui ne respectent pas les directives du ministère public qui fixent les limites de la tolérance : pas de drogues dures, pas de vente aux moins de seize ans, pas de transactions de plus de 30 grammes (5 grammes depuis la « Note sur la drogue »), pas de publicité ni de troubles à l'ordre public. Son fils, Alan, a pris la relève des coffee shops et du combat idéologique. *« Je suis fatigué de me battre »*, avoue-t-il.

DÉSORMAIS, Ben Dronkers se consacre surtout au versant légal de la culture du chanvre, une plante dont on fait du papier, du textile, etc. Mais, pour tous les connaisseurs, il reste le patron de la Sensi Seed Bank, le plus grand producteur de graines de cannabis des Pays-Bas, un marché annuel *« qui tend vers les 40 millions de florins* (120 millions de francs) », estime Adrien Jansen.

Selon Ben Dronkers, sa société serait la mère de tous les grow shops du pays : *« 99 % de la nederwiet provient, directement ou indirectement, de nos semences. »* Outre les produits habituels à tout grow shops, Sensi Seeds

> « Un producteur moyen peut récolter en intérieur un kilo d'herbe par an au mètre carré »

offre, dans ses boutiques, par courrier ou sur son site Internet, une vingtaine de sortes de graines, décrites et répertoriées dans un catalogue d'une trentaine de pages traduit en plusieurs langues. Exemple ? La Jack Herer, qui *« marie trois des races les plus fortes connues jusqu'à maintenant »*. Photo couleur, durée de la floraison, hauteur maximale et production du plant : rien ne manque à la description de cette race qui *« produit tellement de résine que même les branches en sont couvertes »*. Huit fois sur dix, les produits de Sensi Seeds ont remporté la Cannabis cup. La Jack Herer fut lauréate en 1995.

Ben Dronkers est fier de sa réussite. *« La difficulté, c'est de développer une race stable. »* Le processus peut prendre deux ans, et, affirme Dronkers, Sensi Seeds réinvestit environ 700 000 florins (plus de 2 millions de francs) chaque année en recherche et développement, soit, en pourcentage, beaucoup plus que la plupart des multinationales !

Aujourd'hui, un kilo de *nederwiet* se négocie entre 4 000 et 6 000 florins (de 12 000 à 18 000 francs) au prix de gros. Adrien Jansen évalue la production annuelle aux Pays-Bas à plus de 100 tonnes. Il y a deux ans, il l'estimait à à peine 60 tonnes. Si ses statistiques sont conformes à la réalité (rares sont ses détracteurs), le chiffre d'affaires annuel en gros de la production de *nederwiet* atteint au moins 500 millions de florins (1,5 milliard de francs). Entre le double et le triple au prix de détail.

De plus, les Néerlandais ont atteint un tel niveau de connaissances en la matière qu'ils deviennent de véritables consultants pour tous ceux qui, à l'étranger, veulent se lancer dans la culture du cannabis. Jusqu'à présent, personne ne pouvait dire à l'avance quelle semence était mâle et laquelle était femelle. Or, seules ces dernières donnent des plantes contenant du THC. Mais Dutch Passion, une société concurrente de Sensi Seeds, mettra bientôt sur le marché des semences 100 % femelles, donnant ainsi une garantie de rendement inconnue jusqu'à lors. *« Une véritable révolution »*, affirment les connaisseurs.

> Lors de la onzième coupe High Times, qui s'achève samedi 28 novembre, « pas moins de soixante-quinze sortes de haschich et d'herbes seront testées avec le même sérieux que celui accordé à des vins de Bourgogne »

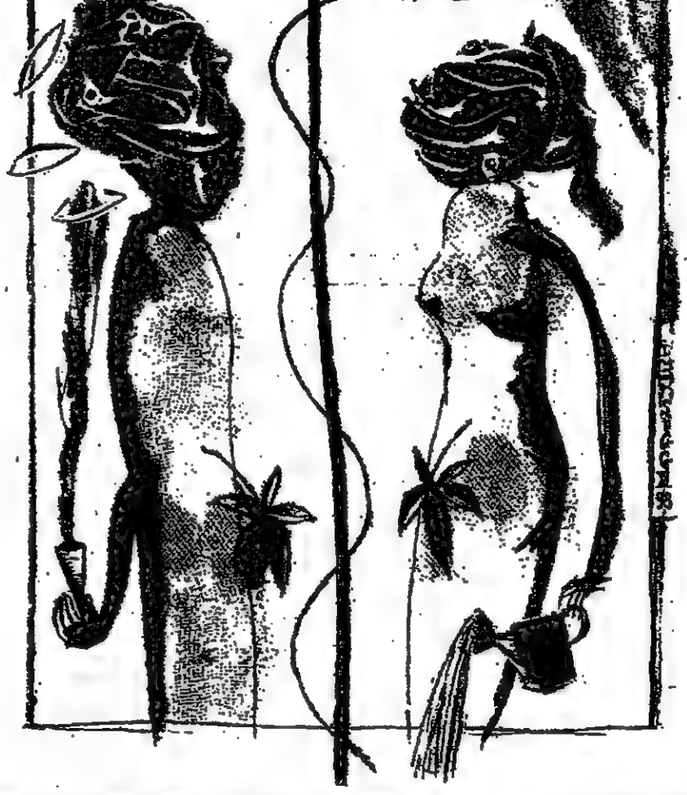

Alain Franco
Dessin : Ivan Sigg

L'irrévocable modernité du livre

par Jean-Louis Lisimachio

POUR s'instruire ou se divertir, découvrir le monde ou se remémorer le passé, se jouer du temps et de l'espace, notre seconde moitié du XXe siècle dispose d'outils étonnants – ordinateurs, réseaux informatiques, CD-ROM, bref, ce qu'on nomme les « nouvelles technologies ».

Inventaire incomplet : pour ces mêmes bonheurs de l'esprit, il existe un autre instrument à tout le moins aussi prodigieux. Léger, de faible volume, extraordinairement maniable et mobile – au point qu'on a pu le qualifier d'objet nomade par excellence –, il se « branche » sur l'énergie la plus naturelle qui soit : celle de son propre utilisateur. Et si son emploi suppose une certaine logique, nul besoin de logiciel. Mieux encore : autosuffisant, c'est son usage même qui, sans cesse, entretient et perfectionne les processus qui le font fonctionner.

Cette petite merveille d'ingéniosité technologique s'appelle un livre. Aurait-on oublié ses vertus ? Le fait d'avoir été inventé il y a un demi-millénaire ne le vouerait-il plus désormais qu'à la courtoise déférence due au témoin d'une tradition certes prestigieuse mais bien près d'être révolue ?

Les « défenseurs » du livre ont peut-être quelque responsabilité à cette situation : à trop souvent adopter une psychologie – donc une stratégie – d'assiégés, ils en viennent à perdre de vue, dans leur argumentation, l'essentiel. A savoir qu'en dépit de son âge, le livre est absolument moderne. Car enfin, qu'est-ce, pour un objet ou une technique, qu'être « moderne » sinon « être de son époque » – c'est-à-dire, dans cette époque, efficace, opératoire, totalement adéquat aux finalités qu'on lui assigne ?

Une des singularités du livre, c'est d'avoir été moderne dès son origine et de le demeurer dans sa pérennité. On le sait, la même décennie, au milieu du XVe siècle, vit la naissance de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique, événements d'où les historiens datent précisément le début des « temps modernes ». Et, depuis lors, la permanence du livre en tant que fondement de notre construction personnelle et collective ne prouve qu'une chose : sa profonde adaptabilité à des états du monde en perpétuel changement, son aptitude à accompagner les évolutions – qu'elles concernent les individus ou les sociétés – comme les innovations techniques qui les suscitent ou en découlent.

Du livre, on pourrait dire qu'il est essentiellement « compatible ». Il le fut avec la radio, avec le cinéma, avec la télévision. Il l'est, de la même manière, avec le multimédia. Pour une raison simple : l'écrit est la matrice des contenus de tous ces modes d'expression et de communication. Ils en sont inséparables, solidaires, et leur modernité, au moment de leur émergence, induit la sienne.

C'est la lecture qui fonde et développe, chez l'enfant, les procédures mentales logiques et chronologiques indispensables à l'intelligence des nouvelles technologies. A leur tour, celles-ci contribuent à exercer l'esprit critique, le goût de la découverte et des associations créatives, le sens de l'analogie et celui de la relativité. Leur apport est indiscutable mais le livre et l'écrit demeurent un préalable obligé, hors duquel la perception du monde devient chaotique et la communication – donc l'insertion sociale – quasi impossible.

En outre, l'accès même à ces nouvelles technologies exige la maîtrise de la lecture. Il y a beau temps qu'on a fait litière du prétendu triomphe imminent de McLuhan sur Gutenberg.

Lire, écrire, parler : dans nos civilisations dites, justement, « du livre », cette trilogie demeure fondatrice de l'individualité et de la citoyenneté – ces concepts qui marquèrent précisément la naissance historique de la modernité. Fût-ce avec les meilleures intentions du monde, la fragiliser en la dissociant de son support le plus économique, le plus égalitaire et le plus efficace, le livre, ce serait se méprendre sur la hiérarchie des moyens et des fins. Mais aussi, pour les nouvelles technologies, couper le tronc même de l'arbre de connaissance auquel elles sont arrimées.

Si la modernité est bien ce qui nous est absolument contemporain dans ses projets et ses effets, et, en même temps, ce qui met en perspective l'avenir, le livre y a toute sa place, toute sa légitimité. Pour l'enfant, par le biais des manuels scolaires – le seul « objet culturel » qu'il soit donné à tous sans exception de rencontrer. Pour lui, mais aussi pour l'adulte, par celui des romans, essais et documents, grâce auxquels notre monde intérieur se récrée sans cesse, s'enrichit d'expériences réelles ou imaginaires, dans un jeu constant, dynamique, de subjectivité approfondie et de conscience des autres.

Sur ce socle, le multimédia peut élaborer son précieux kaléidoscope de sons, d'images et de mots : le savoir comme la création ont tout à y gagner. Mais sans lui, le risque est grand de seulement céder à une séduction qui, au regard des enjeux actuels d'une société doublement menacée par l'autisme et l'exclusion, serait à la fois une régression et un leurre.

Jean-Louis Lisimachio *est PDG d'Hachette-Livre.*

TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE FOIS MERCI.

N°1 EX AEQUO AVEC 100% DE COUVERTURE SUR LES VILLES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS ET N°1 AVEC 94% DE COMMUNICATIONS RÉUSSIES À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS SELON L'ENQUÊTE OFFICIELLE A.R.T.(1) (SEPT. 98)

NOUS REMERCIONS NOS ABONNÉS D'AVOIR ÉTÉ AUSSI EXIGEANTS AVEC NOUS ET LES ENCOURAGEONS À L'ÊTRE DAVANTAGE ENCORE DANS L'AVENIR.

SFR compte aujourd'hui 3 millions 650 mille abonnés et couvre 95% de la population française. A la fin 1998, SFR aura consacré 20 milliards de Francs à l'équipement de son réseau digital. Et ce n'est qu'un début. Grâce aux équipements de dernière génération déjà implantés à Paris et en région parisienne, puis rapidement dans le reste de la France, le réseau SFR va encore plus loin. Dès 1999, SFR pourra accueillir dans d'excellentes conditions près de 10 millions d'abonnés dans la seule région parisienne. Un réseau toujours plus fiable, des tarifs et des services toujours plus adaptés, l'accès à de nouvelles technologies, avec vous le meilleur du monde sans fil est à venir.

(1) Autorité de Régulation des Télécommunications. Enquête sept. 98

SFR est une marque de cegetel

SFR

Y a-t-il une politique du médicament ?

par Pierre Fabre

LE Parlement débat ces jours-ci du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. C'est l'occasion de définir les moyens permettant d'assurer à la population les meilleurs soins au meilleur coût, comme de déterminer la place de ceux qui ont pour mission de concourir au fonctionnement du système de soins.

Dans ce débat, l'industrie pharmaceutique est une fois de plus montrée du doigt : elle serait celle par qui les difficultés surviennent, voire s'aggravent. Les constats « à charge » : une excessive consommation de médicaments, l'existence de (trop) nombreux médicaments dits « à faible service médical rendu » (autrement dit : peu ou pas efficaces ou supposés traiter des maladies imaginaires).

Nos concitoyens et leurs représentants doivent être conscients des dangers qu'une politique qui fonde la prise en charge sur les seuls dires d'experts fait peser sur l'accès aux soins et sur une approche globale du patient et de la maladie. Une vision par trop malthusienne de la politique du médicament pèse aussi sur les chances de développement d'une industrie pharmaceutique française.

La prise en charge est-elle une compétence exclusive d'experts ? Les pouvoirs publics ont en effet clairement annoncé que l'admission au remboursement serait analysée par la commission de la transparence, mais – c'est là le fait nouveau – que le politique suivrait systématiquement ces avis, renonçant par là même à toute appréciation globale sur la manière dont doit être ou non pris en charge tel traitement.

Quelle est, à terme, la portée de ce mécanisme ? Sur le plan de la santé publique, on ne peut que s'étonner : si c'est bien le gouvernement qui propose l'architecture du financement et le Parlement qui vote le budget de l'assurance-maladie, ce seront les experts qui décideront du bien-fondé de la prise en charge de médicaments dûment autorisés. Or ceux-ci, dont la compétence technique n'est évidemment pas en cause, n'ont pas pour mission d'engager par leurs seuls avis une responsabilité qui est d'ordre politique et social puisqu'elle est génératrice de droits en premier lieu vis-à-vis des assurés sociaux. Le politique ne peut sur de tels sujets renoncer à sa responsabilité.

Sur ces critères, n'y aura-t-il plus, dans notre pays, à l'avenir, place que pour de « grands » médicaments, « innovants », destinés uniquement à des pathologies lourdes ? Si c'est le cas, on ne peut que s'en féliciter pour les patients auxquels ces traitements s'adressent, mais on ne peut qu'en regretter la conséquence : la disparition de la prise en charge de soins plus courants, liés à des pathologies elles-mêmes plus courantes.

Une analogie : va-t-on décider de cesser de prendre en charge les urgences hospitalières au motif que de très nombreux patients qui y accèdent ne relèvent pas d'une réelle situation d'urgence médicale et que l'acte médical correspondant à ce type de situation n'est pas, de ce fait, de « haute valeur ajoutée thérapeutique » ?

La démarche technicienne, telle qu'elle a été engagée, est empreinte de dogmatisme. Les raisonnements sont biaisés par les recours accusateurs à « d'opportunes » comparaisons internationales : la France consommerait trop de..., ou de... par rapport à tel pays, qui serait plus vertueux. N'oublions pas que la médecine et sa pratique ont une dimension culturelle forte, tout comme les habitudes d'alimentation, de transport, etc. Chaque pays a ses médicaments préférés : on consomme plus d'anti-asthmatiques au Royaume-Uni et plus de médicaments homéopathiques et de phytothérapie en Allemagne. Ces préférences traduisent aussi l'existence d'une présence originelle d'industriels de ces pays sur ces classes thérapeutiques. Bref, l'accès à la santé est une composante du mode de vie. A ce titre, les patients ont aussi leur mot à dire.

La démarche strictement budgétaire qui est mise en œuvre fait l'impasse sur les vraies questions : comment inciter au bon usage du médicament au-delà de décisions simplistes de baisses de volumes, comment mieux enseigner aux futurs comme aux actuels médecins la démarche économique de prescription, comment mieux associer les patients et leurs associations aux choix des prises en charge, comment débattre pour mieux les valider, des avis des experts, comment déterminer le cadre d'intervention de notre système de soins entre ce qui relève de la médecine dite « de pointe » et ce qui relève d'une médecine qui, majoritairement, a encore une approche sociale que la médecine générale prend en charge dans d'excellentes conditions dans le cadre de la maîtrise médicalisée ?

Il n'y a aucune contradiction entre la santé des malades et la nécessaire santé économique de l'industrie pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique est la seule activité industrielle et de recherche pour laquelle on n'est jamais sûr à l'avance que le résultat des recherches va être positif. L'industrie pharmaceutique finance ses aléatoires travaux de recherche et de développement sur la sécurité financière que lui procure l'exploitation de ses médicaments pris en charge par les systèmes (publics ou privés selon les pays) d'assurance sociale. Ces médicaments sont par ailleurs facteurs d'économie (moins d'hospitalisations, d'arrêts de travail, des traitements plus courts).

L'industrie du médicament doit – même si cela peut choquer – être profitable pour les raisons que je viens d'évoquer. J'insiste : le profit du moment constitue une garantie face à l'aléa et à l'échec du processus de découverte.

L'industrie du médicament a besoin, pour assurer sa pérennité, d'un environnement prévisible et stable. Il n'y a aucune contradiction, bien au contraire, entre la santé des malades et la nécessaire santé économique de cette industrie.

En bridant l'industrie pharmaceutique française à 2,39 % de croissance (comme en 1999), que l'on investisse ou pas, que l'on cherche ou pas, que l'on présente des perspectives d'avenir ou pas, ne la conduit-on pas directement vers une activité de services commerciaux ?

Nos concurrents d'origine étrangère, certes peu réjouis de cette situation, ont d'autres atouts pour y faire face. Par l'implantation privilégiée de leurs centres industriel et de recherche dans d'autres territoires, par l'application de règles de consolidation comptable sur leur sol d'origine, par des artifices tels que la vente de médicaments aux hôpitaux français à partir de leurs filiales étrangères pour que ces produits ne pèsent pas dans l'enveloppe, ils pourront minimiser le « risque France ». En revanche, les entreprises d'origine française auront des difficultés que même leur internationalisation ne réduira pas.

On ne s'étonnera pas si les pouvoirs publics n'ont plus le choix, dans un avenir proche, qu'entre des médicaments dont le prix – élevé – sera fixé par des centres de décision extérieurs et des médicaments maintenus durablement hors du champ du remboursement par leurs exploitants.

Dans les deux cas, les assurés sociaux et les patients auront vu se détériorer le service rendu par leurs cotisations et l'accès à la santé s'en trouvera encore affaibli.

Pierre Fabre *est PDG des Laboratoires Pierre Fabre.*

a-t-il une politiqu
1 médicament ?

Pierre Fabre

qui est mise en œuvr
dépasse sur les vraies ques
comment inciter au bon usa
seulement au-delà de déc
meilleures de baisses de vol
comment mieux enseigner au
comme aux actuels méd
démarche économique de
option, comment mieux ass
patients et leurs associa
choix des prises en ch
comment débattre pour mieu
des avis des experts,
déterminer le cadre d
tion de notre système de
qui relève de la méd
de pointe » et ce qui n
médecine qui, malgr
encore une approc
que la médecine g
en charge dans d'excel
dans le cadre de l'
médicalisée ?

Il n'y a aucune contradiction entre la santé des malades et la nécessaire santé économique de l'industrie pharmaceutique

صفحة من الأصل

La démocratie, un combat toujours recommencé

« APRÈS l'âge de la République, il faut construire celui de la démocratie » : par cette provocation, Jean Boissonnat, président des Semaines sociales de France, conclualt, dimanche 22 novembre, l'édition 1998 de cette « université » du christianisme social. Certes, la démocratie est sortie vainqueur de son bras de fer avec les deux grands totalitarismes, le brun et le rouge, du XXe siècle. Pourtant, le désenchantement a déjà gagné les esprits. Une ère de morosité et de soupçon s'ouvre à nouveau, menaçant des acquis que l'on croyait définitifs.

D'où vient cet écart entre les espoirs qu'avait soulevés le retour à la démocratie – toute relative – derrière l'ancien rideau de fer et le désenchantement de l'opinion occidentale, spécifiquement français, sur la capacité de la démocratie à répondre aux défis de cette fin de siècle ? L'historien René Rémond a jeté un regard quasi clinique sur une situation marquée par l'éloignement et l'opacité des centres de décision, par les abandons de souveraineté des Etats et la superposition des niveaux d'intervention, par l'abus des commissions d'experts et l'excès de simplification des médias. A l'entendre, il s'ensuit un soupçon généralisé sur la capacité du gouvernant à gouverner, de l'élu à représenter le peuple et, par contrecoup, la montée d'une mentalité de consommateurs et d'assistés.

Egalement historien, Jacques Julliard a mis en cause, quant à lui, le pragmatisme devenu triomphant dans une démocratie passée d'*« une version idéale de la souveraineté du peuple à un système de garantie des droits de l'individu »*. Lui aussi se montre inquiet devant une défense des minorités qui l'emporte sur le règne des majorités, devant une légitimité qui se fonde, non plus sur la souveraineté du citoyen-électeur, mais sur les groupes de pression qui s'estiment *« victimes »* et manifestent leur *« colère »*. Se réjouit-on de l'émergence d'une « société civile » ? Jacques Julliard ne veut retenir que *« le déclin d'une société politique où l'opinion l'emporte sur le suffrage »*.

« PACTE CIVIQUE IMPLICITE »

Serait-on entré pour autant dans une vertueuse « démocratie directe » où le sondage tiendrait lieu d'élection ? Rien ne serait plus illusoire, répond Robert Rochefort, directeur du Credoc, qu'une *« démocratie d'opinion »*, où l'œil vissé sur les enquêtes et cotes de popularité condamnerait les gouvernants à l'inaction. Pour le directeur du Credoc, la faiblesse persistante des partis, des syndicats, des associations, des Eglises ouvre des espaces vides que contrôle de plus en plus le pouvoir des médias, des sondages et des juges.

Les hommes politiques présents à ces Semaines sociales en ont rajouté sur ce constat d'une démocratie *« qui ne va pas bien »*, comme le diagnostique Michel Rocard. Celui-ci a mis en cause la dérégulation des économies mondiales et l'impuissance des gouvernements à prendre des décisions à long terme. Il a aussi cité pour la France le changement de nature des inégalités, touchant désormais massivement les grandes banlieues et des territoires ruraux entiers, ainsi que la montée d'*« une formation haineuse et raciste »*, la perte d'influence et de *« dignité »* de l'Etat. De son côté, François Bayrou a incriminé l'incapacité de la classe politique à tenir ses engagements, ainsi que la constante *« mise en scène »* par les médias de l'action politique.

Comment en sortir ? M. Rocard et M. Bayrou sont tombés d'accord sur un vieux mot du lexique politique, qu'ils estiment moins démodé que jamais : celui de *« démocratie de participation »*. Un régime où, se prend à rêver l'ancien premier ministre, l'économie serait enfin remise à sa vraie place. Où un *« pacte civique implicite »* réunirait les médias autour d'une exigence professionnelle plus grande, afin de restituer le sens de la durée et de la complexité des événements.

Si, pour M. Rocard, *« le temps de la culture »* est arrivé, pour M. Bayrou, celui du *« chèque en blanc »* est terminé. Consulté tous les six ou sept ans, le citoyen n'acceptera plus longtemps un jeu de dupes. Ancien ministre de l'éducation nationale, réglant des comptes avec son successeur rue de Grenelle, M. Bayrou explique que le respect du partenaire syndical ou associatif est la clé de voûte de cette démocratie de participation qu'il appelle de ses vœux. Réhabiliter *« l'expérience contre l'expertise »*, revitaliser les partis, les syndicats, les associations, les Eglises, enfermés aujourd'hui *« dans des jeux de rôle »*, sont, pour lui, autant de conditions d'une revitalisation de la démocratie.

Mais la démocratie n'est pas seulement un mode d'organisation politique ou un ensemble de pratiques sociales. *« Peut-elle survivre sans référence à des valeurs communes supérieures ? »*, s'est interrogé René Rémond. Le jésuite Paul Valadier a rappelé que la démocratie supposait l'accord d'une société sur un noyau de valeurs incontournables, sur une certaine idée du compromis, de la non-violence et de la raison, où l'on retrouve à la fois l'héritage grec, par la logique, et celui de l'évangile chrétien, qui a introduit *« le respect du pauvre et du faible »*. Réveillant le souvenir d'Emmanuel Mounier, de Jacques Maritain et de cette tradition du personnalisme chrétien dont s'inspire ce public des Semaines sociales, Paul Valadier a souligné que les chrétiens étaient bien placés pour jouer ce rôle de vigile et participer à cette refondation des valeurs démocratiques qu'il préférerait, pour l'avenir, à de nouveaux *« bricolages institutionnels »*.

Henri Tincq

Représailles *Par Lionel Portier*

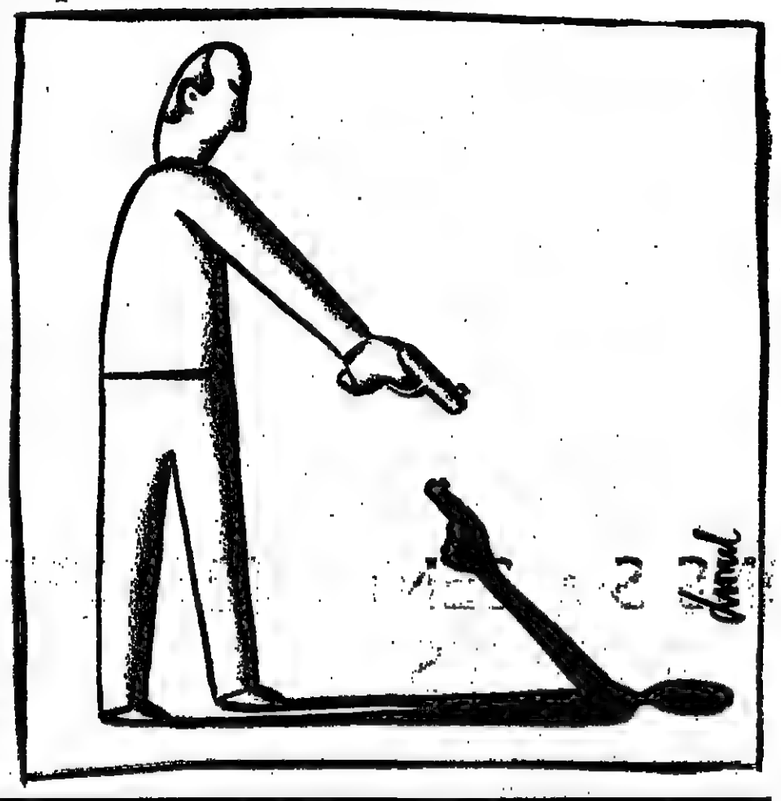

L'Allemagne industrielle de nouveau conquérante

Suite de la première page

M. Breuer a été l'un des artisans de l'accord entre la Bourse de Francfort et de Londres, n'hésitant pas à laisser sur la touche – au moins provisoirement – la Bourse de Paris avec laquelle il était en négociation. Quant à M. Schrempp, en pleine restructuration d'Airbus, il envisage la fusion de sa filiale aéronautique Dasa avec British Aerospace. Peu importe si l'Aerospatiale, à l'origine du succès technologique d'Airbus, se retrouve marginalisée.

La renaissance allemande s'explique par les efforts d'adaptation considérables entrepris par le capitalisme rhénan. Après l'euphorie de la réunification, celui-ci était jugé moribond et engagé dans des métiers peu porteurs. Coûts salariaux prohibitifs et deutschemark surévalué avaient fait perdre aux produits allemands leur compétitivité. La cure a été sévère : 570 000 emplois ont été supprimés dans la machine-outil, 200 000 dans l'électronique ou l'électrotechnique, autant dans la chimie, 130 000 dans l'automobile, etc., faisant bondir le nombre des chômeurs à 4,2 millions. En contrepartie, les entreprises ont retrouvé le chemin des profits, comme en témoigne l'envolée de l'indice Dax, qui est passé de 2 000 points en 1993 à près de 5 000 actuellement.

L'organisation du travail est devenue plus flexible, certains réduisant drastiquement la durée du travail, comme Volkswagen qui a sauvé 30 000 emplois en passant provisoirement à la semaine de 28,8 heures, d'autres l'augmentant comme l'entreprise de pneumatiques Continental. Les syndicats se contentent parfois de préserver les apparences, comme les salariés de cette entreprise de Francfort qui acceptent de travailler le dimanche, à condition que l'accord reste secret. A partir de 1996, les hausses de salaires modérées permettent aux entreprises de regagner de la compétitivité : en 1997, les exportations allemandes battent des records.

M. Schrempp avait été l'un des premiers patrons allemands à restructurer son groupe à la hache, réveillant un capitalisme rhénan sclérosé. Ce précurseur a été suivi par une nouvelle race de *managers*, qui modernisent les lourds conglomérats germaniques. Ces patrons tentent péniblement d'améliorer la rentabilité de leurs groupes et de faire remonter leurs cours en Bourse. Jürgen Dormann, patron de Hoechst, a décidé, ce mois-ci, qu'il allait se séparer de ses activités chimiques pour se concentrer sur les sciences de la vie. Cette décision devrait accélérer son rapprochement avec Rhône-Poulenc.

LES VERTUS DE LA BOURSE

Manfred Schneider, patron de Bayer, qui voulait rester présent à la fois dans la chimie et la pharmacie, a annoncé récemment qu'il vendrait en Bourse jusqu'à 75 % du capital de sa filiale Agfa en 1999. Il tente de rattraper son retard dans les biotechnologies par des acquisitions outre-Atlantique. Enfin, le géant de Munich, Siemens, archétype de la vieille Allemagne soucieuse de ses devoirs sociaux, se réveille. Sous la pression de ses actionnaires, Heinrich von Pierer a déclaré qu'il comptait se séparer de 60 000 salariés (sur 416 000) et de 17 milliards de marks de chiffre d'affaires (sur 117).

La nouvelle Allemagne découvre les vertus des marchés financiers, cherchant à utiliser les outils anglo-saxons, comme les *stock options* ou les rachats d'actions. Une petite dizaine d'entreprises, dont Daimler-Chrysler, Deutsche Telekom, Hoechst et l'entreprise de logiciels SAP, seul « Microsoft » européen, se sont fait coter en Bourse outre-Atlantique. Bayer devrait les rejoindre en 2000. L'Allemagne mise de nouveau sur l'initiative individuelle. Inexistant il y a quelques années, le capital-risque, rebaptisé « capital-chance » par le chancelier Gerhard Schröder, prend timidement son essor. Les Länder de Bavière et de Basse-Saxe, région d'origine de M. Schröder, ont lancé des fonds d'investissements pour les entrepreneurs *high tech*. Financées pendant des décennies par les banques, les PME découvrent la Bourse. Prévoyant la montée en puissance de la Bourse et des fonds de pension européens, les banquiers de Francfort ont pris les moyens de faire de leur place, qui a l'immense avantage d'accueillir la Banque centrale européenne, la place financière centrale de l'Europe continentale.

Mais l'Allemagne reste industrielle avant d'être financière. Dans une économie relativement cartellisée, l'essentiel est de produire. Début 1997, les pouvoirs publics et les syndicats ont empêché Krupp de mener son OPA hostile sur Thyssen, qui aurait conduit à tailler dans l'outil productif. Une fusion à l'amiable a finalement été décidée. Le Land de Bavière, qui se prétend libéral, a organisé le sauvetage de Gründig – dans le bassin d'emploi de Nuremberg fortement touché par le chômage – lorsque son actionnaire, le néerlandais Philips, a jeté l'éponge.

Le pays reste le champion européen des subventions à l'industrie. Les rares investisseurs étrangers sont bienvenus lorsqu'il s'agit de créer des usines, notamment dans l'ex-RDA, comme naguère Opel à Eisenach, Elf à Leuna, le verrier Guardian à Bitterfeld, certainement pas lorsqu'il s'agit de procéder à des acquisitions qui pourraient entraîner des restructurations. Ainsi, début 1998, Gerhard Schröder, alors ministre-président de Basse-Saxe, a nationalisé pour quelques mois l'entreprise sidérurgique Preussag Stahl, rebaptisée depuis Salzgitter, pour empêcher sa reprise par l'autrichien Voest Alpine. M. Schröder a expliqué qu'il voulait éviter que les restructurations internationales ne touchent des travailleurs allemands.

Arnaud Leparmentier

PRÉCISIONS

LES DÉMOGRAPHES

A la suite de l'article *« Une virulente polémique sur les données « ethniques » divise les démographes »* (*Le Monde* du 6 novembre), Michèle Tribalat nous précise que les lettres anonymes évoquées – et reçues également par *Le Monde* – ne la visaient qu'elle directement. Ce courrier prétendait démontrer ses accointances avec l'extrême droite, en mêlant par exemple des événements touchant à sa vie professionnelle et des éléments se rapportant au Front national, *« la proximité valant dans ce courrier connexion »*. Elle nous indique en outre que, contrairement à ce que nous avons écrit, elle n'utilise jamais l'expression *« Français de souche »* dans le livre qu'elle a publié avec Pierre-André Taguieff, *Face au Front national. Arguments pour une contre-offensive*.

CORSE

Dans notre article relatant l'arrestation d'un nationaliste corse, Félix Paolini, et d'un ancien policier dans le cadre des affaires de terrorisme (*Le Monde* du 29 octobre), nous donnions la version des personnes mises en cause en citant *« la défense »*. L'avocate de M. Paolini, Me Raphaële Deconstanza, tient à préciser qu'elle n'est pas l'auteur des propos rapportés.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Sur une « campagne »

ROLAND DUMAS est-il la victime d'un complot médiatique ? Le président du Conseil constitutionnel n'est-il confronté, selon ses confidences à l'hebdomadaire *VSD*, qu'à une *« campagne de dénigrement »*, où il s'agirait *« davantage de vindicte personnelle que d'une réelle affaire de justice »* ? *Le Monde*, ainsi que nous le reprochent certains de nos lecteurs, en serait-il le chef d'orchestre ?

En démocratie, la presse indépendante et libre ne saurait s'autocensurer pour ménager des amitiés ou des partis-pris. Son obligation est d'informer, même quand ses informations bousculent les habitudes ou fidélités de ses lecteurs. Sa contrainte est de remplir cette mission dans le respect des personnes et des principes.

Roland Dumas est mis en examen dans une procédure judiciaire. *Le Monde* rend compte régulièrement de l'avancement de cette enquête, comme il le fait sur toutes les affaires sensibles dont les enjeux concernent notre vie publique. Qu'elles visent la droite – les dossiers de la mairie de Paris – ou la gauche, notre attitude est identique : informer avec précision et rigueur sur le travail des juges, donner la parole à la défense, respecter la présomption d'innocence. Le président du Conseil constitutionnel le sait bien, lui qui a accepté de nous rencontrer à plusieurs reprises, fin 1997 et début 1998, qui a régulièrement répondu à nos appels téléphoniques jusqu'à l'été dernier et auquel, enfin, nous avons toujours proposé de s'exprimer dans nos colonnes sous la forme de son choix. Mais, depuis quelques semaines, cette affaire n'est plus seulement judiciaire. La publication du livre de l'ancienne compagne parisienne de M. Dumas, Christine Deviers-Joncour, a porté sur la place publique un débat dont l'enjeu n'est plus la présomption d'innocence, mais la respectabilité d'une institution essentielle, le Conseil constitutionnel. Il s'agit en l'occurrence de la clé de voûte de notre édifice démocratique. Selon notre Constitution, cette instance *« veille à la régularité de l'élection du président de la République »*, *« statue sur la régularité de l'élection des députés et des sénateurs »*, vérifie la sincérité des comptes des campagnes électorales. Ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours et *« s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles »*. Enfin, lors des délibérations secrètes du Conseil, son président a voix prépondérante.

M. Dumas préside donc la seule institution qui puisse contredire et annuler le suffrage universel. Ce pouvoir sans partage a ses obligations. Représentant une institution dont le crédit suppose qu'elle soit incontestée, il doit, lui-même, être incontestable.

Or, de son propre aveu, il a dissimulé à l'administration fiscale des sommes importantes qu'il qualifie de *« broutilles »*. Bref, il s'est dispensé d'obligations légales qui pèsent sur tout citoyen. Ce seul élément de « l'affaire Dumas » suffit à justifier qu'il se démette. Sinon, à l'avenir, le Conseil constitutionnel et tous ceux qui le composent n'auront plus l'autorité qu'appelle leur immense responsabilité.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Fottorino ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Idra Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Expédition française en terre Adélie

PENDANT près de trois mois un navire polaire français va contourner l'Afrique, de Casablanca à Durban, et poursuivra son voyage par Hobart (Australie du Sud) en route vers la terre Adélie. C'est le *Commandant-Charcot* qui a quitté Brest hier soir ayant à son bord les membres de la mission antarctique française.

Le 28 février, le conseil des ministres avait donné son accord à l'organisation de cette expédition scientifique. Les explorateurs fêteront sur place l'anniversaire de cette décision. Ils comptent en effet, après un voyage de 20 000 kilomètres, atteindre leur but en février prochain, dès le début de cet « été » austral où le thermomètre ne descend qu'à 50 degrés au-dessous de zéro.

Bourré de 250 tonnes de matériel (maisons préfabriquées, combustible, mobilier, équipement, vivres pour deux ans et demi), le *Commandant-Charcot* emporte cinquante-huit personnes, trente chiens polaires, deux autochenilles, une embarcation amphibie et une armée de traîneaux légers. La mission, composée essentiellement de savants (géodésiens, météorologistes, géologues, physiciens), se propose d'étudier un vaste territoire.

Des cinquante-huit partants d'hier, onze seulement resteront à terre sous la direction de M. André Liotard. Les autres les quitteront au début de mars pour regagner la France. Ainsi, durant un an, onze explorateurs seront isolés au milieu des glaces refermées. Ils passeront ainsi en travaux et en reconnaissances les mois de la nuit polaire, rattachés au monde par une seule liaison radiotélégraphique.

(28-29 novembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

STRATÉGIE Le groupe allemand de communication Bertelsmann devrait poursuivre la politique de rachats qu'il a entreprise cette année. Après l'éditeur américain Random House, la cyberlibrairie de Barnes & Noble et le pôle presse professionnelle de Springer, il s'intéresse au géant de la musique EMI et négocie une alliance avec Havas. ● THOMAS MIDDELHOFF, le nouveau président du directoire, veut se placer en concurrence avec Time Warner et Disney, les deux géants du secteur. Il entend diversifier son activité à l'international, notamment aux Etats-Unis, et dans le multimédia : *« En l'an 2000, la moitié du chiffre d'affaires viendra des médias électroniques »*, affirme-t-il. ● SA PRIORITÉ sera d'améliorer la rentabilité du groupe, affectée par les mauvaises performances de BMG, des clubs de livres et de la chaîne de télévision à péage Première.

Bertelsmann est lancé dans une frénésie de rachats

Thomas Middelhoff, le nouveau président du directoire du numéro trois mondial des médias, mise sur l'international et le multimédia pour relancer la rentabilité du groupe, affectée par les mauvaises performances de la télévision payante, de l'édition musicale et des clubs de livres

LE CHANCELIER Gerhard Schröder, le ministre des finances, celui des affaires étrangères, trois ministres-présidents, les patrons de Daimler-Benz et de Siemens. Tout ce que la politique et l'économie allemande compte de plus huppé s'était réuni, fin octobre, à l'occasion du départ en retraite du président du directoire de Bertelsmann, Mark Wössner, après plus de quinze années de règne. *« Même quand Guy Dejouany* [l'ex-PDG de la Générale des eaux, devenue Vivendi] *a pris sa retraite, il n'y avait pas tant de beau linge »*, note un des participants. L'analogie n'est pas anodine. La nomination de Thomas Middelhoff à la tête de la troisième entreprise mondiale de communication (après Time Warner et ABC/Disney) a provoqué une rupture dans le management, aussi nette que l'arrivée de Jean-Marie Messier chez Vivendi.

Installé à Gütersloh, dans les mornes plaines de Rhénanie-Westphalie, *« un endroit où il faut amener un bon livre pour y passer une nuit »*, selon *The Economist*, l'empire Bertelsmann s'est patiemment bâti, depuis cent soixante-trois ans, sur les métiers traditionnels de l'édition, la presse et l'imprimerie, avant de se diversifier dans la musique (BMG), l'audiovisuel (50 % de CLT-UFA, premier groupe européen) et récemment les nouveaux médias électroniques. Le volume d'affaires a plus que triplé sous le règne de Mark Wössner, qui a attaqué le marché américain dès 1985.

« Bertelsmann est une entreprise européano-américaine avec des origines allemandes », explique Thomas Middelhoff dans *Die Welt* du 24 novembre. Sa germanité serait-elle un handicap ? *« D'une certaine façon, le groupe pourrait être basé à New York »*, affirment certains barons. M. Middelhoff a annoncé son intention de passer une semaine par mois outre-Atlantique et veut contruire un second building à Time Square, mais le déménagement du siège n'est pas d'actualité. Il a déjà déclenché une petite révolution en dévoilant la future nomination d'un non-Allemand au directoire.

LE POIDS DES BARONNIES

Historiquement très proche des socio-démocrates, Bertelsmann est organisé autour d'un système de fondation mis en place par Reinhard Mohn, figure tutélaire du groupe. Se refusant à céder aux sirènes du tout-capitalisme, M. Mohn, aujourd'hui âgé de soixante-dix-huit ans, a laissé, en 1977, 68,8 % de ses actions à la Fondation Bertelsmann, afin de réinvestir les profits dans le groupe, tout en récompensant chaque année des actions d'intérêt général.

« L'une des caractéristiques de Bertelsmann reste sa structure très décentralisée », affirme Rémi Sautter, codirecteur général de CLT-UFA. Un schéma qui donne une vraie latitude à tous les barons du groupe, mais obère parfois la mise en œuvre d'une stratégie plus globale. Quitte à ce que certaines filiales développent des produits concurrents et à ce que la quête d'un consensus, dans un directoire très diversifié, prenne du temps. *« Pour résister à ces forces centrifuges, M. Middelhoff devra être très fort »*, assure un membre du conseil de surveillance.

Malgré cela, en un an, le groupe a mené à marche forcée une politique d'acquisitions internationales. La plus importante, l'achat de l'éditeur américain Random House, en mars, lui a conféré le titre de premier éditeur anglophone mondial. Il s'est aussi lancé dans la bataille américaine de la « cyberlibrairie », en prenant 50 % du site Internet de Barnes & Noble. On lui prête aussi l'intention, jusqu'à présent démentie, d'acheter le network CBS.

Sur le Vieux Continent, AOL Bertelsmann Europe, filiale du premier service en ligne américain et du groupe allemand, a pris le contrôle de CompuServe Europe. Le groupe allemand compte lancer une librairie électronique paneuropéenne, BOL, et vient de sceller un partenariat avec l'italien Mondadori tout en [illegible] l'éditeur scientifique Springer Verlag (*Le Monde* du 26 novembre). Il négocie avec Havas [illegible] professionnelle. Pour couronner cette stratégie stakhanoviste de rachat, Bertelsmann est en pourparlers avec le géant de l'édition musicale, EMI, en vue d'une mégafusion (5,6 milliards de francs).

Lors de son discours d'investiture, le 30 octobre, le nouveau patron de Bertelsmann a défini ses deux priorités : augmenter la rentabilité du groupe et la diversification dans les nouveaux médias électroniques. C'est d'ailleurs grâce à sa pugnacité à convaincre le directoire de l'intérêt d'investir dans AOL (2 % actuellement) qu'il a été choisi comme le successeur de Mark Wössner. Au détriment de Michael Dornemann, dont les trois alliances dans la télévision, avec Canal Plus, Rupert Murdoch et Leo Kirch, ont toutes volé en éclats.

UNE IMAGE DÉGRADÉE

Thomas Middelhoff doit permettre à Bertelsmann de trouver un second souffle. Les magazines affichent une bonne santé financière ; l'ancien cœur de métier du groupe, les clubs de livres – dirigés par le frère de Mark Wössner –, marque le pas. Comme le pôle musical, BMG, qui a pâti de la crise asiatique. [illegible] difficile de trouver une sortie du bourbier capitalistico-financier de la chaîne [illegible] Première. Les investissements dans le numérique se traduiront par un déficit annuel de 1,4 milliard de francs. Aucun accord n'ayant pu être trouvé entre CLT-UFA et Kirch depuis le départ de Canal Plus, les spéculations vont bon train sur le retour de Rupert Murdoch ou l'entrée en scène de Deutsche Telekom dans Première.

Un audit du conseil McKinsey a récemment listé les faiblesses du groupe, jugeant *« insuffisant »* le rendement sur capitaux propres (13 %, moins que les 15 % fixés par la direction). A terme, Bertelsmann risque d'être gêné dans son expansion faute de financement. L'audit préconisait la création d'une holding coiffant Grüner und Jahr, les médias électroniques et l'édition ainsi que la mise sur le marché de 50 % des ces activités. Thomas Middelhoff a décrété que ce sujet resterait tabou. Mais pendant combien de temps le groupe Bertelsmann pourra-t-il se payer le luxe de rejeter une éventuelle entrée en Bourse ?

A ces faiblesses s'ajoute une dégradation de l'image de l'entreprise. Selon un sondage interne, un Allemand sur quatre estime que le maître incontesté de la [illegible] d'outre-Rhin pourrait constituer *« un danger pour la démocratie »*. Un choc pour les dirigeants alors que le magazine américain *Fortune* a hissé Bertelsmann au rang d'une des *« vingt-cinq entreprises les plus admirées du monde »*. Pour s'en convaincre, Thomas Middelhoff affirme que ses vrais concurrents sont désormais Time Warner et Disney. Voire Microsoft et les sociétés de télécommunications américaines.

Jean Edelbourgh, à Francfort et Nicole Vulser

Priorité à la rentabilité

Thomas Middelhoff a expliqué la stratégie de Bertelsmann, dans un entretien à l'hebdomadaire *Der Spiegel* du 16 novembre. *« En l'an 2000, le chiffre d'affaires de Bertelsmann proviendra pour près de la moitié des médias électroniques, alors que cette activité était pratiquement inexistante en 1985. » « En 2015, chaque Allemand passera une heure et vingt minutes par jour sur Internet, selon les estimations des experts. Nos abonnés à AOL aux Etats-Unis passent déjà plus d'une heure par jour sur le Net. AOL, aux Etats-Unis, compte parfois plus d'abonnés aux heures de grande écoute que CNN ne compte de téléspectateurs,* explique-t-il. *En Europe, l'équilibre va aussi se déplacer. »*

La stratégie de rachats n'est pas uniquement destinée à augmenter le périmètre du groupe : *« Nous sommes assez gros maintenant. Le management doit changer d'approche. La priorité doit être donnée à la rentabilité. (...) Chez Bertelsmann, il n'y a pas de stratégie de mise en place d'un monopole. Nous voulons être les meilleurs, mais pas les seuls sur nos marchés. (...) C'est d'ailleurs dans notre intérêt. »*

300 sociétés dans 50 pays

Présent dans la presse, l'édition, le multimédia, la télévision, l'édition musicale et l'imprimerie, le groupe installé à Gütersloh comprend plus de 300 sociétés réparties dans une cinquantaine de pays.

● **Chiffre d'affaires consolidé** 1997/1998 : 22,9 milliards de deutschemarks (+ 2,4 % par rapport à 1996/1997). Ce volume d'affaires se répartit entre quatre pôles principaux : la musique (BMG) (7,9 milliards, + 7,7 %) ; les livres (7,3 milliards, + 2 %) ; la presse et l'édition (Gruner und Jahr, 5,1 milliards, + 6,5 %) ; l'imprimerie (3,4 milliards, – 6 %). Le chiffre d'affaires n'inclut pas celui de CLT-UFA en 1997 (avec les 50 % du groupe audiovisuel, le chiffre d'affaires de Bertelsmann passerait à 27,5 milliards de marks). Géographiquement, Bertelsmann réalise 31 % de son chiffre d'affaires en Allemagne ; autant dans les autres pays d'Europe ainsi qu'aux Etats-Unis.

● **Résultat net après impôts** 1997/1998 : 1,12 milliard de marks (+ 9,8 % par rapport à 1996/1997).

● **Investissements** : 1,33 milliard de marks en 1997/1998.

● **Effectifs** : 57 807, dont 41 % en Allemagne, 29 % dans le reste de l'Europe, 23 % aux Etats-Unis et 7 % dans d'autres pays.

● **Actionnariat** : Fondation Bertelsmann (68,8 %), famille Mohn (20,5 %), Fondation Zeit (10,7 %).

PROFIL

RAPIDE ET SANS CHICHIS

AVANT de quitter la tête du groupe Bertelsmann, Mark Wössner, soixante ans, avouait : *« J'en ai tout simplement marre de ces journées de quinze heures. »* Une manière de prévenir son successeur, Thomas Middelhoff, que ses journées de président du directoire se termineraient fort tard. Le soir de sa nomination, il est effectivement rentré à 2 heures du matin : sa femme et ses cinq enfants l'attendaient avec une grande pancarte : « Papa, nous sommes fiers de toi. »

Thomas Middelhoff fait partie de ces rares exemples de l'espèce humaine qui, dès leur naissance, ne manquent de rien. Né il y a quarante-cinq ans en Rhénanie, il entre, après des études de sciences économiques à l'université de Münster en Westphalie, dans l'entreprise de son père. Il réorganise la production et force la délocalisation à l'étranger. Il aurait pu devenir le « junior » de papa et aspirer à sa succession. Mais, au bout d'un an, il quitte le cocon de l'entreprise familiale pour rejoindre Bertelsmann.

C'était en 1986. Il fait rapidement carrière. D'abord gérant de l'imprimerie Mohndruck, il est nommé en 1994 membre du directoire de la Bertelsmann AG, le cœur de l'empire du géant de la communication.

A Gütersloh, les heures vont à un rythme bien particulier. Thomas Middelhoff est, pendant un an, le stagiaire le mieux rémunéré du groupe. Il passe la plupart de son temps à New York et, minutieusement, y noue un réseau de contacts. Il réussit même le rachat de Random House, fleuron de l'édition américaine. Un joli coup pour son arrivée à la tête du groupe.

« Rapide, sans chichis, international », c'est ainsi que Thomas Middelhoff se caractérise. Ce qui se traduit dans sa manière de diriger. A l'intérieur de la maison, il préfère, par exemple, communiquer par messages électroniques. Les « Monsieur le Président », les « Salutations dévouées », sont mal vus : *« Je réponds illico à l'auteur qu'il peut se passer de tout cela »*, dit M. Middelhoff.

J. E.

AOL Bertelsmann vise l'Europe du Sud

AOL, premier service en ligne au monde avec quinze millions d'abonnés, refuse de croiser seul le fer avec les opérateurs européens de télécommunications engagés dans ce secteur (notamment Wanadoo, de France Télécom, et T-Online, de Deutsche Telekom). Et c'est toujours avec Bertelsmann qu'il devrait ouvrir prochainement des filiales en Espagne, en Italie et au Benelux.

L'américain s'est associé, en 1995, à l'allemand pour créer, à 50/50, AOL Bertelsmann Europe. *« Nous avons été séduits par l'implantation d'AOL mais aussi par son concept marketing, qui consiste à envoyer directement des kits de connexion »*, explique Bernd Schiphorst, le patron des nouveaux médias de Bertelsmann. L'entreprise revendique 2,2 millions d'abonnés à ses services AOL et CompuServe.

La stratégie commune à l'Allemagne, à la Grande-Bretagne et à la France, les trois pays qui comptent actuellement des filiales, est coordonnée, depuis le siège de Baar (Suisse). C'est là que sont négociés les accords avec les fournisseurs de contenus, comme celui du 16 novembre avec BOL (Bertelsmann), nouveau partenaire exclusif pour la vente de livres en ligne. En revanche, chaque filiale s'occupe de la commercialisation du service et de son adaptation locale.

Tout est affaire de positionnement marketing. AOL, le service *« qui s'adresse à la famille »*, a plutôt le vent en poupe grâce à de récents efforts publi-promotionnels. Il totalise 1,3 million d'abonnés – 500 000 en Grande-Bretagne, 200 000 en France et 700 000 dans les pays germaniques (Allemagne, Suisse et Autriche).

En revanche, CompuServe, récemment repositionné comme le produit Internet *« des professionnels »*, peine à augmenter son nombre d'abonnés (850 000 environ). Mais M. Schiphorst estime s'être offert, avec CompuServe Europe, *« une part de marché* [les internautes de jour] *que nous n'aurions jamais pu avoir avec AOL »*.

Florence Amalou

هكذا من الأصل

...ement aux Etats-
...multimédia. « En
...ette ou d'effre d'af-
...des médias électro-
...e-1-E. ● SA PRIORITE
sera d'améliorer la rentabilité
groupe, affectée par les mau
performances de BMG, des clu
livres et de la chaine de télévis
péage Première.

...e de rachats

...isé sur l'international et le multimédia
...nte, de l'édition musicale et des clubs de li...

...moins que les 15 % fix...
la direction). A terme, le ...
...risque d'être gêné da...
...expansion faute de financ...
...préconisant la cr...
...holding coiffant Gü...
...médias électroni...
...ainsi que la mise...
...de 50 % des ces ac...
...Middelhoff a déjà...
...resterait tabou. Ma...
...combien de temps le ...
...mann pourra-t-il ...
...de rejeter une ...
...en Bourse ?
...faiblesses d'aujou...

Priorité à la rentabilité

...explique la stratégie de Bertelsmann...
...Spiegel du 10 novembre, ...
...mann prévoyait pour ...
...que cette activité était ...
...Jusque-là, l'Allemand pe...
...Internet, selon les estim...
...ne passent déjà ...
...États-Unis compte pr...
...que CNN ne consti...
...équilibre un aussi vi...
...traditionnellement destinés au ...
...avec gros moyens ...
...La priorité doit être ...
...n'a pas de stratégie ...
...les meilleurs, mais pa...
...dans notre intérêt. »

...communication avec ...
...Quelle ...

Bertelsmann vise l'Europe du Sud

Le cinéma portable par Sony.

Glasstron + Lecteur DVD

Le Glasstron est la dernière révolution technologique de Sony. Avec ces lunettes, vous avez la sensation d'être face à un écran de 132 cm de diagonale, enveloppé par un son surround. Connecté sur un DVD Discman, il vous offre le meilleur du son et de l'image numériques et vous fait vivre toutes les émotions du cinéma.

SONY

La grève des cheminots devrait perturber le trafic une partie du week-end

En moyenne, seul un train sur trois circulait vendredi

Les organisations syndicales CGT et CFDT évoquent la probabilité d'une reconduction de la grève samedi 28 novembre. L'emploi reste au cœur des revendications des cheminots. Le président de la SNCF n'a pas réussi à apaiser le mouvement revendicatif. Selon un sondage *Le Parisien-Aujourd'hui*, 56 % des Français comprennent les grévistes. Didier Le Reste, secrétaire de la CGT-cheminots, en appelle au gouvernement.

L'APPEL à la responsabilisation lancé mardi 24 novembre par Louis Gallois, président de la SNCF, et l'assurance que le sujet de l'emploi serait abordé de facto au cours de la discussion sur les 35 heures, qui doit s'ouvrir le 14 décembre, n'ont pas fait fléchir les syndicats. Après la journée européenne d'action, lundi 23 novembre, et donc pour la deuxième fois cette semaine, la SNCF est en grève, depuis jeudi 26 novembre à 20 heures ; le mouvement devrait se prolonger au moins jusqu'à samedi 28, à 8 heures.

Seuls l'Eurostar, le TGV Thalys, la liaison Paris-Bruxelles-Amsterdam-Cologne, le TGV Paris-Lausanne-Berne-Zurich et la ligne A du RER fonctionnaient normalement vendredi matin. Sur les lignes TGV, il y avait un train sur deux sur Paris-Lille, un train sur trois sur les liaisons TGV Nord-Europe, TGV Atlantique, Sud-Est et TGV Province-province. De même, il ne roulait qu'un train sur trois sur les grandes lignes, mais la SNCF assurait que, dès vendredi soir, la desserte TGV et les trains grandes lignes devaient être renforcés d'une soixantaine de trains.

En région parisienne, il n'y avait qu'un train sur deux sur la ligne C du RER et un train sur quatre sur la ligne D, le trafic étant interrompu entre Paris-Gare du Nord et Paris-Gare de Lyon. La ligne B fonctionnait au tiers de ses capacités et n'assurait pas d'interconnexion en gare de Paris-Nord. Le service était normal sur la ligne A. Le trafic banlieue était de un train sur trois sur les gares de Paris-Montparnasse et Paris-Est, un train sur deux sur Paris-Saint-Lazare et seulement un train sur quatre sur Paris-Nord. En outre, le trafic était fortement perturbé dans la plupart des métropoles régionales, avec dessertes assurées en autocars.

Cette grève est effectuée à l'appel des fédérations de cheminots CGT, CFDT, FO, SUD-Rail et CFTC pour les contrôleurs, et les quatre premiers syndicats pour les agents de conduite. La CGT, la CFDT et FO ont aussi appelé les autres catégories de personnel de la SNCF à cesser le travail. En revanche, la Fédération générale autonome des agents de conduite (FGAAC) et la CGC n'appelaient pas à la grève. La FGAAC la juge prématurée.

L'action engagée est reconductible et devrait entraîner des perturbations sensibles sur l'ensemble du réseau. Malgré tout, une majorité de Français (56 %) reste favorable au mouvement des *cheminots, selon un sondage effectué* par CSA Opinion pour le compte du *Parisien-Aujourd'hui* (27 novembre) auprès de 1 001 personnes les 25 et 26 novembre. En revanche, note le quotidien, le *« capital sympathie semble s'émousser »*, car le mouvement déclenché au mois d'octobre, qui était lié aux problèmes d'insécurité, avait suscité près de 74 % d'*« opinions favorables »*.

Les organisations syndicales *sont toujours à la recherche d'une* action qui soit moins pénalisante pour les usagers. *« A la fin des années 80,* se souvient Denis Andlauer de la CFDT-Cheminots, *on avait eu recours à ce que l'on appelle la grève de la pince : les contrôleurs, dont les deux missions sont le contrôle et la sécurité des voyageurs, n'assuraient que cette dernière mission. La direction a porté plainte et obtenu gain de cause en justice. Celle-ci ayant jugé que les contrôleurs n'assuraient que la moitié de leur travail. »*

Sur les suites de la grève, les avis sont partagés. *« On constate une mobilisation de l'ensemble des personnels notamment dans les régions de Reims, Montpellier, Clermont-Ferrand, Paris-Rive-Gauche »*, soulignait la secrétaire générale adjointe de la CGT-Cheminots, Christiane Bedon, jeudi soir, à l'Agence France-Presse.

De son côté, Bruno Dalberto, secrétaire général de la CFDT-Cheminots, assurait que *« plus on s'enfonce dans la grève, plus elle se radicalise »*. S'exprimant sur France-Inter, vendredi matin, le responsable CFDT ajoutait qu'il était *« probable »* qu'*« un certain nombre d'assemblées générales »* de cheminots *« reconduisent »* la grève samedi. Enfin, Didier Le Reste, secrétaire de la fédération CGT-Cheminots, a déclaré, vendredi, sur RTL qu'*« il appartient à la direction de l'entreprise, y compris au gouvernement, de prendre la mesure des événements et de donner – enfin – des réponses aux motivations et aux revendications qui sont avancées »*.

François Bostnavaron

★ La SNCF invite les usagers à se renseigner sur le trafic en consultant le service Ligne Vocale Info Train au 08-36-67-68-69 (1,49 F/minute), le Minitel 3615 code SNCF, le numéro vert 0-800-15-24-24 (trafic Ile-de-France) ou les numéros régionaux.

Airbus et Boeing sont soupçonnés d'entente sur les prix

La Commission a ouvert une enquête

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

La Commission européenne enquête sur d'éventuelles ententes en matière de prix entre Airbus Industrie et Boeing. C'est ce qu'a confirmé, jeudi 26 novembre, Stefan Rating, le porte-parole de Karel Van Miert, commissaire chargé de la concurrence. La procédure, qui s'appuie sur l'article 85 du traité de Rome, est indépendante de celle conduite aux Etats-Unis par la FTC (Federal Trade Commission) qu'a révélée également jeudi le *Financial Times*. Des deux côtés de l'Atlantique, les « gendarmes de la concurrence » ont été alertés par le fait qu'en septembre, au Salon aéronautique de Farnborough (Grande-Bretagne), Noël Forgeard, l'administrateur-gérant d'Airbus Industrie, et Phil Condit, le PDG de Boeing, ont annoncé leur intention d'augmenter les prix de leurs avions.

Le soupçon de collusion a été presque immédiat. *« Nous sommes là face à un duopôle presque parfait, un vrai cas de figure »*, observe un haut fonctionnaire bruxellois. Depuis la fusion entre Boeing et Mac Donnell-Douglas en juillet 1997, que la Commission européenne s'était efforcée de quelque peu encadrer, les deux constructeurs sont seuls, produisant à peu près les mêmes gammes d'avions et se partageant à parts égales le marché mondial. Une situation où la neutralisation de la concurrence permettrait d'engranger de beaux profits sur le dos des compagnies aériennes et, au-delà, des voyageurs !

La Commission a écrit dès septembre à Airbus et à Boeing, leur réclamant tous les éléments d'information sur leur politique de prix, leurs coûts, leurs marges, leurs résultats, les rabais consentis aux compagnies, etc. Il s'agit d'une phase préliminaire de l'enquête au cours de laquelle les services de M. Van Miert s'efforcent de se faire une idée sur une éventuelle atteinte à la concurrence. S'ils estiment nécessaire d'instruire le cas plus avant, il leur reviendra d'apporter la preuve de l'existence d'un cartel. Les deux constructeurs ont répondu en octobre. *« De vrais pavés ; une masse de documents très substantiels que les services analysent »*, explique-t-on à la Commission. Aucun délai n'est imposé pour cette évaluation, mais, compte tenu de l'ampleur du dossier, il est peu probable que Bruxelles prenne une décision (classer ou bien instruire davantage) avant la fin de l'année. Rien ne laisse supposer pour l'instant que les investigations actuelles seront suivies d'une phase plus contentieuse. Apparemment, il n'y a pas eu de plaintes des compagnies, la Commission et la FTC, réagissant de leur propre chef à ces décisions de hausses des prix inattendues, venant d'opérateurs se livrant jusque-là à une concurrence féroce.

AVERTISSEMENT

On fait encore remarquer, à Bruxelles, que la DG 4 a choisi la voie très civilisée de la demande d'informations plutôt que celle du *« raid au petit matin blême »*, comme la réglementation communautaire l'y autorise. Cette préférence pourrait indiquer que, mis à part la situation de duopôle qui invite presque automatiquement au soupçon, les services bruxellois ne disposent pas d'informations signalant un comportement illégal. Considérée de la sorte, l'intervention de l'institution européenne revêt également un caractère préventif, les deux avionneurs étant ainsi avertis qu'ils sont surveillés de près et qu'aucun dérapage ne sera toléré.

Les deux enquêtes se poursuivent de manière parallèle. Apparemment, la FTC n'a pas averti la Commission et, en tout cas, n'a pas fait appel au *« processus de courtoisie active »* prévu par les accords transatlantiques. Les Américains auraient probablement fait appel à cette formule de coopération en cas d'interrogation sur une possible entente limitée au territoire européen ; mais, en l'occurrence, le risque à évaluer se situe bien à l'échelle de la planète.

Philippe Lemaître

La grande distribution française ne veut pas du bœuf britannique

EMBARGO OU PAS, le bœuf britannique risque de ne pas réintégrer de sitôt les linéaires des grandes surfaces françaises. Au lendemain de l'annonce de la levée prochaine, par la Commission européenne, de l'interdiction faite à la Grande-Bretagne depuis mars 1996 d'exporter sa viande rouge, les grandes enseignes sont quasi unanimes.

« On n'en vendait déjà pas avant l'affaire de la vache folle. Nous avons des contrats à long terme très satisfaisants avec nos partenaires éleveurs français », dit-on chez Carrefour. Discours identique chez Auchan, où seul était vendu, avant la crise, du boeuf écossais haut de gamme, « Angus ».

« Nous achetons ce que veulent nos clients, et, actuellement, ils ne veulent que de la viande française », constate-t-on chez Continent (hypermarchés du groupe Promodès). Casino souligne qu'il avait arrêté de vendre de la viande britannique *« dès avant la crise pour des raisons de qualité et* [qu']*il n'est pas question pour le moment de revenir sur cette décision »*.

Avant mars 1996, la Grande-Bretagne vendait surtout de la vache laitière réformée en France. Les contraintes qui vont lui être imposées pour lever l'embargo – seule sera autorisée l'importation de viande désossée provenant d'animaux âgés de 6 à 30 mois et nés après le 1er juillet 1996 (date d'interdiction des farines animales) –, devraient améliorer la qualité de la viande proposée.

D'où la position plus nuancée de Michel-Edouard Leclerc, le coprésident des centres du même nom, qui ne ferme pas définitivement la porte aux éleveurs britanniques. Le premier distributeur alimentaire de France renvoie la balle aux autorités françaises : *« Nous attendrons, pour prendre une décision, que le gouvernement ait clarifié sa position, et donne les raisons de son abstention lors du vote de levée de l'embargo. »* En s'abstenant, Jean Glavany, le ministre français de l'agriculture, a contribué à entretenir le soupçon qui pèse sur la viande britannique et, d'une certaine façon, à protéger la viande française.

UN LABEL UNIQUE EN EUROPE

Car la crise de la vache folle a fait largement les affaires des éleveurs français. Depuis mars 1996, leur part du marché intérieur de détail est passée de 75 % à 90 %. Les 10 % d'importations se partagent essentiellement entre les viandes allemandes et irlandaises. Les viandes de terroir, comme le charolais ou la limousine, ont contribué à cette reconquête. Mais la création du label « VF » (viande française) par les organisations professionnelles a été un coup de maître. Il s'est aujourd'hui imposé tant chez les bouchers de quartier que dans les grandes surfaces, et apparaît comme un cas unique en Europe. D'où le caractère *« prématuré »* de la levée de l'embargo, estime le porte-parole du Comité d'information de la viande (CIV), Louis Orenga, qui *« ne sent pas chez les Anglais un grand empressement à mettre en place une traçabilité à la française »*.

Revers de la médaille : cette sécurité, les consommateurs français la paient au prix fort. La viande de boeuf en France est plus chère, en moyenne de 17 %, que dans la plupart des autres pays européens. Les éleveurs anglais ont donc une arme redoutable à jouer, surtout en direction de la grande distribution : les prix.

Pour l'heure, Rémi Fourrier, directeur pour la France de British Meat, l'organisme de promotion de la viande britannique, estime que la reconquête des palais français passera d'abord par *« la restauration et surtout la restauration commerciale, qui trouvera dans nos produits un bon rapport qualité/prix, et où la viande bovine britannique entrera en concurrence avec les autres viandes de qualité importées en France (Irlande, Allemagne) »*. Des associations de consommateurs et de parents d'élèves demandent, avec le CIV, l'imposition du label « VF » aux cantines scolaires et d'entreprise.

Pascal Galinier

Le directeur général de Barclays démissionne

LA DEUXIÈME BANQUE BRITANNIQUE, Barclays, a annoncé, vendredi 27 novembre, la démission de son directeur général, Martin Taylor, et la nomination de Sir Peter Middleton comme successeur de l'actuel président, Andrew Buxton. Le groupe a précisé que son résultat imposable pour 1998 serait d'au moins 1,9 milliard de livres (18 milliards de francs), contre 1,7 milliard de livres en 1997. Les fonctions de M. Taylor seront assumées par M. Middleton en attendant la nomination d'un nouveau directeur général.

M. Taylor, quarante-six ans, avait rejoint la Barclays en janvier 1994. Très brillant, il est surnommé par la presse britannique *« Martin Two Brains Taylor »* (Martin deux cerveaux). Pour Simon Peters, analyste chez Paribas Capital Markets, la nouvelle est une surprise : *« Je pensais que quelque chose d'important se produirait pour Barclays plutôt l'an prochain. »* Pour beaucoup, ce départ traduit un désaccord stratégique. Une rumeur prêtait l'intention à Barclays de séparer ses activités de banque de détail et de marché. Elle a été démentie.

Bouygues accuse France Télécom d'abus de position dominante

LES PRATIQUES commerciales de France Télécom sont à nouveau mises en cause. Le 12 novembre, la direction de Bouygues Télécom a déposé une plainte pour abus de position dominante devant le Conseil de la concurrence. Le numéro trois du radiotéléphone en France accuse les responsables d'Itinéris, le service de téléphonie mobile de France Télécom, d'avoir mis en œuvre des tarifs *« prédateurs »*. Bouygues Télécom soupçonne par ailleurs des subventions croisées entre Itinéris et les 600 agences commerciales de France Télécom *« héritées du monopole dans le téléphone fixe »*.

SANS MARGE BÉNÉFICIAIRE

Bouygues Télécom accuse Itinéris d'avoir, pendant les fêtes de la fin d'année 1997, *« collé »* à son offre dite de « forfait intégral », en abaissant ses prix à un niveau tel qu'ils n'auraient pas permis de dégager une marge bénéficiaire. Pour Patrick Leleu, directeur général de la filiale du groupe de BTP, si Bouygues Télécom est dans son rôle en pratiquant *« des prix sportifs »*, ces derniers sont interdits à France Télécom, qui, avec *« 51 % du parc mobile »*, est l'*« opérateur dominant »* et a donc *« des devoirs »*. France Télécom rétorque qu'en situation de concurrence les prix sont libres.

En ce qui concerne le réseau des agences commerciales de France Télécom, Bouygues Télécom veut savoir si Itinéris paye les prestations commerciales réalisées par celui-ci à leur juste prix. Jeudi 26 novembre, lors d'une intervention à la Semaine des télécoms, à Paris, Didier Quillot, directeur commercial de France Télécom Mobiles, a indiqué que *« les agences représentent un peu moins de 40 % »* des ventes dans la téléphonie mobile. Le groupe assure que les prestations de ces agences sont facturées au prix du marché.

La question de la transparence des comptes de France Télécom est récurrente depuis des années, dans la mesure où le groupe ne publiait pas de comptes séparés pour ses activités mobiles. Ils devraient l'être pour la première fois à l'issue de l'exercice 1998.

Mercredi 25 novembre, dans son discours d'ouverture de la Semaine des télécoms, Jean-Michel Hubert, le président de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), a d'ailleurs tenu à souligner l'importance de ce sujet en indiquant que *« la disponibilité de comptes fiables et précis sur les activités mobiles »* de France Télécom *« constituera un outil nécessaire »*.

Philippe Le Cœur

CAHIERS DU CINEMA
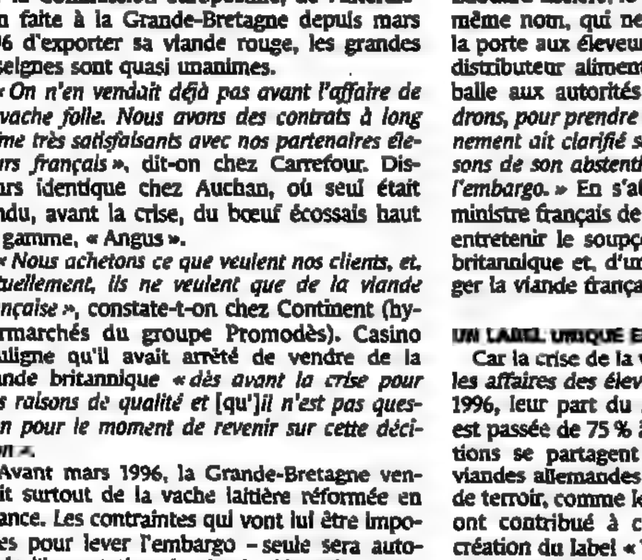
L'ENNUI DE CÉDRIC KAHN : PASSION INFERNALE
ENTRETIEN AVEC IMAMURA
530
USA
SCORSESE EN TOURNAGE
LE RETOUR DES COMÉDIES
RENCONTRE AVEC TODD HAYNES
DÉCEMBRE 1998
CAHIERS DU CINÉMA
Chez votre marchand de journaux

www.lemonde.fr/foot/
LE FOOTBALL EN DIRECT SUR INTERNET
Suivez en direct sur le site Web du *Monde*
- les matches du championnat de France 1998-1999 (première division)
- les matches des coupes d'Europe
- les matches de l'Euro 2000
Résultats, classements, analyses

Les dérives financières de la province du Guangdong altèrent le crédit de la Chine

Les rivalités entre Pékin et Canton enveniment le dossier

La mise en faillite de la *Guangdong International Trust and Investment Company* (Gitic), le holding provincial créé en 1980 pour canaliser les investissements étrangers et financer le développement local, continue à déstabiliser le système financier de la Chine. De la manière dont elle sera liquidée, la Gitic est un test capital pour la poursuite du financement par l'étranger d'une partie de l'économie chinoise.

CANTON
de notre envoyé spécial

La ville la plus riche de Chine encaisse le choc dans un silence crispé. La presse locale n'en souffle mot : *instruction des sphères supérieures du Parti*. Les officiels de la municipalité se terrent, quand ils n'ont pas *été évincés*. Les banquiers étrangers distillent quelques confidences, mais à condition de ne pas être cités. Il flotte un drôle de malaise à Canton, figure de proue du capitalisme de la Chine du Sud et capitale d'une province (le Guangdong) qui produit un dixième de la richesse nationale et génère 40 % des exportations du pays.

Et pour cause ! Tout ne tourne plus ici très rond depuis que les autorités pékinoises ont décidé, le 6 octobre, la mise en faillite de la *Guangdong International Trust and* Investment Company (Gitic), le holding provincial créé en 1980 pour canaliser les investissements étrangers et financer le développement local. La nouvelle a connu un énorme retentissement (*Le Monde* du 14 octobre). Elle a surtout fâcheusement douché le béguin chinois de la communauté financière internationale, notamment à Hongkong où se concentre une grosse partie des imprudents créanciers.

Pékin a décidé de crever l'abcès après avoir pris la mesure de l'ampleur d'une dette étrangère – 2,4 milliards de dollars (13,2 milliards de francs) – que la Gitic était bien incapable d'honorer. La société a été placée sous administration de la Banque de Chine, qui a fixé la *date limite du 6 janvier pour l'enregistrement* de l'ensemble des créances. La dette fonnellement déclarée auprès de l'administration des changes sera remboursée, mais l'incertitude demeure sur le sort de la *dette non déclarée, une pratique* de camouflage dont la Gitic était coutumière.

La manière dont sera liquidée la Gitic est un test capital pour la poursuite du financement étranger de l'économie chinoise. Mais il s'agit d'une opération à double tranchant. Une lecture optimiste de l'affaire consiste à souligner la résolution de Pékin à assainir cette galaxie des ITIC (International Trust Investment Companies), mise en place dès le *début de la réforme économique* pour contourner un système bancaire archaïque.

> « On ne prêtera plus les yeux fermés sous prétexte qu'il s'agit d'une société adossée à une institution »

Adossées à des banques d'Etat ou des collectivités locales, les ITIC ont joué un rôle-clé de véhicules d'investissements jusqu'au jour où une cascade d'opérations hasardeuses, *souvent spéculatives*, a plombé leurs comptes dans un contexte de crise asiatique. Le gouvernement s'est donné jusqu'au 31 mars prochain pour définir un plan de restructuration du secteur. On lui prête l'intention de réduire leur nombre de 240 à une quarantaine. Ce grand nettoyage ne pourrait que restaurer la crédibilité de Pékin.

Mais il y a aussi une lecture pessimiste. La mésaventure de la Gitic peut en effet durablement altérer la perception du « risque chinois » par les créanciers étrangers. Si ces derniers ont souvent faire preuve d'une légèreté coupable dans leur empressement chinois, ils *ont été maintenus* par leurs interlocuteurs dans l'illusion permanente que la dette de telle province ou telle *municipalité* était souveraine. Du coup, après les naïvetés d'hier, l'heure est à la filosité. Qu'il s'agisse de lever des fonds sur la Bourse de Hongkong ou de quérir des financements bancaires, les sociétés chinoises se heurtent *aujourd'hui à une bouderie générale*. C'est leur image qui est cassée.

A l'échelle de Canton, le retournement d'attitude est évident. « *Mon siège me demande de ne plus prêter à des banques de la province du Guangdong* », dit un banquier étranger, *qui avoue par ailleurs avoir refusé* de renouveler des lignes de crédit à trois sociétés chinoises ayant des dépôts à la Gitic. « *On sera désormais infiniment plus prudent*, ajoute un autre banquier. *On ne prêtera plus les yeux fermés sous prétexte qu'il s'agit d'une société adossée à une institution. Il est vrai qu'on avait été jusque-là laxiste. On pensait que le risque serait assumé en dernier ressort par la banque centrale. Ce sera très différent maintenant.* »

A cette crise de confiance s'ajoute le soupçon d'une manœuvre politique qui jette le doute sur les véritables motivations de Pékin dans cette affaire. Il est, en effet, un secret de Polichinelle que les mécomptes de la Gitic ont fourni le prétexte au gouvernement pour « se payer » le Guangdong, province dont l'autonomisme lancinant a été dopé par son insolent succès économique. Culture contre culture : marchands du Sud, contaminés par Hongkong, contre bureaucrates du Nord, obsédés par la centralité de l'empire.

« *Les Cantonais ont vécu la fermeture de la Gitic avec un sentiment d'injustice, car les dérives financières s'observent aussi dans d'autres provinces qui n'ont pas été sanctionnées* », dit un journaliste local. Un fait accrédite cette thèse d'une bribade anti-cantonalise : dans les semaines qui ont précédé la fermeture de la Gitic, les dirigeants de la province avaient proposé de débloquer 2 milliards de dollars pour rembourser une partie des dettes. Or Pékin a refusé ce plan de sauvetage comme s'il voulait à tout prix « *faire boire le bouillon aux Cantonais* », selon la formule d'un observateur étranger.

La province s'en remettra-t-elle ? Pour l'instant, elle fait le gros dos en *espérant qu'au raidissement centralisateur* actuel succédera – comme de coutume dans les cycles chinois – une relance de l'initiative locale. En attendant, il faut essuyer les plâtres : problèmes de trésorerie des entreprises chinoises créancières de la Gitic aujourd'hui abandonnées par les banques étrangères, dysfonctionnements des sociétés mixtes dont la Gitic était partenaire, montages financiers remis en cause pour certains grands projets d'infrastructure, etc.

Mais personne ne veut vraiment poser la question : et si « l'affaire Gitic » n'était que la première salve d'un plan de Pékin visant à minorer à terme la place de Canton dans le développement chinois ?

Frédéric Bobin

Les banques de Hongkong ébranlées par l'affaire Gitic

Un nombre croissant de groupes chinois sont en difficulté et ne peuvent plus jouer sur deux tableaux pour leur financement

HONGKONG
correspondance

Depuis l'annonce de la faillite, début octobre, de la holding chinoise Guangdong International Trust and Investment Company (Gitic), les banques de Hongkong sont en émoi. Découvrant à cette occasion que ce qui apparaissait comme un risque souverain est devenu un risque commercial classique, elles ont refusé de renouveler les crédits de ces émanations locales de groupes chinois, ou l'ont fait à des conditions prohibitives, ce qui a déclenché une crise de liquidités.

Quelques semaines plus tard, deux filiales du gouvernement provincial du Fujian, Hop Kin Engineering Development et China Fujian Engineering, ont mis la clé sous la porte. Et chaque jour apporte son lot de défauts de paiement ou d'augmentations de capital précipitées visant à honorer *in extremis* des *engagements arrivant à échéance*.

Car les groupes publics chinois avaient multiplié ces *window companies* chargées d'emprunter de l'argent sur un territoire qui présente un avantage notable : à Hongkong, ces sociétés ne sont pas soumises à l'agrément de la SAFE, l'administration centrale des changes de Chine populaire. Aussi n'ont-elles pas manqué d'user et d'abuser de cette oasis de liberté, certaines pour se diversifier tous azimuts, d'autres pour spéculer sur l'immobilier et la Bourse au pic du marché. « *Certaines ont multiplié le nombre de leurs banquiers pour à la fois les mettre en concurrence et maximiser l'effet de levier* », explique Didier Balme, patron de la BNP à Hongkong.

Quel est le degré d'exposition des banques de Hongkong à ce risque chinois off shore ? Interrogée sur cette question, la Hongkong and Monetary Authority, qui a déjà fait son enquête, refuse de répondre. Cette absence de transparence nourrit aujourd'hui un fort soupçon : « *L'importance de la dette off shore de la Chine est telle que l'on pressent que son endettement extérieur total est très supérieur au chiffre officiel de 65 milliards de dollars, issu des déclarations à la SAFE* », explique un banquier européen à Hongkong. Qui ajoute : « *On se retrouve aujourd'hui à l'égard de la Chine dans la situation dans laquelle on était, il y a un an, à l'égard de la Corée.* »

« NE PAS TOUT CASSER »

En clair, ce qui hier était loué comme « *le pôle de stabilité de l'Asie* » fait désormais peur. Même à Hongkong, on ne sait plus ce qui, en Chine, est garanti et ce qui ne l'est pas. Combien d'autres Itics tomberont, laissant derrière elles des milliards de dollars d'impayés ? « *Pékin vient de prendre conscience qu'il ne pouvait pas tout casser*, répond Didier Balme, de la BNP. *Il y aura certes de nombreuses liquidations de petites sociétés, notamment à Hongkong. Mais il ne lâchera plus de bombe comme Gitic.* »

En attendant, l'évaluation classique du risque commercial n'est pas, dans le cas présent, un exercice simple : « *On nous demande à Pékin de prêter sur la base de la valeur intrinsèque des sociétés*, raconte un banquier de Hongkong. *Mais qui est capable de dire ce que valent ces sociétés sans le soutien de leur actionnaire ?* »

Valérie Brunschwig

OPEL CORSA SIOUX : 49 950 F*

Jusqu'à 930 km** avec un seul plein

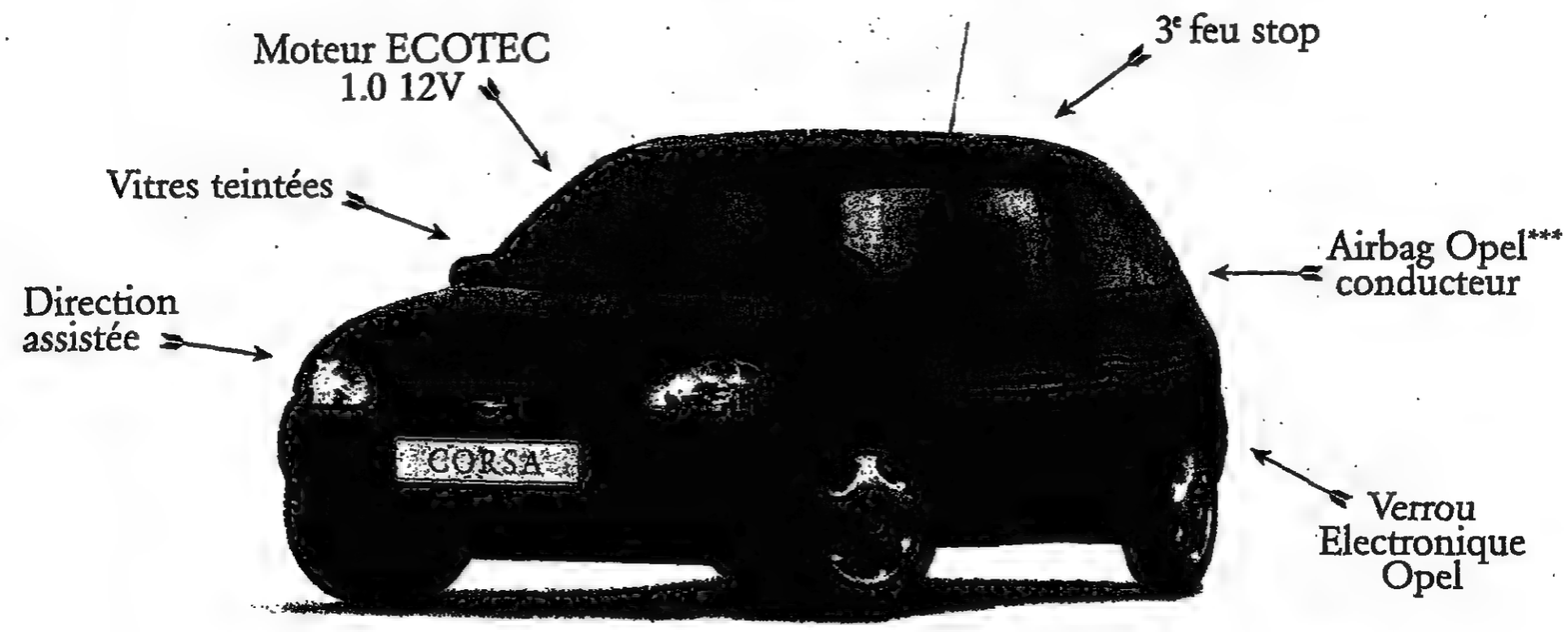

OFFRE EXCEPTIONNELLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1998

*Corsa Sioux 1.0 12V 3p. à partir de 49 950 F au lieu de 54 950 F (hors options). Offre Opel de 5 000 F déduite, non cumulable réservée aux particuliers, valable jusqu'au 31/12/98. Tarif au 27/07/98. AM 99. **Consommation (l/100 km) extra urbaine : 4,9 (CE 93/116 : 7,7 / 4,9 / 5,9).***Marque déposée, coussin gonflable de sécurité.

OPEL

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE OPEL

Trois télévisions publiques européennes fausseraient la concurrence

L'Espagne, l'Italie et la France, qui financent leurs chaînes avec l'argent public et la publicité, vont devoir donner à la Commission européenne « leur définition du service public ». Les autres pays échappent à la procédure

LES CHAÎNES publiques de télévision, qui tirent une part importante de leurs ressources de la vente d'espaces publicitaires, sont dans le collimateur de la Commission européenne. Karel Van Miert, le commissaire européen à la concurrence, a annoncé, mercredi 25 novembre, l'ouverture, d'ici un mois, d'une enquête sur le financement des télévisions publiques française, italienne et espagnole accusées par leurs concurrentes privées (TF 1 en France, Berlusconi en Italie et Telecinco en Espagne) d'utiliser l'argent public pour pratiquer une *« concurrence déloyale »* (*Le Monde* du 27 novembre).

C'est dans ces trois pays que les chaînes publiques ont historiquement ouvert le plus largement leur antenne à la publicité, révèle une étude publiée, jeudi 26 novembre, par l'agence Média Carat Expert. La situation de l'audiovisuel public dans les pays latins se distingue de celle en Europe du Nord, où l'accès des annonceurs aux antennes publiques est contrôlé par des règles sévères.

LE PARI DE L'AUDIENCE

En Allemagne, les deux chaînes ARD et ZDF peuvent diffuser vingt minutes de publicité par jour avant 20 heures en semaine, sauf le dimanche. En Grande-Bretagne, la BBC 1 et la BBC 2 sont interdites de publicité. Le financement de la télévision publique dans ces pays est donc largement pris en charge par les contribuables. La redevance concourt à 75 % du budget de ces chaînes en Allemagne et à 81 % outre-Manche.

Si ce choix politique a la vertu de garantir clairement aux yeux des téléspectateurs le statut de « chaîne publique » en préservant l'antenne de toute pollution commerciale, le budget des téléspectateurs s'en ressent. En Allemagne, la redevance a atteint 1 100 francs en 1997, ce qui *traduit une progression de 75 % en* dix ans. Aujourd'hui elle permet à l'ARD et à la ZDF de fonctionner avec un budget deux fois et demie plus élevé que celui de France Télévision, sans lui garantir pour autant d'accéder au même niveau d'audience. Au Royaume-Uni, *a contrario*, chaque propriétaire de télévision paie 832 francs – une quote-part qui devrait augmenter dans les deux ans à venir – pour financer la BBC, qu'il regarde avec constance.

La situation en France, en Italie et en Espagne, les trois pays sous le regard de l'autorité communautaire, est différente. Dans le Sud, ils ont fait le pari de l'audience. De fait, les chaînes publiques attirent près de la moitié des téléspectateurs, alors qu'en Allemagne, par exemple, l'ARD rassemble 15 % en moyenne des téléspectateurs (la BBC 1 est une exception, avec 31 % d'audience). Les chaînes latines puisent largement dans le marché publicitaire tout en sollicitant le téléspectateur. En France, les chaînes publiques concentrent 30,3 % des dépenses effectuées par les annonceurs à la télévision (18,2 milliards de francs, selon Zenith Media), mais, en 1997, chaque possesseur de récepteur devait acquitter 700 francs par an de redevance. En Italie, les trois chaînes de la RAI attirent 32 % des investissements publicitaires disponibles (5,814 milliards de lires en 1997), mais chaque détenteur de poste de télévision doit payer 549 francs par an. Face à cette ambivalence, M. Van Miert – qui entend veiller à ce que le financement des chaînes publiques *n'altère pas les conditions d'échange et de concurrence au sein de l'Union* – compte *« demander à ces trois pays* [la France, l'Espagne et l'Italie] *de donner leur définition du service public »*. Les secteurs audiovisuels français et italien fonctionnent à peu près sur le même modèle budgétaire. C'est en Espagne que le poids de la publicité bat des records, puisque les annonceurs financent les deux tiers de la TVE et des télévisions autonomes (Autonomicas). En l'espèce, le large recours au marché publicitaire, s'il ne garantit pas l'équilibre économique de TVE *« largement déficitaire »*, selon Carat Expert, est parvenu à en faire le leader en part d'audience.

C'est donc au moment où la concurrence entre opérateurs s'accroît que les chaînes privées considèrent d'un œil jaloux le soutien financier apporté par les téléspectateurs à leurs concurrentes. Les places en Europe pour accéder aux nouvelles techniques de diffusion (câble et satellite) sont coûteuses et nécessitent de gros investissements. TF 1, Telecinco, comme les chaînes de Silvio Berlusconi viennent d'indiquer qu'elles allaient se battre pour mettre la main sur cet argent qui pour l'instant leur échappe : un « gâteau » évalué à plusieurs milliards de francs.

Florence Amalou

Une fracture Nord-Sud

LES TÉLÉVISIONS PUBLIQUES DANS CINQ PAYS EUROPÉENS EN 1997

	PARTS D'AUDIENCE	REDEVANCE
ROYAUME-UNI		832 francs
BBC 1		
BBC 2	11,5 %	
TOTAL	42,8 %	
ALLEMAGNE		1 140 francs
ARD	15,1 %	
ZDF	14 %	
ARD III	12 %	
TOTAL	41,1 %	
FRANCE		700 francs
FRANCE 2	24,7 %	
FRANCE 3	17,3 %	
LA 5/ARTE	3,4 %	
TOTAL	45,4 %	
ITALIE		549 francs
RAI 1	23 %	
RAI 2	16,2 %	
RAI 3	9,7 %	
TOTAL	48,9 %	
ESPAGNE		
TVE 1	25,8 %	
LA 2	8,6 %	
TV "autonomicas"	17,4 %	
TOTAL	51,8 %	

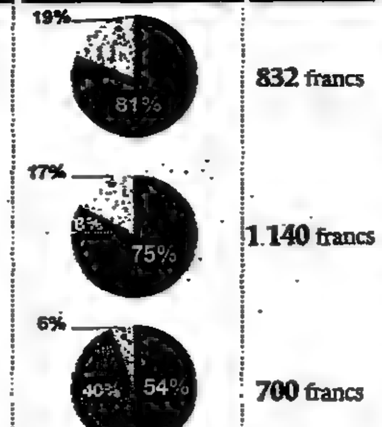

Le Royaume-Uni et l'Allemagne, qui recourent clairement à l'argent de la redevance, échappent aux suspicions de Bruxelles.

Source : CARAT EXPERT

L'AACC et la publicité sur France Télévision

Pour l'Association des agences conseil en communication (AACC), la réduction de 2,2 milliards de francs de la publicité sur France Télévision ne devrait *pas se traduire par des « reports importants vers d'autres médias »*, la publicité à la télévision étant *« encore insuffisamment développée en France »*. TF 1 et M 6 devraient en profiter, les chaînes thématiques ne bénéficiant que d'*« investissements de complément »*. La presse magazine peut aussi tirer son épingle du jeu. La raréfaction du volume de publicité sur France Télévision devrait s'accompagner d'*« un coût orienté à la hausse »* de ses spots, l'incapacité à financer de nouveaux programmes aboutissant à *« des difficultés »* de tous ordres.

DÉPÊCHES

■ **CÂBLE : Canal J, chaîne pour la jeunesse, a été retirée du plan de service du réseau câblé de Metz,** pour être remplacée, jeudi 26 novembre, par Télétoon. Grâce à la mobilisation de plus de 12 000 personnes, Canal J a pu maintenir sa diffusion auprès de neuf des dix-huit communes de l'agglomération messine. La chaîne est désormais reçue par 17 000 abonnés, contre 54 000 abonnés auparavant.

■ ***MULTIMÉDIAS* : Production Marcel Dassault a été rebaptisée Dassault Multimédia.** La filiale de la Financière et immobilière Marcel Dassault, *dirigée* depuis 1994 par Thierry Dassault, est actionnaire de plusieurs sociétés spécialisées dans l'édition électronique et le multimédias : Infogrames, Infonie, CD et Co, Cibox-LCI et la station BFM. Dassault Multimédia prévoit de développer des synergies entre ces sociétés et le Groupe Dassault.

■ **PUBLICITÉ : Young & Rubicam Inc a introduit une nouvelle tranche de son capital à la Bourse de New York,** mercredi 25 novembre. Dix millions d'actions ont été mises en vente au prix de 29,5 dollars. En avril, le groupe américain avait vendu au public une première tranche de 25 % de son capital (*Le Monde* du 14 mai).

■ **Le groupe français Publicis proposera le rachat de 10 % de son capital** lors de son assemblée générale extraordinaire du 11 décembre, selon un avis financier publié vendredi 27 novembre. Cet investissement est évalué à 750 millions de francs et devrait porter sur 790 824 actions. Il intervient alors que le groupe se réorganise pour que la totalité des ses activités publicitaires soit cotée à la Bourse de Paris (*Le Monde* du 10 novembre).

■ **Le leader mondial américain Omnicom** (BBDO Worldwide, DDB Needham et TBWA Worldwide) est en discussion avec le groupe britannique Abbott Mead Vickers Plc (AMV) pour l'acquisition de la totalité du capital de cette agence dont le groupe détenait déjà 27,7 % d'AMV. – (*Bloomberg*.)

L'image des journalistes s'améliore auprès des chefs d'entreprise

FAUT-IL s'en réjouir ? L'image des journalistes auprès des chefs *d'entreprise s'améliore*, selon une étude réalisée par le cabinet Deloitte et Touche avec le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ) et Entreprises et médias, regroupement de directeurs de la communication. Un dirigeant sur deux a une bonne image des journalistes, surtout de la presse économique et spécialisée. Ils apprécient la presse écrite et la presse nationale, alors qu'ils ont une image négative de la presse locale et de la télévision.

Il semble que les relations entre les deux mondes sont plutôt en train de se normaliser. *« C'est un regard sans passion et sans grandes illusions que jettent les chefs d'entreprise sur les journalistes »*, commente Jean-Marie Charon, chercheur au CNRS, spécialiste de la presse. Le regard des journalistes sur les entreprises était beaucoup plus sévère, selon une étude réalisée par les mêmes partenaires en 1996, les informations livrées étant jugées souvent incomplètes, subjectives et peu fiables.

NOTORIÉTÉ ET CONNIVENCE

Près de la moitié des dirigeants interrogés rencontrent la presse deux à cinq fois par an et 22 % une fois par mois. Ces rencontres sont soigneusement préparées par des discussions avec des collaborateurs, le responsable des relations presse, et par la consultation de dossiers. 38 % des entreprises déclarent avoir mis en place une base de données concernant les journalistes avec lesquels elles sont le plus souvent en relation.

Près des deux tiers ont un service de relations avec la presse et 83 % ont mis en place des règles de contacts avec les journalistes. Dans certains cas, les collaborateurs n'ont pas le droit de parler *« librement »* aux journalistes et doivent d'abord les mettre en relation avec le service de presse. Le plus souvent, ils sont habilités à parler aux journalistes, à condition d'en référer au service de presse.

Plus de la moitié des entreprises reconnaissent avoir eu un conflit avec des médias, souvent resté *« ponctuel et sans suite »*. Ils reprochent aux journalistes de ne pas tenir compte de l'impact de ce qu'ils publient sur les collaborateurs de l'entreprise, *sur les conséquences* pour l'avenir, ni même, mais dans une proportion moindre, sur l'image personnelle des dirigeants. Les qualificatifs qui viennent à l'esprit à propos des journalistes sont : *« à la recherche du scoop »* – ce qui ne semble pas être perçu comme une qualité – et *« superficiels »*. Les qualificatifs *« influençables »* et *« compétents »* arrivent au même niveau, celui de *« rigoureux »* en dernier.

On leur reproche de contribuer *« à la propagation de la pensée unique »*, d'être *« surtout soucieux de leur notoriété »*, de ne pas savoir *« reconnaître leurs erreurs »*, d'être de *« connivence »* avec le pouvoir politique, mais pas avec le pouvoir économique. Ils reconnaissent cependant qu'ils *« participent à l'éducation des citoyens »* et *« sont garants d'une certaine forme de transparence »*.

61 % des entreprises n'organisent pas de voyages de presse et seulement 10 % d'entre elles déclarent offrir des cadeaux aux journalistes. Près d'une *société sur deux* a recours à leurs services pour animer des débats, un tiers d'entre elles pour préparer des dossiers *« à usage de communication interne ou externe »* ou pour réaliser des audiovisuels.

S'ils étaient des animaux, les journalistes seraient un renard (21 %), un papillon (12 %), un vautour (10 %), un chat ou une taupe (8 %), voire une vipère (7 %). Seulement 2 % voient dans le journaliste un chien, qualificatif choisi par François Mitterrand après le suicide de Pierre Bérégovoy, et 4 %, un rat.

Alain Salles

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **AÉROSPATIALE : la société aéronautique a remporté un contrat de 2,65 milliards de** francs auprès de l'Agence spatiale européenne, portant sur le *développement* d'un véhicule de transfert spatial automatique (ATV).

● **RHÔNE-POULENC/HOECHST : les deux groupes pharmaceutiques** devraient réunir en début de semaine prochaine leurs conseils d'administration et les comités d'entreprise pour présenter la lettre d'intention détaillant les modalités de leur fusion.

● **AIR LIQUIDE : le groupe français de gaz industriels a** conclu un accord, jeudi 26 novembre, avec son concurrent britannique BOC, en vue de lui racheter, pour un montant de 112 millions de livres (1,1 milliard de francs), ses activités au Benelux et en Allemagne.

● **VIAG : le conglomérat allemand** a annoncé, vendredi 27 novembre, sa fusion avec le groupe suisse *Alusuisse Lonza*. L'opération se fera sur la base d'échange d'actions.

● **DAIMLERCHRYSLER : le groupe automobile** a annoncé, *mercredi 25 novembre, qu'il allait* investir près de 1 milliard de rands (997 millions de francs) dans son usine Mercedes Benz de East London, en Afrique du Sud.

SERVICES

● **VIVENDI : Esther Koplowitz, une milliardaire espagnole** qui estla principale actionnaire du *numéro deux du bâtiment espagnol* Fomento de Construcciones y Contratas (FCC), a fait son entrée jeudi au conseil d'administration de Vivendi. Son arrivée fait suite au rachat, début octobre, de *49 % du holding de contrôle de FCC par Vivendi.*

● **MONOPRIX : la direction de Monoprix** (groupe Galeries Lafayette) a annoncé la *suppression de 300 emplois sur* les 1 300 que compte le siège du groupe à Paris. Ces suppressions se feront *« sans licenciements »*, a précisé la direction.

FINANCE

● **CRÉDIT LYONNAIS : la banque a cédé, avec plus-value,** la participation résiduelle de 13,46 % qu'elle possédait dans le *groupe de restauration Flo à « une quarantaine d'investisseurs institutionnels français et étrangers ».*

● ***MACIF* : la mutuelle, qui assure 4,7 millions de véhicules particuliers,** et compte 4 millions de sociétaires, va distribuer des crédits hypothécaires conçus par le Crédit immobilier de France. Sa *société foncière (ex-Trema),* responsable des lourdes pertes de 1994, sera bénéficiaire pour la première fois en 1998.

● ***MARSEILLAISE DE CRÉDIT* : la commission des finances de l'Assemblée nationale** a rejeté, mercredi, l'article du collectif budgétaire accordant une garantie de l'Etat de 435 millions de francs au repreneur *de la Marseillaise de* Crédit, la banque Chaix (groupe CCF).

RÉSULTATS

■ ***USINOR* : *Francis Mer,* président du groupe sidérurgique,** a déclaré dans un entretien au quotidien *L'Agefi*, vendredi, que le résultat du 4e trimestre sera affecté *par l'effondrement du marché de* l'acier.

■ **HITACHI : le groupe japonais** a annoncé, jeudi, une perte nette de *142 milliards de yens (6,39 milliards* de francs) sur les six premiers mois de son année fiscale 1998-99, la première dans l'histoire du groupe.

■ **NESTLÉ : le groupe agroalimentaire suisse** a réalisé un chiffre d'affaires de 59,2 milliards de francs suisses (239,8 milliards de francs) sur dix mois, en hausse de 4 %.

★ Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».
www.lemonde.fr/bourse

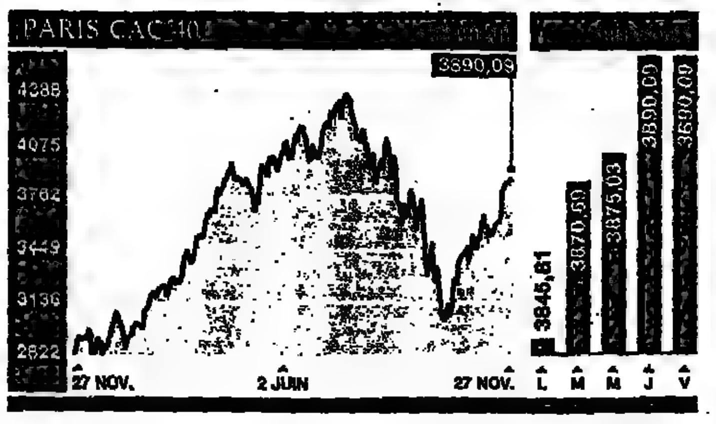

Indices boursiers

Europe 10h15 ▶	Cours 27/11	Var. % 26/11	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	[illegible]	1,06	29,72
SBF 120	[illegible]	0,99	27,74
SBF 250	[illegible]	—	—
SECOND MAR.	[illegible]	—	—
MIDCAC	[illegible]	—	—
LONDRES FT100	[illegible]	0,09	12,17
AMSTERDAM AEX	[illegible]	1,13	23,39
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,34	36,02
FRANCFORT DAX	[illegible]	1,32	17,83
MADRID IBEX35	[illegible]	1,41	33
MILAN MIB30	[illegible]	0,83	32,10
SUISSE SMI	[illegible]	0,52	13,19
STOXX 666	[illegible]	0,70	—
EURO STOXX 326	[illegible]	[illegible]	—
STOXX 50	[illegible]	0,65	—
EURO STOXX 50	[illegible]	0,85	—

Monde ▶	Cours 26/11	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	0,14	17,78
SP 500	[illegible]	0,32	22,80
NASDAQ	[illegible]	0,98	26,42
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	1,18	−24,54
JOHANNESBURG	[illegible]	−0,29	−13,57
MEXICO BOLSA	[illegible]	−0,24	−30,28
SANTIAGO IPSA	[illegible]	—	—
SAO PAULO BOU.	[illegible]	—	—
TORONTO TSE I.	[illegible]	−0,66	−2,58
ASIE 10h15	27/11	26/11	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	−3,16	7,81
HONGKONG H.	[illegible]	0,64	0,52
SÉOUL	[illegible]	−4,10	22,01
SINGAPOUR ST.	[illegible]	0,01	−7,78
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,52	5,94
TOKYO NIKKEI	[illegible]	−0,89	−0,33

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 26/11	Var. % 25/11	Var. % 31/12
EXCO	498	+20,96	−0,80
CPR	275	+10,44	−43,87
LABINAL	1380	+8,57	−10,85
RENAULT	247,92	+7,78	+46,42
IMETAL	527	+7,55	−29,54
ROCHETTE (LA)	17,50	+7,38	−30
WORMS (EX.SOM	56,90	+7,28	—
THOMSON-CSF	227	+7,07	+19,66
STRAFOR FACOM	364	+6,66	−7,46
ECIA	625	+6,58	−31,81

Baisses ▶	Cours 26/11	Var. % 25/11	Var. % 31/12
CHARGEURS	295	−3,21	−18,06
CIMENTS FRANC.	346	−3,14	+50,64
SIMCO	498	−2,36	+22,96
GRANDVISION	127,30	−2,07	−48,58
FINEXTEL	126,50	−2,03	+12,09
FRANCE TELECO.	412	−1,90	+88,92
EURO DISNEY	8,15	−1,80	+16,42
PERNOD-RICARD	390	−1,49	+11,86
ESSILOR INTL	2280	−1,46	+26,66
CERUS EUROP.R	40,40	−1,46	+17,10

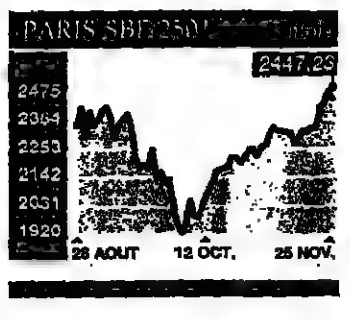

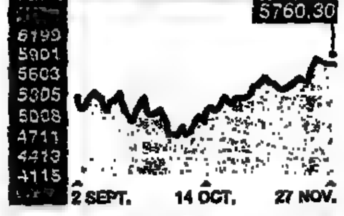

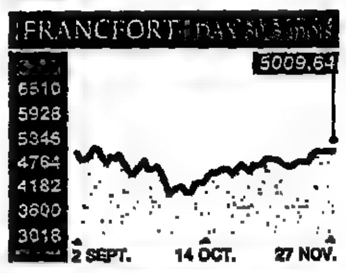

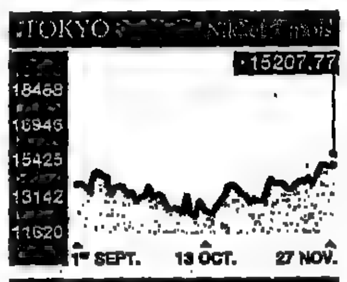

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

VENDREDI 27 NOVEMBRE, après deux séances de hausse, la Bourse de Paris marquait dans la matinée une pause sous l'effet de prises de bénéfice. Vers 12 heures, le CAC 40 était en baisse de 0,10 %, à 3 911,62 points. Les statistiques économiques en France, qui montrent un ralentissement de l'activité, *tempèrent les effets* sur le cours des actions des grandes manœuvres de concentration dans le secteur industriel ou bancaire. L'action CPR poursuivait son rebond avec un gain de 4,4 % après sa forte hausse des jours précédents. Les sociétés parapétrolières étaient bien orientées. Bouygues Offshore, Coflexip et Technip gagnaient respectivement 5 %, 4,5 % et 3,2 %. Dans *un volume d'échanges important*, Usinor reculait de 6,2 %. Le groupe a révisé à la baisse ses prévisions de résultats au quatrième trimestre. Esso, après sa forte hausse de la veille, s'inscrivait en baisse de 2 %.

FRANCFORT

PEU APRÈS l'ouverture de la Bourse de Francfort, vendredi 27 novembre, l'indice DAX a gagné 0,3 %, à 5 084,13 points. Après l'annonce *officielle de sa fusion avec le suisse* Algroup, Viag gagnait 2,8 %. La veille, dans des volumes d'échanges très faibles, l'indice DAX avait gagné 2,25 %, à 5 067,99 points. La fermeté *du dollar avait contribué* à la bonne tenue des valeurs automobiles, notamment BMW (+ 5,1 %), Daimler-Chrysler (+ 4,3 %) et VW (+ 3,2 %).

LONDRES

L'INDICE FT 100 de la Bourse de Londres a terminé en hausse de 1,26 %, à 5 827,9 points, jeudi 26 novembre. Un rapport pessimiste sur *l'économie, publié par la principale* organisation patronale, ainsi que des déclarations d'un membre du conseil de la Banque d'Angleterre ont alimenté les espoirs d'une prochaine baisse des taux.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo a terminé en repli de 0,91 %, à 15 069,39 points, vendredi 27 novembre. *La décision de la Banque du Japon* de refinancer 50 % des prêts consentis par les banques, afin de combattre la raréfaction de l'offre de crédits, avait pourtant été bien *accueillie* par le marché. *Mais l'annonce d'un recul* de la production industrielle de 1,2 % en octobre, et d'une baisse des prix de 0,1 % en novembre, a confirmé les difficultés de l'économie japonaise. *En outre, le ministre* de l'économie, M. Miyazawa, a indiqué qu'il quitterait son poste avant la fin de l'année. Ces différentes nouvelles ont pesé sur l'indice à la clôture.

NEW YORK

LA BOURSE de New York était fermée, jeudi 26 novembre, en raison du jour *férié de Thanksgiving.*

Valeur du jour : la CPR profite de rumeurs d'OPA

***APRÈS ÊTRE TOMBÉ**, en octobre*, à ses plus bas depuis le début de la décennie, le titre de la CPR (Compagnie parisienne de réescompte) a amorcé un rebond. Jeudi 26 novembre, l'action a grimpé de 10,4 %, *à 275 francs, après* une hausse de 9,2 % la veille. Alors que les opérations de fusions se multiplient, les rumeurs d'une offre publique d'achat (OPA) du Crédit agricole sur la CPR alimentent la *spéculation autour du titre*. Certains observateurs estiment que l'établissement mutualiste pourrait profiter de la faiblesse des cours pour acquérir la part du capital qu'il ne possède pas encore.

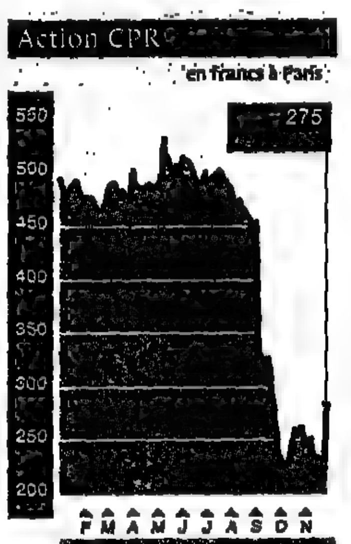

Actionnaire à hauteur de 29,41 % de la CPR, *via* sa filiale Indosuez, le Crédit agricole est déjà très impliqué dans la vie de cette banque spécialisée sur les marchés. *Au plus fort de la tempête financière*, il a officiellement assuré son soutien à la CPR en déclarant qu'elle honorerait tous les engagements de l'établissement. Un appui qui a aidé la CPR à poursuivre son refinancement et ses activités. Durement affectée par la crise russe et *la tourmente sur certains marchés obligataires*, les résultats de la CPR ont plongé dans le rouge. Sur les neufs premiers mois de l'année, la perte est de 190 millions de francs. Aujourd'hui, résume un analyste, *« Il paraît peu judicieux que le Crédit agricole récupère un tiers des profits de la CPR quand tout va bien et 100 % des risques si tout devait aller mal ».*

Toutefois, si la crise financière a eu pour effet de renforcer les liens entre la CPR et le Crédit agricole, il n'est pas du tout certain que ce dernier veuille acquérir la totalité d'un établissement dont les profits sont directement liés à la santé des marchés financiers. La banque verte doit déjà faire face aux résultats moins bons d'Indosuez, récemment acquise. De plus, ni la part de marché de la CPR, ni les complémentarités ne justifient un rapprochement.

Dans un contexte normal, la gestion pour compte propre et pour compte de tiers constitue l'essentiel des revenus de la CPR ; or, ces activités existent déjà au sein du groupe Crédit agricole. Celui-ci serait sans doute amené par la suite à rapprocher certaines équipes, une opération délicate. Autre solution : en cas de reprise de la CPR, le Crédit agricole pourrait choisir de céder pour compte de tiers l'activité de gestion qui, avec près de 80 milliards d'encours gérés, *suscite la convoitise de bon nombre d'établissements* étrangers souhaitant s'implanter ou grossir en France. Mais il est peu probable que le Crédit agricole cherche à se débarrasser d'une activité très rentable.

Joël Morio

Matières premières

En dollars ▶	Cours 26/11	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	0,09
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	0,16
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	—
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	0,28
ZINC 3 MOIS	[illegible]	0,15
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	−0,17
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	−0,20
PLATINE A TERME	[illegible]	0,07
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	0,72
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	—
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	0,18
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	0,36
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	1,74
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	—
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 26/11	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	0,16
WTI (NEW YORK)	[illegible]	−2,84
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	−2,91

Or

En francs ▶	Cours 26/11	Var % 25/11
OR FIN KILO BARRE	54500	+0,18
OR FIN LINGOT	54950	+0,37
ONCE D'OR LONDRES	295,40	+0,03
PIÈCE FRANCE 20 F	319	+0,95
PIÈCE SUISSE 20 F	330	+3,13
PIÈCE UNION LAT. 20 F	324	+1,25
PIÈCE 20 DOLLARS US	2900	+2,85
PIÈCE 10 DOLLARS US	1900	+7,34
PIÈCE 50 PESOS MEX	2035	+0,74

MONNAIES

● ***Dollar* :** la *monnaie* américaine faisait preuve de fermeté, vendredi 27 novembre, en début de matinée. Les cambistes anticipent une poursuite dans les prochains mois de la *croissance de l'économie américaine*, alors que la récession devrait durer au Japon. Le taux de chômage dans l'Archipel vient d'atteindre un niveau record, à 4,3 %, tandis que la production *industrielle s'est encore ralentie*. La décision de la Banque du Japon de maintenir ses taux directeurs à 0,5 % n'est pas non plus de nature à favoriser le yen. *Tout comme l'annonce* par le ministre des finances, Kiichi Miyazawa, de son intention de démissionner après seulement quatre mois de fonction. Sur le marché des changes de Tokyo, le billet vert cotait 122,77 yens, *contre 122,30 jeudi soir*, à Londres. Sur le Vieux Continent, la monnaie américaine était également très bien orientée. Elle s'échangeait, aux premières heures de la matinée, à 1,7034 mark et à 5,7178 francs.

Cours de change

27/11 10h15 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,70	6,60	9,49	4,06	2,97	4,69	0,34	3,35	....
DM	1,70	1,97	2,82	1,21	0,89	0,14	0,99	....	0,30
LIRE (100)	1687,45	1947,52	2795,77	1198,06	878,10	1378,70	....	990,06	295,24
YEN (100)	122,40	141,41	202,78	86,93	63,67	....	7,25	71,89	21,44
FLORIN	1,92	2,22	3,18	1,36	....	1,57	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,41	1,63	2,33	....	0,73	1,15	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,60	0,70	....	0,43	0,31	0,49	0,04	0,35	0,11
ECU	0,87	....	1,44	0,62	0,45	0,71	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	....	1,15	1,66	0,71	0,52	0,82	0,06	0,59	0,17

Taux d'intérêt (%)

Taux 26/11 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,35	3,36	4,11	4,98
ALLEMAGNE	3,30	3,59	4,02	4,81
GDE-BRETAG.	6,65	6,50	4,78	4,56
ITALIE	4,06	3,58	4,30	5,22
JAPON	0,22	0,13	1,08	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	4,58	4,83	5,19
SUISSE	1,25	1,58	2,42	3,79
PAYS-BAS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Matif

Cours 10h15 ▶	Volume 27/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5 % DÉCEMBRE 98	[illegible]	110,27	110,17
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	[illegible]	96,47	96,47

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 26/11	Achat 26/11	Vente 26/11
ALLEMAGNE (100)	335,32	322	346
AUTRICHE (100)	47,66	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,25	15,65	16,78
CANADA	3,74	3,34	3,94
DANEMARK (100)	88,18	83	93
ESPAGNE (100)	3,94	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	5,71	5,40	6
FINLANDE (100)	[illegible]	[illegible]	118
GDE-BRETAGNE	[illegible]	[illegible]	9,81
GRÈCE (100)	[illegible]	[illegible]	2,25
IRLANDE	[illegible]	[illegible]	8,76
ITALIE (1000)	[illegible]	[illegible]	3,63
JAPON (100)	[illegible]	[illegible]	4,86
NORVÈGE (100)	[illegible]	[illegible]	80
PAYS-BAS (100)	[illegible]	[illegible]	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	[illegible]	3,85
SUÈDE (100)	[illegible]	[illegible]	75
SUISSE (100)	[illegible]	[illegible]	418

TAUX

● **Europe :** les marchés obligataires européens étaient en progression en début de journée, le vendredi 27 novembre. Les rendements *des obligations* d'Etat françaises et allemandes cédaient 2 centièmes, pour s'établir respectivement à 4,13 % et 4,04 %. Le contrat notionnel du Matif, qui traduit *l'évolution des emprunts* d'Etat français, gagnait 20 centièmes, à 110,55 points.

Les opérateurs continuent à espérer une baisse des taux de la Banque *centrale européenne* (BCE) au cours des *prochaines* semaines. Les indicateurs des économies française et allemande montrent, en effet, des signes clairs de ralentissement.

Ils attendent aussi un geste de la Banque d'Italie après l'adoption du budget et l'annonce d'un ralentissement de l'inflation. Le taux d'escompte italien se situe à 4 %, *soit 0,70 % au-dessus des taux directeurs de la Banque de France* et de la Bundesbank.

ÉCONOMIE

Le bogue de l'an 2000 va coûter entre 50 et 100 milliards de francs à la France

LE PROBLÈME du bogue de l'an 2000, l'incapacité pour des systèmes informatiques de gérer le passage à l'an 2000, devrait coûter *entre 50 et 100 milliards* de francs à la France, a indiqué, jeudi 26 novembre, au cours d'une conférence de presse, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn. Pour l'Etat, la *mise à niveau* des systèmes informatiques des administrations coûtera *« 25 % du budget informatique, soit 10 à 13 milliards de francs sur trois ans »*. Les membres du gouvernement, insistant pour *« ne pas dramatiser »*, ont assuré que le problème serait maîtrisé dans les secteurs sensibles comme EDF (notamment pour les centrales nucléaires), La Poste, France Télécom, les hôpitaux et les grandes entreprises industrielles ou les banques. *(Lire p. 26.)*

■ **Le coût de la remise à jour des ordinateurs du gouvernement américain** pour parer aux problèmes du bogue de l'an 2000 sera *d'environ 10 milliards* de dollars, a estimé Stephen Horn, le président d'une sous-commission de la Chambre des représentants. Selon M. Horn, un tiers des *systèmes informatiques* du gouvernement fédéral ne seront pas au point le 1er janvier 2000.

■ **ROYAUME-UNI : *une récession du secteur manufacturier* est *« de plus en plus probable »*,** a estimé, jeudi, la Confédération de l'industrie britannique (CBI). La CBI a par ailleurs révisé ses prévisions de croissance pour 1999 à 0,7 %, *contre* 1,2 % auparavant, et précisé que les perspectives de production ainsi que les carnets de commandes étaient au plus bas respectivement depuis 1991 et 1992.

■ **EUROPE : la Banque centrale européenne (BCE) est** *« déterminée à protéger la stabilité des prix, et à la protéger à tout le moins contre les dangers inhérents aux interférences politiques dans la politique monétaire »*, a déclaré, jeudi, le chef économiste de la BCE, M. Otmar Issing. Des anticipations inflationnistes seraient contre-productives et les gouvernements doivent donc *« s'assurer que le libertinage budgétaire dangereux du passé ne se répète pas »*.

■ ***JAPON* : la production industrielle s'est contractée de nouveau** en octobre, avec un recul de 1,2 % sur son niveau du mois précédent, selon une estimation provisoire *diffusée par le ministère* du commerce international et de l'industrie (MITI).

■ **Le volume des ventes de détail au Japon a encore baissé** de 4,8 % en octobre, par rapport à son niveau du *même mois* de 1997, après avoir déjà reculé de 5,2 % en septembre, selon le MITI.

■ **La proportion de Japonais à *la recherche d'un emploi* est restée** au niveau record de 4,3 % de la population active en octobre, pour le troisième mois consécutif.

■ **BRÉSIL : le *risque brésilien* est un risque *« convenable »*,** au même niveau que ceux de l'Argentine et du Mexique, a estimé, jeudi, à Rio de Janeiro, M. François *David, président de la* Compagnie française de l'assurance pour le commerce extérieur (Coface).

■ ***RUSSIE* : le *directeur général* du Fonds monétaire international (FMI),** Michel Camdessus, se rendra mardi 1er et mercredi 2 décembre à Moscou, où *les récentes négociations en vue* d'un éventuel prêt à la Russie en crise ont échoué. *(Lire p. 6.)*

■ **PÉTROLE : l'OPEP a été *incapable de décider,*** *jeudi*, une extension de ses actuelles réductions de production, qui était attendue par les marchés pour tenter d'enrayer la chute vertigineuse des prix du pétrole : les *ministres ont repoussé toute décision à leur prochaine réunion,* le 23 mars prochain. *(Lire p. 5.)*

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 27 NOVEMBRE
Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,18 %
CAC 40 : 3908,51

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P.)	942	960	+ 1,91	1000
Cr.Lyonnais(TP) Ly	903	904	+ 0,11	1000
Renault (T.P.)	2620	2599	- 1,03	1000
Saint Gobain(T.P.)	1135	1146	+ 0,96	1000
Thomson S.A (T.P)	945	955	+ 1,05	1000
Accor	1260	1245	- 1,11	100
AGF	338,70	336,30	- 0,70	50
Air Liquide	1000	985	- 1,50	20
Alcatel	735	752	+ 2,31	40
Alstom	141,90	143,30	+ 0,98	40
Altran Techno. #	1300	1300	—	10
Atos CA	1305	1292	- 0,99	10
Axa	731	743	+ 1,64	60
Bail Investis.	788	782	- 0,76	100
Bazar Hot. Ville	780	787	+ 0,89	50
Bertrand Faure	390	386	- 1,02	5
BIC	370	358,20	- 3,18	25
BIS	575	575	—	20
B.N.P.	439,80	444,40	+ 1,04	25
Bollore Techno.	1098	1086	- 1,09	50
Bongrain	2490	2458	- 1,60	50
Bouygues	1148	1140	- 0,69	50
Bouygues Offs.	148	152,10	+ 2,77	10
Bull #	45,60	46	+ 0,87	10
Canal +	1364	1361	- 0,21	20
Cap Gemini	904	889	- 1,65	40
Carbone Lorraine	286,70	294,80	+ 2,86	30
Carrefour	4212	4150	- 1,47	100
Casino Guichard	544	541	- 0,55	10
Casino Guich.ADP	338,50	336	- 0,73	10
Castorama Dub.(J.)	1215	1183	- 2,63	25
C.C.R.	476	476	—	25
Cegid (Ly)	1100	1103	+ 0,27	25
Cerus Europ.Reun	40,40	40,25	- 0,37	40
CFF.(Ferrailles)	216,10	220	+ 1,80	50
CGIP	315	299,50	- 4,92	10
Chargeurs	295	300	+ 1,69	100
Christian Dalloz	470	463	- 1,48	10
Christian Dior	634	620	- 2,20	10
CIC - actions A	470	476	+ 1,27	1001
Ciments Francais	348	350	+ 0,57	25
Clarins	453	447	- 1,75	50
Club Mediterranee	489	487,90	- 0,22	25
CNP Assurances	180	176,30	- 2,05	25
Coflexip	387,10	402,70	+ 4,02	10
Colas	1261	1260	- 0,07	40
Comptoir Entrep.	12,60	13	+ 3,17	10
Comptoirs Mod.	3605	3685	+ 2,21	100
CPR	275	288,50	+ 4,90	50
Cred.Fon.France	93,70	93,50	- 0,21	100
Credit Lyonnais CI	494,50	495	+ 0,10	100
CS Signaux(CSEE)	470	465	- 1,06	100
Damart	4536	4507	- 0,63	30
Danone	1690	1691	+ 0,05	10
Dassault-Aviation	1950	1925	- 1,28	50
Dassault Systemes	222	225,70	+ 1,66	5
De Dietrich	287	287,50	+ 0,17	25
Deveaux(Ly)#	788	790	+ 0,25	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	62,40	61,25	- 1,84	100
Dexia France	877	879	+ 0,22	100
DMC (Dollfus Mi)	75,50	76	+ 0,66	75
Dynaction	170	170,10	+ 0,05	25
Ecia	825	828	+ 0,36	25
Eiffage	497	490,30	- 1,34	50
Elf Aquitaine	734	741	+ 0,95	50
Eramet	180	177,30	- 1,50	20
Eridania Beghin	1022	1046	+ 2,34	25
Essilor Intl	2280	2277	- 0,13	20
Essilor Intl.ADP	2000	2030	+ 1,50	20
Esso	490	478	- 2,44	50
Eurafrance	3480	3316	- 4,71	200
Euro Disney	8,15	8,15	—	5
Europe 1	1325	1339	+ 1,05	100
Eurotunnel	7,30	7,35	+ 0,68	—
Fimalac SA	654	670	+ 2,44	100
Finextel	120,50	120,50	—	100
Fives-Lille	470	480	+ 2,12	50
France Telecom	412	409	- 0,72	25
Fromageries Bel	4650	4700	+ 1,07	50
Galeries Lafayette	6550	6600	+ 0,76	100
Gascogne	462	455	- 1,51	20
Gaumont #	355	354,80	- 0,05	50
Gaz et Eaux	275	272,40	- 0,94	5
Geophysique	364	378	+ 3,84	10
G.F.C.	675	672	- 0,44	100
GrandVision	127,30	129,10	+ 1,41	10
Groupe Andre S.A.	656	661	+ 0,76	50
Groupe GTM	674	653	- 3,11	50
Groupe Partouche #	467	465	- 0,42	50
Gpe Valfond acc.Rã	331	335	+ 1,20	100
Gr.Zannier (Ly) #	124,50	121,20	- 2,68	10
Guilbert	828	818	- 1,20	10
Guyenne Gascogne	2435	2445	+ 0,41	100
Hachette Fil.Med.	1238	1219	- 1,53	20
Havas Advertising	968	966	- 0,62	50
Imetal	527	538	+ 2,08	30
Immeubl.France	512	509	- 0,58	50
Infogrames Enter.	361	359	- 0,55	20
Ingenico	159,50	158,10	- 0,25	10
Interbail	145,10	145,10	—	100
Interfrigo	1760	1748	- 0,68	100
Interparfums	395	402,50	+ 2	50
Isis	548	—	—	50
Jean Lefebvre	588	588	- 1,86	50
Klepierre	1380	1399	+ 1,37	100
Labinal	560	549	- 1,96	25
Lagardere	232	232	—	40
Lapeyre	421	424	+ 0,71	10
Lebon (Cie)	230	230	—	50
Legrand	1569	1564	- 0,31	10
Legrand ADP	939	935	- 0,42	10
Legris Indust.	240,50	240,60	+ 0,04	20
Locindus	805	803	- 0,24	150
L'Oreal	3566	3579	+ 0,11	10
LVMH Moet Hen.	1152	1123	- 2,51	10
Marine Wendel	1059	1038	- 1,98	100
Metaleurop	27,10	27,50	+ 1,47	25
Michelin	239	243,10	+ 1,71	12
Montupet SA	239	237,50	- 0,62	10
Moulinex	96,60	99,50	+ 3	10
Nacelus	366	358	- 2,18	100
Norbert Dentres.#	206	207,20	+ 0,58	10
Nord-Est	177,20	177,10	- 0,05	30
Nordon (Ny)	500	500	—	20
NRJ #	991	993	+ 0,20	10
Olipar	52,30	51,80	- 0,95	100
Paribas	513	507	- 1,16	100
Pathe	1215	1189	- 2,13	100
Pechiney Act.Ord A	189	189,50	+ 0,26	100
Pernod-Ricard	396	393	- 0,75	20
Peugeot	915	931	+ 1,74	25
Pinault-Print.Red.	980	975	- 0,51	20
Plastic Omn.(Ly)	497	497	—	20
Primagaz	558	537	- 3,76	100
Promodes	3650	3754	+ 2,84	20
Publicis #	1004	1020	+ 1,59	25
Remy Cointreau	98,10	99,50	+ 1,42	10
Renault	2470,50	2535	+ 2,05	25
Rexel	496	505	+ 1,81	5
Rhodia	88,40	87,65	- 0,84	100
Rhone Poulenc A	287	288,80	+ 0,62	25
Rochefortaise Com.	638	626	- 1,88	10
Rochette (La)	17,50	18,50	+ 5,71	10
Royal Canin	358	357,30	- 0,47	20
Rue Imperiale (Ly)	6640	6590	- 0,75	200
Sade (Ny)	225	225	—	100
Sagem SA	3980	3978	- 0,30	50
Saint-Gobain	478	476	- 0,56	100
Salvepar (Ny)	484	480	- 0,82	50
Sanofi	1047	1029	- 1,71	25
Saupiquet (Ns)	411,10	420	+ 2,16	50
Schneider SA	370,20	363,50	- 1,80	50
SCOR	350	367	+ 4,85	25
S.E.B.	580	560	- 3,44	20
Sefimeg CA	391	395	+ 1,02	100
SEITA	339,50	338	- 0,44	50
Selectibanque	73,50	72,20	- 1,76	100
SFIM	540	526	- 2,59	100
SGE	288	281,50	- 2,32	45
Sidel	460	448,10	- 2,58	15
Sific CA	1091	1071	- 1,83	100
Simco	498	508	+ 2,20	100
S.I.T.A.	1450	1443	- 0,48	50
Skis Rossignol	92	93	+ 1,08	25
Soc.Fonc.Lyon.#	930	923	- 0,75	50
Societe Generale	940	943	+ 0,10	30
Sodexho Alliance	1090	1090	- 0,72	100
Sogepaac (Fin)	470	461,20	- 1,87	50
Sommer-Allibert	165	172	+ 4,24	5
Sophia	238	237,60	- 0,16	75
Spir Communic. #	325	324,10	- 0,27	20
Strafor Facom	384	386	+ 0,52	25
Suez Lyon.des Eaux	1118	1120	+ 0,17	60
Synthelabo	1139	1156	+ 1,49	10
Technip	495	512	+ 3,43	20
Thomson-CSF	227	224,60	- 1,05	20
Total	690	698	+ 1,15	50
UIF	562	556	- 1,06	100
Unibail	790	792	+ 0,25	100
Union Assur.Fdal	725	744	+ 2,62	10
Usinor	66,50	62,60	- 5,86	20
Valeo	499,90	490,60	- 1,86	20
Valourec	240	244	+ 1,66	100
Via Banque	175,40	174,30	- 0,62	100
Vivendi	1335	1310	- 1,87	100
Worms (ex.Sornea)	86,90	88,95	+ 2,35	10
Zodiac ex.dt divid	1280	1326	+ 3,59	10
Elf Gabon	659	645	- 2,12	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	121,70	120,30	- 1,15	1
Adecco S.A.	2550	2520	- 1,17	10
Adidas-Salomon AGI	620	626	+ 0,96	5
Allianz AG	2048	2055	+ 0,34	5
American Express	591	590	- 0,16	—
Amvescap Act ord	44,60	46	+ 3,13	—
Anglo American #	181,10	180,30	- 0,44	—
Anglogold Ltd #	275,90	272,70	- 1,15	—
Anglold #	251,20	251,70	+ 0,19	1
Arjo Wiggins App.	11,65	11,59	- 1,28	—
A.T.T. #	361,60	364,30	+ 0,74	1
Banco Santander #	115	117,30	+ 2	0,13
Barrick Gold #	120	119,10	- 0,75	—
B.A.S.F. #	225,90	217	- 3,93	—
Bayer #	236,20	235,10	- 0,46	—
Crown Cork ord.#	196	199,90	+ 1,98	5
Crown Cork PF CV#	180	178,90	- 0,61	41
DaimlerChrysler	537	539	+ 0,37	—
De Beers #	84,30	84,65	+ 0,41	—
Deutsche Bank #	360,60	353	- 2,10	—
Diageo PLC #	65	65,50	+ 0,76	—
Dresdner Bank	253	257	+ 1,58	—
Driefontein #	30,40	30,15	- 0,82	—
Du Pont Nemours #	341,10	342,10	+ 0,29	—
Eastman Kodak #	429,30	429,10	- 0,04	2
East Rand #	1,16	1,14	- 1,72	1
Echo Bay Mines #	12,75	12,50	- 1,17	—
Electrolux #	85,50	87,80	+ 2,69	5
Equant N.V.	299	306	+ 2,34	—
Ericsson #	158,50	158	- 0,31	2
Ford Motor #	310,20	—	—	—
Gencor act.regr.	9,95	9,80	- 1,50	—
General Elect. #	535	532	- 0,56	—
General Motors #	408,80	409,10	+ 0,07	—
Harmony Gold #	29	28,85	- 0,51	—
Hitachi #	35,75	36,15	+ 1,11	50
Hoechst #	255	246,70	- 3,25	—
I.B.M #	952	950	- 0,21	—
I.C.I. #	58,80	55,60	- 5,44	—
Ito Yokado #	360	346	- 3,88	50
Kingfisher plc #	51,70	51,20	- 0,96	—
Matsushita #	94,50	92,25	- 2,38	50
Mc Donald's #	412	413,50	+ 0,50	—
Merck and Co #	906	903	- 0,33	—
Mitsubishi Cory.#	37,65	37,30	- 0,92	50
Mobil Corporat.#	477	483	+ 1,25	—
Morgan J.P. #	651	647	- 0,61	—
Nestle SA Nom. #	71650	71850	+ 1,71	—
Nipp. MeatPacker #	79,10	—	—	—
Nokia A	566	565	- 0,17	2
Norsk Hydro #	207,50	208	+ 0,24	20
Petrofina #	2250	2300	+ 2,22	—
Philip Morris #	332,50	332,80	+ 0,09	—
Philips N.V #	376	372,10	- 1,03	10
Placer Dome Inc #	88,30	88,20	- 0,11	—
Procter Gamble	517	520	+ 0,58	—
Quilvest	320	—	—	—
Randfontein #	16,35	16,50	+ 0,91	—
Rio Tinto PLC #	71,30	69,40	- 2,66	—
Royal Dutch #	282	279,50	- 1,09	5
Sega Enterprises	133,60	134,90	+ 0,97	50
Schlumberger #	283,50	283,10	- 0,14	—
Shell Transport #	34,80	34,70	- 0,28	—
Siemens #	400	397	- 0,75	—
Sony Corp. #	442	440	- 0,22	50
STMicroelectronics	412	406	- 1,45	10
Sumitomo Bank #	65,05	64,80	- 0,38	50
T.D.K #	492	485	- 1,42	50
Telefonica #	270,90	270	- 0,33	500
Toshiba #	32,15	31,95	- 0,62	50
Unilever #	465	458,50	- 1,39	—
United Technol. #	636	634	- 0,31	50
Volkswagen A.G #	470	462,50	- 1,60	—
Yamanouchi #	174,40	167,80	- 3,78	50
Zambia Copper	9,10	8,80	- 3,29	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 27 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	116,59	0,690
CEPME 9% 89-99 CA#	103,78	2,583
CEPME 9% 92-06 TSR	130	3,998
CFD 9,7% 90-08 CB	122,52	7,849
CFD 8,6% 92-05 CB	124,90	5,954
CFF 10,25%90-01 CB#	113,60	7,358
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,65	4,584
CNA 9% 4/93-07	130,51	5,277
CRH 8,6% 92/04-03	118,50	3,676
CRH 8,5% 10/87-88	101,18	5,284
EDF 8,6%88-89 CA#	105,57	6,838
EDF 8,6% 92-04 #	122,30	5,584
Finansder 9%91-06#	132,30	0,148
Finansd.8,6%92-02#	114,30	7,281
Florafi 9,75% 90-99#	103,90	5,499
OAT TMB 87/99 CA#	100	3,980
OAT 8,125% 89-99 #	102,04	4,252
OAT 8,50%90/00 CA#	106,33	5,999
OAT 8%00 TRA CA#	101,88	5,778
OAT 10%5/85-00 CA#	109,08	5,488
OAT 89-01 TME CA#	100,24	7,484
OAT 10% 90-01 ecu	—	2,671
OAT 7,5%7/86-01 CA#	110,27	5,109
OAT 8,5% 91-02 ecu	114,43	0,163
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,73	0,285
OAT 8,50% 89-19 #	149,60	5,740
OAT 8,50%92-23 CA#	152,60	7,305
SNCF 8,8% 87-94 CA	103,13	—
Suez Lyon.Eaux 90	1180	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	26,10	27,10
Baccarat (Ny) ◆	680	680
Bains C.Monaco	820	820
Bque Transatlanti	247	247
Bidermann Intl ◆	110	110
Champex (Ny) ◆	35	35
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2600	2600
Continental Ass.Ly	614	613
Darblay ◆	329	329
Didot Bottin	795	795
Eaux Bassin Vichy ◆	2012	2012
Electr.Madagascar	129,90	129,60
Elect.Strasbourg	672	669
Ent.Mag. Paris ◆	1650	1650
Fichet Bauche	43,05	45
Fidel ◆	66	66
Finalens	342	345
F.L.P.P. ◆	300	300
Francarep	293,50	285
From. Paul-Renard ◆	1156	1156
Generali Fce Assur	2000	1981
Gevelot	650	650
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	205	205
G.T.I (Transport)	419,10	420
Immobail ◆	255	255
Immobanque	675	680
Lucia	80,60	82
Monoprix	528	540
MLPC International ◆	475	475
Mors	5,60	5,60
M.R.M. (Ly)	320	317
Navigation (Nle) ◆	120,70	120,70
ONA 100 DH ◆	582	582
Optorg ◆	392	392
Ora.Clairefont(Ny)	621	630
Paris Orleans	305,20	340
Promodes (CI)	2301	2330
PSB Industries Ly	575	575
Raynal Roques.SAP ◆	362	362
Rougier # ◆	316	312
Saga ◆	310	310
S.I.P.H. ◆	150,20	150,20
Sofragi ◆	5230	5230
Taittinger	3952	3971
Tour Eiffel	455	456
Vermandoise Sucr. ◆	6060	6060
Vicat	500	499
Caves Roquefort ◆	1855	1855
Finaxa	333	350
Gaillard (nn) ◆	1680	1680
Gd Moul.Strasbourg ◆	1780	1780
Hotel Lutetia	598	570
Hotels Deauville	902	909
L.Bouillet (Ly) ◆	996	996
Lloyd Continental	10900	13900
Manoukian Forest	49,60	52,85
Moncey Financiere ◆	3200	3200
Pari-Dieu(Fin)(Ly) ◆	127	127
Polies ◆	549	549
Sabeton (Ly)	780	780
Samse (Ly)	1208	1208
Sechilienne (Ly) ◆	1399	1399
Sucr.Pithiviers	2740	2758
Tanneries Fce (Ny) ◆	225	225
Union Cie Nord(Li) ◆	230	230

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Hypo-und	385	467,80
Fiat Ord.	16,50	16,50
Gold Fields South	10,05	10,30
Kubota Corp.	9,75	9,50
Montedison act.ep.	9,45	9,45
Olympus Optical	55	55
Robeco	651	652
Rodamco N.V.	137	137
Rolinco	557	559
Sema Group Plc #	47,70	48,30
Solvay SA	399	397

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 27 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	38,85	38,85
AFE #	689	685
Aigle #	485	490
Albert S.A (Ns) ◆	79,80	79,80
Arkopharma #	423	424
Assystem #	126,10	126
Bque Picardie (Li)	951	952
Bque Tarneaud(B) #	395	393
Bque Vernes	124,90	124,90
Beneteau CB #	770	775
B I M P ◆	150	150
Boiron (Lyo) #	447,20	447,20
Boisset (Ly) #	351,40	351,40
But S.A.	297	298,50
C.E.E #	160	152
Change Bourse (M)	190,50	188
CNIM CA#	228	228
Codetour	373	373
Comp.Euro.Tele-CET	450	450
Confiandey #	260	258
C.A. Hte Normandie	345	340
C.A. Paris IDF	953	950
C.A.Lille & Vilaine	310,50	310,50
C.A.Loire Atl.a Ns	315	315
C.A.Pas de Calais	561	561
C.A.du Nord#(Li)	517	500
C.A. Oise CCI	375,90	375,90
C.A. Somme CCI	319	310
C.A.Toulouse (B)	460	465
Groupe J.C.Darmon	411	415,10
Devernois (Ly)	390	393
Ducros Serv.Rapide ◆	47	47
Eroin-Leydier (Ly) #	301	295
Europ.Extinc.(Ly)	327	330
Expand s.a	275	275
Factorem	845	848
Faveley #	170	167,20
Finacor	22	24,10
Finindo	1010	1020
Assur.Bq.Populaire	o29	625
Gautier France	342	350
Gel 2000	14,50	14,80
GEODIS #	365	367
GFI Industries #	213	225
Girodet (Ly) #	15,05	10,30
GLM S.A.	145	142
Gpe Guillin # Ly	169	169
Kindy #	110	110
Guerbet S.A.	122	126
Hermes intl	445	434
Hurel Dubois	680	681
ICBT Groupe	120	121
I.C.C.#	178	178
ICOM Informatique	230	225
Idianova Particip. ◆	95	95
Int. Computer #	55,30	53,10
IPBM	47,95	47,95
M6-Metropole TV	970	998
Manitou #	855	830
Manutan	388,90	388
Marie Brizard	489	492
Maxi-Livres/Profr	40	40
Mecelec (Ly) ◆	80,20	80,20
MGI Coutier #	281	281
Monneret Joue.ly	86,95	86,95
Naf-Naf #	83,70	80
NSC Gpe (Ny) ◆	700	700
Onet #	675	681
Paul Predault	148	139,10
P.C.M.	19	—
Petit Boy #	93	94
Phyto-Lierac #	180	185,20
Pochet	542	542
Poujoulat Ets (ns) ◆	113,50	113,50
Radial #	526	531
Robertet #	870	889
Rouleau-Guichard	225	225
Securidev #	68,70	68,90
Smoby (Ly) #	396	398,10
Sofco (Ly) ◆	12	10,65
Sofibus	339,90	339,90
Sopra #	1905	1905
Steph.Kelian # ◆	102,10	172,50
Sylea	339,90	318
Teisseire-France	146	148
TF1	960	961
Thermador Cpe. #	345	340
Transiciel #	561	561
Trouvay Cauvin #	88,85	88,80
Unilog	2401	2422
Union Fin.France	656	664
Viel et Cie #	124	121,30
Vilmor.Clause Cie #	570	565
Virbac	420	445

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 27 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor	23,10	23,10
Belvédère	340	342
BVRP	354	350
Chemunex	6,10	6,50
Duran Dubol	420	405
Eurofins scientific	485	485
FDM Pharma n. ◆	18	18
Genset	480	485
Guyanor Action B	4,30	4,15
Infonie	187	187
Jolliez-Regol	59	60,80
La Cie Group	107	107
Oltec	775	762
Omnicom	630	601
Picogiga	108	110,50
R2I Santé	370	361
Serp Recyclage	815	800

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 27 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech ◆	33	33
Europe Finance Ind. ◆	695	695
Gbox-LCI ◆	220	220
CTT-SCETA ◆	455	455
Stè lecteurs du Monde ◆	155,10	155,10
Troc de l'Ile ◆	135	135

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 26 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	165,42	157,54
Agipi Actions (Axa)	153,65	146,33
BNP 3615 BNP		
Antigone Tresorie	923087	923087
Natio Court Terme	14804	14804
Natio Court Terme 2	402051	402051
Natio Epargne	2272,82	2250,32
Natio Ep. Croissance	3960,20	3883,55
Natio Ep. Patrimoine	167,36	164,08
Natio Epargne Retraite	193,56	189,76
Natio Epargne Tresor	12007,58	11983,61
Natio Euro Valeurs	1318,65	1292,79
Natio Euro Oblig.	1131,68	1120,48
Natio Euro Opport.	1247,15	1222,70
Natio Euro Perspect.	2124,48	2082,82
Natio Immobilier	1749,32	1715,02
Natio Inter	1171,01	1148,05
Natio Monetaire C	5647,02	5647,02
Natio Monétaire D	5197,89	5197,89
Natio Oblig. LT	242,41	237,66
Natio Oblig. MT C	939,12	929,82
Natio Oblig. MT D	907,69	898,70
Natio Opportunités	224,82	220,41
Natio Placement C	81792,60	81792,60
Natio Placement D	76853,81	76853,81
Natio Revenus	1141,47	1130,17
Natio Sécurité	11488,80	11488,80
Natio Valeurs	1756,84	1722,39
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT		
Moneden	96524,32	96524,32
Oblig. tres cmt.	303,74	299,25

CDC Asset Management www.cdc-assetmanagement.com		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	1083,01	1051,67
Nord Sud Develop. C ◆	2651,01	2645,72
Nord Sud Develop. D ◆	2374,37	2369,63
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	331,46	324,96
Patrimoine Retraite D	313,80	307,65
CDC TRESOR 3616 CDC TRESOR		Minitel : 2,23 F/mn
Fonsicav C	20529,52	20529,52
Mutual. depôts Sicav C	20387,90	20967,53
CAISSE D'EPARGNE		Sicav en ligne : 0836680100 2,23 F/mn
Écur. Act. Futur D PEA	372,52	365,22
Écur. Capitalisation C	273,63	273,63
Écur. Expansion C	87007,30	87007,30
Écur. Gérovaleurs C	4304,17	4299,77
Écur. Investis. D PEA	297,54	291,71
Écur. Monétaire C	13494,77	13494,77
Écur. Monétaire D	12174,23	12174,23
Écur. Tresorerie C	331,10	331,10
Écur. Trésorerie D	310,45	310,45
Écur. Trimestriel D	2078,36	2078,36
Épargcourt-Sicav D	197,81	197,81
Géoptim C	14461,46	14228,04
Géoptim D	12928,70	12707,64
Horizon C	2818,18	2762,92
Prevoyance Ecur. D	106,81	106,81
CDC INDOCAM Asset Management		CRÉDIT AGRICOLE 0836685655 (2,23 F/mn)
Amplia	124596,62	124596,62
Atout Amérique	216,74	211,43
Atout Asie	82,85	80,83
Atout France Europe	1103,23	1076,32
Atout France Monde	270,57	262,97
Atout Futur C	1069,98	1043,82
Atout Futur D	996,71	972,40
Coexis	2131,19	2095,57
Diese	2668,51	2625,90

| | | |
|

SPORTS *La Coupe Louis-Vuitton, épreuve éliminatoire pour la Coupe de l'America détenue depuis 1995 par l'équipe néo-zélandaise de Peter Blake, débutera le 18 octobre 1999, à Auckland (Nouvelle-Zélande).* ● *LES CONCURRENTS potentiels n'ont jamais été aussi nombreux mais la liste réelle des engagements ne devrait être arrêtée que tout début 1999, date-limite pour entreprendre raisonnablement la construction des Class America pour les « défis » les moins avancés.* ● *EN FRANCE, le défi Yaka, qui n'a pas encore mis son bateau à l'eau, prépare ses troupes sans complexe malgré un budget réduit.* ● *LE DÉFI AMÉRICAIN du Yacht Club de New York est un des plus avancés et revendique déjà plus de 150 jours de mer.* ● *A AUCKLAND, où les préparatifs sont bien avancés, une ancienne zone industrielle a été transformée en super-marina avec treize pontons.*

Coupe de l'America : Yaka, le défi français qui ne rêve que d'apprendre

A moins d'un an du début de la Coupe Louis-Vuitton, les équipes inscrites peaufinent leur préparation. Malgré un budget réduit, Yaka, un des deux projets français, achève son recrutement et se veut « ultracompétitif ». Son bateau sera mis à l'eau le 25 juin 1999

BOULOURIS-SUR-MER
de notre envoyée spéciale

Il pleut sur Boulouris-sur-Mer (Var) en ce début novembre, mais la petite quarantaine de navigateurs qui y séjournent pour soixante-douze heures s'en moquent. L'heure est aux présentations. Certains, spécialistes de la régate côtière ou du match-racing, ont été directement sollicités par les initiateurs du défi : Luc Gellusseau ou Pierre Mas. D'autres, issus de familles très liées au milieu de la voile, ont postulé spontanément. C'est le cas de Romain Troublé, fils de Bruno, l'ancien barreur du baron Bich en Coupe de l'America et ancien sélectionné olympique, qui, blessé au dos par un coup de bôme, a tout de même fait le voyage pour prouver qu'il ne bradera pas une éventuelle sélection, ou de Franck Plisson, du fameux clan des « pêcheurs d'images ».

En retrait, d'autres encore observent. Si l'eau est l'élément d'Edouard Von Herberstein, il la préfère chlorée. International junior de natation spécialisé dans le 200 m papillon, il vit au Creps (centre régional d'éducation physique et sportive) d'Antibes. Agé de vingt et un ans, il a déniché l'annonce de l'opération Coupe de l'America dans une revue nautique. Il a emprunté la filière Yaka Detect – des tests organisés par les centres nautiques de la Fédération française de voile (FFV) – et proposé les services de sa formation d'ingénieur en météo marine : un « poste à terre ». Nicolas Texier, lui, a vingt-quatre ans. Décorateur et rugbyman forcé à la retraite par une blessure, il s'est mis à la navigation *« pour ne pas perdre le contact avec le sport de haut niveau »*. Il lorgne sur les winches », ces « moulins à café » qui servent à border les voiles.

PAS UNE SEULE FEMME

Tous sont là pour accéder au même rêve : gagner une place dans l'équipe du défi français Yaka pour la prochaine Coupe de l'America. Parmi eux, pas une femme. Peu se sont manifestées. *« Elles n'ont pas les compétences »*, dit-on. A des postes physiques ou tactiques, la Coupe de l'America reste une affaire d'hommes, trop onéreuse pour qu'on donne de sitôt sa chance à un équipage vraiment mixte. *« La Coupe, c'est le sommet dans le domaine de la voile*, explique Christian Karcher, un ancien des campagnes 1992 et 1995. *C'est une équipe de rugby qui jouerait aux échecs à bord d'une formule 1. »*

Réunis dans une salle de cours du Creps, les recrues Yaka sont attentives. Pierre Mas égrenne le programme qui les attend : une journée d'évaluation des capacités cardio-vasculaires et musculaires, puis deux jours de navigation sur *XXL* et *Post-Scriptum* – ex-*La Poste* et *Merit* de la Whitbread (tour du monde en équipage et avec escales) en 1993 – et enfin des entretiens individuels de motivation. Aucun postulant n'y échappe. Tous sont *« rescapés »* d'une liste de *« 350 à 400 dossiers de candidatures »* qui doit se réduire encore dans les prochaines semaines à vingt-cinq noms. Les trois quarts d'entre eux sont âgés d'environ vingt-cinq ans. C'est l'un des principes de base de ce défi qui s'accomode d'un budget très mesuré par rapport aux exigences techniques et technologiques de l'enjeu : 54 millions de francs, fournis notamment par Bouygues Telecom et la société d'informatique Transiciel.

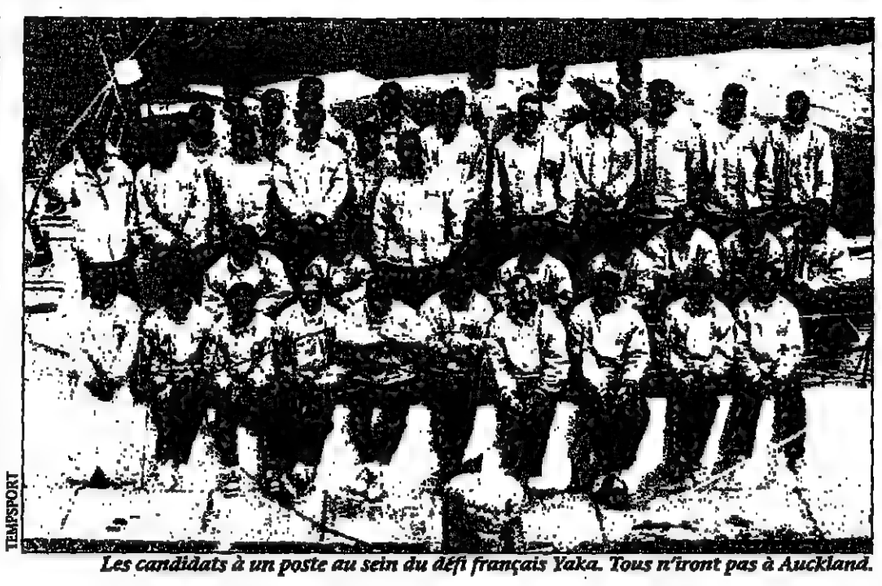

TEMPSPORT

Les candidats à un poste au sein du défi français Yaka. Tous n'iront pas à Auckland.

« Un projet jeune, compétitif, sans gaspillage » : tel est le leitmotiv de Yaka France. *« Nous cherchons à constituer une équipe ultra-compétitive, mixant le savoir-faire et l'expérience des vieux avec l'énergie des jeunes, et qui puisse revenir en 2004*, développe Luc Gellusseau. *On a moins d'argent que d'autres défis mais on aura un très, très bon rapport qualité-prix, et une Coupe de l'America ne se gagne pas du premier coup. Notre force, c'est notre réalisme. »*

BATEAU EN CHANTIER

Si l'aspect physique de la préparation est privilégié, c'est que les conditions climatiques et météo seront plus dures à Auckland (Nouvelle-Zélande) qu'à San Diego (Etats-Unis) lors de la dernière édition, en 1995. Et les virements de bord plus musclés. Eric Carret, vingt-six ans, s'est inscrit dans une salle de musculation pour gagner sa place au winch de grand-voile. *« Je suis de ceux qui doivent faire leurs preuves »*, dit humblement l'adjoint nautique de la filière voile légère-croisière des Glénans qui, à ses heures, seconde Franck Cammas (récent troisième de la Route du rhum) sur son multicoque *Groupama*.

Un premier stage pratique a déjà regroupé les candidats au défi en avril à Saint-Malo. Le temps presse. Le bateau, en chantier chez Multiplast à Vannes, devrait être mis à l'eau le 25 juin 1999. Plusieurs sites se sont manifestés pour servir de base à l'équipe à la recherche d'un plan d'eau abrité avec peu de courant : Marseille, Saint-Raphaël, La Rochelle ou Lorient.

EXIGEANCE PHYSIQUE

Différentes combinaisons d'équipes seront testées sur le circuit mondial de match-racing sous la direction de Bertrand Pacé, tacticien de Marc Pajot à San Diego, et barreur pressenti. En décembre, des sessions d'entraînement et des compétitions amicales opposeront les hommes de Yaka à ceux du défi espagnol, The Spanish Challenge, du côté de Valence. Du 27 février au 7 mars 1999, ils participeront à Auckland à une deuxième Mini-cup, sorte de répétition générale, amicale et sur invitation.

Sur les voiliers convoyés à Saint-Raphaël pour le stage de Boulouris, les jeunes marins s'apprêtent à ravaler leur fierté. Leur valeur en régate ne suffit plus à la manœuvre de bateaux de 25 mètres exigeants sur le plan physique. Ils doivent accepter et mettre en pratique les remarques et conseils des anciens pour atteindre l'objectif que s'est fixé le défi Yaka : disputer la phase finale des éliminatoires de la Coupe de l'America à partir du 2 janvier 2000.

Patricia Jolly

A Auckland, la guerre psychologique commence au milieu des travaux

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique sud

Que de grues et de chantiers ! On n'en a jamais vu autant dans le bas d'Auckland, là où la ville pourrait être superbe si elle savait profiter du site exceptionnel qu'elle occupe, au bord des eaux du golfe d'Hauraki. Grâce à la Coupe de l'America et à ses éliminatoires – la Coupe Louis-Vuitton – qui débuteront dans un an, le front de mer de la capitale économique de la Nouvelle-Zélande commence à se transformer.

Plusieurs immeubles d'appartements de luxe ont surgi des rues de la City comme des abords de la marina. Un supermarché devrait suivre. Mais c'est surtout le village aménagé pour les concurrents de l'épreuve qui va contribuer à la mutation d'Auckland. Car une ancienne zone semi-industrielle a été transformée en « super-marina », avec treize pontons destinés aux Class America attendus vers le mois de septembre 1999.

L'attribution des pontons vient d'ailleurs de se terminer. Le treizième, qui devait être une zone-écran à côté du quartier sensible des défenseurs de la Coupe, *Team-New-Zealand*, a finalement été alloué au défi français, *Yaka*. Du coup, le seul défi australien, mené par Syd Fisher, qui fut le critique le plus loquace des prix *« irréalistes »* demandés par le village, se retrouve sans ponton.

LES ITALIENS DÉJÀ AU SECRET

Certes, la presse locale considérait récemment qu'il y avait peu de chances de voir le défi de Hongkong à Auckland au printemps 1999. Il n'y a pas si longtemps, le bateau officiel d'entraînement du défi chinois, à quai non loin du village de la Coupe, était encombré d'avis d'huissiers. Quant au défi russe, *Age-of-Russia*, son responsable s'est déclaré optimiste bien que sans argent, sans sponsor et sans bateau. On doute aussi un peu du défi des Caraïbes.

Quoi qu'il en soit, pour le moment, les seize inscrits tiennent bon, et le nouveau village de la Coupe commence à ressembler à ce qu'il sera dans un an puisque quatre anciens Class America, *Mermaid*, *Tag-Heuer*, *Mighty-Mary* et *America-3*, ont pris place sur les bases respectives de *Young America* et de *Prada*. On peut tout juste poser un regard distrait sur les bateaux d'entraînement – *« véritables laboratoires »* – mais sous aucun prétexte on ne doit prendre de photos du plan de pont, mine d'informations sensibles pour quiconque saurait interpréter le déplacement d'un winch vers l'avant ou le remplacement d'un taquet par une poulie.

Les Italiens vont encore plus loin : on ne peut tout simplement pas accéder à leur base. Seuls les membres de l'équipe, que l'on reconnaît à leur élégance décontractée signée Prada (Collection sport), voient l'imposante grille s'ouvrir devant eux. *« C'est parce que l'on vient de recevoir nos bateaux*, s'excuse un des responsables de l'endroit. *Dans quelques semaines, on pourra peut-être vous accueillir sur la base. »*

Florence de Changy

Seize challengers inscrits

● **Défis en lice pour la Coupe Louis-Vuitton.** Spirit of Hong Kong (Aberdeen Boat Club), Chine ; Young America (New York Yacht Club) ; FAST 2000 (Club nautique de Morges), Suisse ; Team Dennis Conner (Cortez Racing Association), E.-U. ; Australian Challenge for the America's Cup (Cruising Yacht Club of Australia), Australie ; The Spanish Challenge (Monte Real Club de Yates de Bayona/Real Club Nautico de Valencia), Espagne ; Nippon Challenge America's Cup 2000 (Nippon Yacht Club) ; Spirit of Britain (Royal Dorset Yacht Club), R.-U. ; AmericaOne (Saint Francis Yacht Club, San Francisco), E.-U. ; Age of Russia (Saint-Petersbourg Yacht Club), Russie ; Team Caribbean (Saint Thomas Yacht Club), E.-U. ; America True Challenge (San Francisco Yacht Club), E.-U. ; Yaka France (Union nationale pour la course au large), France ; Aloha Racing (Waikiki Yacht Club), E.-U. ; Esprit-Sud Challenge (Yacht Club de Cannes/Société nautique du Grau du Roi - Port-Camargue), France ; Prada (Yacht Club de Punta Ala), Italie.

● **Dates.** Premier tour de régates le 18 octobre 1999, 2e tour le 6 novembre, 3e tour le 2 décembre. La demi-finale opposera les six voiliers ayant accumulé le plus grand nombre de points à partir du 2 janvier 2000, finale le 25 janvier. Début de l'America's Cup le 19 février 2000 (durée : sept à dix jours).

Pascal Pellat-Finet, équipier du défi du New York Yacht Club

« Les dépenses sont à la baisse pour tout le monde »

« A maintenant une année du début des éliminatoires de la Coupe de l'America, où en est Young America, le défi présenté par le New York Yacht Club ?

– Nous avons débuté fin octobre une période de préparation dans la baie d'Auckland. Il s'agit de notre première mission sur place. Et elle consiste en une série de tests, en ligne droite, avec les deux bateaux dont nous disposons actuellement. L'objectif de ce travail est purement technique. Nous essayons différents modèles de voiles, de quilles, de safrans et de gréements, puis nous confions toutes les mesures obtenues aux architectes du syndicat. Et les résultats sont intégrés dans une banque de données, un peu à la façon dont travaille une écurie de formule 1.

– Les bateaux dont vous disposez aujourd'hui seront-ils utilisés pour la Coupe de l'America ?

– Non. Nous possédons deux vrais bateaux qui ont déjà à leur actif une participation à l'America's Cup, mais ce matériel est seulement destiné aux entraînements. La mise en chantier des bateaux définitifs, qui seront normalement au nombre de deux, doit commencer en début d'année prochaine, pour une mise à l'eau prévue entre mars et mai ou juin 1999.

– Vous semblez déjà très au point dans votre préparation. Depuis quand ce défi est-il à pied d'œuvre ?

– Young America navigue depuis le 4 juillet 1997, jour de la fête nationale aux Etats-Unis. Le défi est basé à Newport (Rhode Island), un plan d'eau extrêmement proche de celui qui nous attend à Auckland, avec des vents très variables.

– Quels sont vos moyens en argent et en hommes ?

– Notre budget sera, au final, de 40 millions de dollars (un peu plus de 220 millions de francs). Nous en avons aujourd'hui environ la moitié, le reste étant encore à trouver. Cela peut sembler beaucoup, mais Bill Koch et Raul Gardini, les patrons des défis américain et italiens finalistes de la Coupe de l'America en 1992, avaient dépensé près de 100 millions de dollars chacun. Les dépenses sont donc à la baisse pour tout le monde. Sur le plan humain, notre équipe compte actuellement trente à quarante personnes. Nous serons une soixantaine dans un an pour le début des régates.

– Est-il réellement décisif, dans une telle épreuve, de démarrer la préparation les premiers ?

– Les gens qui dirigent Young America en sont persuadés. Ils partent du principe, fondé sur leur propre expérience de la Coupe de l'America, qu'il est impossible de l'emporter sans un bateau extrêmement rapide. Pour eux, la technique et la technologie priment sur la stratégie ou le facteur humain. En partant les premiers, on peut multiplier les essais et maîtriser un maximum de paramètres. Nous totalisons déjà plus de 150 jours de mer, avec deux bateaux.

– La défaite américaine face aux Néo-Zélandais, en 1996 à San Diego, a-t-elle rendu le pays très revanchard ?

– Absolument. Les Etats-Unis ont toujours un peu considéré que la Coupe de l'America leur appartenait. Depuis deux ans, ils ne pensent qu'à la reprendre. Tous les donateurs qui ont participé au financement de *Young America* l'ont fait avec ce seul objectif.

– Vous êtes engagé dans ce défi américain depuis son commencement. Mais irez-vous jusqu'au bout ?

– Je ne sais pas. A ce stade de notre préparation, il n'y a pas encore de distinction entre les titulaires et les remplaçants. Je suis en compétition avec deux autres gars pour le poste de régleur de la grand-voile. Mais ma nationalité ne joue pas en ma faveur. Un Français pour régler la voile d'un défi américain, je ne suis pas certain que ce serait très bien vu aux Etats-Unis. »

Propos recueillis par Alain Mercier

Thomas Coville emporte le « Rhum » des monocoques

THOMAS COVILLE *(Aquitaine-Innovations)* a emporté la Route du rhum dans la catégorie des monocoques en atteignat Pointe-à-Pitre, jeudi 26 novembre, à 15 h 55 locales, en neuvième position du classement général. Pour son premier « Rhum », cet ingénieur en informatique de trente ans a su ménager son matériel, notamment une grand-voile sévèrement entaillée depuis le passage à Ouessant.

DÉPÊCHES

■ ***CYCLISME* : le rapport des analyses médicales de Richard Virenque (Festina),** effectuées en juillet, à Lyon, lors de sa garde à vue, démontrerait que le coureur cycliste n'aurait pris aucun produit interdit avant le Tour de France, affirme, vendredi 27 novembre, *L'Equipe*. Ce rapport, selon le journal, *« exclut toute trace d'hormones de croissance, de stéroïdes anabolisants, de corticoïdes ou de produits masquants »*. Mais, indique le quotidien, *« les conclusions du rapport médical restent indécises car* "l'hypothèse d'un apport extérieur" *de substances interdites n'est toujours pas écartée »*.

■ **FOOTBALL : le président de la SAOS du FC Nantes a annoncé sa démission,** jeudi 26 novembre. Jean-René Tournelin a accusé Jean-Marc Ayrault, maire socialiste de Nantes, de mener une entreprise de *« démolition du club »*. Récemment, Jean-Marc Ayrault avait estimé que le déficit cumulé de l'association et de la SAOS pourrait atteindre 22 millions de francs si le club ne procédait pas rapidement à la vente de joueurs.

■ **L'OGC Nice, actuelle lanterne rouge du championnat de France de deuxième division,** a été racheté par l'AS Roma, deuxième du championnat italien de première division, jeudi 26 novembre. Le montant de la cession serait de 18 millions de francs.

■ **TENNIS : l'Américain Pete Sampras,** vingt-sept ans, est devenu, jeudi 27 novembre, le 1er joueur à finir six années consécutives en tête du classement ATP grâce au retrait des Masters de Hanovre (Allemagne) de Marcelo Rios.

Le gouvernement se mobilise pour éviter le bogue de l'an 2000

Le ministre de l'économie et deux de ses secrétaires d'Etat ont annoncé une dizaine de mesures d'aide aux entreprises et aux administrations visant à les affranchir du risque informatique. M. Strauss-Kahn a pronostiqué qu'aucun avion ne volerait le 1er janvier 2000

Le gouvernement a dressé, jeudi 26 novembre, un bilan des opérations menées pour s'affranchir des effets du bogue de l'an 2000 sur les systèmes informatiques. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, et Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, ont appelé au *« renforcement de la mobilisation »*. Des retards sont diagnostiqués, en particulier du côté des PME, auxquelles 800 000 lettres comportant dix recommandations ont pourtant déjà été adressées. Cet effort devrait être amplifié par le publipostage d'une brochure à plus de 2,2 millions d'exemplaires vers ces petits industriels. Pour corriger le bogue, la France aura, selon Dominique Strauss-Kahn, dépensé entre 50 et 100 milliards de francs sur trois ans (1997-1999). Le ministre a également estimé *« probable qu'il n'y aura pas d'avions le 1er janvier 2000 »*, pessimisme démenti peu après par la direction générale de l'aviation civile.

LA MOBILISATION française pour le passage à l'an 2000 de l'informatique et des systèmes électroniques s'accélère. Jeudi 26 novembre, pas moins de trois ministres se sont associés pour annoncer une dizaine de mesures destinées à sensibiliser l'industrie et l'administration aux risques de dysfonctionnements que le bogue fait peser sur la France. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, et Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, ont dressé un bilan de la situation en s'appuyant sur le rapport de la mission an 2000 remis par Gérard Théry mardi.

Selon ce rapport, la dépense atteindrait près de 90 milliards de francs, dont 30 milliards pour les grandes entreprises, 22 milliards pour les PME de plus de dix salariés, 13 milliards pour les administrations et une somme équivalente pour les très petites sociétés. Dominique Strauss-Kahn table, quant à lui, sur une fourchette plus large de 50 à 100 milliards de francs sur trois ans (1997-1999).

La tonalité de l'analyse oscille entre la volonté de stimuler et celle de rassurer. Deux objectifs difficiles à concilier. Au cours du premier semestre, Christian Pierret avait fait pencher la balance du côté de la dédramatisation (*Le Monde* du 21 mai). Dominique Strauss-Kahn tente aujourd'hui un équilibre subtil. D'un côté, il affirme que les nouvelles mesures s'inscrivent dans le cours normal des actions entreprises depuis le 30 septembre 1997. De l'autre, il multiplie les appels au *« renforcement de la mobilisation »*. *« Nous avons un peu plus de treize mois pour que chacun accroisse ses efforts »*, renchérit-il tout en soulignant que *« certains secteurs sont en retard »*.

Premières visées, les PME, auxquelles Gérard Théry a adressé 800 000 lettres comportant dix recommandations. Insuffisant, estime Marylise Lebranchu, qui va faire *« envoyer* [une] *brochure à plus de 2,2 millions de PME »*. Au-delà de ce publipostage de sensibilisation, le gouvernement veut mettre à contribution tous les relais locaux disponibles : des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement aux centres techniques industriels en passant par les chambres de commerce.

Du côté de l'administration, le dispositif prévu applique les directives de la circulaire diffusée le 5 novembre par Lionel Jospin (*Le Monde* du 20 novembre). Avec une propension à la multiplication des commissions : comité national, centre national, plates-formes locales, groupe interministériel... Plus concrètement, le gouvernement lancera en décembre un baromètre du niveau de préparation de l'an 2000 pour suivre l'évolution des entreprises françaises. Les industriels apprécieront surtout deux mesures pratiques : l'amortissement accéléré des investissements liés à l'an 2000 et l'assouplissement des règles du droit du travail pour faciliter la gestion des surcharges lors des derniers jours de 1999. Christian Pierret a, par ailleurs, indiqué qu'un programme de formation accélérée de 2 500 ingénieurs et techniciens à la correction du bogue sera lancé dans les prochaines semaines.

RISQUE DE CONTAGION

Dans le secteur public, le rapport Théry fournit les premières réponses concrètes de grandes entreprises. EDF aura terminé son inventaire d'ici à la fin de l'année et les corrections avant septembre 1999. Par ailleurs, le fonctionnement des centrales nucléaires ne serait plus concerné par le bogue. La Poste, de son côté, garantit une continuité d'exploitation au-delà de l'an 2000. France Télécom déclare que ses adaptations seront achevées avant la fin de 1998. Autant de diagnostics rassurants sur les chances des fonctions vitales de passer sans encombre le cap du changement de siècle.

Claude Gargou, président du Club informatique des grandes entreprises françaises (Cigref), juge positif l'ensemble des mesures annoncées. Il regrette néanmoins qu'un tel dispositif n'ait pas été mis en place douze mois plus tôt. Les conséquences de ce retard ne seront pas forcément dramatiques. Elles risquent néanmoins d'augmenter le nombre des dysfonctionnements mineurs, surtout du côté des PME. La plus grande interrogation concerne les effets de propagation en cascade du bogue. Les relations entre PME et grandes entreprises sont de plus en plus étroites, de même que les liens internationaux. D'où des incertitudes sur ce qui se produira vraiment le 1er janvier 2000.

Michel Alberganti

Début de polémique sur le trafic aérien

Pour éviter tout risque lié au bogue de l'an 2000, *« il est de plus en plus probable qu'il n'y aura pas d'avions le 1er janvier 2000 »*, a estimé Dominique Strauss-Kahn. Si tel est le cas, *« ce sera une décision prise au plan mondial après concertation entre toutes les autorités de tutelle de l'aviation civile »*, a ajouté Christian Pierret. Ces propos ont provoqué une réaction immédiate de la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Les avions pourront parfaitement voler ce jour-là, mais *« chaque compagnie décidera de ce qu'elle fait »*, en fonction de l'état de préparation des différents acteurs du secteur, a précisé Dominique Alvarez, chargé de mission « an 2000 » à la DGAC.

Un plan en dix points

Voici les dix mesures annoncées par le gouvernement jeudi 26 novembre.

- **Un comité national sur le passage à l'an 2000** réunira tous les deux mois, à partir de janvier 1999, les représentants des acteurs publics et privés.
- **Un centre national d'information** est chargé de sensibiliser les entreprises aux enjeux du passage à l'an 2000. Edition d'un guide pratique pour faciliter le test des micro-ordinateurs.
- **Un baromètre du niveau de préparation** à l'an 2000 des entreprises françaises sera institué en décembre.
- **Des plates-formes d'information locales** seront créées dans les régions, pour orienter les démarches des entreprises et les préparer à la gestion d'éventuels sinistres.
- **Un groupe interministériel** permettra aux « hauts fonctionnaires an 2000 » de faire un point mensuel sur l'état d'avancement des travaux dans l'administration.
- **Le code des marchés publics** sera modifié pour accélérer le traitement par les administrations de contrats liés aux travaux an 2000.
- **Une brochure sera envoyée aux 2,2 millions de PME** de moins de 200 employés, avec des informations précises sur la marche à suivre pour engager les travaux d'adaptation à l'an 2000.
- **Les mesures fiscales** (facilités d'amortissement des investissements) adoptées pour le passage à l'euro seront étendues à l'opération an 2000. Le droit du travail sera assoupli pour permettre de gérer la surcharge des informaticiens durant les derniers jours de 1999.
- **Un programme de formation accélérée de 2 500 ingénieurs et techniciens** sera lancé pour la correction du bogue, afin de répondre à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- **Une campagne radio** de plusieurs dizaines de millions de francs sera lancée en janvier 1999, associée à la diffusion d'un guide méthodologique an 2000 et à la création d'un nouveau site internet (www.an2000.gouv.fr).

Allemagne : une préparation dans la plus parfaite tranquillité

BONN
de notre correspondant

Pourtant habituée à prévoir les pires scénarios, l'Allemagne ne cède pas au catastrophisme à l'approche de l'an 2000. En période post-électorale, la presse s'intéresse plus aux débuts désordonnés du gouvernement. Le gouvernement Schröder ne s'est guère préoccupé du sujet, tandis que l'équipe de Helmut Kohl tenait cet été des propos rassurants. *« Il n'y a pas lieu de céder à la panique, ni de raison de relâcher notre vigilance »*, avait déclaré Jürgen Rüttgers, alors ministre de la recherche. Mi-juillet, le gouvernement avait remis un rapport tablant sur la prise de conscience du problème et sa résolution par les intéressés eux-mêmes.

Les chambres de commerce et d'industrie allemandes ont lancé une campagne d'information en direction des PME, distribuant des brochures ainsi qu'un CD-ROM pour identifier les risques. La communauté des affaires semble faire confiance aux professionnels de l'informatique. Avec le passage à l'euro, l'an 2000 est vécu comme une chance pour l'industrie informatique allemande. Les autorités ne s'inquiètent que du manque de main-d'œuvre informatique qualifiée pour traiter à temps les problèmes.

En juillet, le ministre de l'économie, Günter Rexrodt, avait estimé que 80 % des programmes informatiques étaient susceptibles d'être affectés. Les coûts d'adaptation des systèmes en Allemagne atteindront de 40 à 45 milliards de marks (de 134 à 150 milliards de francs), a déclaré le ministre. Optimiste, il estimait que, début mai, 50 % des entreprises avaient testé, au moins partiellement, leurs systèmes, et 20 % d'entre elles l'avaient fait pour leur système modifié.

Moins enthousiaste, la chambre de commerce de Cologne s'est inquiétée de ce que la moitié des 95 000 entreprises de son secteur n'aient pris aucune mesure. Les PME seront plus exposées. Mais la commission bancaire allemande a appelé, fin octobre, les banques et institutions de crédit à renforcer leur préparation, précisant que ce passage pourrait coûter plusieurs centaines de millions de marks aux grandes banques. D'après une enquête de l'entreprise informatique Debis, 80 % des entreprises ne veulent pas consacrer plus de 10 % de leur budget informatique au passage de l'an 2000 et seules 2 % d'entre elles estiment qu'elles ont un risque de ne pas être prêtes à temps. *« Visiblement, nos clients se sont bien préparés. Le processus est sous contrôle »*, a déclaré fin octobre à la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* Karl Heinz Achinger, dirigeant de Debis.

Dans les secteurs stratégiques, le rapport de juillet expliquait, par exemple, qu'un programme pour résoudre progressivement les risques dans le contrôle aérien d'ici au mois de juin 1999 avait été mis en place. *« Il n'a pas été décelé de risques d'une faille dans la sécurité du territoire ou de mise en danger de la capacité d'intervention »*, affirme le gouvernement. Günter Rexrodt a aussi assuré que le gouvernement testait ses propres installations et entamé les adaptations nécessaires. *« Nul*, a-t-il dit, *ne doit craindre que les retraites soient mal calculées ou que la sécurité des centrales nucléaires ne soit plus assurée. »*

Arnaud Leparmentier

Japon : l'insouciance initiale des décideurs

TOKYO
correspondance

D'abord traité avec beaucoup d'indifférence, le bogue de l'an 2000 commencerait-il à préoccuper sérieusement les Japonais ? Depuis le printemps, les critiques et les mises en garde venues de l'étranger – et surtout des Etats-Unis – ont petit à petit fait prendre conscience à la deuxième puissance économique mondiale que la mise à la page de ses puces et de ses systèmes informatiques ne se ferait pas toute seule.

Les experts du Gartner Group, un consultant en haute technologie américain, attribuent au Japon, au côté de l'Allemagne, une probabilité de 50 % de connaître des pannes de système significatives. D'après une étude publiée par la Bourse de Tokyo, seules 9,4 % des sociétés cotées considèrent avoir désamorcé le bogue, mais 81,2 % sont en train de s'en occuper. Les PME sont les plus mal préparées : 33,2 % d'entre elles n'ont encore pris aucune mesure, d'après un sondage récent du ministère du commerce extérieur et de l'industrie (MITI) – qui a, d'ailleurs, obtenu un taux de réponse de 20 % seulement ! Du côté des institutions gouvernementales, seuls 40 % des systèmes seraient en mesure de négocier sans encombre le passage à l'an 2000.

« ILLETTRISME » INFORMATIQUE

L'insouciance initiale d'une partie du public et des décideurs peut s'expliquer par l'illusion que le changement de siècle ne sera pas plus problématique que le passage de l'ère Showa à l'ère Heisei (en 1989), selon le calendrier impérial japonais. Mais ce dernier n'est, au mieux, pris en considération que par les systèmes d'exploitation. Pas par les puces ni par les éléments de base des ordinateurs, qui obéissent au calendrier romain. L'« illettrisme » informatique, qui sévit aux échelons les plus hauts des hiérarchies dans les entreprises nippones, n'arrange pas les choses.

Pour ne rien arranger, les dépenses engendrées par le bogue de l'an 2000 – estimées à 42,1 milliards de dollars – interviennent au moment où toutes les énergies et les ressources sont accaparées par la plus grave récession économique qu'ait connue le Japon depuis la guerre. Le secteur financier est particulièrement touché mais, conscientes que leur crédibilité dans le monde est en cause, les banques japonaises ont largement augmenté les budgets affectés au bogue, après un rapport très sévère de l'agence de notation financière Moody's.

Reste l'action des pouvoirs publics. Si la Banque du Japon et la nouvelle Agence de supervision financière semblent avoir pris les choses en main dans leur secteur, il aura fallu attendre septembre pour qu'un comité spécial, dépendant directement du premier ministre, soit chargé d'élaborer un plan d'action pour s'attaquer au bogue. Celui-ci incite les ministères à évaluer chaque trimestre les progrès réalisés dans leur secteur respectif, et demande aux grandes entreprises de mener des tests de simulation en juin 1999...

Brice Pedroletti

Etats-Unis : le président Clinton contre « Y2K »

WASHINGTON
de notre correspondant

Ici, le bogue de l'an 2000 s'appelle « Y2K » *(Year 2 Kilo)*. Depuis le début de l'année, ce problème est devenu l'une des priorités du président Clinton. Ainsi a-t-il publié, le 4 février, une directive ordonnant qu'aucun programme fédéral « critique » ne puisse être affecté par le changement de millénaire. Un conseil présidentiel a été chargé d'obtenir des administrations qu'elles accordent à ce problème *« la plus grande attention »*. Le Congrès n'est pas en reste : il a voté des crédits de 3 milliards de dollars (près de 17 milliards de francs). Mais la somme dépensée par l'Etat risque d'être plus proche de 7 milliards. Le Sénat a adopté le 1er octobre la loi sur la communication d'informations sur l'an 2000, destinée à protéger les entreprises contre les litiges liés à la publication d'informations sur les méthodes utilisées pour combattre le Y2K.

L'objectif de Bill Clinton est que toutes les administrations soient prêtes au premier trimestre de 1999. Le républicain Stephen Horn, qui préside la sous-commission de la Chambre sur la gestion gouvernementale, l'information et la technologie, vient de publier un rapport sur l'état de préparation des administrations. Il leur accorde une note moyenne de D, soit au-dessous de la moyenne. Seules trois ont obtenu la note A : celles des PME, des retraites et des sciences.

Les plus en retard sont le département d'Etat, celui de la justice et celui de la santé. Beaucoup d'hôpitaux n'ont pas fait grand-chose : dans l'un d'eux, indique un expert de l'Y2K, *« le système de surveillance des soins intensifs s'arrêtera le 1er janvier 2000 »*. Selon un hôpital pour enfants, l'incapacité d'enregistrer la naissance d'un bébé en l'an 2000 pourrait avoir pour conséquence que l'ordinateur lui prescrirait une dose de médicament destinée à un centenaire, ce qui risquerait de le tuer.

LA PLANCHE À BILLETS

Le Pentagone semble à peine mieux préparé : Stephen Horn reconnaît qu'il est passé *« de D– à D+ »* ; pas fameux pour un organisme qui assure la sécurité du pays et détient une grosse partie du parc d'ordinateurs. L'Association des anciens combattants a écrit à tous ses fournisseurs ; un tiers d'entre eux n'ont même pas répondu. Conseiller du président pour le Y2K, John Koskinen est moins pessimiste : il affirme que 85 % à 90 % des administrations seront prêtes avant la fin mars. La Réserve fédérale, elle, se prépare en faisant marcher la planche à billets afin d'avoir assez de dollars disponibles au cas où...

Du côté du secteur privé, Wall Street a passé avec succès sa première simulation d'une séance datée du 3 janvier 2000. Comme partout, si certaines entreprises sont en pointe, d'autres traînent. Comme le dit Stephen Horn à CNN, *« il ne s'agit pas d'un problème technique mais de gestion, de leadership »*. Témoin, l'informatique : IBM a annoncé, pour fin novembre, la sortie d'outils pour adapter ses ordinateurs. Mais Microsoft, pour une fois pris de court, ne sera pas prêt avant le printemps.

« Je veux bien prendre l'avion le 1er janvier 2000, mais seulement si la responsable de la FAA [administration de l'aéronautique] *est à bord »*, plaisante Stephen Horn.

Patrice de Beer

Les nouvelles vies d...

Des laisses en alligator aux imperméables ... les animaux dans le sens du poil. Encore fa...

Gotha canin

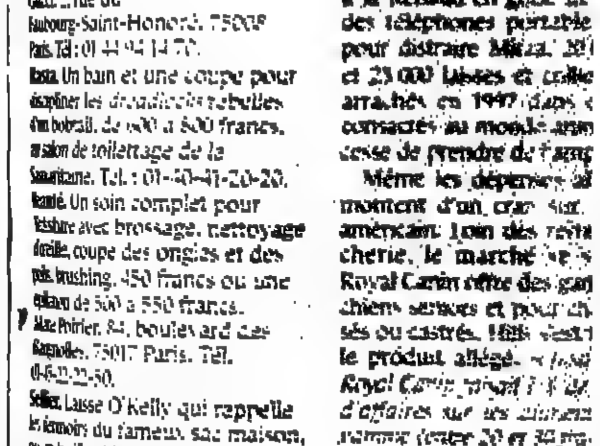

صفحة من الأصل

Les nouvelles vies de chien

Des laisses en alligator aux imperméables griffés, les marques caressent les animaux dans le sens du poil. Encore faut-il que le toutou ait les moyens

CE N'EST PAS n'importe quel corniaud qui pourra s'offrir un authentique Burberrys à sa mesure. Pour une somme variant de 1 895 francs à 3 000 francs suivant sa taille, le chien distingué pourra se réchauffer par temps froid d'un *trenchcoat* en pur coton irisé, réplique exacte du modèle pour humain. Anneaux à la ceinture, bavolet et pli creux dans le dos, rien ne manque. L'enseigne britannique habille aussi les chiens d'un manteau noir plissé comme un kilt écossais sur le côté, ou d'un pardessus en flanelle grise à rayures tennis. Un vrai succès, puisque la boutique du boulevard Malesherbes en est à son deuxième réassort. Pas si loin des chiens de cirque habillés en danseuse ou des dogues affublés de pierreries accompagnant les infants de Vélasquez.

Comme leurs maîtres, une poignée de bêtes bien nées et solidement nanties – sur les 7,9 millions de chiens français (d'après la Société centrale canine) – possèdent leurs lignes haute couture et leurs produits de luxe. Le joaillier Fred réalise des commandes spéciales (une médaille en or et saphir pour un carlin, un collier aux cabochons d'améthyste pour un chat persan...). Asprey commercialise un sac de transport en alligator chocolat à... 114 550 francs. A ce prix-là autant lui acheter une voiture.

Installée boulevard des Batignoles à Paris, Marie Poirier est styliste pour chiens – ne dites pas « toiletteuse », c'est vulgaire. « *Je ne les lave pas, je change leur look et je fais ressortir leur personnalité* », dit-elle. C'est elle qui, il y a huit ans, a inventé la coupe yorkshire « *pour mettre en valeur le côté bébé* » du microscopique cabot. Dans son salon, qui accueille de 150 à 700 chiens par mois suivant la saison, elle vend sa ligne d'accessoires facturés de 380 à 1 000 francs, dont des cirés en imprimé vichy doublés d'éponge rose bonbon, des Perfecto cloutés en simili cuir ou des pulls en mohair.

« ACCUEIL PERSONNALISÉ »

« *Nous répondons parfois à des commandes particulières de pyjamas, pour les chiens qui partagent la couette de leurs maîtres* », ajoute la styliste. Elle propose également de légers parfums à la pomme ou à la banane, pour éloigner l'odeur *sui generis*. Déjà à la tête d'une agence de mannequins pour chiens – à louer 2 500 francs la journée –, Marie Poirier va lancer prochainement un centre de formation en toilettage et une gamme de produits de soins. Trois fois par an, elle renouvelle ses lignes de colliers, parures vert gazon à quatre rangs de strass ou tour du cou indien multicolore orné de coquillages.

Dans un registre plus accessible, La Samaritaine vend des bandanas à la Renaud en guise de laisses, et des téléphones portables en latex pour distraire Mirza. 20 000 jouets et 25 000 laisses et colliers se sont arrachés en 1997 dans ces 600 m² consacrés au monde animal, qui ne cesse de prendre de l'ampleur.

Même les dépenses alimentaires montent d'un cran sur le modèle américain. Loin des restes de boucherie, le marché se spécialise. Royal Canin offre des gammes pour chiens seniors et pour chats, stérilisés ou castrés. Hills s'est lancé dans le produit allégé. « *Jusqu'en 1990, Royal Canin faisait 1 % de son chiffre d'affaires sur les aliments haut de gamme (entre 20 et 30 francs le kilo). Ils représentent aujourd'hui 46 % du chiffre d'affaires* », se réjouit Bernardo Galletelli, directeur de la communication du groupe Royal Canin, nominé par *l'Usine nouvelle* du 5 novembre dans la catégorie « Entreprises les plus dynamiques du secteur agroalimentaire français ». Chiffre d'affaires en progression de 40,4 % entre 1993 et 1997.

Dans le marché de l'extrême – on voit de plus en plus de furets ou de chiens de prairie dans les cabinets vétérinaires –, certains animaux de compagnie deviennent les accessoires animés qu'on porte comme des manchons, à la façon de Ginger Rogers dans *Shall we Dance*, de Mark Sandrich (1937).

Dans l'hôtel Beau-Rivage sur les bords du lac Leman, la prise en charge soignée du chien fait partie des services proposés dans le forfait week-end à 2 180 francs. Un monde à la *Truman Show*. On lit dans le catalogue : « *Le chien est salué comme il se doit et on s'informe sur son régime. L'accueil est personnalisé avec biscuits, couvertures confortables, gastronomie de qualité et bols d'eau fraîche. (...) C'est dans cet univers de tranquillité que M. ou Mme Chien aura peut-être la chance de côtoyer la haute bourgeoisie canine, de fréquenter les célèbres chiens de stars ou d'aller se recueillir sur la tombe du caniche de Coco Chanel enterré dans le cimetière adjacent à l'hôtel.* »

De l'anthropomorphisme à son apogée ? Ce n'est rien à côté de ce qui se passe au Japon, où se développent des cures d'amaigrissement pour chiens et des maisons closes, dans lesquelles les malheureuses femelles sont maintenues en chaleur par injection d'hormones. Au Etats-Unis, marché de 57 millions de chiens, même le piercing a fait son apparition.

De quoi rendre les pauvres un peu mabouls. Qu'à cela ne tienne : les psychiatres d'animaux sont là. Un créneau porteur. « *Le développement des troubles psychologiques du chien est incontestable, car l'homme ne sait plus ce qu'est un animal aujourd'hui. Il ne rentre plus comme chien, mais comme un compagnon humain dans les foyers* », explique Bernard Denis, professeur d'ethnozootechnie à l'école vétérinaire de Nantes. « *A 200 francs la séance, la clientèle est encore timide en France et l'on est encore loin de la folie américaine, où 500 millions de dollars* [2,8 milliards de francs] *sont dépensés chaque année dans les cabinets spécialisés de la seule ville de New York* », expliquait Jacques Pidoux, directeur marketing France de Royal Canin, lors du séminaire « Le chien dans la société » organisé par la Société francophone de cynotechnie, les 20 et 21 novembre. On n'en est pas encore à la psychanalyse pour chiens. Leurs maîtres, peut-être...

Anne-Laure Quilleriet

HERMÈS

DR

LOUIS VUITTON

DR

Collier « Odyssée » (Hermès) et « trenchcoat » pur coton (Burberrys), accompagné d'un perfecto (Marie Poirier) et d'un sac de transport (Louis Vuitton) : le prêt-à-porter canin de luxe prend de l'ampleur.

Gotha canin

En laisse. Fashion dog, des laisses rose, turquoise ou vert gazon, de 165 à 185 francs suivant la largeur, Hervé Masson. Renseignements au 01-43-55-74-73.

Griffé. Double bol pour chien en acrylique et acier, 3750 francs, Gucci. 2, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél : 01 44 94 14 70.

Rasta. Un bain et une coupe pour discipliner les *dreadlocks* rebelles d'un bobtail, de 600 à 800 francs, au salon de toilettage de la Samaritaine. Tél. : 01-40-41-20-20.

Beauté. Un soin complet pour Yorkshire avec brossage, nettoyage d'oreille, coupe des ongles et des poils, brushing, 450 francs ou une épilation de 500 à 550 francs, Marie Poirier. 84, boulevard des Batignolles, 75017 Paris. Tél. 01-45-22-22-50.

Sellier. Laisse O'Kelly qui rappelle les fermoirs du fameux sac maison, ou en buffle skipper doublé de feutre, de 1 300 à 2 200 francs, Hermès. 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-40-17-47-17.

Jet lag. Dans la nouvelle ligne Voyage de Chanel, un porte-chien en nylon reprenant en trompe l'œil, les surpiqûres des sacs matelassés Chanel, 2200 francs. Chanel. 29-31, rue Cambon, 75001 Paris. Tél. : 01-42-86-28-00.

Le visage pâle séduit les femmes

BLANC absolu d'Yves Saint Laurent, Blanc expert de Lancôme, Système cellulaire éclaircissant de La Prairie : les soins blanchissants, adulés des Japonaises, s'installent depuis l'automne dans les salles de bain européennes. Effaçant les poudres bonne mine et les autobronzants, le nouvel idéal de carnation est dans les pâleurs d'opale, encouragé par les icônes des podiums, à la peau laiteuse d'une Gabrielle d'Estrées au bain ou d'une beauté de Cranach.

« *La femme d'aujourd'hui veut garder le teint clair et voir sa peau rayonner de lumière et de transparence. (...) Le bronzage n'est plus signe de bonne santé* », assure-t-on chez La Prairie. Un souci dramatisé par l'éclosion sur les visages des taches brunes dues aux surexpositions solaires.

Pour unifier harmonieusement la carnation, chacune s'initie à l'art du soin à la japonaise. « *La Lotion éclaircissante ne cherche pas à dépigmenter mais à sublimer l'éclat de la peau* », précise Jean-Paul Auvard, directeur marketing France de Shu Uemura, qui impute les meilleures ventes de soins de la marque à ce produit introduit dans notre pays au mois de septembre.

Si les critères esthétiques du pays du Soleil-Levant ont évolué depuis le teint d'albâtre et les dents noires encensés par Junichiro Tanizaki dans son *Eloge de l'ombre*, la peau de porcelaine fait toujours des émules. La marque Kanebo – connue en France pour ses soins précieux aux protéines de soie – commercialise en Asie deux lignes éclaircissantes, Blanchir et Faircrea, dont la crème Power of Clear triomphe avec plus d'un million d'unités vendues au Japon depuis son lancement au mois de juin.

« *Le marché des produits blanchissants est aussi important que celui des crèmes de jour au Japon. Il existe dans ce pays une explosion des soins cosmétiques que la consommatrice peut faire à domicile, en toute sécurité* », explique Arnauld Maloubier, directeur de la communication scientifique d'Yves Saint Laurent.

EXTRAIT DE MÛRIER

Loin de la céruse – qui a plâtré les peaux depuis l'Antiquité jusqu'à son interdiction en 1913 –, dont Dominique Paquet dresse un portrait apocalyptique dans *Une histoire de la beauté* (coll. « Découvertes », Gallimard) – « *Elle comporte son tragique. La dame s'effeuille vite. Visage crevassé, noir de plomb à force d'être blanchi, dents pourrissantes, haleine corrompue composent un tableau satanique* », décrit-elle. Loin aussi de Michael Jackson et des produits décapants à l'hydroquinone et à la vitamine A acide qui, employés frauduleusement, entraînent des lésions cutanées et des troubles neurologiques.

Aujourd'hui, les composants naturels agissent en douceur, depuis les feuilles d'airelle sauvage (Shiseido) jusqu'au masque à l'extrait de mûrier (Carole Frank). Une réponse cosmétique à la mode immaculée du passage au troisième millénaire.

A.-L. Q.

Guide

● **Lait.** Dotée d'un indice de protection 15, l'émulsion de jour Système cellulaire éclaircissant, 750 F, La Prairie. Blanc expert, un concentré correcteur de taches brunes, 400 F le tube à canule de 30 ml, Lancôme.

● **Opale.** Essence blanc absolu, d'Yves Saint Laurent, à la vitamine C, 270 F. Soin à l'institut pour atténuer les taches brunes des mains avec manucure, micropeeling, masque blanc absolu et pose de vernis, 320 F. Institut Yves Saint Laurent, 32, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01-49-24-99-66.

● **Albâtre.** Teint exact blanc, base de teint de Chanel, 190 F.

● **Diaphane.** Lotion et émulsion de Shu Uemura, aux plantes apaisantes (aloès, camomille...), 195 et 295 F.

● **Nuage.** Anti-âge et hydratante, la crème Bio performance soin éclaircissant, Shiseido, 450 F.

● **Ecume.** Soin lift minceur, pour raffermir le visage et unifier le teint, 230 F, Clarins.

Grisaille, pluies à l'ouest

SAMEDI, le flux océanique continue à faire remonter les températures, tout en s'accompagnant de beaucoup d'humidité. En liaison avec la dépression d'Islande, un passage pluvieux assez actif balaie la moitié ouest.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les pluies du matin prennent le chemin de l'est l'après-midi. En conséquence, les éclaircies reviennent, parfois entrecoupées de quelques grains en soirée près des côtes. La douceur régnera avec 11 à 13 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Un passage pluvieux va traverser ces régions d'ouest en est. Il faut attendre le passage des pluies pour espérer le retour de quelques trouées, l'après-midi, de la Haute-Normandie à la Touraine. Il fera 4 degrés dans les Ardennes, 8 en Ile-de-France et 12 dans le Centre.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La grisaille perdure. Par endroits, le soleil tente une incursion fugitive. En soirée, quelques gouttes humectent la Champagne et la Bourgogne. Il fera de 2 à 5 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Une journée pluvieuse particulièrement au sud de la Garonne, où il neigera à partir de 1 600 mètres. Par contre, le Poitou-Charentes peut compter sur une accalmie en soirée. Il fera entre 12 et 14 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les sommets alpins émergent de la grisaille. Celle-ci recouvre les plaines et le Massif Central, donnant des pluies faibles mais durables dans le Limousin. Il fait de 5 à 10 degrés d'est en ouest.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les corolles nuageuses d'altitude restent discrètes de la Provence à la Corse. L'est du Languedoc et le Roussillon connaissent un ciel beaucoup plus encombré, mais les nuages se contentent de déposer quelques gouttes. Il fera de 10 à 14 degrés.

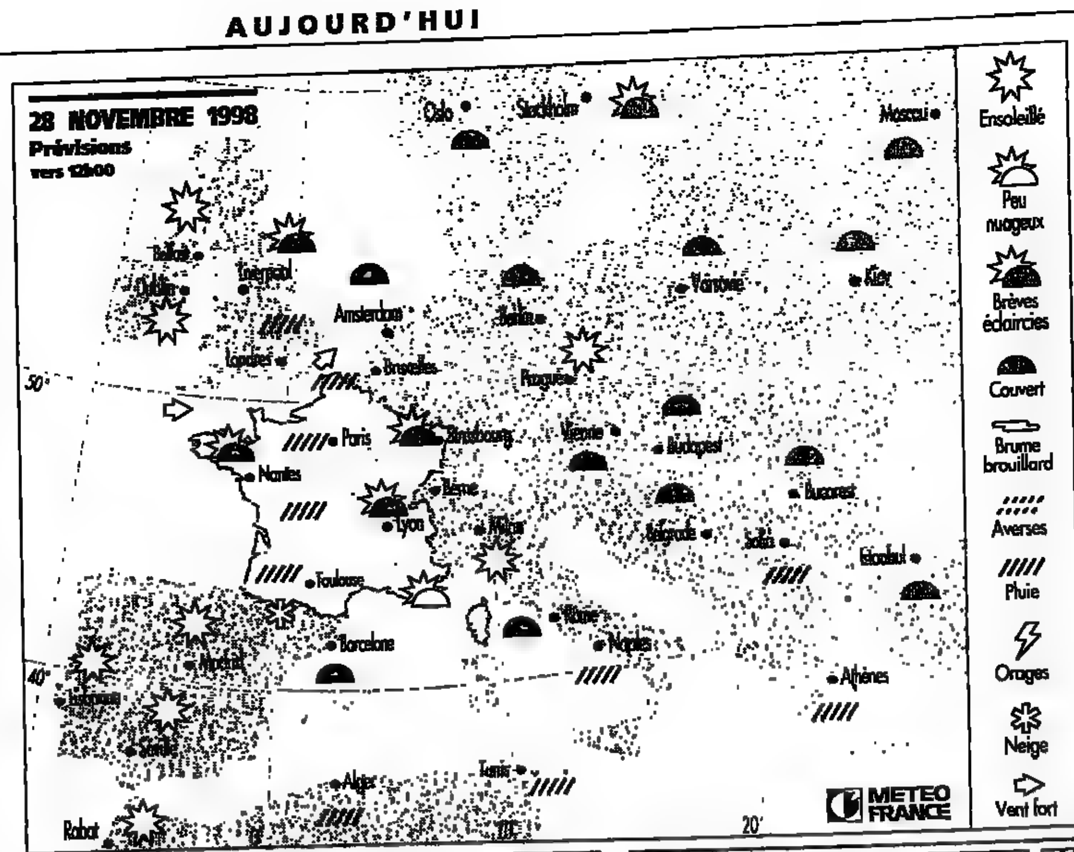

PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Min/max	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	3/15	S
BIARRITZ	7/14	P
BORDEAUX	8/15	P
BOURGES	3/9	P
BREST	6/12	N
CAEN	7/12	P
CHERBOURG	6/13	N
CLERMONT-F.	2/5	C
DIJON	0/3	C
GRENOBLE	0/5	C
LILLE	4/9	P
LIMOGES	3/12	P
LYON	0/5	C
MARSEILLE	6/12	N
NANCY	0/3	C
NANTES	6/13	P
NICE	5/13	S
PARIS	5/9	P
PAU	6/14	P
PERPIGNAN	8/13	N
RENNES	7/13	C
ST-ETIENNE	1/4	C
STRASBOURG	0/4	C
TOULOUSE	6/14	P
TOURS	5/8	P
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/30	P
FORT-DE-FR.	22/28	N
NOUMEA	22/26	S
PAPEETE	24/29	P
POINTE-A-PIT.	22/28	P
ST-DENIS-RÉ.	23/28	S
EUROPE		
AMSTERDAM	1/5	C
ATHENES	14/16	P
BARCELONE	9/14	C
BELFAST	4/12	S
BELGRADE	-1/2	C
BERLIN	-2/1	C
BERNE	-4/1	N
BRUXELLES	1/5	N
BUCAREST	-4/-2	C
BUDAPEST	-2/2	C
COPENHAGUE	0/1	C
DUBLIN	2/12	S
FRANCFORT	-1/2	C
GENEVE	-2/3	S
HELSINKI	-5/-2	C
ISTANBUL	11/14	C
KIEV	-5/-4	C
LISBONNE	10/18	S
LIVERPOOL	5/12	N
LONDRES	3/12	P
LUXEMBOURG	-4/2	C
MADRID	3/13	S
MILAN	1/9	S
MOSCOU	-13/-10	C
MUNICH	-5/2	N
NAPLES	9/11	P
OSLO	-3/-2	C
PALMA DE M.	10/15	N
PRAGUE	-3/1	S
ROME	5/12	C
SEVILLE	8/19	S
SOFIA	-2/1	P
ST-PETERSB.	-8/-6	C
STOCKHOLM	-3/-2	N
TENERIFE	14/19	S
VARSOVIE	-8/-5	C
VENISE	2/8	S
VIENNE	-3/-2	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	20/26	P
BUENOS AIR.	14/21	P
CARACAS	23/27	P
CHICAGO	6/14	S
LIMA	15/23	N
LOS ANGELES	13/15	P
MEXICO	8/19	S
MONTREAL	1/6	C
NEW YORK	6/12	S
SAN FRANCIS.	9/12	S
SANTIAGO/CHI	11/27	S
TORONTO	2/9	N
WASHINGTON	4/18	S
AFRIQUE		
ALGER	11/16	P
DAKAR	25/31	S
KINSHASA	23/28	P
LE CAIRE	17/27	N
MARRAKECH	8/20	S
NAIROBI	15/26	N
PRETORIA	16/26	N
RABAT	9/19	S
TUNIS	10/15	P
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	26/30	P
BOMBAY	19/31	S
DJAKARTA	26/31	P
DUBAI	19/29	S
HANOI	21/27	C
HONGKONG	20/21	N
JERUSALEM	17/27	C
NEW DEHLI	13/25	S
PEKIN	-6/4	S
SEOUL	2/8	C
SINGAPOUR	27/31	C
SYDNEY	16/20	N
TOKYO	8/16	P

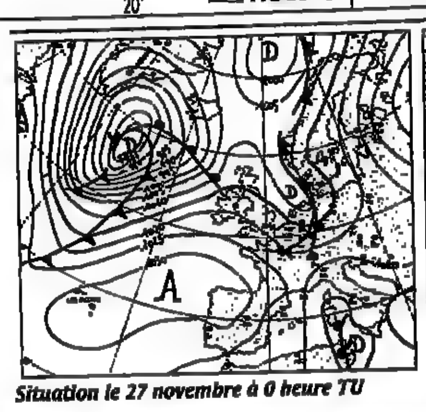

Situation le 27 novembre à 0 heure TU

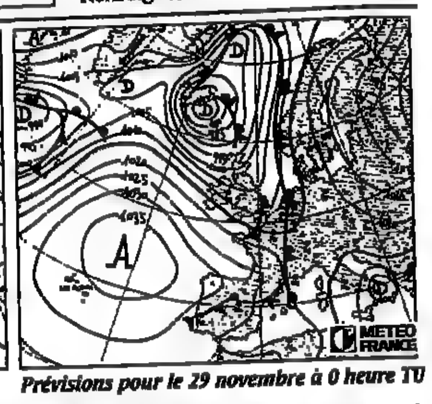

Prévisions pour le 29 novembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **EUROPE.** A ceux qui souhaitent passer Noël à la montagne, Interhome, spécialiste de la location de vacances (du chalet traditionnel à l'appartement au pied des pistes), propose, dans 50 stations en France mais aussi en Allemagne, Autriche, Suisse, Italie et Espagne, une gamme de séjours, sur la base d'une semaine. En promotion, des séjours de 7 nuits au prix de 5 (avec nettoyage final et frais de dossier), du 19 au 26 décembre, à l'Alpe-d'Huez, aux Rousses, au Corbier et à Megève. Renseignements au 01-53-36-60-00.

■ **NOUVELLE-ZÉLANDE.** Entièrement remis à jour, le site Internet de la compagnie Air New Zealand (www.airnz.co.nz) présente offres, vols, horaires, produits, services et contacts. Il permet aussi de vérifier les places disponibles sur un vol, de connaître les services à bord ainsi que le titre du film programmé. Renseignements au 01-43-80-30-10.

ASTRONOMIE

Ciel de décembre

QUE LES AMATEURS de météores ne perdent pas la foi après la relative déception des Léonides, cette pluie d'étoiles filantes attendue cette année comme le Messie par nombre d'astronomes et qui a surpris tout son monde en tombant une quinzaine d'heures avant l'horaire prévu. Deux autres essaims météoritiques arrivent en décembre.

Lundi 14, à partir de 22 heures, il faudra se tourner vers la constellation des Gémeaux pour tenter d'attraper au vol quelques-unes des **Géminides**. Plutôt lentes pour des bolides (35 km/s, à comparer avec les 71 km/s des Léonides), elles sont souvent lumineuses et peuvent dépasser la centaine d'exemplaires à l'heure, dans de bonnes conditions d'observation.

Autre essaim peu rapide (33 km/s), celui des **Ursides**, lesquelles, comme leur nom le laisse supposer, donnent l'impression de jaillir de la Petite Ourse. Moins spectaculaires et moins nombreuses que leurs collègues Géminides, ces étoiles filantes seront visibles le 22 décembre dès la fin du crépuscule.

Dans la valse complexe des planètes autour du Soleil, deux danseuses refont leur apparition alors qu'Uranus et Neptune nous quitteront, provisoirement bien sûr. **Mercure** revient, à partir du 7, dans le ciel du petit matin. Avant l'aube du 17 – veille de la nouvelle lune –, elle s'approchera à quelques degrés d'un croissant de Lune fin comme un cheveu d'argent. Autre retour, celui de **Vénus** qui, après s'être cachée derrière notre étoile, s'installera dans le ciel du soir à partir du 20 décembre.

Mars, Jupiter et Saturne auront tour à tour rendez-vous avec notre satellite au cours du mois. La planète rouge, qui se lève en milieu de nuit, ouvrira le bal le 12 décembre. Véritable vedette de cette fin d'année, Jupiter lui succédera dans la soirée du 25. Pour les habitants du sud de la Nouvelle-Zélande et les manchots de l'Antarctique, la géante gazeuse sera même occultée par la Lune. Cette dernière se verra courtisée par Saturne dans la nuit du 27 au 28.

Et c'est encore notre satellite qui fournira aux Parisiens la curiosité du mois, puisque, le 4 décembre, à 8 h 36 très exactement, une Lune pleine à 99 % se couchera entre les pattes de l'Arc de triomphe. A condition, évidemment, que l'observateur se trouve sur le rond-point des Champs-Elysées.

Le 22 décembre, le Soleil atteint, comme disent les astronomes, son point le plus au sud par rapport à l'équateur céleste. Les nuits sont les plus longues de l'année. Dans le langage courant, on dira que c'est l'hiver. Avant de devenir fou à l'âge de dix-neuf ans et d'être interné pour les quarante-deux dernières années de sa vie, le poète québécois Emile Nelligan écrivait *Soir d'hiver*. *« Tous les étangs gisent gelés / Mon âme est noire : où vis-je ? où vais-je ? / Tous ses espoirs gisent gelés : / Je suis la nouvelle Norvège / D'où les blonds ciels s'en sont allés. »*

Pierre Barthélémy

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE
• mardi 1er décembre 1998 (à Paris) •

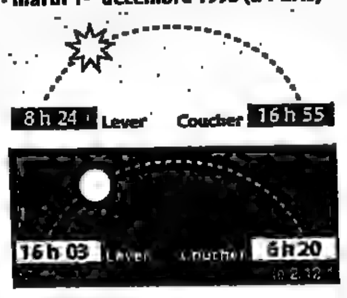

Sous le W de Cassiopée

CIEL DU 15 DÉCEMBRE À 22 HEURES (HEURE DE PARIS)

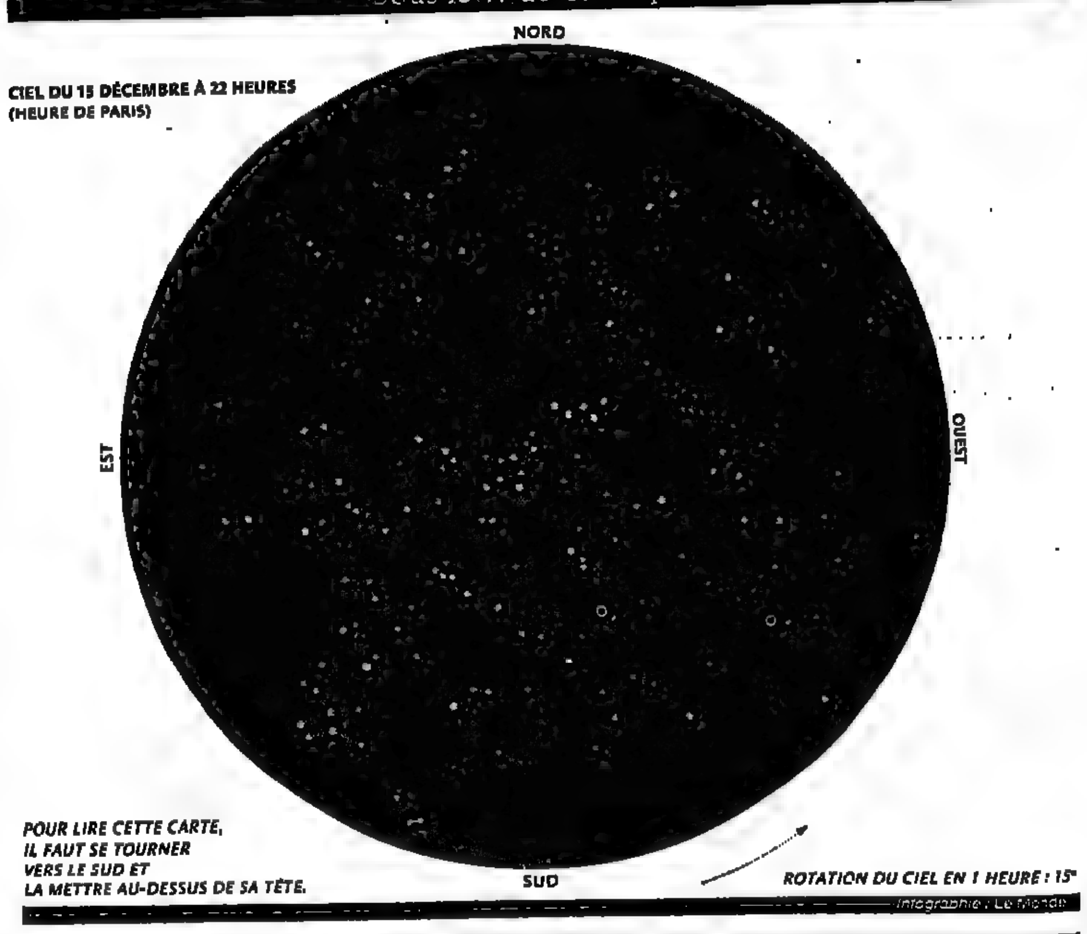

POUR LIRE CETTE CARTE, IL FAUT SE TOURNER VERS LE SUD ET LA METTRE AU-DESSUS DE SA TÊTE.

ROTATION DU CIEL EN 1 HEURE : 15°

Infographie : Le Monde

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98284

• SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

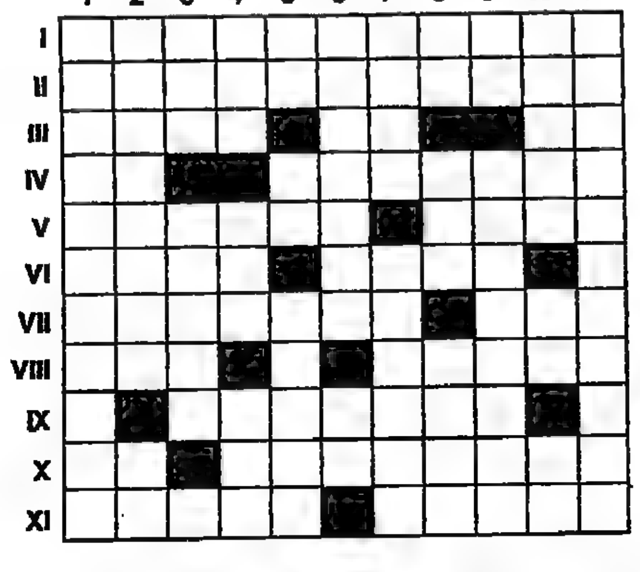

HORIZONTALEMENT

I. – Rassembler les brebis égarées. – II. Le I horizontal le serait-il ? – III. Son coup est illégal. Ouvre les noms propres. Marque de dédain. – IV. Lettres de crédit. Bref et fermé chez les Grecs. – V. Petite annonce. Poils au menton. – VI. Emploi temporaire. Rayée de la carte en 1991. – VII. Comme une pierre pour faire des pots. Poisson ou tête de poisson. – VIII. Née à Rome en 1957. Fait avant de partir. – IX. Prend une perche pour aller plus haut. – X. Aplati à un bout. Ne détaille pas, il vend par livre. – XI. Méfions-nous s'il est secondaire. Accessoires académiques.

VERTICALEMENT

1. Mis au courant. – 2. Défiguré. Gardien de cimetière. – 3. Ville du Nigéria. Personnel féminin. – 4. Impeccable. Aide à la traction. Blonde anglaise. – 5. Pour un grade. Affirmation. Esquimaux en VO. – 6. Travaille sur le fond. La bonne note. – 7. Fis un ensemble. Un point qu'il ne faut pas perdre de vue. – 8. Entrées dans la police. Un grand de la communication. Pour lire ses lettres, il faut le retourner. – 9. Accord. Vise à blesser. – 10. Consacrée à Horus. Dort dans les arbres. Note. – 11. Ont donc changé d'enveloppe.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98283

HORIZONTALEMENT

I. Ordonnances. – II. Raideur. Ere. – III. Amnésiques. – IV. Nia. Sûr. Ep. – V. Germaient. – VI. Or. Ombreuse. – VII. Usât. Lesbos. – VIII. Lumen. Ems. – IX. Avise. Ta. Mu. – X. Nes. Le. Nuer. – XI. Grelottante.

VERTICALEMENT

1. Orang-outang. – 2. Ramiers. Ver. – 3. Dinar. Alise. – 4. Ode. Motus. – 5. Nés. Am. Mélo. – 6. Nuisible. Et. – 7. Arquèrent. – 8. Urnes. Ana. – 9. CEE. Tube. Un. – 10. Erse. Sommet. – 11. Se. Pressuré.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PHILATÉLIE

Paul Gauguin

TRENTE ANS après l'émission d'un premier timbre consacré à Paul Gauguin *(Arearea)*, La Poste mettra en vente générale, lundi 7 décembre, un timbre à 6,70 F de la série artistique d'après l'œuvre de ce peintre intitulée *Vision après le sermon*.

Cette toile datée de 1888, conservée à la National Gallery d'Edimbourg, suscite de Gauguin ce commentaire dans une lettre qu'il adresse à Van Gogh : *« Pour moi, dans ce tableau, le paysage et la lutte de Jacob avec l'ange n'existent que dans l'imagination des gens en prière, par suite du sermon. »* Cette œuvre, qui renvoie au chapitre XXXII de la Genèse, inspira Delacroix en 1861 et fit également l'objet d'un timbre en 1963. De nombreuses administrations postales émettent cette année des timbres sur Gauguin : l'Albanie, la République tchèque, Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie, bien sûr. Le timbre, au format horizontal 48 × 36,85 mm, mis en page par Aurélie Baras d'après l'œuvre de Gauguin (1848-1903), est imprimé en héliogravure en feuilles de trente exemplaires.

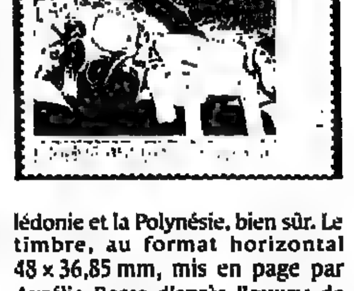

P. J.

★ Vente anticipée « premier jour » au bureau de poste temporaire ouvert les 5 et 6 décembre à la mairie de Pont-Aven (Finistère).

Les Prix de l'art philatélique

LE TIMBRE de poste aérienne *Potez 25* dessiné par Jame's Prunier a remporté le Grand Prix de l'art philatélique français décerné à l'occasion du Salon philatélique d'automne. Arrivent ensuite le bloc *Petit Prince* et la série sur les acteurs de cinéma. Pour l'outre-mer, les colliers de fleurs de Polynésie française précèdent *L'Aigle à tête blanche*, de Michel Borotra et Jacques Jubert, émis à Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour l'Irlande, pays invité du Salon, c'est la série sur... le Tour de France qui a été distinguée.

Pour la première fois, un prix « citron » est attribué. Il revient au timbre sur l'Assemblée nationale, œuvre d'Ernest Pignon-Ernest. Le suivent de près les timbres *Joyeux anniversaire* et *Abolition de l'esclavage*.

EN FILIGRANE

■ **VENTE.** La vente aux enchères de timbres et de cartes postales organisée au profit de Médecins sans frontières le samedi 21 novembre dans les locaux du *Monde* s'est traduite par un résultat de 210 000 F sous le marteau de Me Renaud, somme qui sera intégralement reversée à MSF. La Poste a, pour sa part, vendu 16 000 timbres à 3 francs *MSF* dessinés par Plantu aux guichets du bureau temporaire installé dans le hall du quotidien les 21 et 22 novembre.

ENQUÊTE Les premières expériences de projection de films sans pellicule, *via les satellites ou les lignes téléphoniques*, montrent que les techniques de numérisation, déjà utilisées à d'autres stades de la production, pourraient s'appliquer aussi à la diffusion. ● LE PROJET EUROPÉEN mené dans les studios de Babelsberg, près de Berlin, présenté par ses promoteurs comme un moyen d'atteindre simultanément des régions sous-équipées, est de nature à bouleverser, s'il se généralise, les circuits d'exploitation actuels. ● ALORS QUE L'INDUSTRIE cinématographique, en France notamment, paraît en meilleure santé, distributeurs et exploitants considèrent avec prudence une innovation technologique qui ne fournit pas, pour l'instant, une qualité d'image comparable à celle de la pellicule classique. Ils insistent sur le caractère complexe de la chaîne humaine qui conduit le film jusqu'au spectateur.

La projection numérique par satellite pourrait révolutionner le cinéma

La diffusion des films par satellite va-t-elle supplanter un jour la pellicule et quelles seront les conséquences pour l'industrie du cinéma ? Dans son immense majorité, la profession, tous secteurs confondus, « grands » ou « petits », navigue entre scepticisme et hostilité

L'EXPÉRIENCE de projection cinématographique via les satellites menée à l'initiative des studios de Babelsberg *(lire ci-dessous)* ravive, en dépit de la prudence de ses objectifs déclarés, le spectre du tout-numérique. Après avoir partiellement investi le cinéma au stade de la réalisation du film (du tournage au montage), le numérique serait désormais susceptible de s'appliquer au reste de la chaîne cinématographique en affectant la nature même de son support.

La création d'un « cybercentre » diffusant via satellite un film numérisé dans des salles équipées à cet effet signifie la suppression de la pellicule et de la circulation des copies, et plus généralement l'appauvrissement du circuit humain qui permet collectivement la mise en œuvre du cinéma, depuis la fabrication, le tirage et le transport de la pellicule jusqu'à la distribution et l'exploitation du film, en passant par sa projection.

L'affaire n'est pas mince. Non seulement parce qu'elle réveille la crainte de « *l'accident cybernétique* » évoqué par Paul Virilio et la désintégration du tissu social qui en résulte. Mais encore parce que ce phénomène survient dans un contexte de reprise économique du cinéma en France (comme dans les principaux pays de l'Union européenne). Dans notre pays, l'année 1997 a enregistré une hausse significative en matière d'investissement (4,6 milliards de francs), de production (125 films), d'exploitation (création de 185 nouvelles salles), de fréquentation (148 millions de spectateurs) et de recettes (5,14 milliards).

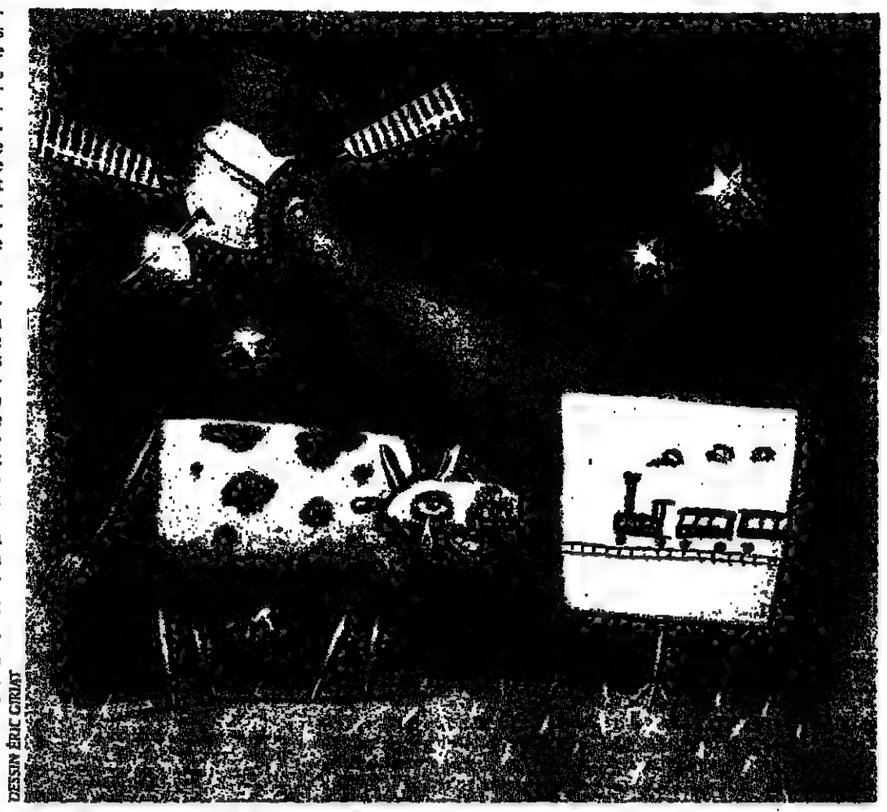

DESSIN ÉRIC GIRAT

LES INDÉPENDANTS FRAGILISÉS

Grâce à la modernisation du parc des salles, au développement des multiplexes et à une politique de soutien efficace des pouvoirs publics favorisant la diversité des offres, le cinéma français se porte mieux. Ce secteur est aujourd'hui dominé par trois grands groupes intégrés (alliant production, distribution et exploitation), Gaumont, Pathé et UGC, qui détiennent, à eux seuls, 20 % du parc des salles et réalisent 50 % de la recette nationale. Un avantage à cette situation : la survie de l'industrie française face à la puissance hollywoodienne qui, en 1973, attirait 53 % du public national, contre 34 % au cinéma français. Un inconvénient : la fragilisation du secteur indépendant qui a pour vocation de promouvoir un cinéma plus ambitieux. Ainsi, sur 156 sociétés de distribution en activité en 1997, les dix premières d'entre elles – Gaumont Buena Vista International en tête (alliance de Gaumont et de Disney) – réalisent 88 % de la recette totale (2,108 milliards de francs).

Quelles incidences le passage de la projection analogique à la projection numérique aurait-il sur cette situation ? De la redéfinition de l'activité des laboratoires, des relations entre distributeurs et exploitants, et du cadre juridique de remontée des recettes, jusqu'aux incertitudes sur les réels bénéficiaires, entre indépendants et grands groupes, d'une telle mutation, c'est une litanie de points d'interrogation. Les réactions des professionnels suggèrent dans l'ensemble qu'il est fondé de tirer des plans sur le satellite... Sans doute se trouve-t-il parmi eux quelques amateurs de science-fiction, qui disposent d'ores et déjà d'un solide scénario.

Ainsi de Ken Legargeand, exploitant à Cabourg, selon lequel « *la qualité de la projection numérique se rapproche aujourd'hui de celle de la pellicule. Dans quinze ans, celle-ci aura disparu, l'accès aux films sera plus facile et le coût de la distribution réduit* ». Ainsi de Jean-Max Causse, directeur des cinémas Action, plus optimiste encore : « *C'est une affaire de dix ans. Je suis très pour, car ça simplifiera les choses et diminuera les frais liés au tirage et au transport de copie.* »

Dans son immense majorité, la profession, tous secteurs confondus, « grands » ou « petits », navigue cependant entre scepticisme et hostilité, et semble éprouver douloureusement ne serait-ce que l'éventualité d'un abandon de l'inimitable grain pelliculaire. A commencer par Pierre-Ange Le Pogam, directeur général adjoint de Gaumont : « *Ce projet de projection numérique n'est pas vraiment nouveau. Mais jusqu'à preuve du contraire, on n'est pas encore capable d'offrir un spectacle de qualité similaire à celui offert par le trente-cinq millimètres. Il y a sans doute des logiques industrielles au cinéma, mais la sophistication des techniques liées à la pellicule fait partie du cumul des gestes artisanaux qui déterminent, au final, le plaisir du spectacle cinématographique.* »

UN MILLION LE PROJECTEUR

Le coût de l'installation suscite par ailleurs la réticence des exploitants. « *Un projecteur numérique de qualité vaut aujourd'hui plus de 1 million de francs*, estime Jean Labbé, président de la FNCF (Fédération nationale des cinémas de France). *Les exploitants français viennent de moderniser leurs salles, et disposent d'un matériel fiable. Pourquoi passer à une technologie dont l'évolution est si rapide qu'elle nécessite un réquipement constant ?* » Qualité d'image et budget d'équipement sont donc les deux principaux obstacles évoqués par les professionnels. Et quand on demande, aux distributeurs notamment, d'imaginer ce qui se passerait si ces obstacles finissaient par être levés, entre vent de panique et regard inquiet vers l'avenir, leurs réponses pourraient nourrir une œuvre kubrickienne intitulée « 2001 : l'odyssée du numérique ». Michel Saint Jean (Diaphana) le confirme : « *C'est de la science-fiction et ça me semble a priori un peu dangereux. Je ne vois pas à court et moyen terme comment on peut déstructurer le parc de salles et supprimer toute l'infrastructure industrielle du cinéma.* » Fabienne Vonnier (Pyramide) est encore plus explicite : « *De mois en mois, les distributeurs indépendants en Europe disparaissent les uns après les autres sous la pression des regroupements internationaux qui imposent un cinéma de pur divertissement. Or, on ne peut imaginer qu'un satellite soit contrôlé par autre chose qu'un grand groupe, qui décidera ce qui passe dans le tuyau avec plus d'efficacité encore, en accentuant la tendance à la concentration.* »

UN INDUSTRIEL RASSURÉ

Peut-on craindre, par ailleurs, la disparition pure et simple du métier de distributeur ? Si Paolo Branco (Gemini Films) s'en inquiète, évoquant le rôle prépondérant que tiendrait dans cette configuration la centrale de diffusion, Richard Pezet (AMLF) se montre plus confiant : « *Le distributeur n'est pas qu'un fournisseur de copie, il est un maillon essentiel de la chaîne cinématographique par son rôle financier, promotionnel et stratégique. Je ne pense pas que la diffusion numérique, qui ne concerne en définitive que le support et le signal de fin, mette en péril notre métier.* »

Si l'on peut imputer au trop grand nombre d'inconnues la réserve, voire l'angoisse de la profession à l'égard de l'équation numérique appliquée au cinéma, le tranquille diagnostic de Bertrand Decoux, directeur du service cinéma et télévision chez Kodak, numéro un mondial de la fabrication de pellicule – donc concerné au premier chef par la question – la rassurera peut-être : « *Nous surveillons évidemment de très près l'évolution du numérique. Nous estimons que d'ici trois à sept ans, l'essentiel de la post-production cinéma sera numérisé. Au niveau de la projection en revanche, compte tenu de la qualité de la pellicule argentique et de son potentiel d'amélioration, il ne faut pas escompter une qualité similaire avant vingt ans. Quant à la prise de vues, étant donné les problèmes de conservation et de standards du numérique, on peut affirmer que la pellicule a encore de beaux jours devant elle.* »

Jacques Mandelbaum

Des images toujours, mais plus de bobines

AUJOURD'HUI, les films voyagent vers les salles de cinéma sous forme de bobines servies par des réseaux de distribution. La numérisation permet de les y envoyer sans passer par ces copies traditionnelles et de les stocker pour une ou plusieurs projections. L'image et le son des films sont d'abord numérisés dans un centre technique approprié, le « cybercentre », tête de réseau de distribution. La qualité technique obéit aux normes européennes de la télévision haute définition (TVHD).

UN MILLION LE PROJECTEUR

Le cybercentre peut transmettre dans un même envoi le même film en plusieurs langues. Le tirage positif d'une copie est scanné, compressé, codé et transmis à la salle de projection – le « cybercinéma », qui peut être une salle de cinéma, un théâtre ou n'importe quel lieu public équipé – par satellite ou par les réseaux téléphoniques terrestres, comme Numéris.

A l'arrivée, le cybercinéma doit disposer d'un équipement similaire à celui du cybercentre – démodulateur satellite, décodeur... –, et d'un projecteur spécifique capable de restituer la haute définition de l'image et du son. Le coût de cet appareil est pour l'instant le double de celui des projecteurs classiques.

De la qualité du projecteur dépend celle de l'image. Actuellement, elle peut être considérée comme bonne, d'une résolution de 2,2 millions de pixels environ sur un écran relativement petit, ne dépassant pas 6 mètres sur 8, au format 16/9e. Cette taille correspond à une jauge de quelque cent vingt places.

Le débat entre chercheurs, techniciens de la vidéo et professionnels du cinéma est ouvert. En termes techniques, il porte surtout sur la capacité de la vidéo d'atteindre à la qualité de l'image traditionnelle dont la résolution, la brillance et les contrastes sont aujourd'hui nettement supérieurs. En termes industriels, les laboratoires de tirage de copies et les professions de la distribution terrestre sont obligés de reconsidérer leur avenir.

Le cybercinéma, un projet européen mis au point à Babelsberg

CABOURG
de notre envoyée spéciale

Plusieurs démonstrations de « cybercinéma » ont déjà permis à des publics divers, amateurs ou professionnels, d'assister à des projections de films transmis grâce à l'utilisation des technologies numériques. En 1996, aux Etats-Unis, une société privée d'Hollywood avait fait un flop en projetant un film sur un écran de taille trop grande par rapport aux possibilités techniques d'alors. En juin, Jacques Polieri, l'artiste qui avait utilisé la vidéo dans un spectacle de danse dès 1964, a organisé une diffusion franco-japonaise : à Paris et à Tokyo, le public a pu voir des œuvres des frères Lumière et un film du réalisateur Kaizo Hayashi. Les images de ces courts et longs métrages étaient transmises par lignes téléphoniques Numeris.

Le projet européen CyberCinéma multiplie en ce moment ses démonstrations à travers le continent. Depuis la mi-octobre, une sélection de dix films pour enfants a été projetée à Dublin, Varsovie, San Remo, Liverpool, Hanovre, Ivalo (Laponie)... Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, elle a fait l'objet d'un festival de trois jours à Cabourg (Calvados), dans la salle de cinéma habituelle qui compte cent cinquante places, dotée pour l'occasion d'un projecteur spécifique, assurant une qualité d'image surprenante, meilleure en tout cas que la vidéo.

L'idée à l'origine de CyberCinéma est de mettre un large éventail de films à la disposition de zones rurales ou de quartiers privés d'équipements culturels, tous ces lieux d'où le cinéma du curé, le ciné-club associatif ou la salle municipale ont disparu. L'initiative, née dans les studios allemands de Babelsberg dirigés par Volker Schlöndorff et soutenue par l'Union européenne, vise la reconquête d'un public qui s'était éloigné du cinéma. « *La moitié du territoire européen se trouve à plus de trente minutes d'un lieu de projection : c'est beaucoup, même si cela représente moins de la moitié de la population* », observe Denis Château, ancien responsable de la programmation chez Pathé, aujourd'hui mobilisé sur le projet CyberCinéma.

« *S'il y a une salle de cinéma pour 9 000 habitants aux Etats-Unis, on tombe à une pour 17 000 en France, une pour 25 000 en Allemagne, une pour 28 000 en Angleterre et seulement une pour 95 000 en Russie* », précise le réalisateur Peter Fleischmann, directeur du projet.

RENTABLE À PARTIR DE 550 SALLES

En supprimant les bobines et les problèmes de livraison et de manipulation, la technologie numérique permet de « livrer » un plus large éventail de films. « *C'est la même logique que pour les multiplexes : une offre différenciée attire un plus large public* », argumente Denis Château. L'offre de la semaine peut mêler, par exemple, des films pour enfants et d'autres pour un public familial en version doublée, des longs métrages d'art et d'essai en version originale, la retransmission en direct de la cérémonie des Césars, une série de cours de langues...

La volonté de diffuser le cinéma dans les zones isolées n'explique pas, à elle seule, l'engagement de l'Union européenne dans le projet né à Babelsberg. Les Etats-Unis règnent sur la distribution actuelle des films, exploitant même les œuvres de Bergman ou de Fellini. « *Avec la diffusion numérique, c'est l'occasion pour l'Europe de rebattre les cartes*, estime Peter Fleischmann. *Il n'existe pas un seul distributeur transeuropéen : même Gaumont et UGC s'arrêtent aux frontières. Ce projet n'est pas seulement né des nouvelles technologies : il a été enfanté par des professionnels qui cherchaient à faire quelque chose en faveur du cinéma européen.* »

Les promoteurs de CyberCinéma espèrent disposer de deux cents lieux de projection d'ici deux ans, financés par des collectivités locales, des associations ou des privés, pour pouvoir lancer véritablement le système, qui serait rentable à partir de cinq cent cinquante salles. Ils ont choisi la diffusion par satellite car, selon eux, la location d'un créneau nocturne est moins onéreuse que l'utilisation du réseau téléphonique vers de multiples points de l'Europe.

Catherine Bédarida

LE MONDE diplomatique

DÉCEMBRE 1998

JEAN-PIERRE BERLAN et RICHARD C. LEWONTIN
Les menaces du complexe génético-industriel

MARK HUNTER
Les réseaux secrets du Front national à l'Est

DANIEL BENSAÏD
La force molle de la social-démocratie européenne

SEUMAS MILNE
M. Anthony Blair, un réformiste camouflé

ROSSANA ROSSANDA
La gauche italienne « normalisée »

MONIQUE CHEMILLIER-GENDREAU
L'affaire Pinochet

MANUEL VÁZQUEZ MONTALBÁN
Les recettes de M. Fidel Castro

IGNACIO RAMONET
Indonésie, version infernale

ARTURO USLAR PIETRI
Le Venezuela au seuil d'un grand changement

SERGE HALIMI
Les élections américaines n'ont pas eu lieu

PIERRE HAZAN
La Suisse, une forteresse en déclin

VICTORIA BRITTAIN
Vérité et réconciliation en Afrique du Sud

ALAIN GRESH
Rêves et colère des réfugiés palestiniens

MARIE BÉNILDE
Les dernières astuces publicitaires

JEAN GUEYRAS
Nouveaux espoirs en Arménie

GILLES SAUSSIER
Bangladesh, terre mouvante

CHRISTIAN DE BRIE
Comment l'AMI fut vaincu

NOAM CHOMSKY
Les finances et le silence

PIERRE LAZULY
L'idéologie du chien

KENZABURO OÉ
Internet et moi

JOSÉ SARAMAGO
A quoi sert la communication ?

En vente chez votre marchand de journaux - 24 F

Pierre Péan à son tour mène l'enquête sur l'affaire Jean Moulin

Au contraire de Jacques Baynac, l'auteur réaffirme la culpabilité de René Hardy

Après *Les Secrets de l'affaire Jean Moulin*, de Jacques Baynac, paru le 19 novembre aux Editions du Seuil (*Le Monde* du 18 novembre), Pierre Péan refait à son tour dans *Vies et morts de Jean Moulin*, que publie Fayard, l'enquête sur le héros de la Résistance arrêté en 1943 à Caluire et formule de nouvelles hypothèses. L'historien Laurent Douzou, *qui avait lu l'ouvrage* de Jacques Baynac pour *Le Monde*, a fait de même pour celui de Pierre Péan.

COMMENT aborder, à l'orée de la célébration du centenaire de sa naissance, un héros de la stature de Jean Moulin ? *Comment de surcroît fonder la légitimité d'un savoir sur un terrain que Daniel Cordier laboure de longue date ?*

A ces questions, Pierre Péan a choisi de répondre de trois façons. D'abord, en décapant la représentation empesée qu'on se fait volontiers d'un homme panthéonisé. Ensuite, en jouant des atouts qui lui sont propres : son talent d'écriture, son sens de la mise en scène, mais aussi sa fibre d'enquêteur et sa perspicacité à creuser les pistes ouvertes par les meilleurs travaux sur le sujet. *Enfin, en embrassant* dans son entier le parcours de Moulin. Jusques et y compris dans la *destinée glorieuse* mais controversée de sa mémoire. Seuls Henri Michel (1964), Laure Moulin (1969), Henri Calef (1980) et Daniel Cordier avaient, avant lui, tenté cette gageure.

Le pari était donc de taille. Pour une large part il est tenu dans le registre de l'enquête fouillée qu'affectionne Péan.

Pierre Péan a conçu ses premiers chapitres comme le jeune Moulin a vécu : en brûlant ses vaisseaux. Le lecteur dévore ces pages aussi prestement que le jeune ambitieux conduit son Amilcar rouge et dévale sur ses skis les pentes enneigées. Péan retrace à grands traits l'ascension de Moulin dans la carrière *préfectorale*.

Il prend surtout plaisir à restituer l'homme, peignant la vie de noceur noctambule de ce haut fonctionnaire, ami de Max Jacob, qui hante le Montparnasse des créateurs.

Deux moments infléchissent le *destin de cet esthète* : son insertion dans l'équipe de Pierre Cot, futur ministre de l'air du Front populaire, dont il ne quittera plus le sillage, puis son combat lors de la guerre d'Espagne. Cette garde très rapprochée de Cot se retrouvera, minuscule phalange soudée dans la clandestinité, autour d'un Moulin devenu le patron de la Résistance intérieure.

En se tailladant la gorge plutôt que de signer un texte imputant aux *tirailleurs sénégalais* le massacre de femmes et d'enfants, il est, en effet, entré en Résistance le 17 juin 1940. Vichy limoge cet affidé de Pierre Cot en novembre. Moulin gagne Londres. Le 25 octobre 1941, surlendemain de son arrivée, il converse avec de Gaulle, qui ne se méprend pas sur l'importance de ce ralliement. Le 2 janvier 1942, il est parachuté avec pour mission de rapprocher les mouvements de la zone sud. C'est chose faite fin novembre : un comité de coordination se réunit sous sa présidence. Dans cette longue négociation où il a arbitré les différends entre chefs des mouvements, il a conquis une autorité indéniable et imposé sa férule.

Tel est le contexte dans lequel Frenay rencontre Bénouville, au début de décembre 1942.

C'est ici qu'il faut dire un mot de la *technique de récit* utilisée par l'auteur. Elle consiste à focaliser l'attention sur l'affrontement de deux personnages principaux autour desquels gravitent de nombreuses individualités, tantôt croquées, tantôt décrites avec soin. Ce parti pris est visible d'emblée, puisque le livre s'ouvre sur l'évocation de la brûlante journée du 6 février 1934 où s'activent d'un côté le Camelot du roi Bénouville, de l'autre (en vérité en face), Moulin, chef de cabinet de Cot. Loin de la France des années noires, le décor ainsi campé dévoile, *chemin* faisant, la signification que son auteur lui prête. Tout en déroulant le *fil de la vie de son personnage* central, Péan examine parallèlement en de courts chapitres le devenir de Pierre de Bénouville, décrivant la mouvance dans laquelle il évolue.

Le procédé n'est efficace que si les deux protagonistes sont de dimension comparable. De fait, Bénouville intégrant le cercle étroit des adjoints de Frenay est, juge Péan, le *« dur de l'équipe »*. Cette affirmation mérite examen. Henri Frenay, Claude Bourdet, Jean-Guy Bernard, Marcel Peck, ne sont ni novices, ni naïfs, ni tendres, mais tout sauf d'aimables comparses. Ils ont surtout un privilège essentiel dans le monde clos de la clandestinité, celui de l'antériorité. Si Bénouville n'est pas le premier venu, il est dans ce cercle fermé le dernier arrivé et cela ne le met nullement en position d'imposer sa propre partition. C'est probablement là le point sur lequel la vision de Pierre Péan est la moins probante.

Le mouvement de Frenay – Combat – joue alors la carte américaine pour obtenir de l'argent en vue d'encadrer l'éclosion brutale de réfractaires *qui crée une situation* d'urgence. Bénouville et ses proches négocient en Suisse avec *les services secrets américains* une aide matérielle. Politiquement, ces accordailles sont mortellement dangereuses pour le général de Gaulle, qui ne peut, dans la lutte qui l'oppose aux Etats-Unis, céder une once de son autorité sur la Résistance intérieure. Cette question exacerbe les tensions entre Moulin et les dirigeants de Combat. En avril 1943, une entrevue Moulin-Bénouville consacrée à *« l'affaire suisse »* vire à l'aigre. Péan, qui relève que Bénouville a, dans son récit autobiographique, *Le Sacrifice du matin*, passé sous silence cet *affrontement violent, y voit le heurt* de deux visions qui remonterait au 6 février 1934. Est-ce bien là ce qui oppose ces deux hommes ? Leur affrontement n'en recouvre-t-il pas un autre mettant aux prises les Mouvements unis de résistance et Moulin, au nom de deux conceptions des relations entre la Résistance intérieure et le général de Gaulle ?

Cette phase d'âpre confrontation tourne à l'avantage de Moulin, *qui met au pas tous ses opposants* : la filière suisse est abandonnée. La création du Conseil national de la Résistance est son œuvre – et un atout décisif dans la lutte que de *Gaulle* mène contre Giraud.

Dans cette vie à fil tendu, la mort rôde et prépare *ses filets*. Après d'autres, Pierre Péan examine les arrestations du général *Delestraint*, puis de Jean Moulin. Pour la première fois, Aubry est *« sinon coupable, du moins responsable »*. Quant au rendez-vous de Caluire, Pierre Péan conclut à la culpabilité de Hardy, venu chez le docteur Dugoujon alors que son arrestation quelques jours auparavant aurait été connue de Bénouville. Des notes de bas de page réitérées et renvoyant les unes aux autres précisent cependant que Pierre de Bénouville dément catégoriquement ce point.

> Le livre s'ouvre sur l'évocation du 6 février 1934, où s'activent d'un côté le camelot du roi Bénouville, de l'autre le chef de cabinet de Cot

Indépendamment du biais d'une histoire focalisée sur les personnes de Moulin et de Bénouville qu'il utilise comme ressort du récit, une seule certitude prévaut, sur laquelle Péan n'insiste pas, confiné comme il l'est dans les étroits cercles dirigeants de la Résistance *intérieure* : *si l'union fut bien un* combat, c'est parce que ses artisans avaient de fortes convictions et *plus encore* parce *qu'ils* portaient les aspirations d'hommes et de femmes engagés dans une lutte *à la vie à la mort*. C'est sans doute là l'intuition qui a guidé Max dans sa quête obstinée d'une Résistance unie et partie prenante de la Libération. C'est sans doute là aussi ce qui a permis au Moulin d'avant 1940 d'opérer, comme d'autres de ses pairs de l'armée des ombres, une manière de transfiguration jusqu'à devenir le *« pauvre roi supplicié »* célébré par Malraux.

Laurent Douzou

★ ***Vies et morts de Jean Moulin*, de Pierre Péan, Fayard, 726 p., 160 F**

★ Laurent Douzou est maître de *conférences à l'université Lyon-II.*

Raymond Richard, la botte secrète

A la manière d'une botte secrète, Pierre Péan assène son apport le plus proprement sidérant, dans son ultime chapitre, en appendice à l'histoire dont il vient de terminer le récit. Un agent de l'Abwehr, Raymond Richard, *« champion de la lutte anticommuniste »*, avait le contact avec Pierre de Bénouville, qui ne se doutait de rien. Péan a retrouvé le rapport de Richard à son officier traitant, dans lequel il relate le mariage, le 8 octobre 1943, de Jean-Guy Bernard et Yvette Baumann. Etaient notamment présents Pierre de Bénouville, Claude Bourdet et Marcel Peck.

Maire d'une petite commune du Val-d'Oise, Raymond Richard a uni le couple, non sans avoir relevé scrupuleusement *les identités* de la fine fleur des dirigeants du mouvement Combat, qu'il a transmises à ses employeurs accompagnées de notes circonstanciées sur cet *« état-major d'un groupe gaulliste important »*. Péan produit une photographie, prise ce jour-là, de ce groupe en danger de mort qui sourit à l'objectif. Péan se garde bien toutefois d'établir un lien entre ce *dangereux* voisinage et l'arrestation de Moulin.

Deux nouveaux ouvrages en 1999

- **Après les ouvrages** de Jacques Baynac, *Les Secrets de l'affaire Jean Moulin* (*Le Monde* du 18 novembre), et Pierre Péan, *Vies et morts de Jean Moulin*, l'« affaire Jean Moulin » devrait connaître un nouvel épisode au printemps.
- **Daniel Cordier** annonce une somme sur le grand résistant, *Jean Moulin. La République des catacombes* (chez Gallimard), dont l'objet dépasse la stricte approche biographique et s'attache à l'héritage de Moulin *jusqu'à la Libération* (à paraître à la mi-avril 1999).
- **L'historien Jean-Pierre Azéma** doit publier aussi au printemps de 1999 (aux éditions Perrin) une biographie de Jean Moulin.

Muzzik
la chaîne classique jazz danse musiques du monde
The Milt Jackson Quartet and Gary Burton (1995)
Eva Marton
l'Orchestre d'Etat Hongrois
Rock & Folk Guitars
au festival de jazz de Montreux 1995
un nouvel air souffle sur votre télé
MUZZIK
ABONNEZ-VOUS A MUZZIK
Le Câble : 08 36 67 60 60
Satellite : 08 36 68 03 45

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information
Sabine Meyer
Vienna String Sextet
Wolfgang Amadeus Mozart et Claude Debussy
1er décembre < 20h
Pierre-Laurent Aimard
récital de piano
Olivier Messiaen
5 décembre < 20h
découvrez le "carnet musique de chambre" : chéquier de 4 places à 80F, renouvelable et utilisable sur tous les concerts musique de chambre de la saison
144 84 44 84
Porte de Pantin

صفحة من الأصل

nène l'enquête 1 Moulin

me la culpabilité de René Hardy

Le livre s'ouvre sur l'évocation du 6 février 1934, où s'activent d'un côté le camelot du roi Benouville, de l'autre le chef de cabinet de Cot

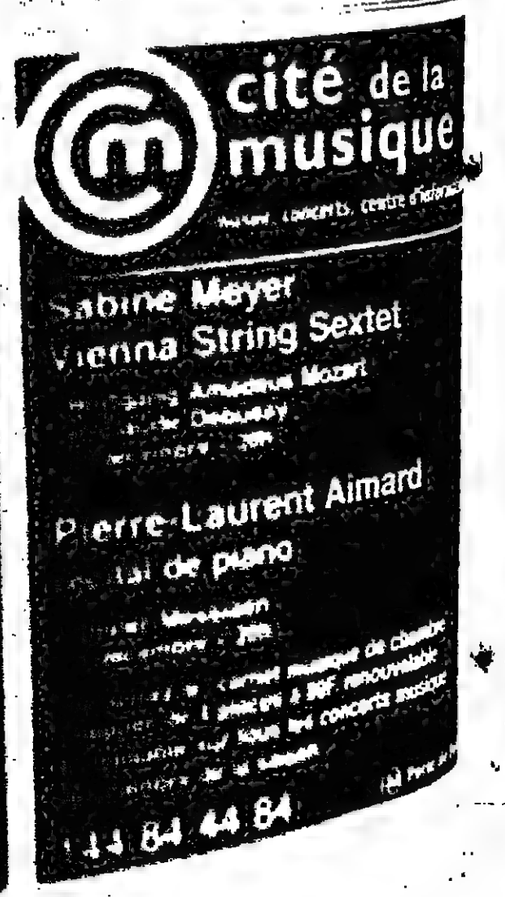

Ravel joué avec une froideur parfaite

L'interprétation des concertos par Zimerman et Boulez maintient l'auditeur à distance

CURIEUX DISQUE en vérité que celui-ci, qui réunit les deux concertos de Ravel et les *Valses nobles et sentimentales*, dans leurs versions orchestrées par le compositeur. On l'écoute, on le réécoute, pas pour chercher la petite bête, mais pour comprendre pourquoi ces deux interprètes majeurs nous maintiennent ainsi à distance dans les deux œuvres concertantes.

Est-ce la prise de son plutôt sombre, réverbérée et large plutôt que profonde et précise qui éteint ainsi le ludique et acidulé – au moins dans ses premier et troisième mouvements – *Concerto en sol* ? Il semble que non car elle produit le même effet dans le tragique *Concerto pour la main gauche*. Est-ce parce que nos deux compères n'ont pas emprunté les habits de quelques généraux de la brigade du rire et qu'ils passent leur temps à bien mettre en place le *Concerto en sol*, plutôt qu'à en exalter la rythmique et l'écriture ludique ?

Dans le dossier de presse, Krystian Zimerman dit qu'il en connaît toutes les versions et qu'il a remarqué qu'elles contenaient des fautes de lecture. Alors évidemment, il évite d'en faire.

Il existe des œuvres qui mettent tellement les musiciens en danger que leur plénitude expressive ne peut être restituée que si l'on a peur avec eux. On se souvient d'un concert de Leonard Bernstein dirigeant l'Orchestre national de France de son clavier dans le *Concerto en sol*. Quelles embardées ! Et ces vents qui n'en pouvaient plus de souffler dans le *finale* mais qui s'amusaient comme des fous à suivre un Bernstein volubile qui les poussait à aller toujours plus loin et plus vite !

On réécoute alors les disques d'Yvonne Lefébure et Paul Paray (Solstice), de Martha Argerich et Claudio Abbado (DGG), de Martha Argerich et Charles Dutoit (EMI) dans le *Concerto en sol*, de Samson François (EMI) dans le *Concerto pour la main gauche* et de Vlado Perlemuter et Jasha Horenstein dans les deux concertos (VOX). Et l'on y trouve la vie, l'engagement physique qui manquent tant à Boulez et Zimerman. Et peut-être autre chose d'assez indéfinissable que l'on appelle le style fait d'un rien qui est tout, la phrase d'entrée du piano par Perlemuter dans le *Concerto en sol* et l'on se dit : c'est ça, la bonne articulation ingénument hésitante, le son timbré et flou à la fois, la syncope, l'esprit du jazz revécus par un homme qui aura été le témoin de sa déferlante sur l'Europe.

RETOUR À MICHELANGELI

Interprétation historique de plein droit, avec un orchestre, celui des Concerts Colonne, à la virtuosité et à l'intonation défaillantes mais dirigé par Jasha Horenstein, un des grands musiciens de ce siècle. Un disque enregistré dans des conditions d'urgence : le patron de VOX, George H. de Mendelssohn-Bartholdy, était réputé pour être si près de ses sous qu'il était rare que les musiciens puissent reprendre et reprendre leurs interprétations pour les corriger.

On réécoute aussi Arturo Benedetti Michelangeli (EMI) dans le *Concerto en sol*, l'une de ses interprétations les plus célèbres. Nous ne l'avons jamais aimée à cause de son caractère dépassionné, mais nous l'avons toujours admirée pour son jusqu'au-boutisme dans la désincarnation. Pas pour comparer, pour comprendre. Même impression qu'avec Zimerman et Boulez que l'on rejoue une fois encore : tout est juste et tout nous paraît dévitalisé, même le mouvement lent perturbé, trop phrasé, trop timbré, trop nuancé, trop piano-piano et pas assez rêve de piano, pas assez mélodie continue – au moins Zimerman ne décale pas les deux mains et l'on en est heureux.

Mais l'on se remémore ce que le pianiste russe Sviatoslav Richter écrivait du disque du pianiste italien : *« Je n'ai jusqu'ici pas encore entendu de meilleure interprétation de ce concerto. La froideur si caractéristique de ce pianiste est ici exactement appropriée [...]. »* Et l'on se souvient aussi qu'il a écrit du même pianiste, dans les *Préludes* de Debussy publiés par Deutsche Grammophon : *« C'est un vrai perfectionniste. Je trouve que ce fanatisme et cette exigence maximale vis-à-vis de l'instrument empêchent pourtant l'envol de la fantaisie et l'expression d'un véritable amour de l'œuvre qu'il exécute avec une telle perfection. C'est l'inspiration qui fait défaut. Serait-ce une notion bannie du lexique contemporain ? Ce serait bien dommage. Mais... on ne juge pas un maître. »* (*Richter, écrits, conversations*, éd. Vand de Velde/Arte éditions/Actes Sud).

C'est curieux, mais dans un cas comme dans l'autre, la froideur nous paraît exactement inappropriée et celle de Michelangeli dans Debussy n'est pas si patente que cela. Une chose est certaine : la perfection n'enfante pas davantage la froideur que l'imperfection n'enfante la vie d'une interprétation. Des éléments mystérieux et inexplicables distinguent parfois les bonnes lectures des disques de chevet. A preuve, Boulez seul, malgré un orchestre parfaitement (!) anodin de timbres, donne une interprétation idéale des *Valses nobles et sentimentales*. Parfaitement lue, parfaitement respirée, parfaitement restituée, parfaitement émouvante.

Alain Lompech

★ 1 CD Deutsche Grammophon 449 213-2. Avec l'Orchestre de Cleveland et l'Orchestre symphonique de Londres.

SUSSECH BAYATIDOG

Krystian Zimerman et Pierre Boulez.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la première chambre civile du tribunal de Paris a condamné, mercredi 25 novembre, Catherine Allégret** – fille adoptive d'Yves Montand – et l'éditeur Stock, à payer 1 franc de dommages et intérêts à Aurore Drossart et ordonné la suppression, en cas de réédition, des mots *« mythomanes »*, *« gorgones »*, *« harpies »* et *« psychopathes »* utilisés pour qualifier la plaignante et sa mère, Gilberte Drossart, dans *Au nom du père*, publié par Catherine Allégret, chez Stock, le 23 juin.

■ **OPÉRA : RCA lance une collection d'enregistrements en public à l'Opéra d'Etat de Vienne.** Les premiers volumes sont consacrés au *Don Giovanni* de Wolfgang Amadeus Mozart dirigé par Karl Böhm, chanté par George London, Lisa Della Casa, Sena Jurinac, Irmgard Seefried, Anton Dermota ; au rarissime *Dalibor* de Bedrich Smetana dirigé par Josef Krips, chanté par Leonie Rysanek, Eberhard Wächter ; au *Simon Boccanegra*, de Giuseppe Verdi, dirigé par Claudio Abbado, chanté par Renato Bruson, Katia Ricciarelli, Ruggero Raimondi, et à la *Lulu* d'Alban Berg, dans sa version achevée par Friedrich Cerha, dirigée par Lorin Maazel, chantée par Julia Migenes, Brigitte Fassbaender, Theo Adam.

■ **XXe SIÈCLE : Riccardo Chailly va recevoir un disque d'or,** lors de la venue de l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, à Paris, le 15 janvier 1999, pour son disque *Jazz Suite*, consacré aux deux *Suites pour orchestre* de Dimitri Chostakovitch. La « Valse » tirée de la *Première suite* a été utilisée comme bande-son d'une publicité pour la Compagnie nationale de prévoyance (CNP).

■ **BAROQUE : la collection discographique « Tempéraments »,** lancée il y a trois ans par France-Musique et le département de l'Aisne, s'enrichit d'un nouveau titre. Ce CD est consacré aux pièces d'orgue laissées par Lambert Chaumont, originaire de la province de Liège, né entre 1630 et 1640 et mort en 1712, qui s'est efforcé de marier tradition musicale du Nord et musique française du Grand Siècle. Un organiste, Serge Schoonbroodt, interprète cette musique aux claviers de l'orgue construit en 1714 à Saint-Michel-en-Thiérache par le facteur Boizart de Sedan, qui a conservé miraculeusement sa tuyauterie d'origine, malgré les guerres et invasions, et a été restauré à l'identique en 1980 et en 1996.

SÉLECTION DISQUES

FRED VAN HOVE
Flux

Pianiste, accordéoniste, organiste (d'église), joueur de carillon, chef d'orchestre, improvisateur, compositeur, Fred Van Hove, *né à Anvers en 1937*, est l'un des *musiciens* « historiques » de la free music en Europe. Depuis le milieu des années 60, il affirme son appartenance à sa terre, à ses racines européennes, et son immense besoin de liberté formelle. Ses performances (le terme n'est pas usurpé tant sa relation physique au clavier laisse entendre d'énergie, de don de soi) *seul au piano sont des modèles d'inventions instantanées.* Deux pièces d'un jet, deux disques, un peu plus d'une heure et demie de jeu sans influences, en flux et reflux, dénuées de la violence et de l'exacerbation du « je » qui sont trop souvent les seules références attachées au free jazz. Van Hove parcourt l'ensemble du clavier en un mouvement incessant, d'une *grande lisibilité, en lignes parfois* brisées par des traits virtuoses qui n'oublient jamais l'essence de la musique, son pouvoir d'évocation et de communication.

Sylvain Siclier

★ 2 CD Potlatch P2398. Distribué par IHL.

ALBERT AYLER
Live in Greenwich Village
The Complete Impulse Recordings

Météorite dans l'histoire du jazz (sa « carrière » commence vers 1962 et se termine à sa mort, par noyade, jamais élucidée, en novembre 1970), le saxophoniste Albert Ayler a été l'objet de moqueries transformées en haines. *Ne sait pas jouer, joue faux, fait du bruit...* C'est que la musique d'Albert Ayler n'est pas du genre à laisser tranquille dans un sofa. Elle se voulait le *« souffle de l'Esprit saint »*, une quête spirituelle, sans message, avec un lyrisme poétique et habité. Le concert donne à ces envolées une *dimension poignante. Ont été réunis* ici des enregistrements dispersés sur plusieurs disques, en mars 1965, décembre 1966 et février 1967. A la tête d'un orchestre dominé par son frère Don à la trompette, Albert Ayler lance ses fanfares célestes et sauvages, profondément ancrées dans les racines africaines du blues et du gospel. Il y a deux contrebasses, bientôt un violon et un violoncelle, une batterie qui au fil des soirées se fait flux plus que grondements et éclats. Cette ferveur rayonnante passe par des cris et des tempêtes autant que par des chants enfantins. *Elle touchera ceux qui aiment* le jazz sans frontières stylistiques. Les autres pourront réviser leur jugement en écoutant d'abord *Angels* et ses accents *jungle* à la Ellington, celui des années 20. *S. Si.*

★ 2 CD Impulse ! IMP22732. Distribué par Universal Music.

THE AFGHAN WHIGS
1965

1965 devrait assez facilement s'imposer comme le meilleur album des Afghan Whigs. En partant humer l'air de La Nouvelle-Orléans, la formation post-punk originaire de l'Ohio renouvelle son inspiration. *1965* rend un hommage nerveux – et non langoureux, pour une fois... – à la soul des années 60 et 70, celle des Impressions de Curtis Mayfield et de Sly Stone, tout en saluant les Stones de *Gimme Shelter* et le rock'n'roll psychédélique américain des années 1965-68. A travers l'année de naissance de Greg Dulli, la tête pensante du groupe, il est donc logiquement question du Vietnam, présent sur l'envers de la pochette, l'endroit étant consacré à la conquête spatiale. Les guitares vibrent et claquent sur des tapis de cordes, de claviers et de cuivres charnus, les rythmiques font sourdre le bourdonnement des hélicos ; un invité prestigieux, Alex Chilton, l'ancien co-leader de Big Star, vient donner de la voix. Pas de message politique pour autant : Greg Dulli préfère conter ses obsessions sexuelles. Le résultat, enlevé, funky, change de l'humeur maussade de l'époque. Après cinq albums, les Afghan Whigs prouvent qu'ils ont du souffle dans des titres brillants – *Somethin'Hot, Crazy, 66, Citi Soleil, John The Baptist* –, cultivant le décollage et l'accélération en cours de partie, idéalement taillés pour la scène. *Bruno Lesprit*

★ 1 CD Columbia/Sony 491486 2

THE BOO RADLEYS
Kingsize

Le problème de la britpop est moins de fouiller dans le grenier de l'aristocratie rock britannique que d'inventer de nouvelles idées avec ce vieux vocabulaire. Tout aussi obsédés par les Beatles et les Kinks que leurs confrères Blur ou Oasis, les Boo Radleys font preuve depuis leurs débuts (*Inchabod and I*, en 1990) d'une imagination bien plus excentrique. Deux de leurs albums – *Giant Steps* et *Wake Up Boo !* – pouvaient jusque-là être considérés comme des disques pierres de touche de la pop anglaise des années 90. On en ajoutera un troisième avec *ce Kingsize*, dopé à l'euphorie et aux trouvailles mélodiques. Pour le brillant Martin Carr – auteur-compositeur –, les références à la pop baroque des années 60 ne sont pas un carcan mais un terrain de jeu. Si ce groupe de Liverpool a dans le sang la science du refrain, il s'aventure également dans de luxuriants labyrinthes. On y croisera les trompettes de Burt Bacharach, les chœurs des Hollies, un mur du son spectorien, une pointe d'alchimie dub ou une larme de breakbeat. Seul handicap, la voix chétive de Sice, qui prive ces réussites d'un charisme plus fédérateur. *Stéphane Davet*

★ 1 CD Creation DTM 820811-2. Distribué par Double T Music/Sony.

DOC GYNÉCO
Liaisons dangereuses

Passons sur cette trop fameuse collaboration avec Bernard Tapie (*C'est beau la vie*), naufrage artistique et idéologique. Présenté comme le deuxième album de Doc Gynéco, *Liaisons dangereuses* est moins le disque d'un chanteur que celui d'un producteur. Comme souvent ces *temps-ci dans le rap français*, la vedette a choisi de faire profiter ses copains de sa popularité en les invitant à participer à sa nouvelle production. La verve menaçante d'Arsenik, les prières soul de Nemesis, la gouaille macho de Pit Bacardi ou MC Jean Gabin fournissent quelques rimes mémorables. Une instrumentation très axée sur les guitares sèches et les arrangements de cordes tente de donner une cohérence à l'ensemble. Demeure un manque criant : Doc Gynéco... Que reste-t-il du dandy de la porte de la Chapelle qui jouait si malicieusement de son cynisme désabusé et coquin sur *Première consultation*, album écoulé à plus de 800 000 exemplaires ? Sur les seize morceaux de *Liaisons dangereuses*, le « Docteur » apparaît quatre fois comme faire-valoir des membres de sa bande, deux fois pour des coups très showbiz (le duo avec Tapie, un autre avec Renaud sur une adaptation d'*Hexagone*) et une seule fois en solo pour *L'homme qui ne valait pas dix centimes*, la meilleure chanson du disque. Excès de solidarité ? Panne d'inspiration ? Paresse enfumée ? Les fans risquent d'être déçus. *S. D.*

★ 1 CD Virgin Rue/Virgin.

LADYSMITH BLACK MAMBAZO
The Best of, vol. 2

Le destin a parfois des hasards étranges... Cette compilation du groupe de chant a capella le plus connu d'Afrique du Sud paraît quasiment au moment où l'on apprend la disparition de West Nkosi, son découvreur, celui qui fit également connaître Mahlathini et les Mahotella Queens et fut le premier producteur noir au temps de l'apartheid. Reprenant la tradition vocale mbube, en vogue dans les années 30 à 60, les toniques *gaillards de Ladysmith Black Mambazo développent* un chant choral zoulou d'une époustouflante richesse harmonique et rythmique. La justesse des voix, la précision des breaks, la manière de jouer avec les silences sont un régal. En 1986, Paul Simon avait fait découvrir au monde cette réjouissante chorale, avec son album *Graceland*. Ladysmith y interprétait *Homeless*, devenu depuis son morceau fétiche, qui est repris ici. Si la musique est belle, il faut par contre déplorer la désinvolture avec laquelle le label américain Shanachie la présente. Ni livret d'accompagnement ni la moindre précision quant aux dates et lieux d'enregistrement ! *Patrick Labesse*

★ 1 CD Shanachie 66012. Distribué par Keltia Musique.

LES DANSES DU MONDE

Après deux volumes consacrés l'un aux instruments, l'autre aux voix, voici la suite logique du panorama mondial proposé par la collection CNRS/Musée de l'Homme. *Logique, parce que les danses traditionnelles entretiennent souvent* une relation très intime avec des expressions vocales et/ou instrumentales. Le voyage autour du monde proposé dans ce livre-disque est donc éminemment musical... et rassurant. Car malgré l'actualité, pas toujours des plus ensoleillées, on s'aperçoit qu'en fait le monde n'arrête pas de danser. Sur des rythmes binaires, ternaires, asymétriques, sur des tempos lents ou rapides, accompagnés ici par des chants d'allégresse (chant de fête de *haïak'a* en Ethiopie), là par le hautbois *zurna* (en Afghanistan). Pour tout connaître des danses sur lesquelles le corps bouge et l'esprit s'élance en Bulgarie, en Iran, au Bénin ou en Papouasie, voici le guide idéal. Soit deux CD regroupant quarante exemples musicaux (dont de nombreux inédits) largement commentés par des ethnomusicologues qui font autorité (Catherine Basset, Jean During, Bernard Lortat-Jacob, Gilbert Rouget...) et abondamment illustrés. Un travail magnifique, réalisé sous l'autorité avisée de Hugo Zemp, directeur de cette collection de référence. *P. La.*

★ Un livre-disque 2 CD Le Chant du Monde, collection CNRS/Musée de l'Homme CNR 5741106 07. Distribué par Harmonia Mundi.

La danse d'apprentie sorcière d'Olivia Grandville

« Instantané provisoire », une installation plasticienne poétique au Théâtre des Abbesses

Olivia Grandville fait partie de ces chorégraphes qui interrogent la danse, la remettant à plat à chaque création. Danseuse à l'Opéra de Paris, puis chez Dominique Bagouet, son parcours insolite dit assez que rien n'est banal chez cette jeune artiste. Dans *Instantané provisoire*, créé en janvier à Sète, son sens inné de la poésie équilibre une danse qu'elle retient encore trop.

INSTANTANÉ PROVISOIRE, d'Olivia Grandville. Jean-Patrick Pelletier (scénographie). Eric Kramer (musique). *Dominique Grimonprez, Elise Olhandeguy, Mathieu Doze, Frédéric Gies...* (danseurs). THÉÂTRE DES ABBESSES, 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. Jusqu'au 28 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Olivia Grandville fait partie de cette jeune génération, arrivée sur les planches après 1990, qui ne trouve plus dans les structures institutionnelles actuelles une place qui corresponde à la nécessité qu'elle éprouve de devoir remettre en question la danse. Après une sorte d'âge d'or, naïf, généreux, foisonnant, où tout semblait possible, même de rattraper le temps perdu, les années 80, quand il suffisait de se dire chorégraphe pour l'être ! La jeune artiste refuse le système qui pousse, quand il n'y oblige pas, à produire pièce sur pièce, à se conformer à des formats. Plus soucieuse d'expérimenter *que de plaire, elle taille sa route* en essayant d'échapper au conformisme.

Pur produit de l'Opéra de Paris, elle est un transfuge, passé au contemporain après que Bob Wilson, venu monter, en 1987, un superbe *Martyre de Saint Sébastien*, lui a communiqué une irrésistible envie de s'engager dans le monde. Elle partage alors les dernières années de l'aventure Bagouet à Montpellier. Mais cette rebelle *comprend qu'elle est du genre à ne* se reconnaître « ni dieu ni maître ». Anarchiste ? Plutôt résistante à l'ordre. Elle trouve son premier bonheur en 1993, en mettant en danse avec le metteur en scène Xavier Marchand la poésie sonore *du dadaïste Kurt Schwitters (K de E)*. Après avoir désossé la structure du conte (*Märchen*, 1995), après avoir revendiqué le droit au détour (*ZigZag*, 1996), elle crée *Instantané provisoire*, en janvier 1998, à Sète, œuvre habitée par le souvenir émerveillé qu'elle garde de l'exposition Le Vivant et l'Artificiel, signée par Louis Bec à l'Hospice Saint-Louis (Festival d'Avignon, 1984).

SUCCESSION DE POLAROÏDS

Elle met en scène des cavalcades de corps filmés, projetés tout autour de la salle ; un corps virtuel déambule sur des écrans, décomposant son mouvement à la façon des chronophotographies de Edward James Muybridge ; les corps des danseurs, en chair et en os, sont étudiés selon la manière qu'ils ont de développer un même geste, en fonction de leur caractère morphologique ou affectif (petit, grand, nerveux, flegmatique, fille, garçon, etc.).

Ce n'est pourtant pas dans cette relation entre l'image et la danse que réside l'intérêt de la pièce, mais dans l'impétuosité mise à fouiller l'instant fugace où le geste devient danse. Etirements des articulations, des ligaments, des muscles. Rien ne vient distraire le sérieux de l'examen. Il y a du médecin-légiste chez Olivia Grandville : pénombres et lumières chirurgicales. Des laborantins en blouse grise mesurent des danseurs-cobayes en slip : penchés en avant, en train de sauter, de courir, de bouger lentement une main. Mais aussi de boxer, de faire de l'escrime. Mais encore de tourner en toupie, de rouler à terre. Danse d'arpenteurs menée à grandes enjambées par Dominique Grimonprez. Mais aussi éruptive, réflexe, comme une démangeaison. Illusions optiques, auditives. Séparer le vrai du faux. Dans cette ambiance crépusculaire (début de siècle, fin de siècle ?), l'homme reste un apprenti sorcier. Fragments d'un bric-à-brac suggéré, où se juxtaposent le bocal du poisson rouge, le serpent à sonnettes, le culturiste, des frères siamois, un homme-héron, une femme au bec d'oiseau. *Plus qu'à une chorégraphie, cet Instantané provisoire* ressemble à une installation plasticienne poétique. A une succession de polaroïds dévoilant une brûlante solitude. Il faudrait qu'Olivia Grandville accepte d'être moins sévère avec elle-même : qu'elle ne retienne plus si durement sa danse.

Etre libre, et le rester quel qu'en soit le prix : l'ébauche de cette pièce, commencée en 1997, s'appelait *Il nous faudra quand même un peu d'argent J'ai fait des économies.*

Dominique Frétard

La musique accueillante et secrète de Michael Jarrell

MICHAEL JARRELL : *Aus Bebung. ... Some Leaves II* (création). *Assonance III*. WEBERN : *Trio à cordes op. 20*. BERG : *Pièces op. 5*. SCHOENBERG : *Trio à cordes op. 45*. Alain Billard (clarinette), Hidéki Nagano (piano), Maryvonne Le Dizès (violon), Odile Duhamel (alto), Pierre Strauch (violoncelle). IRCAM, le 25 novembre.

La mise en perspective d'un instrument soliste, d'un motif, d'un intervalle, est fréquente dans l'œuvre de Michael Jarrell. Le compositeur suisse a donc certainement apprécié qu'une semblable intention gouverne le superbe concert donné par cinq solistes de l'Ensemble InterContemporain à l'occasion des quarante ans du musicien. Articulé autour de trois opus de référence de la trinité viennoise du début du siècle, le panorama de la musique de chambre de Jarrell s'est ainsi doté d'une édifiante pro*fondeur de champ.*

Le *Trio à cordes* de Webern comporte deux volets antithétiques. Le premier s'apparente à un tissage immatériel, le second à une succession d'accrocs stylisés. La musique contraint les interprètes à évoluer sur le fil du rasoir. Aérienne, elle ne doit pas subir de flottement ; éclatée, elle ne doit pas paraître disloquée. Ludique et féline, la prestation des membres de l'Ensemble InterContemporain a totalement satisfait ces exigences. Soufflées par Alain Billard comme *des bulles mystérieusement habitées*, les très juvéniles *Pièces pour clarinette et piano* d'Alban Berg ont connu une égale réussite. Quant au synthétique *Trio à cordes* d'Arnold Schoenberg, il a été sublimé dans le registre de la mobilité esthétique.

De Webern, Jarrell possède la maîtrise des extrêmes. *Aus Bebung* (1996), duo contrasté pour clarinette et violoncelle, en a attesté. On pénètre dans cette pièce insolite comme en écartant prudemment deux pans de rideaux, mais, une fois le seuil franchi, on se trouve happé par un irrésistible flux magnétique, tantôt véloce, tantôt figé comme un arrêt sur image. Inspirée par le procédé de « tremblement » en usage dans la *pratique du clavicorde, l'œuvre* balance alors entre deux pôles, tout aussi attractifs, de cinétisme frémissant et de statisme oppressant.

Présenté en création mondiale avec une grande élégance par la jeune Odile Duhamel, *... Some Leaves II* dégage ainsi sa forme voluptueuse d'une série de coulées naturelles. Ce monologue pour alto, déduit de l'approche renouvelée d'une note pivot, parvient alors à faire oublier un fondement organique assez conventionnel. Comme Schoenberg, Jarrell sait habilement conjuguer rigueur et liberté pour équilibrer les mutations du langage musical. Globalement ondulatoire et localement éruptif, le trio *Assonance III* pour clarinette basse, violoncelle et piano témoigne de cette qualité synonyme de précoce maturité – l'oeuvre date de 1989. On y perçoit également la marque personnelle de Jarrell dans la sensation d'une musique riche en recoins où il fait bon se perdre. *Une* musique à la fois accueillante et secrète.

Pierre Gervasoni

Gris-gris nomades, parures
de fée, écrins élixirs, bijoux,
bougies célestes, détails d'intérieur
pour toutes les heures...

Près de trois cents objets
colorent les pages de ce nouveau
cahier «STYLES» publié avec
Le Monde daté mercredi.
L'indispensable guide cadeaux des fêtes.

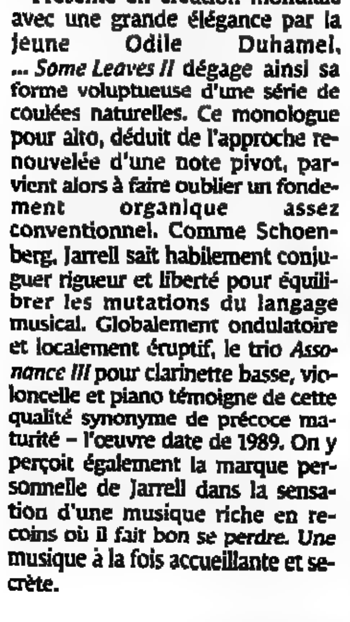

SORTIR

PARIS

Forum de l'essai sur l'art
Artistes et critiques sont invités à débattre, à la Sorbonne, de la place de l'essai dans la création à l'occasion du premier forum organisé par l'association Place publique, en collaboration avec la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou et l'Association internationale des critiques d'art (AICA). Une centaine d'éditeurs de livres et de revues présentent des ouvrages récents dans les domaines du cinéma, de la musique, de l'architecture, de la danse et des arts plastiques, en présence d'une vingtaine d'auteurs.
Forum de l'essai sur l'art, à la Sorbonne. Salon du livre dans la chapelle de la Sorbonne, vendredi 27 novembre jusqu'à 19 heures, samedi de 10 heures à 22 heures, dimanche 28, de 11 heures à 19 heures. Rencontres-débats, amphithéâtre Louis-Liard. Renseignements : AICA, 11, rue Berryer, 75008 Paris. Tél. : 01-45-62-00-25. Entrée libre : 17 bis, rue de la Sorbonne, 5e.

Evgueni Svetlanov
Le grand chef russe revient à Paris pour diriger un programme russe. Va pour la *Deuxième symphonie* de Liapounov qu'il est l'un des rares chefs à avoir à son répertoire, mais peut-être aurait-on pu demander à Svetlanov de diriger autre chose qu'un concerto. Il n'aime pas accompagner les solistes et il aimerait, sans aucun doute, diriger *le répertoire occidental* qu'il interprète souvent d'une façon inoubliable, notamment les symphonies de Mahler dont l'intégrale publiée par Le Chant du monde est captivante.
Rachmaninov : *Concerto pour piano et orchestre no 1*. Liapounov : *Symphonie no 2*. John Lill (piano), Evgueni Svetlanov (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e. Mo Ternes. 20 heures, le 27. Tél.: 01-45-61-53-00. De 75 F à 175 F.

Carte blanche à Bernard Lubat
Lubat Bernard, inventeur de la Compagnie du même nom, trublion du jazz et de diverses musiques depuis quelques décennies, rassembleur de musiciens, de plasticiens, de gens d'images et de mots. Une nuit pour lui tout seul, à son image, diversifiée, amicale, emballante et fracassante. Avec Simon Goubert, Juliette, les Femmouzes T, Julien Lourau, Jacques Di Donato, Marc Perrone, les Percussions de l'Opéra...
Trianon, 80, boulevard Rochechouart, 18e. Mo Anvers. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-44-92-78-05. 120 F.

Arcadia
de Tom Stoppard
Jeux de mains, jeux du cœur et jeux d'esprit dans un jardin anglais. L'imbroglio poético-historique du Britannique Tom Stoppard mêle sciences et prescience, passé et présent, avec un art consommé pour brouiller les pistes et s'égarer sur des sentiers buissonniers. Monté l'an dernier au Vieux-Colombier, *Arcadia*, qui fut l'un des succès de la saison, est repris dans le cadre de la salle Richelieu.
Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, 1er. Mo Palais-Royal. Du jeudi 26 au samedi 28, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 28 février.

Les Chantiers du Théâtre ouvert de Noëlle Renaude
Le théâtre de Noëlle Renaude est encore mal connu en France. Fidèle à sa mission de découverte, Théâtre ouvert lui consacre ses nouveaux « chantiers » de novembre et décembre, dans des mises en espace de Robert Cantarella. Première sujette : la tourneboulante *Madame Ka* et ses *« petits, petits pas ».*
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4 bis, cité Véron, 18e. Mo Blanche. Les mercredi 25 et samedi 28, à 16 heures. Tél. : 01-42-62-59-49. Entrée libre sur réservation. Jusqu'au 12 décembre.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

En plein cœur
Film français de Pierre Jolivet (1 h 40).
Le Général
Film irlandais de John Boorman (2 h 05).
Hors jeu
Film français de Karim Dridi (1 h 31).
Jaya, fille du Gange
Film franco-indien de Vijay Singh (1 h 25).
Les kidnappeurs
Film français de Graham Guit (1 h 40).
Kurt & Courtney
Film britannico-américain de Nick Broomfield (1 h 39).
Mulan
Dessin animé américain de Tony Bancroft, Barry Cook (1 h 28).
Nouvelle suite vénitienne
Film français de Pascal Kané (1 h).
L'objet de mon affection
Film américain de Nicholas Hytner (1 h 52).
Pages cachées
Film russo-allemand d'Alexandre Sokourov (1 h 17).
Ronin
Film américain de John Frankenheimer (2 h 02).
Tang le onzième
Film français de Daï Sijie (1 h 30).
Une minute de silence
Film français de Florent Emilio Siri (1 h 28).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGE

Dubuffet, sélection d'une centaine d'œuvres des dernières années de l'artiste
Fondation Dubuffet, 137, rue de Sèvres, 15e. Mo Duroc. Tél. : 01-47-34-12-63. De 14 heures à 18 heures. Visite guidée dimanche à 15 heures. Du 27 novembre au 29 novembre. 25 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Eclipse
par le Théâtre Equestre Zingaro, conception et mise en scène Bartabas.
Théâtre équestre Zingaro, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. Mo Fort d'Aubervilliers. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30; le dimanche, à 17 h 30. Tél. : 01-49-87-59-59. Durée : 2 heures. 145 F et 240 F. Jusqu'au 31 décembre.

Ensemble Organum
Bingen : *Les Vêpres de la sainte Vierge*. Marcel Pérès (direction).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-44-70-64-10. 130 F.

Thomas Quatshoff (baryton)
Charles Spencer (piano)
Schubert : *Le Voyage d'hiver*.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 300 F.

Enrico Pieranunzi Trio
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 27. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Youval Micenmacher,
Sylvain Rappaport (entrée)
Argenteuil (95). Cave Dîmière, 107, rue Paul-Vaillant-Couturier. 21 heures, le 27. Tél. : 01-34-23-44-70. De 60 F à 80 F.

Colette Renard
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, 18e. Mo Pigalle. 20 h 30, les 24, 25, 26, 27 et 28 novembre et les 1er, 2, 3, 4, 5 et 8 décembre, jusqu'au 2 janvier. Tél. : 150 F.

Nasiba Soltanova,
Abdolrahman Hamidor
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 27. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.

Histoire de Gertrude
de Yael Inbar et Révital Ariely, avec Yael Inbar et Révital Ariely.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, 6e. Mo Saint-Placide, Notre-Dame-des-Champs. Les mercredi 25, vendredi 27, samedi 28, à 20 h 30; le jeudi 26, à 19 h 30; le dimanche 29, à 17 heures. Tél.: 01-45-44-41-42. Durée: 1 heure. De 50 F à 110 F.

Compagnie Beau Geste
Dominique Boivin :
Petites Histoires au-dessus du ciel. Brétigny-sur-Orge (91). Espace Jules-Verne, rue Henri-Douard. 14 h 30, le 27; 20 h 30, le 28. Tél. : 01-60-85-20-85.

Compagnie Ykanji
Nous ne sommes pas des stremons, Akashan, Les Bébés, Cash. Franconville (95). Centre culturel Saint-Exupéry, 32, rue de la Station. 21 heures, le 27. Tél. : 01-39-32-66-06.

Daniel Larrieu
Daniel Larrieu : *On était si tranquille. Ris-Orangis (91). Centre Robert-Desnos, plaine des Jeux-des-Enfants. 20 h 45, le 27. Tél. : 01-69-02-72-72. 90 F.*

DERNIERS JOURS

28 novembre :
Boucliers tribaux d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et d'Océanie
Mona Bismarck Foundation, 34, avenue de New York, 16e. Tél. : 01-47-23-38-88. Entrée libre.
29 novembre :
Pierre Alechinsky
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, 8e. Tél. : 01-42-60-69-69. 38 F.

Au Japon, crise économique et littérature

La récession stimule-t-elle la créativité romanesque ? L'éclatement de la « bulle spéculative », remarque le « Nihon Keizai », quotidien des milieux d'affaires, a vu apparaître une série de nouveaux auteurs dans le paysage littéraire nippon

LA PLUS GRAVE récession que le Japon ait connue depuis son redressement à la suite de la défaite de 1945 est-elle en train de stimuler la créativité romanesque, s'interroge, mercredi 25 novembre, le quotidien *Nihon Keizai* ? Dans un article de sa page culturelle sur la récession dans le monde de l'édition, « Défi au bord du gouffre : espoir pour la littérature », le quotidien des milieux d'affaires estime que les éditeurs n'ont d'autre choix que de sortir des sentiers battus et des valeurs sûres pour épouser le renouveau littéraire qui se cristallise.

Bien que le jury du dernier concours annuel de la revue littéraire *Bungakkai* destiné à faire émerger de nouveaux talents ait été consterné par la pauvreté des romans qui lui avaient été soumis (dont le leitmotiv est la morosité, la vie d'êtres déracinés ou sans profession fixe), le *Nihon Keizai* estime que, depuis l'éclatement de la « bulle spéculative » en 1992, sont apparus des jeunes auteurs qui tranchent avec leurs prédécesseurs de la décennie 1980, tel que Haruki Murakami (dont des nouvelles ont été dernièrement traduites aux éditions du Seuil, sous le titre *L'éléphant s'évapore*).

Citant des critiques littéraires, le *Nihon Keizai* avance que lorsque la société traverse une phase difficile apparaissent de grandes œuvres : le lendemain de la guerre nippo-russe (1905) vit apparaître Junichiro Tanizaki ; le grand tremblement de terre de la région de Tokyo (1923) fut suivi du mouvement de la « nouvelle sensualité» (*shinkankaku*) ; la défaite, enfin, fit éclore les talents d'Osamu Dazaï ou d'Ango Sakaguchi (deux grands « décadents » de l'après-guerre, dont certaines œuvres ont été traduites en français chez Philippe Picquier). « *A chaque époque marquant un tournant, se forme un mouvement littéraire qui reflète une nouvelle atmosphère* », écrit le quotidien.

Bien qu'il soit difficile de comparer ces grands événements de l'histoire japonaise contemporaine à une crise économique, aussi profonde soit-elle par ses répercussions, notamment sociales, le *Nihon Keizai* souligne la nouvelle sensibilité qui se manifeste dans la littérature avec des auteurs tels que Yasushi Machida, qui écrit dans le dialecte du Kansai (Osaka), Kazushige Abe, au style lapidaire, ou Seisyu Hase, qui dépeint l'envers de la société (le monde des voyous chinois ou sud-américains des quartiers chauds de Tokyo). Tous ont en commun d'être venus à la littérature après s'être essayés à d'autres formes d'expression : le *punk rock*, le cinéma...

« *La littérature est devenue le lieu de refuge des insatisfaits, de ceux qui refusent les conventions d'une société aliénée* », poursuit le quotidien. Selon le critique Shu Fujisawa, cité par le journal, « *dans le chaos, seul le langage permet de faire éclore de nouvelles valeurs* ».

Philippe Pons

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Alain Duhamel

■ En confiant à la très sérieuse *Revue du droit public* « *Mon vrai problème, c'était que François Mitterrand n'était pas un honnête homme* », Michel Rocard a lancé la plus grave accusation possible contre la principale figure de la gauche durant trente ans. Devant le tintamarre déclenché par la publication de ces propos dans *Le Point*, il a tenté une piteuse esquive, arguant qu'« honnête homme » devait être pris au sens du XVIIIe siècle, ce que dément absolument la lecture de ses déclarations. L'ancien premier ministre s'est exprimé sincèrement, puis a reculé précipitamment, comme un enfant fautif. Son « *parler vrai* » apparaît cette fois-ci comme un « *parler tard* ». Si Michel Rocard croit en conscience que François Mitterrand s'est enrichi frauduleusement, il devrait le dire et le prouver. S'il met en cause, en revanche, l'honnêteté politique de François Mitterrand, il fallait l'expliquer et argumenter. Chacun avait déjà, depuis belle lurette, son opinion sur l'autre, chacun tentait d'instrumentaliser l'autre : preuve qu'aucun des deux n'était tout à fait pur.

LE NOUVEL OBSERVATEUR
Jean Daniel

■ Malhonnête, François Mitterrand ? Le fait que Michel Rocard ait cru devoir le dire, lui, ancien premier ministre, m'a « *interpellé* ». Il aurait très bien pu dire, en effet, qu'il n'avait pris que tardivement – et à la lumière de son passage à l'Hôtel Matignon – la mesure de la malhonnêteté supposée de François Mitterrand. C'eût été un peu plus convaincant. Mais en arriver à proclamer qu'il s'est héroïquement sacrifié en acceptant de succéder comme premier ministre à Jacques Chirac, en mai 1988, c'est manquer à une mémoire dont je partage avec lui certains éclairs. Ce qui serait, en définitive, le plus regrettable, c'est que Michel Rocard, au lieu de nous faire réfléchir sur les années Mitterrand avec sérénité et rigueur, au lieu de nous faire profiter de ses lumières d'annonciateur d'une social-démocratie aujourd'hui présente dans quinze pays d'Europe, ne se manifeste que par des cris d'homme blessé et vindicatif.

LCI
Pierre Luc Séguillon

■ Les députés, qui vont continuer la semaine prochaine la discussion de la loi de finances 1999, sont appelés à poursuivre un exercice de plus en plus extravagant. D'une part et c'est la règle, les représentants du peuple ne peuvent faire jouer leur libre-arbitre que sur une part infime d'un budget de quinze cents milliards ; à peine peuvent-ils infléchir, dans un sens ou un autre, l'affectation de quelques centaines de millions de francs. D'autre part, et ceci paraît désormais évident, les élus vont, d'ici à la fin de l'année, achever la discussion d'un budget conçu à partir de données fausses, et dont chacun sait désormais qu'elles ont été délibérément tronquées.

THE NEW YORK TIMES

■ Une cour d'appel britannique a grandement renforcé, mercredi 25 novembre, la possibilité qu'Augusto Pinochet passe en justice un quart de siècle après la plupart des crimes liés à son coup d'Etat. La décision prise par trois voix contre deux selon laquelle le statut d'ancien chef de l'Etat du général Pinochet ne lui confère pas d'immunité diplomatique en Grande-Bretagne rend vraisemblable une réponse positive des tribunaux britanniques à la demande d'extradition espagnole. Cette décision règle le plus important point de droit suscité par cette demande.

SUR LA TOILE

CHINE : PROCÈS AJOURNÉ

■ Les autorités judiciaires chinoises ont reporté *sine die* le procès de Lin Hai, informaticien incarcéré depuis mars dernier pour avoir fourni des milliers d'adresses électroniques d'internautes chinois à une organisation de dissidents en exil aux Etats-Unis, qui publie une lettre d'information via Internet. Selon le parquet de Shanghaï, cette organisation a utilisé ce fichier pour « *diffuser un grand nombre d'articles visant à inciter à la subversion contre le pouvoir de l'Etat et le système socialiste* ». – (*Reuters.*)

ADOPTION

■ Au cours d'une cérémonie à la Maison Blanche, le 24 novembre, le président Clinton a annoncé la création sur Internet d'un registre national des enfants adoptables aux Etats-Unis, qui sont actuellement plus de 100 000. Ce nouveau système, qui associera le gouvernement fédéral, les Etats, les tribunaux spécialisés et des agences privées, aura pour but d'améliorer et accélérer l'ensemble des procédures d'adoption. Le président a ajouté que la confidentialité des informations sur les enfants et les parents serait assurée.

www.epoca.com.br

« Epoca » diffuse quatorze enregistrements de conversations de hauts responsables brésiliens

« *BONJOUR, monsieur le président, ici le ministre des télécommunications. Je vous annonce la bonne nouvelle, MCI* (la compagnie de téléphone américaine) *va participer à la privatisation...* » Depuis le 23 novembre, cette discussion confidentielle entre le président brésilien Fernando Henrique Cardoso et son ministre Luis Carlos Mendonça de Barros peut être écoutée sur le site du magazine *Epoca*. L'hebdomadaire, créé il y a six mois par le groupe Globo, a réalisé son premier *scoop* en se procurant deux heures quarante-huit minutes de conversations téléphoniques entre hauts fonctionnaires, ministres et hommes d'affaires, enregistrées clandestinement, lors du processus de privatisation de la compagnie nationale de téléphone Telebras, cet été.

Suite à cette divulgation, des parlementaires ont accusé plusieurs responsables de la privatisation d'avoir favorisé des amis communs lors de la vente d'une filiale de Telebras, et exigent la création d'une commission d'enquête. Luis Mendonça de Barros, son frère Jose Roberto, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, et le président de l'organisme en charge des privatisations, ont déjà dû démissionner.

Après avoir publié des extraits de la retranscription de ces conversations, *Epoca* a décidé de mettre en ligne l'intégralité des quatorze enregistrements en sa possession. Le public peut ainsi « *écouter les pièces à conviction* », comme cet échange en anglais entre le ministre Mendonça de Barros et Jerry de Martino, vice-président de MCI : « *C'est bon pour la vente ? Nous n'avons pas de souci à nous faire ?* », s'inquiète le patron américain. Le ministre le rassure : « *Non, non. Nous contrôlons la situation. Nous sommes attentifs et habitués à ce type d'opération. Je pense que la vente de demain pourrait être retardée d'une heure en raison de recours juridiques, mais il y en a peu.* » Afin de préserver l'authenticité des enregistrements, *Epoca* n'a effectué aucune coupe.

Le scandale est double, car indépendamment de la teneur des conversations, la presse s'est demandé comment les communications du président de la République ont pu être interceptées aussi facilement. *Epoca* rappelle par ailleurs que les écoutes téléphoniques sont illégales et qu'elles peuvent faire l'objet de manipulations, mais ces réserves ne l'ont pas empêché de donner un écho planétaire à ces documents par le biais de son site web, qui reçoit en moyenne 40 000 visites par jour.

Estelle Nouel et Jean-Christophe Rampal

EN VUE

■ La police municipale a capturé le loup solitaire qui errait aux portes de Varsovie, en plaçant, jeudi 26 novembre, un pâté soporifique à l'endroit où, chaque jour, depuis l'arrivée des grands froids, une vieille femme venait le nourrir.

■ Une banque commerciale de l'Oural qui rembourse les billets endommagés à condition qu'il en reste au moins 50 % n'a pu échanger qu'un quart de ses économies à une habitante de Tcheliabinsk, les rats en ayant rongé plus qu'à moitié les trois quarts.

■ **Alexandre Korjakov**, surnommé naguère « *Raspoutine* », confident et meilleur ami du président russe, limogé depuis, croit à présent se souvenir qu'un puissant homme d'affaires menace de publier les « *comptes en banque à l'étranger* » de la famille Eltsine.

■ Récemment, à Carpentras, deux enfants de onze et douze ans, surpris en flagrant délit de cambriolage, interrogés par la police, en ont chargé un troisième, âgé de huit ans et demi.

■ Le hasard a fait naître **Maud Perrochon**, 1,81 mètre, et **Aude Rautureau**, 1,84 mètre, candidates au titre de Miss France, près de Cholet, à Saint-Christophe-du-Bois, village grand comme un mouchoir, où, toutes deux, elles ont grandi.

■ Le Japonais **Junsuke Inoue**, sélectionné pour les Jeux d'Asie en décembre à Bangkok, vient d'être suspendu de compétition pendant deux ans : le champion de billard se dopait aux hormones mâles.

■ Les gardiens de la prison de Stafford, dans les Midlands, tendent des câbles pour empêcher les dealers de fournir de la drogue aux détenus en leur catapultant *via* les barreaux des avions en papier.

■ **Bruno Marmolle**, gardien à la prison de Mulhouse, condamné, samedi 21 novembre, pour trafic et usage de stupéfiants, fumait du haschisch sur les miradors : « *M'sieur le juge, trois heures là-haut, c'est long !* »

■ Un sergent de Long Island sort un papier froissé de la poche d'un délinquant qu'il vient d'abattre : « *Pardon pour le désagrément, je voulais en finir.* » Une femme du New Jersey menace avec une arme dont le chargeur est vide trois représentants de l'ordre qui ripostent et la tuent. Dans sa main, un poème : « *Faut-il donc vivre ?* » Un agent du FBI atteint en plein cœur un individu dangereux qui porte épinglé au revers de sa veste : « *J'ai voulu me faire descendre par le shérif. J'y suis parvenu !* » Depuis, **Clinton Van Zandt** s'occupe d'une association pour le soutien psychologique des policiers « *victimes des suicidaires* ».

Christian Colombani

Chaînes enchaînées *par Alain Rollat*

LES CHAÎNES de l'esclavage entravent-elles encore certaines chaînes de télévision ? Cela se dit. Dans *Le Parisien* du jeudi 26 novembre, le préposé de Canal Plus à la programmation des fictions, Albert Mathieu, déplorait que la télévision publique n'ait pas participé à la production du téléfilm historique consacré par sa chaîne au souvenir de Victor Schœlcher, principal artisan de l'abolition de l'esclavage proclamé, en 1848, par la IIe République : « *France 2 a financé le scénario. Mais, un mois et demi avant le tournage, le service public s'est retiré : ils ne voulaient plus de films en costumes... J'ai l'habitude des désistements et des refus sur des projets innovants ou audacieux.* » Dans *Télé 7 jours* de cette semaine, le comédien Pierre Santini, qui campe dans ce téléfilm le personnage de François Arago, alors ministre des colonies, confirme cette information : « *Canal Plus a eu le courage de produire cette histoire racontant la fin de l'esclavage. Les autres chaînes, même celles du service public, avaient refusé.* »

Si cela est vrai, cela veut dire que la télévision publique a manqué à sa mission. Peu de téléfilms sont aussi pédagogiques que ce *Victor Schœlcher, l'abolition*, diffusé pour la première fois jeudi soir, qui est d'ailleurs moins un produit de télévision qu'une œuvre de théâtre. Tout y est dit, avec force, avec talent, grâce à un texte d'anthologie, sur cette « question nègre » qui demeurait un sujet tabou à l'époque où la République française proclamait pourtant l'universalité des droits de l'homme. Mais cela, au fond, n'est pas surprenant. Bien qu'elle ait été le premier pays d'Europe à s'insurger contre l'esclavage, dès 1794, après avoir été à la pointe de la traite des Noirs, la France a toujours éprouvé une certaine gêne en la matière. Sa mémoire collective reste encore frappée d'amnésie. Il n'y a pas d'image d'Epinal sur l'abolition de 1794 prononcée par la Convention, puis annulée en 1799 par Bonaparte.

Tout reste donc à dire sur cette contradiction congénitale qui fit de la France le pays des Lumières, certes, mais aussi celui des Ombres, capable d'accoucher des premiers théoriciens du racisme à prétention scientifique. Quelle chaîne publique aura le courage de mettre en images, par exemple, le *Traité des races humaines* écrit en 1860 par le naturaliste Jean-Charles Chenu et réédité en 1996 par Tessier et Ashpool pour des lecteurs avertis ? Une contradiction en appelant une autre, qui dira que la République de 1848, capable d'inscrire dans sa Constitution le droit de désobéissance aux despotes, n'aurait jamais invité un Kabila à Paris ?

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à 360 F d'économie soit 7 semaines de lecture GRATUITE*
Offre valable jusqu'au 31-12-98
* Pour tout abonnement d'une durée de 1 an.

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :
☐ 3 MOIS - 562 F au lieu de 585 F* ☐ 6 MOIS - 1 086 F au lieu de 1 170 F* ☐ 1 AN - 1 980 F au lieu de 2 340 F* Soit 360F d'économie
* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement)
je joins mon règlement soit : ______ F 801 MQ 007
☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde
☐ par carte bancaire N° ____
Date de validité ____ Signature :
☐ M. ☐ Mme Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
Localité : ______ Code postal : ______

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays* de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

USA - CANADA
« Le Monde » (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year « Le Monde » 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Offre valable jusqu'au 31/12/98

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à :
LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

VENDREDI 27 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

17.00 Du silence et des ombres ■■
Robert Mulligan (États-Unis, 1963, N., 130 min). Ciné Classics

20.30 Edouard et Caroline ■■■
Jacques Becker (France, 1951, N., 95 min). Ciné Classics

21.00 *La Liste de Schindler* ■■
Steven Spielberg (États-Unis, 1994, N., 190 min). Cinéstar 2

21.10 L'Homme de la rue ■■■
Frank Capra (États-Unis, 1941, N., v.o., 130 min). Cinétoile

22.05 Héros d'occasion ■■
Preston Sturges (États-Unis, 1944, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

22.25 Silent Running ■■
Douglas Trumbull (États-Unis, 1972, v.o., 90 min). 13ème Rue

23.25 *Guantanamera* ■■
T. Gutiérrez Alea et J. C. Tabío (Cuba, 1995, 100 min). Cinéstar 1

23.45 Les Hommes de la mer ■■
John Ford (États-Unis, 1940, N., v.o., 105 min). Ciné Classics

0.10 Dead Man ■■
Jim Jarmusch (États-Unis, 1995, N., v.o., 120 min). Ciné Cinémas

0.20 Les Doigts dans la tête ■■
Jacques Doillon (France, 1974, N., 105 min). Arte

0.35 Hercule à la conquête de l'Atlantide ■■
Vittorio Cottafavi (France - Italie, 1961, v.o., 105 min). Canal +

1.05 Le ciel est à vous ■■■
Jean Grémillon (France, 1943, N., 105 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Soirée contre le sida. Avec Line Renaud ; Pascal Obispo : Willy Rozenbaum ; Pierre Henry ; David Morales ; Diana Gartner. Canal +

19.00 Tracks. Arte

19.00 De l'actualité à l'Histoire. Les politiques familiales. Histoire

19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première

20.00 Envoyé spécial, les années 90. Koweït, l'enfer. Super foetus. Histoire

20.00 Un entretien avec Jacques Chirac, président de la République. TV 5

20.10 Le Bazar. Invité : Jean Reno. Ciné Cinémas

20.55 Thalassa. Escale en Guadeloupe. France 3

22.05 Faut pas rêver. Italie : Les maraîchers de Sant'Erasmo. Guadeloupe : L'atelier de musique. Thaïlande : Les canards de Bangkok. France 3

23.15 Sans aucun doute. Ils ont été ruinés par injustice. Invité : Claude Lelouch. TF 1

23.40 Les Dossiers de l'Histoire. Les camarades l'appelaient Maurice... Maurice Thorez, cet inconnu. France 3

DOCUMENTAIRES

19.00 Histoire de la BD. [8/13]. Odyssée

19.05 La Quête du futur. [13/22]. Planète

19.30 *Ours d'Alaska, la légende meurtrie.* Odyssée

19.55 Babilée 91. Muzzik

20.15 Palettes : Claude Gellée, dit le Lorrain. *Port de mer au soleil couchant.* Arte

20.35 Preuves à l'appui. [4/6]. Trafic de cartes de crédit. Planète

21.00 *Méditerranée.* [8/12]. Histoire

21.40 Guatemala, les guérilleros de la paix. Planète

21.50 Otages du soleil. [2/3]. Odyssée

22.00 Conférences de presse. 14 janvier 1963 [3/3]. Histoire

22.25 Le Carré noir. Planète

22.45 Histoire de la symphonie. [3/6]. Berlioz. Mezzo

22.45 Les Dangers de la mer. [12/13]. Machines à tuer. Odyssée

22.55 Grand format. Les Rats. Arte

23.00 Ceux qui se souviennent. [6/7]. Chronique de la mémoire ouvrière avant le Front populaire. Histoire

23.45 Les Oubliées. Planète

0.05 Arctique. [6/13]. Odyssée

0.30 L'Enigme du Britannic. TMC

SPORTS EN DIRECT

20.40 Route du Rhum 1998. France 3

0.30 Bobsleigh. Coupe du monde (2e manche). A Park City. Eurosport

DANSE

20.45 Coppélia. Ballet. Chorégraphie de Maguy Marin. Musique de Léo Delibes. Avec Maria Brown, Nerses Boyadjian. Par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano. Mezzo

MUSIQUE

19.30 Katia et Marielle Labèque... Interprètent Debussy et Ravel. Mezzo

21.00 The Milt Jackson Quartet and Gary Burton. Muzzik

21.45 Nuit française. Avec Leon Fleisher, piano. Mezzo

21.55 Carmen. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Bernard Haitink. Paris Première

23.00 Barbara Hendricks & Monty Alexander Trio. Muzzik

23.50 Tchaïkovski Festival Concert. Mikhail Pletnev, piano. Muzzik

0.30 Le Live du vendredi. Madonna : The Blonde Ambition Tour. M 6

SOIRÉE SPÉCIALE

19.10 ▶ Ensemble contre le sida. Soirée organisée au bénéfice de la lutte contre le sida.
19.10 Nulle part ailleurs. Canal +
20.10 Plus vite que la musique. M 6
20.55 Ensemble. TF 1
23.00 Ensemble. France 2.
0.45 Ensemble. France 3.

TÉLÉFILMS

20.30 Les Orphelins de Duplessis. Johanne Prégent [1 et 2/2]. Festival

20.40 L'Enfant du miracle. Michael Scott. RTL 9

20.45 ▶ Chez Walter. Romuald Karmakar. Arte

21.40 ▶ Les Sanguinaires. Laurent Cantet. Arte

SÉRIES

20.55 Au cœur de la loi. Echange de bons procédés. Les nettoyeurs. France 2

20.55 Soirée sitcom. Téva

1.25 Friends. Celui qui a failli rater l'accouchement (v.o.). Celui qui fait craquer Rachel (v.o.). Canal Jimmy

3.00 Star Trek, Deep Space Nine. La poursuite (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **22.05 Ciné Classics**
Héros d'occasion
Le fils d'un glorieux combattant de la première guerre mondiale veut s'engager dans l'infanterie de marine américaine. Réformé pour rhume des foins, il réussit à faire croire à sa mère qu'il est au front. Des permissionnaires revenus de la bataille de Guadalcanal le ramènent à sa petite ville... qui le prend pour un héros. Tournée en 1944, cette satire qui suit, comme toujours chez Preston Sturges, les schémas et le rythme de la comédie américaine, démonte à plaisir la mythologie, alors obligatoire, du courage militaire et des vertus civiques. En ahuri ridicule, Eddie Bracken est l'inverse exact des personnage des fables morales de Frank Capra (Gary Cooper, James Stewart), dont *Héros d'occasion* est une parodie malicieuse. Inédit à la télévision. – *J. S.*

● **23.45 Ciné Classics**
Les Hommes de la mer
Au début de la seconde guerre mondiale, le voyage d'un cargo irlandais entre un port des Caraïbes et l'Angleterre en passant par les Etats-Unis, où il charge armes et munitions. Tourné en 1940, c'est l'un des plus beaux (et des moins connus) des films de John Ford. Le scénariste Dudley Nichols s'est inspiré de quatre pièces en un acte écrites par Eugène O'Neill entre 1916 et 1918. Il n'y a pas d'action dramatique à proprement parler, ni d'aventure *exaltante* malgré une tempête et une attaque par l'aviation allemande. Simplement la vie au jour le jour en temps de guerre, le comportement d'hommes entraînés par les événements et soumis au même destin. Interprétation très fordienne et images très contrastées de Gregg Toland, le chef-opérateur de *Citizen Kane*. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.55 ▶ Ensemble. Ensemble contre le sida.
23.15 Sans aucun doute. Ils ont été ruinés par injustice.
1.05 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.50 Friends.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro, Au nom du sport.
19.57 Météo, Journal. La Route du Rhum.
20.40 Météo, Point route.
20.55 Au cœur de la loi. Echange de bons procédés. Les nettoyeurs.
22.55 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 17 : Propriété.
23.00 ▶ Ensemble.
0.15 Au nom du sport.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.40 La Route du Rhum.
20.55 Thalassa. Le VTT des mers.
22.05 Faut pas rêver.
23.15 Météo, Soir 3.
23.40 Les Dossiers de l'Histoire. Les camarades l'appelaient Maurice... Maurice Thorez, cet inconnu.
0.45 ▶ Ensemble, une chanson.
1.10 Libre court. *Les Jumeaux.*
1.30 La Case de l'Oncle Doc. [11/12].

CANAL +

18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 Barracuda ■ Film. Philippe Haïm.
22.30 Larry Flynt ■ Film. Milos Forman.
0.35 Hercule à la conquête de l'Atlantide ■ Film. Vittorio Cottafavi (v.o.).

ARTE

19.00 Tracks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Palettes, Claude Gellée, dit le Lorrain. Les théâtres du soleil : *Port de mer au soleil couchant.*
20.45 ▶ Chez Walter. Téléfilm. Romuald Karmakar.
21.40 ▶ Les Sanguinaires. Téléfilm. Laurent Cantet.
22.50 Contre l'oubli. Ratna Sarumpaet (Indonésie).
22.55 Grand format : Les Rats.
0.20 Les Doigts dans la tête ■■ Film. Jacques Doillon.

M 6

19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 ▶ Spécial Plus vite que la musique.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Politiquement rock.
20.50 La Rançon de la peur. Téléfilm. Bruce Seth Green.
22.40 Une amitié sacrée. Téléfilm. Thomas J. Wright.
0.20 Politiquement rock.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. René Rémond.
21.00 Black and Blue.
22.10 Fiction. *La Langue d'Anna*, de Bernard Noël.
23.00 Nuits magnétiques. La photo, c'est de la bombe, une expérience photographique en détention.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Radio-France invite. Œuvres de Poulenc, Tanguy, Weill.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Blondeau, Knox, Page et Plant.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Bach.
20.40 Liszt, les années virtuoses. Œuvres de Paganini, Liszt, Donizetti, Rossini.
23.00 Fra Diavolo. Opéra d'Auber, par l'Ensemble Choral Jean Laforge et l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Soustrot.

SAMEDI 28 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

14.10 La Ciociara ■■
Vittorio De Sica (Italie, 1960, N., 100 min). Cinétoile

15.45 Du silence et des ombres ■■
Robert Mulligan (États-Unis, 1963, N., v.o., 125 min). Ciné Classics

17.25 La Chanson du passé ■■
George Stevens (États-Unis, 1941, N., v.o., 125 min). Cinétoile

0.50 Dead Man ■■
Jim Jarmusch (États-Unis, 1995, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéma III

2.05 Le Bon Dieu sans confession ■■
Claude Autant-Lara (France, 1953, N., 105 min). Ciné Classics

2.20 Au-delà du Missouri ■■
William A. Wellman (États-Unis, 1951, 80 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : La Cohabitation. Invités : Nicolas Baverez ; Guy Carcassonne LCI

MAGAZINES

13.10 et 16.10 Nautisme. Avec Laurent Bourgnon. LCI

13.45 Savoir plus santé. Comment soigner ses dents. France 2

14.30 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jean-Yves Marin, Henriette Zoughebi, Claude Mignot, Pascal Charvet. Histoire

16.30 De l'actualité à l'Histoire. Les politiques familiales. Histoire

17.30 Envoyé spécial, les années 90. Koweït, l'enfer. Super foetus. Invité : Nicolas Sarkis. Histoire

18.10 Animal Zone. France 2

19.00 T.V. +. Un samedi devant la télé. Canal +

19.00 Histoire parallèle. Semaine du 28 novembre 1948. Le Japon de MacArthur. Invité : Ninomiya Masayuki. Arte

19.05 Paris modes. Spécial lingerie. Paris Première

20.00 Thalassa. Escale en Guadeloupe. Le VTT des mers. La marina de Pointe-à-Pitre. Le pri-pri de Marie-Galante. Les pêcheurs de lambis. Les tortues marines. L'attente du cyclone. TV 5

20.30 Le Club. Invité : Pierre Etaix. Ciné Classics

20.45 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jean-Louis Loubet, Laure Adler, Pierre Assouline, Marie-Anne Matard. Histoire

21.00 Faut pas rêver. Mali : La pêche sacrée. France : Raymond et Marie, un destin sur crémaillère. Vietnam : La famille impériale. Invité : Jean-Jacques Annaud. TV 5

21.45 Metropolis. L'identité culturelle des Turcs d'Allemagne. Cyber Talk : Douglas Rushkoff. Arte

22.25 Strip-tease. Perdu de vue. Alimentaire, mon cher Watson. Faites sauter la banque. France 3

23.10 Union libre. France 2

DOCUMENTAIRES

17.10 Arctique. [6/13]. Odyssée

17.40 Les Derniers Jours du pontier. Planète

17.40 Le Fleuve Jaune. Odyssée

18.05 Aventures birmanes. La Cinquième

18.20 Le Monde perdu des Tainos. Planète

18.30 Ceux qui se souviennent. [6/7]. Chronique de la mémoire ouvrière avant le Front populaire. Histoire

18.30 Histoire de la BD. [8/13]. L'âge adulte. Odyssée

19.00 Le Partage des eaux. Odyssée

19.40 Les Grandes Batailles du passé. [4/28]. Poitiers. Planète

20.05 ▶ Le Temps des vendanges. [1/8]. France 3

20.30 Itinéraire harmonique. Odyssée

20.35 Les royaumes de l'ours russe. Mer Caspienne, mer d'émeraude. TMC

20.35 Le Derby du Kentucky. Planète

20.45 L'Aventure humaine. Le Détroit de Magellan. Arte

21.25 Blockhaus. Odyssée

21.30 L'Ouest américain. [4/8] La construction d'un empire. TMC

21.35 La Quête du futur. [13/22]. Où vivrons-nous demain ? Planète

21.45 La Légende de Rudolph Valentino. Ciné Classics

21.55 Ours d'Alaska, la légende meurtrie. Odyssée

22.00 American Supermarket. L'Amérique de l'abondance. L'Amérique de la bombe. Canal Jimmy

22.20 Le Premier Age de la télévision. Planète

22.35 Fils de Harkis. Régions

23.00 Preuves à l'appui. [4/6]. Trafic de cartes de crédit. Planète

23.00 Taslima Nasreen, voyage en France. Histoire

23.40 Music Planet. Little Jimmy Scott. Arte

23.50 La Jungle de verre. Préserver son espace. Odyssée

23.55 Trésors de la faune. L'antre de la chouette rayée. TMC

0.00 Corpus Christi. [4/12]. Procès. Histoire

0.05 Crépuscule des dieux. David Oistrakh. France 3

SPORTS EN DIRECT

13.55 Tennis. Championnat du monde. Demi-finales. A Hanovre. Eurosport

14.00 Rugby. Championnat de France. Toulouse - Brive. Canal +

18.00 et 19.00, 21.00 Ski. Coupe du monde. A Asper.. Eurosport

20.30 Karting. 6e Masters de Bercy. Paris Première

0.00 Bobsleigh. Coupe du monde. A Park City (EU). Eurosport

MUSIQUE

17.30 Katia et Marielle Labèque : Debussy et Ravel. Mezzo

18.00 Chick Corea piano solo. Munich 1982. Muzzik

18.50 Yehudi Menuhin et Viktoria Postnikova. Muzzik

19.55 Carmina Burana, de Carl Orff. Par l'Orchestre philharmonique et les Chœurs de la BRT, et Kapnenkoor et les Chanteurs de Bruges, dir. Alexander Rahbari. Avec Sylvia Greenberg, soprano ; Donald George, ténor ; Dale Duesing, baryton. Muzzik

20.00 Le quintette Residenz joue Rossini et Danzi. Mezzo

20.30 Simon Boccanegra, de Verdi. Par l'Orchestre philharmonique de Londres et les Chœurs de Glyndebourne, dir. Mark Elder. Mezzo

21.00 Eva Marton. Budapest 1998. Avec l'Orchestre d'État hongrois, dir. Julius Rudel. Muzzik

22.45 Robert Schumann. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Rafael Kubelik. Concert. Avec Wilhelm Kempff, piano. Mezzo

23.00 Elisabeth Schwarzkopf et Gerald Moore. Muzzik

0.50 Cheb Mami. Angoulême 1997. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 Les Démoniaques. Pierre Koralnik. Festival

20.35 Léon Morin, prêtre. Pierre Boutron. Ciné Cinémas

22.45 ▶ Chez Walter. Romuald Karmakar (v.o.). Arte

23.00 Mayday. Jean-Louis Daniel. 13ème Rue

23.15 Hollywood Night. L'Arme blanche. Frank Cappello. TF 1

23.35 Nom de code : Requin. Robert Iscove. M 6

0.40 La Boutique. Jo Baier [1/3]. Arte

SÉRIES

17.00 Two. A trop souffler sur les braises. Série Club

17.20 Equalizer. Regrets éternels. 13ème Rue

18.35 Homicide. Crosemi. Série Club

19.35 Mike Hammer. Meurtre à la carte. TMC

19.45 La Vie à cinq. Rentrée orageuse. Téva

19.50 Kojak. Morphine. 13ème Rue

20.00 3e planète après le Soleil. Dick the Vote (v.o.). Série Club

20.15 Cruellement vôtre. (v.o.). Arte

20.35 H. No clowning. Canal +

20.40 New York Undercover. Le plus offrant. L'heure a sonné. 13ème Rue

20.50 Le Caméléon. Cadeau surprise. M 6

20.55 C'est quoi ce petit boulot ? [3 et 4/4]. Téva

20.55 Louis la Brocante. Louis et Violette. France 3

21.00 Blague à part. Ma femme à un père. Canal +

21.00 Angela, 15 ans. *Un ange passe.* Canal Jimmy

21.20 Spin City. Une étoile est née. Canal +

21.45 South Park. Un éléphant fait l'amour avec un cochon. Canal +

21.45 The Sentinel. Les champions. M 6

22.13 High Incident. *Pain promise* (v.o.). 13ème Rue

22.20 Blanche. [1/11 et 2/11]. TMC

22.40 Profiler. Le centaure. M 6

0.00 Star Trek, Deep Space Nine. La poursuite. Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **18.10 France 2**
Animal Zone

Chiens, mulots, lions et cloportes...

Il n'est jamais diffusé tout à fait à la même heure. Il passe de 35 à 75 minutes. Depuis qu'il a démarré en septembre, « Animal Zone » a visiblement du mal à s'installer *dans la grille*. Pourtant, le magazine s'améliore, il est en train de trouver ses marques.

Pas facile de bousculer les habitudes. Ainsi, dans l'animalier, on ne mélange pas les animaux sauvages et domestiques. C'est pourtant le pari tenté par Jean-Louis Burgat qui a repris le concept à BBC 2. « *Le succès de* Microcosmos *prouve l'intérêt du public pour l'animalier de proximité à côté du goût pour les éléphants ou les léopards. Tout animal est intéressant s'il est bien observé.* » Le PDG de Léo Productions a acheté le concept et l'a adapté en gardant l'idée de modules courts qui enchaînent nature proche, vie sauvage et animaux familiers. Parmi les séquences anglaises, il y avait deux présentateurs vivant en pleine savane, au milieu des chimpanzés et des lions. *Leur voix était doublée, ça ne fonctionnait pas.* Burgat vient de les remplacer par des reportages BBC, mais avec un commentaire « maison », dit par Michel Creton.

Antoine de Maximy nous embarque sur sa moto à la découverte des forêts jurassiennes, des marins poitevins... Il enlève son casque, scrute tout ce qui vit et bouge au-dessus du sol, au ras du sol, dans le sous-sol. Ecureuils, mulots, cloportes, mille-pattes, sangliers et dauphins. Pourquoi les feuilles tombent en automne et comment reconnaître un cerf d'un chevreuil ? Dans la rubrique « Domestiques et sauvages », Christelle Ballestrero parle des comportements des chats et des chiens comme on le fait des tigres et des lions : un challenge ! Maximy a un côté grand frère, il est simple et vivant. Creton fait dans le commentaire emphatique. Christelle sait parler aux enfants. Le problème, ce sont les ruptures de ton. Le magazine donne encore l'impression d'être fait de bric et de broc. Dommage, car il révèle mille secrets. Son audience monte. Samedi 21 novembre, « Animal Zone » a fait la meilleure audience de la chaîne depuis longtemps à cette heure (21,6 % de part de marché).

Catherine Humblot

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.15 Reportages. L'amour interdit.
13.50 MacGyver.
14.50 Alerte à Malibu.
15.40 Flipper.
16.35 Dingue de toi.
17.10 Hercule.
18.00 Sous le soleil.
19.00 Melrose Place.
19.50 Bloc modes.
20.00 Journal.
20.35 1998, objectif exploit.
20.40 Le Résultat des courses, Météo.
20.55 Chéri-Chéries !
23.15 Hollywood Night. L'Arme blanche. Téléfilm. Frank Cappello.
0.55 Formule foot.

FRANCE 2

13.45 Savoir plus santé. Comment soigner ses dents.
14.35 L'Euro.
14.40 Tiercé.
15.00 Les Voyages de Gulliver. *Téléfilm. Charles Sturridge* [1 et 2/2].
18.10 Animal Zone.
18.55 1000 enfants vers l'an 2000.
19.05 Hélicops.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport, Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Samedi soir chez Estelle.
23.05 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 18 : conviction.
23.10 Union libre.
0.45 Journal, Météo.

FRANCE 3

14.05 Le Magazine du cheval. Zingaro à New York.
14.35 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.10 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 et 1.30 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 ▶ Le Temps des vendanges. [1/8].
20.35 Tout le sport.
20.55 Louis la Brocante. *Louis et Violette.*
22.25 Strip-tease.
23.40 Soir 3.
23.55 et 1.25 Journal des spectacles.
0.05 Saturnales. Crépuscule des dieux : David Oistrakh.

CANAL +

14.00 Rugby. Toulouse - Brive.
16.05 Football NFL.
17.10 Maguinuls, flic ou voyou.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.55 Décode pas Bunny.
18.25 La Légende de Calamity Jane.
18.50 Flash infos.
19.00 T.V. +.
19.59 Jean-Luc et Faipassa.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.34 Samedi comédie.
20.35 H. No clowning.
21.00 Blague à part. Ma femme à un père.
21.20 Spin City. Une étoile est née.
21.45 South Park. Un éléphant fait l'amour avec un cochon.
22.10 Jour de foot.
23.00 Hellraiser 4. Film. Allan Smithee.
0.20 100 % Arabica ■ Film. Mahmoud Zemmouri.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Le Magazine Ciné.
14.00 Fête des bébés.
14.30 Le Journal de la santé.
15.00 Passe-partout. Le service national.
15.30 Les Aventuriers de l'Egypte ancienne. Les Egyptiens à la recherche de leur passé.
15.55 Sur les chemins du monde.
16.00 Les Iles du Pacifique.
17.00 Voyage. Le Maroc.
17.30 100 % question.
18.05 Aventures birmanes.
19.00 Histoire parallèle.
19.45 Météo, Arte info.
20.05 Le Dessous des cartes. Ecosse.
20.15 Cruellement vôtre. [2/6].
20.45 L'Aventure humaine. Le Détroit de Magellan.
21.45 Metropolis.
22.45 ▶ Chez Walter. Téléfilm. Romuald Karmakar (v.o.).
23.40 Music Planet. Little Jimmy Scott.
0.40 La Boutique. Téléfilm. Jo Baier [1/3].

M 6

13.20 Code Quantum.
14.15 La Belle et la Bête.
15.10 Fame L.A.
16.10 Raven.
17.05 Amicalement vôtre.
18.10 Bugs.
19.10 Turbo, Warning.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Plus vite que la musique.
20.40 Ciné 6.
20.49 La Trilogie du samedi.
20.50 Le Caméléon. Cadeau surprise.
21.45 The Sentinel. Les champions.
22.40 *Profiler.* Le centaure.
23.35 Nom de code : Requin. Téléfilm. Robert Iscove.
1.25 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Profession spectateur.
20.00 Fiction. *Chat en poche*, de Georges Feydeau ; 22.00 (rediff.) *Heures de pluie*, de Christiane Baroche.
22.35 Opus. Guy Reibel, compositeur multiforme.
0.05 Le Gai Savoir. Karine Chemla, anthropologue des mathématiques.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Rigoletto. Opéra de Verdi. Par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. Carlos Rizzi, Roberto Aronica (Le duc de Mantoue), Alexandru Agache (Rigoletto), Laura Claycomb (Gilda), Miguel Angel Zapater (Sparafucile).
23.07 Présentez la facture.

RADIO-CLASSIQUE

19.00 Intermezzo.
20.00 La Jeunesse de Haendel. *Concerto n° 3* HWV 287, de Haendel ; *Toccatas IX et II*, de Froberger ; *Masaniello furioso* (extraits), de Keiser ; *Sonate en ré mineur*, de Mattheson ; *Concerto pour orgue* op. 4 n° 1, de Haendel ; *Salve Regina*, de Cavalli ; *Concerto grosso* op. 3 n° 4, de Haendel ; *Sonate* WoO 10, de Coretti ; *Nell' Africane selve*, de Haendel ; *Ouverture burlesque*, de Telemann ; *Agrippino* (extraits), de Haendel.
22.00 Da Capo. *Symphonie alpestre*, de R. Strauss ; *Quatuor n° 19*, de Mozart ; *Sonate pour piano n° 17*, de Schubert.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

هكذا من الأصل

صفحة من الأصل

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi a été moins forte au mois d'octobre

Le chômage a reculé de 0,3 %. La diminution est de 5 % sur un an

APRÈS l'« accident » du mois d'août (une augmentation de 1,1 %), le chômage avait retrouvé, en septembre, avec une baisse de 1,4 %, *une évolution plus conforme* à la tendance observée ces derniers mois. Avec un recul de 0,3 % seulement en octobre (– 9 200 personnes), selon les statistiques publiées, vendredi 27 novembre, par le ministère de l'emploi, cette tendance à la baisse se maintient, mais à un rythme faible. La France compte 2 945 500 demandeurs d'emploi (en données corrigées des variations saisonnières), soit 156 600 de moins qu'en octobre 1997, et 182 000 de moins qu'en juin 1997.

Si l'on ajoute les chômeurs ayant *travaillé plus de 78 heures* dans le mois, le nombre total de demandeurs d'emploi atteint 3 433 600 chômeurs. Le bilan est plus flatteur *sur un mois, puisque ce chiffre est* en recul de 0,4 %, mais il l'est moins sur un an (– 3,2 %). Le gouvernement se félicite, néanmoins, du repli *de 0,1 point du chômage calculé* selon les critères du Bureau international du travail, dont le taux s'établit à 11,6 % de la population active (contre 12,6 % *en juin 1997*). Martine Aubry, qui dit s'interdire de trop commenter les chiffres mensuels, *ne résiste pas* à la tentation.

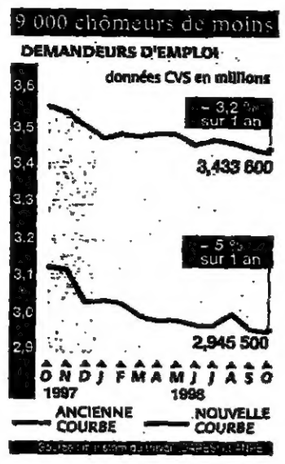

En marge des données officielles, ses services rappellent qu'*« en octobre, le chômage de longue durée [plus d'un an] est en dessous de son niveau un an auparavant »*, ce qui *« n'était pas arrivé depuis 25 mois »*. Il a baissé de 0,4 % en un mois et de 1 % *en un an, mais cette catégorie* regroupe encore 1 144 100 personnes. Le chômage des hommes de moins de 25 ans recule de 0,9 % en un mois, mais il *augmente dans* les mêmes proportions pour les femmes de cette tranche d'âge. Celui des hommes et des femmes de 25 à 49 ans régresse respectivement de 0,6 % et 0,4 %. La situation des plus de 50 ans, qui, désormais, *préoccupe davantage* le gouvernement, ne s'améliore pas : – 0,1 % pour les hommes (+ 2,9 % en un an), mais + 0,5 % pour les femmes *(+ 5,8 % en un an)*.

En octobre, 341 600 demandeurs d'emploi sont entrés dans les fichiers de l'ANPE (+ 0,9 % par rapport à *septembre)*, *notamment* en raison de la fin d'un emploi précaire : les entrées faisant suite à une fin de CDD ont augmenté de 1,1 %, *celles liées* à une fin de mission d'intérim de 4,7 %. Les premières entrées sur le marché du travail sont, elles aussi, en hausse (+ 6,8 %), alors que les entrées consécutives à des licenciements économiques sont en baisse de 0,5 %. Parallèlement, 334 000 personnes sont sorties de l'ANPE (+ 0,4 % par rapport à septembre). Les entrées en stage ont progressé de 11,3 % et les reprises d'emploi de 3,5 %. 217 900 offres d'emploi (– 0,5 %) ont été déposées à l'ANPE.

Au ministère de l'emploi, on affiche un relatif optimisme pour les *mois à venir, malgré certains* indicateurs économiques (*Le Monde* des 26 et 27 novembre) qui ne peuvent qu'avoir des conséquences négatives *sur l'emploi. S'agit-il d'un* simple *« trou d'air »* dont on sortira début 1999, comme l'a assuré, jeudi, le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, qui maintient sa prévision de croissance à 2,7 % l'an prochain ? Ou de l'amorce d'une véritable dégradation, dont le chiffre en demi-teinte du mois d'octobre serait un signe avant-coureur ?

Le chômage s'analysant en tendance, il est trop tôt pour répondre à cette question. Si l'on se retourne sur les deux années écoulées, comme vient de le faire l'Insee (« Septembre 1998, l'emploi dynamisé depuis 21 mois », *Insee première*, nº 619), on constate que la reprise du marché du travail date des derniers mois de 1996. Autant dire que le gouvernement de Lionel Jospin n'est pas seul responsable de l'embellie, même si la politique de soutien de la demande intérieure, qu'il revendique, a permis d'accompagner la reprise économique, donc celle de l'emploi.

Jean-Michel Bezat

Le PS ne veut pas renoncer aux emplois-jeunes dans le privé

SUR UN AN, le chômage des moins de vingt-cinq ans a baissé de plus de 10 %. Pour autant, le PS ne veut pas oublier sa promesse électorale : dans sa plate-forme pour les législatives de 1997, il réaffirmait son objectif de *« créer 700 000 vrais emplois pour les jeunes, pour moitié dans le secteur public, pour moitié dans le secteur privé »*. Le volet public a fait l'objet d'une des premières lois de la nouvelle législature. Le PS veut désormais réactiver le volet privé.

Dans le texte adopté lors de sa convention sur l'entreprise, le 22 novembre, le PS affirme qu'*« il faut trouver les moyens contractuels d' "ouvrir" la porte des entreprises pour ces jeunes, afin d'obtenir une solution crédible et à long terme à leur problème, et profiter de cette occasion pour réformer ce qui apparaît comme l'une des plus grandes rigidités de la société française : la liaison formation initiale/premier emploi »*.

Les socialistes suggèrent que le dispositif qui sera négocié avec les partenaires sociaux impose *« une obligation de formation et s'éloigne le moins possible du volet public, sans remettre en cause, en quoi que ce soit, les acquis du droit du travail »*. La proposition-phare du PS consisterait à accorder à tous les jeunes *« une allocation personnalisée de formation-insertion, vecteur principal du financement des emplois-jeunes dans les entreprises privées, l'Etat finançant, par son biais, le volet formation du contrat »*. L'ensemble des dispositifs de formation seraient regroupés dans ce contrat de cinq ans rémunéré au minimum au SMIC. L'aide serait *« inversement proportionnelle à la qualification »* – un jeune sans qualification étant plus aidé qu'un bac + 5 – et bénéficierait davantage aux petites entreprises.

Le PS demande une négociation interprofessionnelle, se félicitant déjà que les partenaires sociaux aient décidé de négocier une extension et une amélioration de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) dans le but de permettre l'embauche de jeunes salariés. Ses propositions se basent sur le rapport de Jean Glavany, alors chargé de l'emploi au secrétariat national, qui avait proposé, en mai, que le montant moyen de l'allocation de formation insertion soit de 50 000 francs par an (*Le Monde* du 19 mai). Pour 350 000 jeunes, le coût pour l'Etat serait de 17,5 milliards de francs en année pleine. *« Nous ne saurions abandonner en chemin la moitié de nos engagements, sauf à nous renier nous-mêmes et à abandonner à leur sort de nombreux jeunes en difficulté »*, avait plaidé M. Glavany, sans convaincre Martine Aubry, sa future collègue de l'emploi.

Michel Noblecourt

Les députés abandonnent l'idée de surtaxer le tabac

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a achevé, jeudi 26 novembre, à minuit, l'examen en deuxième lecture du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, adopté en première lecture le 30 octobre (*Le Monde* daté 1er-2 novembre). Il prévoit de ramener le régime général à l'équilibre, fin 1999, pour la première fois depuis 1989. Le texte examiné fixe les recettes à 1 800,8 milliards de francs pour des *« objectifs de dépenses par branche de l'ensemble des régimes obligatoires de base »* de 1 789 milliards de francs. Pour la seule assurance-maladie, l'objectif national de dépenses a été rétabli à 629,8 milliards de francs. Les députés ont aussi rétabli les mesures essentielles du dispositif (*Le Monde* du 4 novembre) supprimées par le Sénat. Le texte fera l'objet d'un vote de l'Assemblée nationale au scrutin public, le 1er décembre.

● **Médecins libéraux.** Le mécanisme de sanctions collectives applicable aux médecins libéraux, en cas de dépassement de l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie, a été rétabli. Il a été précisé sur deux points : d'une part, les mesures de suivi et d'ajustement des dépenses médicales prises en cours d'année pourront être *« adaptées par spécialité médicale »*, et les signataires de la convention pourront proposer à l'Etat des *« mesures d'adaptation à la nomenclature »* ; d'autre part, le montant de la contribution due par chaque médecin fera l'objet d'un *« abattement forfaitaire »*, déterminé par décret en Conseil d'Etat.

● **Laboratoires pharmaceutiques.** En première lecture, les députés avaient rendu plus sévère la mise à contribution des laboratoires pharmaceutiques, en cas de dérapage des dépenses de santé, en étendant la clause de reversement à toutes les entreprises, qu'elles aient ou non signé des conventions avec le comité économique du médicament. En deuxième lecture, les députés ont accepté de revenir au texte initial du gouvernement – seuls les laboratoires n'ayant pas signé de convention sont mis à contribution *(lire ci-dessous)*. Les députés communistes, ainsi que l'opposition, ont voté contre ce nouveau dispositif.

● **Travailleurs de l'amiante.** A l'unanimité, les députés ont adopté un amendement du gouvernement qui autorise le départ anticipé à la retraite des salariés et anciens salariés des établissements de manufacture de l'amiante (tissages, fibro-ciment, matériaux de friction) et de ceux qui sont atteints de diverses maladies professionnelles (*Le Monde* du 21 novembre). L'allocation de cessation anticipée d'activité peut être perçue dès l'âge de cinquante ans, selon certaines conditions. Le coût de cette mesure s'élève à 400 millions de francs et sera pris en charge par la Sécurité sociale à hauteur de 100 millions, le solde étant couvert en 1999 par le budget du ministère de l'emploi et de la solidarité.

● **Tabacs.** Le gouvernement a obtenu la suppression des nouvelles taxes sur le tabac, introduites en première lecture par l'Assemblée et le Sénat, et jugées non conformes à la réglementation européenne. Elles risquaient aussi d'entraîner une *« guerre des prix » entre fabricants*, a indiqué Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Pour faire diminuer la consommation de tabac, *qui cause 60 000 morts chaque année*, le gouvernement préfère agir *« sur la part fixe »* du droit de consommation, qui *« sera doublée »*, et sur l'augmentation des prix, *« au début de l'année 1999 »*, a annoncé M. Kouchner.

Un ensemble de mesures sera présenté, sous forme d'amendements *au « collectif » budgétaire, « dès la semaine prochaine »*, a dit M. Kouchner : le minimum de perception augmentera de 5 % pour le tabac blond et de 10 % pour le tabac brun, et le droit de consommation sur le tabac à rouler sera augmenté de 5 %. En échange, les *députés ont obtenu que* le produit de la hausse des prix sur les tabacs soit affecté au développement des politiques de prévention du tabagisme. Cette hausse des prix servira aussi à financer, à hauteur de 50 %, le départ à la retraite anticipée des travailleurs de l'amiante.

Clarisse Fabre

Les laboratoires pharmaceutiques échappent aux sanctions

LES DÉPUTÉS ont décidé finalement, *jeudi 26 novembre*, lors de la deuxième lecture du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, que les laboratoires pharmaceutiques *ayant signé* une convention avec le Comité économique du médicament après le 1er janvier 1999 n'auront pas à verser une contribution à la « Sécu », même si leur chiffre d'affaires progresse plus vite que l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie voté par le Parlement.

En première lecture, l'Assemblée nationale avait voté un amendement de Claude Evin (PS), rapporteur du volet assurance-maladie du projet de loi, étendant la pénalité à tous les « labos ». Les députés de la majorité s'étaient opposés ainsi au gouvernement, hostile à la pénalisation des entreprises pharmaceutiques s'engageant dans une politique conventionnelle. Or, cette politique n'a pas permis de limiter la dérive des dépenses de médicaments remboursés, qui ont progressé de 7,6 % entre janvier et septembre. Aussi, M. Evin préconisait-il, d'une manière plus générale, une *« enveloppe globale »* pour le médicament, alors que le poste pharmacie *est intégré* aujourd'hui dans le taux d'augmentation des dépenses imposé aux médecins libéraux (2,4 % en 1999). Le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique avait dénoncé l'amendement comme une *« trahison »*, le gouvernement s'étant engagé, début 1998, à poursuivre et amplifier la politique conventionnelle. S'ils *ont accepté, en fin de compte*, l'exemption de pénalités, les députés n'ont pas renoncé à tout encadrement des laboratoires. Ils ont voté, en effet, un amendement prévoyant que les conventions conclues avec le Comité économique du médicament devront être *« compatibles »* avec les choix du ministère de la solidarité et l'objectif des dépenses de maladie. Ce comité, dont Martine Aubry a annoncé le *« renforcement en moyens financiers, mais aussi en moyens d'expertise »*, assurera un *« suivi périodique »* du poste médicaments et, chaque année, fera *« au moins deux constats »*, fin avril et fin août.

J.-M. B.

La grève, encore

par Pierre Georges

DE BON MATIN, un aimable lobby d'usagères en colère qui avaient anticipé, ramé, marché, couru, pesté, sué, souffié, pour arriver à l'heure au bureau fit savoir son sentiment. D'une phrase féroce : *« Ah ça ! on ne risque pas d'avoir une chronique sur la grève de la SNCF, puisque les sondages disent qu'une majorité de France la soutiennent ! »* C'était ajouter l'insulte à la provocation du genre *« pas cap' »*. Sans même parler des menaces de représailles sous-jacentes pour le chroniqueur dégoûté et aux ordres de la « sociale » pervertie !

Comment cela « pas cap' » ? Allons donc ! Après avoir posé le postulat qu'en matière de transports, le service public reste la meilleure des solutions, on se sent parfaitement à l'aise, tranquille dans ses baskets ou droit dans ses bottes, pour affirmer ici que nos amis les cheminots commencent à attiger sérieusement ! Qu'à faire grève pour un oui ou pour un non, de préférence le vendredi, et aux prétextes les plus divers, ils assassinent le service public au motif de le sauver !

Les sondages peuvent bien sonder à l'infini. Il n'empêche. Même un amoureux du rail à la française – Dieu nous préserve du train à l'anglaise ! –, même un fana de ce mode de transports, sûr, rapide, cœur de ville à cœur de ville, peut finir par estimer qu'à force, trop *c'est trop. Trop de grèves tuent la* grève. Trop de ruptures de service public exténuent le public.

Les cheminots ne sont pas les damnés de la terre, ou du fer. Ils ont un statut enviable, des salaires décents, un système de retraite avantageux. Qu'ils se battent pour le conserver, rien que de plus humain, de plus normal. Leurs droits sont les leurs. Mais leurs devoirs aussi. On ne saurait avoir sans cesse à la bouche le mot *« service public »*, *« défense du service public »* et le desservir avec autant de *constance dans la répétition* des conflits sociaux. On ne saurait se cacher perpétuellement derrière l'usager et le prendre en otage en permanence pour le mieux protéger. Sauf à le transformer en pur alibi.

Dire cela, ce n'est pas mettre en cause le droit de grève. Mais l'usage abusif, presque coutumier, du droit de grève par des *gens dont le métier est de faire* rouler les trains, non de les arrêter. Dire cela ce n'est même pas avancer l'idée d'un service public minimum qui, précisément, est l'envers de l'idée même qu'on se fait du service public collectif. C'est simplement affirmer que la grève devrait être l'ultime moyen du conflit social. Et non le premier réflexe de la revendication. Et que les syndicats de cheminots devraient y réfléchir à deux fois avant que d'appuyer sur la touche « arrêt ».

On se doute bien qu'à écrire cela, la réplique va être furibarde. Que des cheminots vont hurler qu'ils ne font jamais grève pour le plaisir de faire grève. Par plaisir, certes non. Par habitude, cela reste à voir. Peut-on alors, pour finir, rappeler cette vieille complicité objective qui existe entre les métiers de cheminot et de journaliste. Pas simplement parce que le second est réputé ne s'intéresser qu'aux trains qui déraillent, aux trains en retard, ou ici à l'arrêt, *plutôt qu'aux trains qui* roulent. Mais aussi parce que privé ou public, les métiers et les vocations sont un peu les mêmes : partir à l'heure et arriver à l'heure. Dans les gares ou les kiosques.

Mme Trautmann va développer l'enseignement de l'art contemporain

« L'ART CONTEMPORAIN ne peut pas se développer dans un ghetto. Nous ferons tout pour que ce soit le contraire », a déclaré, jeudi 26 novembre, Catherine Trautmann, ministre de la culture, lors du deuxième Congrès interprofessionnel de l'art contemporain, à Tours. *« Moyen de mieux comprendre notre époque, il participe à la notion de citoyenneté »*, a-t-elle estimé. La ministre a confié à Guy Amsellem, nouveau délégué aux arts plastiques, une mission pour moderniser cette direction du ministère de la culture et renforcer la formation aux disciplines artistiques. Avec la réforme du statut des écoles d'art, des liens à développer avec les universités, la formation continue dans le domaine du numérique, la ministre a aussi annoncé la création de centres de formations d'artistes intervenants (CFAI) qui pourront être recrutés pour des actions auprès d'écoles maternelles et primaires. Enfin, Mme Trautmann souhaite faire inscrire des programmes d'art contemporain dans les chaînes publiques de télévision.

La ministre a par ailleurs exprimé sa volonté de favoriser, dans un délai très bref – *« aucun obstacle ne s'y opposant »* –, la création d'une fondation Giacometti, contenue dans les dernières volontés de la veuve du sculpteur, dont l'exécuteur testamentaire est Roland Dumas.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : *Le Parisien* a été condamné**, jeudi 26 novembre, pour diffamation envers Roland Dumas par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, à payer 60 000 francs d'amende et 65 000 francs de dommages-intérêts au président du Conseil constitutionnel pour deux articles le mettant en cause dans l'affaire Elf. *L'Express* a été condamné à 40 000 francs d'amende et 30 000 francs de dommages-intérêts pour un article visant M. Dumas *en tant qu'exécuteur* testamentaire de la veuve du sculpteur Giacometti.

■ **ART : un portrait de Picasso par Dora Maar, peint en 1936, a été adjugé 377 000 francs**, jeudi 26 novembre, à Drouot-Montaigne, alors qu'il était estimé à 60 000 francs, tandis que le total de la vente a recueilli 2,7 millions de francs. Après la dispersion, en cinq vacations, des œuvres de Picasso ayant appartenu à Dora Maar, qui fut sa compagne de 1936 à 1945 (*Le Monde* du 27 octobre), une dernière vente de l'atelier de celle qui fut aussi photographe et peintre aura lieu le 7 décembre à Paris.

■ **SANS-PAPIERS : les vingt-deux sans-papiers qui observaient une grève de la faim** depuis trente et un jours à Orléans ont cessé leur mouvement jeudi 26 novembre. Les grévistes, qui ont accepté de se faire hospitaliser, recevront un titre de séjour de trois mois.

■ **LA POSTE : le Conseil d'Etat a, pour la première fois, précisé**, dans un arrêt, que La Poste était un *« établissement public industriel et commercial »*, ce qui, selon le syndicat SUD, pourrait faciliter l'entrée, jusqu'ici très limitée, des inspecteurs du travail à La Poste.

■ **SOCIAL : Eurodisney a annoncé**, jeudi 26 novembre, la conclusion d'un accord salarial pour 1999 avec six syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, CSL et UNSA) dans le cadre des négociations sur les 35 heures. Une augmentation générale de 1,5 % sera appliquée dès le 1er janvier pour les salaires égaux ou inférieurs à 8 500 francs bruts, a précisé la direction. Une enveloppe de 0,5 % est consacrée aux rémunérations individuelles.

■ **35 HEURES : FO, la CFTC et la CGC ont dénoncé**, jeudi 26 novembre, l'accord qu'ils avaient signé sur les 35 heures dans la branche des garages ; les trois syndicats refusent que la CFDT ne signe qu'une partie de ce texte.

Tirage du Monde daté vendredi 27 novembre 1998 : 533 856 exemplaires

صفحة مستبعدة الأصل